

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Remarquables Montpelliéraines !



Colloque
Montpellier, 13 et 14 novembre 2025

Bulletin de
l'Académie des Sciences et Lettres
de Montpellier



Colloque

Remarquables Montpelliéraines !

Montpellier, 13 et 14 novembre 2025

TOME 56 (2025)
Supplément 1

ISSN 1146-7282

SOMMAIRE

	Page
Sommaire	1
Programme du colloque	3
Allocutions d'ouverture	7
Christian NIQUE.....	9
Philippe DAZET-BRUN.....	11
Michaël DELAFOSSE.....	13
Présentation du colloque . Michèle VERDELHAN.....	17
Conférence introductive . Christine LAZERGES <i>L'accès difficile des femmes aux libertés et aux droits fondamentaux</i> <i>(1945-2025)</i>	21
I. Femmes d'action	29
1. Hélène MANDROUX. Présentation.....	31
Daniel LE BLÉVEC <i>Montpelliéraines du Moyen Âge. Que sait-on d'elles ?</i>	33
Gérard DÉDÉYAN et Aurore ZANINI <i>Eudoxie Comnène, dame de Montpellier</i>	47
Christian NIQUE <i>Marie de Montpellier et les hommes, une femme de caractère (1181-1213)</i> ...	57
2. Danièle IANCU-AGOU. Présentation.....	67
Cécile BEGHIN <i>Les femmes et l'argent à Montpellier durant les deux derniers siècles du</i> <i>Moyen Âge</i>	69
Jean-Marie ROUVIER, Isabelle BOSTEDT, Jeannine REDON. <i>Femmes en lutte</i> I. BOSTEDT. <i>Elisabeth, Marie, Gabrielle et les autres – la révolte des</i> <i>femmes de 1645</i>	87
J. REDON. <i>Les Montpelliéraines dans la Révolution</i>	94

3. Marie-Christine GÉLY-NARGEOT. Présentation.....	99
Elrick IRASTORZA <i>Résister à Montpellier : vingt-cinq femmes et jeunes filles ordinaires d'exception</i>	101
Gemma DURAND <i>Entre tradition et modernité, France Quéré, une femme face aux grands défis éthiques du XX^e siècle</i>	111
II. Femmes, sociabilité et savoir	121
1. Belles mais pas seulement...	123
Dominique DEVILLE de PÉRIÈRE. Présidence	123
Christian AMALVI <i>Esquisse de l'évolution de l'éducation des filles et des jeunes femmes en France à l'époque contemporaine : des Lumières à la fin du XX^e siècle</i>	125
Christian NIQUE <i>Quelques précieuses et autres dames galantes de Montpellier, ambassadrices de l'art de la conversation au milieu du XVII^e siècle. Molière les a-t-il rencontrées ?</i>	131
2. L'entrée difficile des femmes à Montpellier dans les lieux de savoir	145
Présidence : Marie-Paule LEFRANC.....	147
Muriel GUEDJ <i>Des Montpelliéraines dans l'ombre de la science : une histoire à construire</i>	149
Béatrice BAKHOUCHE <i>Le Montpellier de Louise Guiraud et l'enseignement des arts au Moyen Âge</i>	157
3. Table ronde. Pionnières en médecine : de l'exception à l'évidence	175
Olivier JONQUET. Introduction.....	177
3.1. Exceptions	
Thierry LAVABRE-BERTRAND. <i>Agnès Mac Laren (1837-1913)</i>	179
Olivier JONQUET. <i>Glafira Ziegelmann (1871-1935)</i>	181
Jean-Max ROBIN. <i>Lola Feyguine (1881-1964)</i>	185
Michel VOISIN. <i>Élisabeth Lafourcade (1903-1958)</i>	189
Bernard GUERRIER. <i>Vers une fissure du plafond de verre ?</i>	193
3.2. Isabelle LAFFONT. <i>De l'exception à l'évidence</i>	199
Marie TUFFERY. <i>En quoi ces quatre figures féminines sont-elles des exemples pour les générations à venir ?</i>	204

III. Femmes créatrices	205
Anne FRAÏSSE. Présidence.....	207
Carole TALON-HUGON <i>Remarquables plasticiennes</i>	209
Michèle VERDELHAN BOURGADE et Thierry LAVABRE-BERTRAND <i>Du temps des troubadours à nos jours, quelle littérature des femmes ?....</i>	221
Jacques MATEU <i>Depuis Montpellier elles firent entendre leur voix, briller leur image ! ...</i>	241
Elisé LOPEZ <i>De quelques héroïnes lyriques de l'Opéra de Montpellier</i>	247
Michèle VERDELHAN BOURGADE. Conclusion du colloque	259
Annexe	
Sydney H. AUFRÈRE Répertoire des femmes citées dans le volume.....	261

Les propos et points de vue présentés dans ce volume devront être considérés comme propres à leurs auteurs.



Programme du colloque

Remarquables Montpelliéraines !

Plus de 1000 ans d'audace et de courage

13 et 14 novembre 2025

Jeudi 13 novembre – matin. **Ouverture.**

9h-9h30. Accueil du public.

9h30. Discours d'ouverture :

Christian NIQUE, secrétaire perpétuel de l'ASLM,
Philippe DAZET-BRUN, président de la CNA, Conférence Nationale des Académies,
Michaël DELAFOSSE, maire de Montpellier et président de Montpellier
Méditerranée Métropole.

9h45. Présentation du colloque par Michèle VERDELHAN, Présidente de l'ASLM.

10h. Conférence introductive : *L'accès difficile des femmes aux libertés et aux droits fondamentaux (1945-2025)*. Christine LAZERGES.

10h45. **Session 1. Femmes d'action (1). Présidence : Hélène MANDROUX.**

10h50. *Montpelliéraines du Moyen Âge. Que sait-on d'elles ?* Daniel LE BLÉVEC.

11h20. *Une princesse byzantine dame de Montpellier, Eudoxie Comnène.* Gérard DÉDÉYAN.

11h40. *Marie de Montpellier et les hommes, une femme de caractère.* Christian NIQUE.

12h -12h15. Échanges et questions

Jeudi 13 novembre – après-midi

14h30. **Femmes d'action (2). Présidence : Danièle IANCU-AGOU.**

14h35. *Les femmes et l'argent dans le Montpellier médiéval.* Cécile BEGHIN.
(intervention filmée)

15h. *Femmes en lutte.* Interview menée par Jean-Marie ROUVIER :
Elisabeth Bouissonade et la révolte des femmes de 1645. Isabelle BOSTEDT.
Des Montpelliéraines dans la Révolution. Jeannine REDON.

15h30-15h45. Échanges et questions

15h45-16h15. Pause

16h15. **Femmes d'action (3). Présidence : Marie-Christine GÉLY-NARGEOT.**

16h20. *Résister à Montpellier : vingt-cinq femmes et jeunes filles ordinaires d'exception.*
Elrick IRASTORZA.

16h40. *Entre tradition et modernité, France Quéré, une femme face aux grands défis éthiques du XX^e siècle.* Gemma DURAND.

17h-17h10. Échanges et questions

17h10-17h30. *Elles aussi... les « oubliées » du colloque* (diaporama préparé par Michèle VERDELHAN, Gemma DURAND, Jean RIBSTEIN)

Librairie du colloque : stand tenu par la librairie Gibert de 15h45 à 18h30.

Vendredi 14 novembre – matin. Session 2. Femmes, sociabilité et savoir.

Temps 1. *Belles mais pas seulement...* Présidence : Dominique DEVILLE de PÉRIÈRE.

9h. Introduction. *La longue marche de l'éducation des femmes.* Christian AMALVI.

9h15. *Quelques précieuses et autres Dames de Montpellier, ambassadrices de l'art de la conversation au milieu du XVII^e siècle.* Christian NIQUE.

9h35. *Les grisettes de Montpellier, de l'âge d'or à l'immortalité.* Maguelone NOUVEL KIRSCHLEGER.

Temps 2. *L'entrée difficile des femmes à Montpellier dans les lieux de savoir.* Présidence : Marie-Paule LEFRANC.

9h55. *Des Montpelliéraines dans l'ombre de la science : une histoire à construire !* Muriel GUEDJ.

10h15. *Le Montpellier de Louise Guiraud.* Béatrice BAKHOUCHE.

10h35. Échanges et questions

10h45-11h. Pause

11h-12h15. *Pionnières en médecine : de l'exception à l'évidence.* Table ronde, présidée par Isabelle LAFFONT, 1^{re} doyenne de la faculté de médecine, avec Olivier JONQUET, Thierry LAVABRE-BERTRAND, Jean-Max ROBIN, Bernard GUERRIER, Michel VOISIN et des étudiantes ou enseignantes de la faculté de médecine.

Vendredi 14 novembre – après-midi. Session 3. Femmes créatrices.

14h30. Présidence et introduction : Anne FRAÏSSE.

14h40. *Les Beaux-Arts de Montpellier et ses grandes figures féminines.* Carole TALON-HUGON.

15h. *Du temps des troubadours à nos jours, quelle littérature des femmes ?* Thierry LAVABRE-BERTRAND et Michèle VERDELHAN.

15h20. *Depuis Montpellier elles firent entendre leur voix, briller leur image !* Jacques MATEU.

15h40-16h. Échanges et questions

16h-16h30. Pause.

16h30-17h15. Session 4.

16h30. *De quelques héroïnes lyriques de l'Opéra de Montpellier.* Élisé LOPEZ.

17h15. Conclusion du colloque par la présidente Michèle VERDELHAN.

OUVERTURE DU COLLOQUE

TdM

13 novembre 2025

Propos d'ouverture
du Secrétaire perpétuel Christian NIQUE

TdM

Monsieur le Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole,
Monsieur le Sénateur Hussein Bourgi,
Madame la Députée Fanny Dombre-Coste,
Mesdames et Messieurs les élus,
Madame et Monsieur les Présidents des universités montpellieraines,
Mesdames et Messieurs les personnalités,
Madame la Présidente de l'Académie,
Mesdames les Académiciennes et Messieurs les Académiciens,
Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, c'est l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, qui vous accueille aujourd'hui et qui a conçu ce colloque qui contribuera, du moins c'est notre objectif, à rendre visibles, ou plus visibles, des femmes qui, dans l'histoire, ont marqué Montpellier, et qui méritent que cela soit reconnu.

Merci, Monsieur le Maire, de votre présence avec nous ce matin. Nous sommes très sensibles au soutien que vous nous apportez toujours. Vous avez une nouvelle fois, et malgré vos lourdes obligations, pris de votre temps pour ouvrir notre colloque annuel. Nous savons combien vous êtes attaché à la promotion de la science, de la culture, de la pensée rationnelle, de l'humanisme. C'est aussi notre mission, notre raison d'être en tant qu'académie, ici à Montpellier. Vous nous soutenez toujours dans notre action, et vous le faites une fois encore aujourd'hui : les académiciennes et les académiciens vous en sont reconnaissants.

Merci également à M. le Président de la Conférence nationale des académies, la CNA, cher Philippe Dazet-Brun. Malgré toutes vos charges (vous êtes également Secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux floraux), vous avez tenu à venir partager avec nous nos échanges et nos réflexions aujourd'hui. Nous sommes, nous, Académie des sciences et lettres de Montpellier, une des trente-trois académies qui sont fédérées dans la CNA que vous présidez, et à laquelle nous sommes très attachés : la CNA nous place sous l'égide de l'Institut de France, ce qui tout à la fois nous honore et nous impose un devoir d'exigence absolue dans notre travail pour promouvoir une société fondée sur le savoir objectif, la pensée méthodique et les valeurs humanistes.

La généralisation de l'instruction secondaire et la diffusion quasiment sans limite du savoir grâce à Internet n'empêchent pas que se propagent les croyances infondées, les contre-vérités absurdes et dangereuses, les fake news, les théories complotistes, les négationnismes et les fanatismes de toutes sortes. Une grande partie des jeunes, et pas seulement des jeunes, fondent ce qu'ils croient être la vérité sur leurs émotions et non

pas sur leur raison. Ils raisonnent paresseusement, et donc bancalement. Ils appellent vérité ce à quoi ils croient, qui les émeut, qui leur convient, qui est partagé par leur communauté. La science n'est pour eux rien d'autre qu'une opinion. L'arrivée de l'intelligence artificielle ne va pas arranger les choses, qui crée des réalités virtuelles n'ayant rien à voir avec la réalité et qui peut ainsi faire croire à des absurdités en tous genres. Notre époque a besoin que l'on mette dans les têtes le respect du savoir et la pensée méthodique. C'est ce à quoi l'on s'engage quand on est élu académicien. En tous cas, c'est ce que les 90 académiciennes et académiciens de Montpellier s'emploient à faire, modestement mais résolument.

Je salue aussi Monsieur le Sénateur Hussein Bourgi et Madame la Députée Fanny Dombre-Coste, qui sont eux aussi de solides soutiens de notre Académie. Nous savons que nous pouvons compter sur vous. Nous vous remercions de votre présence, que nous prenons comme une forme de reconnaissance et d'encouragement à poursuivre notre action.

Notre mission nous crée des liens particuliers avec les universités et les organismes de recherche. Je remercie de leur présence la Présidente Anne Fraïsse et le Président Philippe Augé, les présidents de nos deux universités montpelliéraines, ainsi que les membres de la communauté universitaire et de la recherche.

Plus globalement, nos remerciements s'adressent également à Mesdames et Messieurs les élus et à chacune des personnalités qui nous font l'honneur de leur présence.

Merci à vous toutes et tous, Mesdames, Messieurs : en venant échanger avec nous dans ces deux journées, vous manifestez avec nous votre intérêt pour le message que nous espérons faire entendre : celui de la nécessaire reconnaissance, malgré les oublis de l'histoire, de l'action qu'ont eue des femmes dans la marche du monde.

13 novembre 2025

Allocution d'ouverture

Philippe DAZET-BRUN

Président de la Conférence nationale des académies

TdM

Monsieur le Maire,
Madame la Présidente,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Mesdames, Messieurs,
Chers confrères,

C'est un honneur que vous avez réservé à la Conférence nationale des académies en permettant à son président de dire quelques mots introductifs au colloque que l'Académie des sciences et lettres de Montpellier tient aujourd'hui et demain.

J'en remercie sa présidente, Michèle Verdelhan Bourgade, ainsi que son secrétaire perpétuel, Christian Nique. Je sais que votre académie est attachée à la CNA et qu'elle en est l'un des éléments les plus dynamiques.

Je voulais aussi féliciter les organisateurs de ce colloque dont je sais la tradition bien ancrée dans votre Compagnie. Elle constitue bien l'une des vocations essentielles d'une académie. La tentation du retrait est forte dans des institutions comme les nôtres ; il est toujours confortable de profiter du confort du repli sur soi dans les douceurs de manières venues d'autrefois et dont l'art de la conversation n'est pas la moindre. Si une académie n'était que cela, le sort la condamnerait à disparaître. Faudrait-il le déplorer ?

La raison d'être académique est de dire à la Cité ce qu'elle ne sait pas encore et de l'éveiller à une conscience dont il lui appartient d'en tirer le profit. D'autres institutions ont sûrement cette vocation, mais les nôtres sont parmi les plus anciennes et leur vitalité témoigne toujours d'une légitimité que confortent les lointains héritages.

Vouloir parler, comme vous vous apprêtez à le faire, des seules femmes – de Montpellier de surcroît – pose déjà, en soi, la question de leur particularité. Qu'ont-elles donc qui justifierait – sans dénaturer une spécificité – qu'elles ne soient pas associées avec l'autre part de l'humanité ? L'interrogation nous porte vers des débats océaniques où nous risquerions de nous abîmer s'il ne fallait remonter les cours qui s'y jettent et ainsi atteindre la source. Il faudrait, cheminant ainsi, passer par la voie, et la voix, des poètes. Ici, si vous me le permettez, j'emprunterais celles que me propose Pierre Emmanuel.

Est-il le seul – sans doute pas – à envisager que dans les desseins de Dieu, la création devait trouver son terme dans l'humanité et par le seul Adam ?

Il était seul et tout dormait dans le jardin
Son haleine embuait le repos de la terre
C'était la nuit d'avant le septième matin
Le point du jour allait filtrer sa paupière
Ce vivant s'ignorait encore¹...

¹ « Adam dormeur », dans *Jacob*.

Si la femme advient, elle ressortit à une sorte de surprise dans le plan divin. À en croire Pierre Emmanuel, elle survient. L'homme seul s'avérait donc incomplet.

Dieu a fait l'homme à son image, œuvrant de ses mains à midi,
Mais Il n'a pas modelé ce sourire
Ève naissante, sa propre Nuit².

Le poète cependant – de nature inquiète – n'arrête pas là son récit. Car tout commence, en réalité. À mesure que s'achève la nuit de l'enfermement d'Adam sur lui-même, se lève l'aube de l'éblouissement de la découverte d'un *autre* appartenant à l'espèce commune. Ainsi, Ève donne-t-elle à Adam une conscience de lui-même tout en le plongeant dans la nostalgie d'une plénitude perdue. L'étonnement de la révélation de l'*autre* est ainsi consubstantiel à la déchirure primordiale. Le cri que le poète fait émerger du silence adamique est bien celui du renoncement d'être un tout. Ce cri, nous dit Pierre Emmanuel : « C'est le mot Toi³. »

« Toi », pour Adam, exprime la séparation radicale que la parole tend à combler. On n'a pas attendu Talleyrand pour comprendre que « la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée ». Il fallait autre chose qui abolît l'espace instauré entre *Toi* et *Je* ; il fallait autre chose qui réunît deux êtres pour ne devenir qu'un ; le poète nous en dévoile le nom : l'amour.

Que disais-tu qui n'était pas en mots
Que je t'aimais déjà Que notre souffle
Venait de faire émerger l'univers
Et sur la terre à fleur encore d'origine
Nous imprimions les premiers pas du couple humain⁴.

À travers des femmes d'action, de savoir, de sociabilité et de création – toutes d'ici – je suis sûr que – comme Pierre Emmanuel et en votre façon – vous célébrerez – dans la *singularité* et le *remarquable* – l'humanité en soi ; celle qui, réconciliée avec elle-même, reste émerveillée de son altérité.

² « Sourire en Adam », dans *Sophia*.

³ « Hymne au serpent », dans *Le Grand œuvre*.

⁴ *Duel*, poème 63.

13 novembre 2025

Allocution de Michaël DELAFOSSE

Maire de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

TdM

Madame la Présidente, chère Michèle Verdelhan,
Monsieur le Secrétaire perpétuel, cher Christian Nique,
Monsieur le Président de la Conférence nationale des académies, merci d'être là en voisin.

Je suis très ému de vous saluer, Christine Lazerges, à titre personnel. Vous beaucoupz compté dans mon propre parcours d'engagement citoyen et nous vous devons une grande transformation dans notre société avec la loi sur la parité et d'autres mesures en faveur des libertés publiques. Oui, c'est un grand honneur, chère Christine Lazerges, pour moi, en tant que maire de Montpellier, de pouvoir vous saluer et vous remercier publiquement. Je veux saluer également le maire honoraire, chère Hélène Mandroux, première femme maire de notre cité ; je veux saluer Monsieur le Président de l'Université et qu'il me soit permis d'avoir quelques mots à votre endroit, cher Philippe Augé, pour indiquer, ô combien, les actions entre l'Université et la municipalité sont d'une efficacité redoutable au service du développement de la science, des laboratoires de recherche, de l'accueil des étudiants. Nous sommes ensemble à de nombreuses remises de diplômes, j'en reparlerai, et puis, dans quelques semaines, nous serons – je veux prendre cette illustration parce que je sais que beaucoup de personnes ici présentes y seront très sensibles – ensemble pour rouvrir en majesté, si j'ose dire, le Jardin des plantes sur le boulevard Henri-IV, élément important dans l'héritage du patrimoine universitaire, mais aussi lieu de culture scientifique. Merci beaucoup, cher Philippe.

Je souhaite saluer également le vice-président du département, Renaud Calvat. Merci, cher Renaud, et vous tous dans vos grades, qualités ou fonctions, et surtout Mesdames et Messieurs les membres de l'Académie.

Je voudrais commencer mon propos – actualité oblige – par une pensée pour les victimes des attentats du 13 novembre, auxquelles toute la nation aujourd'hui pense, ainsi qu'à leur famille et à leur mémoire. Ces victimes sont le symbole du fanatisme qui s'empare de notre société. Le fanatisme islamique est un défi, une volonté de nier l'idée de culture en tuant des hommes et des femmes dans une salle de concert, des gens attablés en terrasse. Le meilleur moyen peut-être d'agir, c'est de continuer à défendre ce que vous évoquiez, cher Christian Nique, les libertés académiques, la possibilité d'échanger, de pouvoir – dans le respect – partager des idées, nouer des controverses qui élèvent l'esprit humain et nous réjouir de la libération, hier – à l'issue d'une mobilisation sans faille, grâce à l'intervention de nombreuses personnalités mais aussi à celle du président de la République fédérale allemande –, de Boualem Sansal.

Aucun écrivain ne doit se retrouver derrière les barreaux, ici et ailleurs, et il me semble important de le souligner.

Revenons à Montpellier et souvenons-nous de nos disparus : je veux ici vous inviter, le 28 novembre à 11 h, cher Christian Nique, chère Michèle Verdelhan et

l'ensemble des membres de l'Académie, à l'hommage que nous rendrons à Daniel Grasset. Qu'il me soit permis, puisqu'un parvis va porter son nom – c'est difficile de dénommer –, de vous donner rendez-vous à côté de la Poste Rondelet et nous serions – je serais – très sensibles à votre présence aux côtés de sa famille pour saluer la mémoire du président de la Commission médicale d'établissement qui a accompagné le projet « À notre vie neuve » et qui a tant œuvré pour la vie de l'Académie des sciences et lettres. Jamais je n'oublierai notre rencontre à l'université Paul-Valéry, lors du colloque sur Guillaume Budé, qui s'était tenu en 2008.

Alors, je veux saluer ici le thème « Remarquables Montpelliéraines ! ». Remarquables Montpelliéraines ! oui, elles sont remarquables, tout en vous disant toute la difficulté qui est la mienne, chère Michèle, parce que les femmes à Montpellier ont dû se battre pour trouver leur place.

Il a fallu attendre 2004 pour qu'une femme devienne maire de Montpellier. Il a fallu attendre 2021 pour qu'une femme devienne doyenne de la plus ancienne faculté de médecine, alors que l'université Paul-Valéry avait, d'abord avec Michèle Weil et aujourd'hui Anne Fraïsse, vu des femmes arriver à de hauts postes à responsabilité. J'ai été le premier maire à faire le choix d'une directrice générale pour le CHU de Montpellier et j'attends avec impatience une préfète. Car il nous reste quelques plafonds de verre à faire tomber, dans les représentations institutionnelles. Mais je veux le dire aussi avec force : les choses ont beaucoup changé et l'énumération que j'ai donnée l'illustre.

Il existe un cercle de réflexion à Montpellier qui s'appelle le « Cercle Mozart », qui participe aux réflexions sur notre vie. Au début de mon mandat, j'ai dit, en tant que maire, que je ne reviendrai que le jour où y seront acceptées les femmes. Je peux y revenir, parce que cette évolution a eu lieu. Mais cela est très significatif, parce que l'invisibilisation des femmes existe dans l'espace public, chère Michèle Verdelhan, oui ! elle existe dans l'espace public.

En 2017, à la suite de la réalisation d'un travail de recherche, on comptait 2 % des noms de rues ou places de notre ville qui sont ceux de femmes, 2 % ! Rendez-vous compte ! Cela en dit long sur le chemin qu'il reste à parcourir pour que les adresses et autres lieux de mémoire conquièrent une parité, une égalité.

C'est d'autant plus difficile qu'il faut tout de même honorer toutes les mémoires, par exemple, selon le vœu d'Élyse Lopez, celle du professeur Pierre Barral qui siégeait lui aussi à l'Académie des sciences et lettres. Oui, nous gardons cette demande à l'esprit, même s'il faut trouver le temps pour équilibrer de façon équitable les marques de reconnaissance. Du reste, de manière toute malicieuse, pour rattraper le temps perdu, la première délibération pour les dénominations de voies et de places à Montpellier a concerné à 100 % les femmes. De manière à marquer l'engagement qui était le nôtre, de dénommer à parité et de mettre en lumière, dans l'espace public, des femmes qui ont été invisibilisées dans l'histoire – je vais y revenir –, à marquer aussi que cet engagement était aussi celui du Conseil municipal.

J'entre ici dans des illustrations extrêmement pratiques du travail pour mettre en lumière les femmes remarquables. Évidemment, nous devons à Michèle Verdelhan la mise en lumière de Jeanne Galzy pour laquelle, Grand-Rue Jean-Moulin, nous avons apposé ensemble une stèle commémorative, geste dont le *Midi Libre* a rendu compte. Nous aidons à faire connaître cette écrivaine très importante du début du XX^e siècle.

Mais permettez-moi de prendre une autre illustration : Laure Moulin. À Montpellier, nous pouvons nous enorgueillir d'avoir la photo illustre de Jean Moulin qui participe de la mémoire nationale, lui qui a unifié la Résistance et qui est mort dans les



geôles de Barbie sous la torture, sans avoir parlé. Jean Moulin, figure héroïque ! Cette photo a été choisie par sa sœur, Laure Moulin, à la demande du ministre de la Culture, André Malraux. Et c'est cette photo qui façonne l'imaginaire national, répétons-le. Mais Laure Moulin n'était pas que la sœur de Jean Moulin. Et pendant longtemps, les historiens, je parle devant le nouvel académicien Christian Amalvi, mon maître que j'ai plaisir à saluer, n'ont pas vu les femmes dans la Résistance. Heureusement, les travaux historiques ont progressé là-dessus. Et il nous est apparu d'une grande justice de dénommer « Laure Moulin » l'allée qui longe l'aqueduc des Arceaux, lieu de fête d'armes dans l'histoire de la ville, à proximité de la légendaire photo, et ainsi de pouvoir évoquer Laure Moulin comme figure de femme résistante.

Ainsi donc cette question de mettre en lumière les remarquables Montpelliéraines est un élément très important, à la croisée de la science historique et des choix que la municipalité peut faire. Je serais même très heureux, un jour, que l'Académie travaille, approfondisse ce sujet, parce que la mémoire des lieux compte dans les imaginaires collectifs – mais c'est là une modeste proposition. Oui, nous cherchons tous à les mettre en lumière.

Et puis je voudrais terminer par saluer les deux « parrains » – voyez le lapsus, moi-même je suis prisonnier alors que je me revendique maire féministe –... les deux marraines donc, Françoise Combes et Michelle Perrot. Car nous avons eu ici, dans cette salle Rabelais, l'immense honneur de recevoir, pour une conférence, Michelle Perrot et Françoise Combes à l'Agora des savoirs.

Répétons-le, c'est une exigence intellectuelle que de diffuser la connaissance auprès du grand public, mais il faut veiller à ce que le programme soit lui-même respectueux des femmes dans la Recherche. Parfois, nous entendons, quand nous n'observons pas la parité, certains dire « mais il faut la tenir », et certains d'objecter encore : « oui, mais il n'y a encore que 70 % » – c'est ce qu'on disait en 2010 – « de femmes chercheuses. » Les choses ont évolué.

On se rend compte aujourd'hui que les choses changent – et c'est heureux –, car avec le Président Augé, quand nous assistons à la remise des diplômes à la Faculté de médecine, 60 % de la promotion des médecins sont des femmes. D'Agnes McLaren à nos jours, de nombreux progrès ont été accomplis. De la même manière, à l'École nationale de la magistrature, les femmes aujourd'hui sont plus nombreuses que les hommes.

Les choses doivent continuer à évoluer. Le colloque de l'Académie aujourd'hui « Femmes remarquables ! » offre encore une fois un écho aux préoccupations de l'époque. Je me souviens du colloque sur l'eau, l'année dernière, et des travaux très enrichissants pour nos équipes.

Je serai très attentif aux actes qui seront publiés, pour que précisément, sur les enjeux de dénomination, de représentation, nous puissions être au rendez-vous pour appliquer un principe écrit sur le fronton des écoles et des mairies, **l'égalité**. Je vous remercie et vous souhaite très bon travail.

13 novembre 2025

Présentation du colloque « Remarquables Montpelliéraines ! »

Michèle VERDELHAN

Présidente de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Monsieur le Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole,
Monsieur le Président de la Conférence nationale des académies,
Monsieur le Sénateur, représentant de la Présidente de Région,
Madame la Députée,
Mesdames et Messieurs les élus et personnalités en vos noms et qualités,
Monsieur le Président de l'université de Montpellier,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Chères consœurs, chers confrères,
Mesdames et Messieurs,

Merci à toutes et à tous de votre présence ce matin, et de ces chaleureuses allocutions qui nous rassurent sur l'intérêt de cette manifestation.

Organiser un colloque est toujours une aventure, et je remercie vivement la Métropole, l'université de Montpellier Paul-Valéry et l'université de Montpellier, ainsi que cette année la librairie Gibert, de nous accompagner et soutenir dans cette démarche. Aventure que l'Académie est bien courageuse d'affronter chaque année, sous la responsabilité tournante de chaque section. Celui de 2025 relève de la section des Lettres, présidée par Daniel Le Blévec, et cette section que je présidais l'an dernier avait choisi sur ma proposition le thème des femmes à Montpellier. De quoi pimenter un peu plus l'aventure ! Sous le côté apparemment facile, voire bateau, du thème, se cachaient de redoutables pièges. Et il a fallu beaucoup de travail aux valeureux membres du comité d'organisation pour tâcher de les déjouer. Je suis heureuse de les citer et les remercie sincèrement de leur dévouement : Sydney H. Aufrère, Béatrice Bakhouché, Marie-Christine Gély-Nargeot, Elrick Irastorza, Christian Nique, Olivier Jonquet, Jean-Marie Rouvier, Carole Talon-Hugon.

Un grand merci également va à aux consœurs et confrères de l'ensemble de l'Académie qui ont fourni des idées, des documents, et de leur temps pour la mise au point de ce colloque, et qui en assurent aujourd'hui le déroulement.

Le piège n° 1 était de trouver les femmes.

Ce devrait être facile en principe, n'est-ce pas, puisqu'elles représentent la moitié de la société. Mais beaucoup moins facile quand il s'agit d'en faire un sujet de colloque, sauf à s'en tenir à des généralités rebattues ou à quelques célébrités. D'ailleurs tout le monde peut citer des femmes importantes dans l'histoire. En 2023, d'après un sondage Ifop, quatre noms apparaissent spontanément dans la mémoire collective : Simone Veil,

Jeanne d'Arc, Marie Curie et Marie-Antoinette. Quatre noms pour 2000 ans d'histoire¹ ! Les autres ? Pour les trouver il faut les chercher. Et c'est aussi le cas pour Montpellier.

Le piège n° 2 se cachait dans le lien avec Montpellier.

Nous avons choisi de traiter le sujet de façon souple : on parlera de femmes qui sont nées à Montpellier, ou qui y ont vécu, toute leur vie ou seulement en partie, qui y ont produit, qui y ont eu une responsabilité ou une action, et dont la trace, retrouvée parfois avec difficulté, nous a paru mériter la citation.

La temporalité, le choix entre le passé et le présent, alimentait le piège n° 3.

Fort nombreuses sont les femmes qui aujourd'hui et depuis, disons un gros quart de siècle, animent Montpellier dans tous les domaines. Mais notre Académie, et notamment la section des Lettres, a un tropisme historique. Et il nous a paru important de faire ressortir les figures féminines du passé, toutes disparues, considérant qu'elles ont préparé l'action de celles d'aujourd'hui. Ces dernières ont quelques moyens de se faire reconnaître. Il appartient à une institution telle que la nôtre d'aider à la reconnaissance de celles du passé.

Enfin, il nous fallait affronter le piège n° 4, ou comment concilier les contraires.

Bien sûr, il s'imposait de parler des femmes célèbres en leur temps et qui le sont restées, comme Marie de Montpellier, mais pourquoi pas aussi de celles qui, bien que connues en leur temps, ont été oubliées, voire de femmes encore moins connues, certaines mentionnées parfois, d'autres pas du tout, à faire émerger justement des « silences de l'histoire », selon la formule de l'historienne des femmes, Michelle Perrot.

Et, autre question impliquant des contraires, fallait-il centrer sur des personnalités, au risque du catalogue ou de l'annuaire, ou évoquer plutôt des grandes lignes, de larges catégories, des problèmes généraux, au risque des clichés ?

Le colloque « Remarquables Montpelliéraines ! » que nous vous présentons aujourd'hui est le résultat, longuement mûri et discuté, de ces divers choix. Il a largement utilisé les ressources de notre Académie, puisque la plupart des intervenantes et des intervenants en sont membres.

Parce que notre Académie est pluridisciplinaire, le présent colloque évoquera des femmes dans des domaines variés, comme en témoigne le double parrainage Histoire et Sciences, grâce à la bienveillance de deux personnalités remarquables. Françoise Combes, originaire de Montpellier où elle a fait ses études jusqu'au baccalauréat et où un lycée porte son nom, est présidente de l'Académie des sciences. Michelle Perrot, historienne, professeure des universités, est la grande spécialiste de l'histoire des femmes.

Elles ne peuvent être parmi nous aujourd'hui, mais on trouvera plus loin l'aimable message que nous a adressé Françoise Combes.

¹ Titiou LECOQ, *Les grandes oubliées de l'histoire. Pourquoi l'histoire a effacé les femmes*. Paris, collection Proche, 2023.





Françoise Combes



Michelle Perrot

Le colloque alternera exposés sur des contextes historiques ou culturels, évocations de groupes de femmes et portraits particuliers, ce qu'a particulièrement apprécié Michelle Perrot qui a eu plaisir à nous le faire savoir. On y présentera des femmes connues ou à découvrir, mais, nous le savons, ce sera forcément incomplet – il a fallu choisir –, et nous ignorons encore beaucoup de choses concernant l'histoire féminine locale. Tel quel, tout cela s'organisera autour de trois sous-thèmes, trois sessions autour de l'action, la sociabilité et savoir, la création.

Et les femmes d'aujourd'hui, direz-vous ? Elles sont là, elles assurent à quasi-parité les interventions du colloque. Elles assurent aussi les présidences de session, qui seront toutes féminines avec la première femme maire de Montpellier, Hélène Mandroux, des présidentes d'université ou doyennes de faculté, Anne Fraïsse, Isabelle Laffont, Dominique Deville de Périère, trois chercheuses et universitaires membres de l'Académie, Danièle Iancu-Agou, Marie-Christine Gély Nargeot, Marie-Paule Lefranc.

Je les en remercie vivement, comme je remercie l'ensemble des intervenantes et intervenants qui vont, j'en suis sûre, vous passionner durant ces deux journées. Car ces deux journées seront bien remplies, intenses même, tellement la matière est abondante.

J'ai donc le plaisir de vous embarquer dans l'aventure. Partons donc maintenant ensemble à la recherche, et souvent à la découverte, des femmes remarquables de Montpellier !

Chers membres de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier,
Chers participants,

C'est avec grand plaisir que j'ai accepté, à la demande de la présidente Michèle Verdelhan, de parrainer ce colloque « Remarquables Montpelliéraines ! », organisé par l'Académie des sciences et lettres de Montpellier. C'est une très belle initiative de faire connaître et mettre en valeur ces femmes très méritantes, qui la plupart du temps, ont été invisibilisées : femmes d'action, femmes créatrices, femmes scientifiques. Parmi ces dernières, j'aimerais citer qui fut une remarquable savante calculatrice, Nicole-Reine Lepaute (1723-1788). Autodidacte, elle prédit avec une précision étonnante le retour de la comète de Halley, et les faits lui donnèrent raison. C'était pourtant un exploit, il fallait calculer pendant plusieurs années les perturbations de Jupiter, Saturne et autres planètes sur l'orbite de la comète, et sa réussite fut triomphale. Aucune femme n'était acceptée à l'Académie, elle fut élue membre de l'académie de Béziers, après avoir calculé les tables astronomiques correspondant à cette ville. Je pourrai aussi citer Madeleine Brès (1842-1921), née à Bouillargues, qui suivait son père à l'hôpital de Nîmes. Elle fut la première femme médecin de nationalité française. De nombreuses autres femmes remarquables seront citées pendant ces deux jours de colloque, que je vous souhaite très intéressant et inspirant.

Francoise Combes

13 novembre 2025

Conférence introductive

Remarquables Montpelliéraines et égale dignité des personnes humaines

Christine LAZERGES

Professeure émérite de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Ancienne présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH)

Nota. Pour retrouver les autres conférences de ce colloque : dans la page d'accueil (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/>) cliquer sur "Rechercher un document" et dans la fenêtre qui s'affiche, entrer le mot-clé : COLL2025

TdM

MOTS-CLÉS

COLL2025, droits humains, égale dignité, émergence et consolidation de nouveaux droits, libertés pour les femmes, « Remarquables Montpelliéraines ».

RÉSUMÉ

Les héroïnes de ce colloque « Remarquables Montpelliéraines » ont toutes apporté, par leur vie et leur combat propre, une pierre à l'édification d'un monde où le principe d'égalité des femmes et des hommes soit implicitement ou explicitement le moteur de l'accès aux libertés et droits fondamentaux.

C'est avec grand plaisir que j'ai répondu à l'invitation de Michèle Verdelhan, – plaisir d'être à Montpellier où j'ai habité 40 ans, Montpellier où j'ai été professeure à la Faculté de droit pendant plus de 20 ans. Le plaisir est aussi de retrouver, dans cette salle Rabelais, tant de collègues, d'amis et d'amies, certains amis de très longue date avec qui j'ai participé à des engagements communs et même des combats politiques communs.

Le plaisir est enfin évidemment celui d'entendre parler de la place de « Femmes remarquables » dans l'histoire si riche de cette ville et d'en entendre parler par des spécialistes pour la plupart universitaires et membres de cette célèbre Académie. Il est significatif que vous ayez choisi des femmes remarquables de tous milieux, aux activités les plus diverses, « des grisettes de Montpellier » ou des chanteuses d'opéra aux femmes de pouvoir. Des femmes remarquables à Montpellier, il y en a partout et à toutes les époques. Certaines sont sorties de l'ombre grâce à vos travaux ou à ceux de vos prédécesseurs.

Vous avez choisi de placer ce colloque sous le patronage de deux femmes remarquables, elles aussi, dont Michelle Perrot. Je ne peux que regretter que cette dernière n'intervienne pas à ma place, tant ses travaux sur l'histoire des femmes sont uniques et passionnants, ni oublier non plus, quant à moi, professeure de droit pénal, les travaux de Michèle Perrot sur la prison républicaine, conduits avec Robert Badinter.

Il y avait une façon d'introduire ce colloque en présentant *Mon histoire des femmes* de Michelle Perrot¹, cela aurait été une excellente ouverture, mais j'ai fait un autre choix. Je placerai mon intervention sous le regard bienveillant et révolutionnaire, au sens premier du terme, du *principe d'égalité des personnes* humaines et de son lien avec l'émergence de nouveaux droits et libertés pour les femmes. C'est évidemment la lecture du programme de ce beau colloque qui m'en a donné l'idée. Toutes ces femmes remarquables qui ont retenu votre attention et la mienne sont des combattantes pour plus de liberté et d'égalité, qu'elles aient vécu avant ou après la Révolution française, avant ou après la Déclaration universelle des droits de l'homme, avant ou après que l'affirmation du principe de dignité et plus précisément d'égalité des personnes humaines ne favorise l'émergence de nouveaux droits pour les femmes de Montpellier et d'ailleurs.

Il se trouve que les rédacteurs de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* du 26 août 1789 n'avaient pas pensé à introduire la notion de dignité ou pas souhaité l'introduire dans ce texte si époustoufflant par ailleurs. Son article 1^{er} n'a pas suffi à déclencher rapidement des avancées significatives sur l'égalité « hommes-femmes » et pourtant n'est-il pas écrit à l'article premier : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune » ? L'égalité des membres de la famille humaine n'est pas affichée.

Très vite Olympe de Gouges, pionnière du féminisme, dans sa *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* en 1791, revendique l'égalité des droits civils et politiques pour les femmes défiant les normes sociales et légales de l'époque. Cependant elle ne se fonde pas non plus sur la notion d'égalité des êtres humains pour justifier et enraciner l'égalité entre les hommes et les femmes.

On doit à la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948 d'avoir sorti de l'ombre cette si capitale notion de dignité et d'égalité des personnes humaines, fondement des libertés et droits fondamentaux et porteuse par définition de fraternité et d'égalité. Le très bel article 1^{er} de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (DUDH) est ainsi rédigé : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. » À lire simplement le programme puis le résumé de vos interventions, il apparaît évident que toutes les remarquables Montpelliéraines des siècles passés dont il va être question ont été explicitement ou non des combattantes de l'égalité des hommes et des femmes, qu'il s'agisse de femmes d'action, de femmes de savoir ou de femmes créatrices.

Beaucoup de « remarquables Montpelliéraines » furent largement privées de droits civils et politiques, et de droits économiques et sociaux, jusqu'au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Rappelons toujours qu'en France les luttes pour le droit de vote et d'éligibilité des femmes n'ont abouti, à la différence de nombreux autres pays, qu'en 1944 par une ordonnance du Comité français de la libération nationale (CFLN), signée à Alger le 21 avril 1944. Une multitude de facteurs économiques, sociologiques, culturels ou religieux empêchent encore très largement trop de femmes, en Europe et au-delà, de se présenter à des élections avec des chances raisonnables d'être élues.

Le programme de ce colloque a ceci de remarquable et d'original qu'il balaye dix siècles dans l'histoire de Montpellier en s'arrêtant sur l'histoire de femmes, souvent restées dans l'ombre mais ayant fait l'objet de travaux de recherche. Leur existence n'a pas été rendue facile à maints égards, en raison précisément d'une absence de reconnaissance de l'égalité des personnes humaines. Après 1948, l'invisibilité des femmes a clairement commencé à régresser à Montpellier et ailleurs en France, pour ne

¹ Michelle PERROT, *Mon histoire des femmes*, Paris, 2008.



se situer qu'en France, dans de nombreux domaines de la vie sociale. Mais le combat pour l'égalité des droits n'est pas achevé et perdu, à juste titre, tant l'accès à de nouveaux droits économiques, sociaux, culturels, environnementaux demeure difficile, y compris, par exemple, un accès égal, en fait, au droit à la santé. N'oublions jamais les pionnières dont vous allez parler. Elles ont tracé un chemin.

Dans un premier temps je vais analyser le sens à donner à « reconnaissance de l'égalité des êtres humains » (I), avant d'illustrer mon propos succinctement par l'évocation des femmes montpelliéraines remarquables dont vous avez fait le choix. Certaines ont vécu avant la reconnaissance de l'égalité des personnes humaines en 1948 et d'autres après. Sur la reconnaissance des libertés et droits fondamentaux, il y a eu un avant et un après 1948 (II). Pour autant le chemin est encore long.

I. Sens et incidences de la reconnaissance de l'égalité des personnes humaines

Il y a réellement eu un avant et un après le 10 décembre 1948, date de l'adoption de la DUDH, lors de la troisième Assemblée générale des Nations unies réunie à Paris au Palais de Chaillot, par 48 États membres sur 58 à l'époque. Les rédacteurs n'étaient pas tous occidentaux, comme on le dit trop souvent, mais de cultures différentes. René Cassin, qui fut un artisan majeur de ce texte fondateur, le qualifiait de « premier manifeste et premier mouvement d'éthique que l'humanité organisée ait jamais adopté ». On lui doit, outre la notion de dignité, l'introduction de la notion d'universalité et d'indivisibilité des droits de l'homme. Utopiques et pragmatiques, les rédacteurs ont ouvert, il y a 77 ans, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le chemin d'un nouvel ordre international fondé sur l'éthique des droits de l'homme, cette « philosophie première », selon l'expression d'Emmanuel Levinas. Parmi les remarquables Montpelliéraines que vous avez choisies, il y a France Quéré, théologienne protestante. Elle représente très bien ce mouvement de recherche et d'action fondé sur l'éthique des droits de l'homme. Gemma Durand se penchera sur les travaux de France Quéré qui fut membre du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) dès sa création en 1983.

Depuis que la DUDH a reconnu l'égalité de toutes les personnes humaines, nombre de Déclarations, Conventions, Pactes, Protocoles, Chartes, Constitutions et lois internes ont suivi son exemple. Citons la *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne* dont Robert Badinter fut l'un des principaux rédacteurs. Il a souvent exprimé l'idée que le mot « dignité » devrait être ajouté à la devise de la République. En vertu de l'article II-1 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, « La dignité humaine est inviolable. Elle doit être respectée et protégée ». Dans les explications annexées à la Charte, il est précisé que la dignité de la personne humaine n'est pas seulement un droit fondamental en soi, mais constitue la base même des droits fondamentaux². Qu'il s'agisse de la formulation de la DUDH, ou de la *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne* ou encore de l'article 3 de la *Convention européenne des droits de l'homme* (CEDH) ou d'autres formulations émanant de textes internationaux, européens ou constitutionnels, la dignité, et plus précisément l'égalité en dignité, est clairement autre chose et plus encore qu'un droit fondamental, c'est un principe surplombant. La DUDH distingue bien l'égalité en dignité de l'égalité en droits,

² Christine LAZERGES, « L'irrespect du principe de dignité à l'égard des personnes détenues. Le cas de la France », dans *L'exigence de justice. Mélanges en l'honneur de Robert Badinter*, Paris, 2016, p. 519-532.

la dignité est plus et autre chose qu'un droit. Paul Ricœur écrivait très justement que la dignité correspondait « à l'idée que quelque chose est dû à l'être humain du seul fait qu'il est humain ». Il ajoutait que le principe de dignité renvoyait à l'essence même de chaque homme³. Muriel Fabre-Magnan, dans un article majeur, s'interroge sur le statut juridique de la dignité et soutient la thèse, largement partagée aujourd'hui, d'un statut à part pour la dignité, fondement des droits fondamentaux de l'être humain⁴. Le principe de dignité et plus encore d'égalité de dignité des personnes humaines a été érigé en 1948 en principe métajuridique, d'où découlent des droits fondamentaux et d'où découle un rapport à autrui qui devrait s'imposer. « Proclamer l'égalité de dignité, c'est aussi considérer un rapport d'altérité : la dignité n'est pas un rapport de soi à soi, c'est un rapport à autrui » nous dit Geneviève Giudicelli-Delage⁵. C'est un principe qui devrait conduire à « faire société » et à lutter contre l'individualisme ambiant.

Certains s'inquiètent de ce que la dignité soit devenue une notion protéiforme, au contenu multiple, incertain, voire ambigu⁶. Il n'est pas faux de constater que le mot *dignité* est utilisé à tort et à travers, y compris par la jurisprudence, mais ce ne peut être le cas du principe d'égalité de dignité et seul ceci compte pour fonder l'accès à de nouveaux droits et à de nouvelles libertés, pour les catégories de personnes discriminées et privées de certains droits. Il vient à l'esprit immédiatement les plus pauvres, les étrangers, les personnes handicapées. Il vient à l'esprit encore les femmes en dépit de combats qui pour beaucoup sont en principe en voie d'aboutissement dans la loi, comme le droit à l'éducation ou la reconnaissance des droits sexuels et reproductifs avec cependant des nuances à ne pas omettre.

Toutes ces remarquables Montpelliéraines dont vous allez parler ont chacune apporté une pierre à l'édification d'un monde où le principe d'égalité de dignité ne serait pas oublié. Parmi les femmes que vous avez choisies comme héroïnes de ce colloque, certaines le sont plus encore que d'autres, et j'ai choisi de les évoquer presque toutes, avant même que vous n'en parliez sur un mode scientifique en traitant d'un avant et un après la reconnaissance du principe d'égalité de dignité.

II. Un avant et un après

***Avant que l'égalité de dignité ne fonde la reconnaissance de droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels.**

Comment illustrer mieux cette période qu'en se référant à vos propres résumés de chaque intervention donnant des éléments de vie de ces « Remarquables Montpelliéraines ». Commençons par celles qui ont vécu au Moyen Âge.

Le Moyen Âge

Georges Duby disait qu'il n'était guère possible d'entendre clairement la voix de ces femmes tant leur invisibilité était grande, sauf dans des cas très particuliers. Daniel Le Blévec tirera des enseignements forts intéressants sur les femmes de ce temps, en raison d'une croissance économique significative dans le Montpellier des XI^e au XV^e siècles. Gérard Dédéyan présentera Eudoxie Comnène, une princesse byzantine, dame

³ Paul RICŒUR, « Les faits et la transcendance », dans Jean-François de Raymond (dir.), *Les enjeux des droits de l'homme*, Paris, 1988, p. 236-237.

⁴ Muriel FABRE-MAGNAN, « Le statut juridique du principe de dignité », *Droits* 2013, p. 167-196.

⁵ Geneviève GIUDICELLI-DELAGE, « Pour l'égalité de dignité », *Délibérée* 5, 2018, p. 7-10.

⁶ Paul CASSIA, *Dignité(s)*, Paris, 2016.



de Montpellier, mère de Marie de Montpellier. Ces femmes sont toutes alors des « biens » dont on dispose, avant d'être des sujets de droit ; elles n'ont ni droits ni guère de libertés, sauf à s'en saisir avec de lourdes conséquences. Marie de Montpellier en est un exemple saisissant dont parlera Christian Nique. Célèbre dans la mémoire des Montpelliérains et née en 1186, elle est la fille aînée du seigneur Guilhem VIII. Elle devrait lui succéder, mais son père n'hésite pas à la marier à 12 ans pour l'éloigner ; veuve, elle est remariée avec un homme qui la trompe et la frappe. Elle se saisit alors d'un droit non reconnu, celui de s'enfuir, de s'évader et celui de se faire reconnaître après la mort de son père comme seigneuresse de Montpellier, en dépit du testament de ce père. Marie de Montpellier épousera alors le roi d'Aragon sans être plus heureuse. Christian Nique vous dira infiniment plus de l'histoire dramatique d'une femme sans droits sauf celui de désobéir et de se révolter, si révélatrice de siècles où l'égalité de dignité des personnes humaines est loin d'être reconnue. Cependant Cécile Béghin, pour la période 1293-1450, démontrera que grâce aux premiers droits patrimoniaux dans le Montpellier médiéval, et donc par des voies légales portant sur la dot et les donations en particulier, les femmes vont pouvoir avoir accès au patrimoine familial et développer leurs capacités de gestion. Elles deviendront autre chose que des « biens », paradoxalement dès lors qu'elles auront des biens. Certaines parviendront à tirer du patrimoine acquis légalement un facteur d'autonomie voire d'indépendance.

La période pré-révolutionnaire et révolutionnaire

Il faudra attendre le XVII^e puis le XVIII^e siècles pour que surgissent des femmes en lutte collectivement, comme l'analysera Isabelle Bostedt en se fondant sur d'importantes archives concernant une révolte des femmes à Montpellier qui fut coordonnée par Élisabeth Bouissonade. Cette révolte s'inscrit dans une lutte pour la justice économique et sociale. Il est intéressant de noter qu'Élisabeth Bouissonade a donné son nom au foyer qui, à Montpellier, aujourd'hui encore, accueille des victimes de violences familiales.

La période révolutionnaire à Montpellier ne se déroulera pas sans les femmes, comme nous le dira Jeannine Redon. Je dois reconnaître que, conseillère municipale de la ville de Montpellier, chargée en 1985 par le maire Georges Frêche, en tant que déléguée au Millénaire de Montpellier, de préparer un dossier pédagogique constitué d'archives sur les mille ans de Montpellier (1985-1985)⁷, nous n'avons pas recherché ou pas trouvé d'archives concernant les femmes. Pour la période révolutionnaire, seuls sont évoqués, dans ce dossier pédagogique, trois célèbres Montpelliérains : Jean-Jacques Durand (1760-1794), premier maire de Montpellier, qui soutint l'insurrection fédéraliste contre les Montagnards. Il fut guillotiné le 11 janvier 1794. Le deuxième est Joseph Cambon : il participa à la coalition contre Robespierre et dut s'exiler comme régicide ; il mourut à Bruxelles en 1816. Le troisième est Jean-Jacques Régis Cambacères, député à la Convention. Rallié à Louis XVIII, il mourut à Paris. Tous les trois appartenaient à la grande bourgeoisie. En me replongeant dans ce dossier pédagogique pour préparer cette intervention, j'ai été stupéfaite de ne pas avoir eu l'idée de faire rechercher avec insistance au moins un document sur les femmes montpelliéraines pendant la période révolutionnaire. Pourquoi n'ai-je pas fait appel à Jeanine Redon ? Une lourde erreur.

Dans le second dossier pédagogique dont j'ai eu la responsabilité, constitué d'archives lui aussi, l'invisibilité des femmes est quasi identique. Il me fut confié en 1989, lors de mon second mandat municipal, pour être remis, comme le premier dossier pédagogique, à 25 000 élèves et collégiens de Montpellier sur le thème « 10 ans de

⁷ *Montpellier Mille ans d'histoire*, Dossier pédagogique, Presses du Midi Libre, 1985.

Révolution à Montpellier⁸ ». C'était à l'occasion du bicentenaire de la Révolution française, qui avait donné lieu – beaucoup ici s'en souviennent – à une commémoration nationale, confiée à l'historien Jean-Noël Jeanneney et déclinée dans de très nombreuses villes.

Dans le dossier pédagogique de Montpellier *10 ans de Révolution à Montpellier*, la seule évocation implicite des filles à Montpellier se trouve dans l'un des derniers documents, intitulé « Leçons républicaines à l'usage des enfants qui commencent à lire » (1796). On y lit ceci sur l'égalité :

Le peuple français seul est souverain, c'est-à-dire maître, et seul il peut se donner des lois à lui-même. Car tous les hommes étant égaux par nature, aucun homme ne doit imposer sa loi à un autre [...].

Dans cette adresse aux enfants, filles et garçons, l'égalité en dignité qui bouleverse l'égalité simplement en droits apparaît en filigrane dans l'expression « tous les hommes étant égaux par nature » et pas seulement en droits. Les femmes sont alors expressément incluses. Plus de 150 ans plus tard, nous l'avons vu, ce principe d'égalité sera reconnu dans de nombreuses déclarations, chartes et conventions. Le texte montpelliérain est précurseur.

Le XIX^e siècle puis les grandes guerres, 1914-1918 et 1939-1945, ont fait bouger les lignes anciennes mais pas toutes.

Au regard des femmes remarquables dont il va être question, ce qui est caractéristique, c'est l'entrée difficile des femmes dans les lieux de pouvoir. De façon générale, l'éducation des femmes a donné lieu à une longue marche qui d'ailleurs a commencé bien avant le XIX^e siècle. La Réforme protestante, par exemple, centrée sur la lecture de la Bible, ne pouvait que favoriser la lutte contre l'illettrisme des filles. D'une toute autre façon, « quelques précieuses et autres Dames de Montpellier » ont été, dès le XVII^e siècle, des ambassadrices de la conversation et des lectures sur lesquelles converser. Christian Nique en traitera. Il y eut aussi des Montpelliéraines dans l'ombre de la science sur lesquelles s'est penchée Muriel Guedj. N'oublions pas les pionnières en médecine, il faudra toute une table ronde pour en débattre. Nombreuses sont celles qui ont dû batailler avec leur famille pour pouvoir faire des études de médecine. Pour une fille, être infirmière, dans les familles bourgeoises, paraissait plus correct qu'être médecin.

Dans un tout autre domaine, celui de l'histoire de Montpellier, vous avez évidemment retenu la grande Louise Guiraud. Béatrice Bakhouche a choisi, pour titre de son intervention, « Le Montpellier de Louise Guiraud ». Louise Guiraud est cette historienne exceptionnelle, pionnière de l'historiographie qui, de 1880 à 1918, est l'autrice de plusieurs ouvrages toujours étudiés aujourd'hui par les chercheurs. Elle fut la première femme à être admise à la Société archéologique de Montpellier. Il y aurait tout un colloque à consacrer à la difficile entrée des femmes dans les sociétés savantes et même dans l'université, toutes disciplines confondues. À titre anecdotique, j'ai été la première femme professeure de droit privé et sciences criminelles à Montpellier. Ce n'était pas au tout début du XX^e siècle, c'était en 1979, dans cette formidable université qui existe depuis 1289. Nous nous souvenons que c'est une bulle du pape Nicolas IV qui, le 26 octobre 1289, décréta la réunion des écoles de droit, de médecine et des arts de Montpellier en Université.

⁸ *10 ans de révolution à Montpellier 1789-1799*, Dossier pédagogique, Presses du Midi Libre, 1989.



Il est très intéressant que ce colloque mette en avant aussi des femmes dans le champ des arts. Il y eut des femmes créatrices à Montpellier quelle que soit l'époque. Avec Carole Talon-Hugon, Michèle Verdelhan, Jacques Mateu, Elysé Lopez, nous en serons convaincus si nous ne l'étions déjà. Certaines sont des contemporaines. Pour certaines d'entre elles, nous sommes déjà après 1948 et pourtant de nombreux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels sont encore presque en jachère.

***Après la Déclaration universelle des droits de l'homme**

La reconnaissance officielle de l'égalité dignité des personnes humaines a eu un effet d'entraînement sur les droits des femmes bien évidemment, conjugué avec des actions collectives qui permettent aujourd'hui de parler de plusieurs féminismes ou plutôt de féminismes dont les combats prioritaires sont différents.

France Quéré, presque une contemporaine (1936-1995), déjà évoquée et dont va parler Gemma Durand, a été très active dans le mouvement associatif et au Comité national consultatif d'éthique (CCNE). Sa pensée éthique s'est construite sur la question de la famille, du couple et de l'enfant. Elle s'inscrit dans ce premier féminisme. Aujourd'hui la question des violences sexistes et sexuelles, sujet si longtemps tabou, est enfin sortie de l'ombre, jusqu'à conduire les juristes et nos députés à retravailler la notion de consentement et la définition même du viol et des agressions sexuelles. L'égalité dignité des personnes humaines impose que l'acte sexuel soit consenti explicitement. Le consentement est presque entré dans la loi ; l'Assemblée nationale, à une très large majorité, a validé, jeudi 23 octobre, une proposition de loi modifiant en partie l'article 222-2 du Code pénal, en faisant entrer, dans la définition du viol, le consentement à l'acte, ainsi que dans la définition de toute agression sexuelle, quels que soient, bien évidemment, le genre de l'auteur et celui de la victime. Parmi bien d'autres, voilà une illustration de conséquences du principe d'égalité dignité des femmes et des hommes.

Concernant les droits économiques et sociaux l'égalité dignité des femmes et des hommes n'a pas encore tous les effets attendus, qu'il s'agisse du plafond de verre dans le déroulement des carrières⁹, de l'égalité des salaires en dehors de la fonction publique ou du droit à la santé, pour ne prendre que ces exemples. Ainsi l'accès aux soins est plus difficile pour les femmes. De nombreux médecins font le constat que la santé des femmes est encore mal comprise et trop souvent ignorée par le monde médical, en raison du statut social d'un certain nombre d'entre elles. Il y a parmi vous, dans cette salle, des femmes et des hommes qui font ce constat, remarquables Montpelliérains et Montpelliéraires du temps présent¹⁰.

Le combat pour garantir l'universalisme ou l'universalisation et l'indivisibilité des droits humains, dont le fondement est l'égalité dignité des personnes humaines, a ceci de particulier qu'il n'est jamais abouti ; les femmes remarquables de Montpellier y ont toutes participé, chacune à leur façon.

La situation géopolitique présente ne doit pas nous désespérer, même si les menaces de régression des droits s'accroissent dans le monde.

J'ai beaucoup parlé des droits de l'Homme ou des droits humains, certains et certaines doivent peut-être se demander : « Les droits humains, qu'est-ce que ça change ? », titre d'un livre tout récent de Valentine Zuber, historienne¹¹. Cela change

⁹ Voir, par exemple, Gwenola JOLY-COZ, *Femmes de justice*, Paris, 2023.

¹⁰ Voir COLLECTIF, « La santé des femmes est encore mal comprise et trop souvent ignorée », *Le Monde*, 16 octobre 2025.

¹¹ Valentine ZUBER, *Les droits humains qu'est-ce que ça change ?* Genève, 2025.

que, pour les hommes comme pour les femmes, il y a une espérance commune. Il y avait implicitement ou explicitement cette même espérance commune pour toutes les femmes du temps passé dont nous allons écouter les passionnants récits de vie.

BIBLIOGRAPHIE

10 ans de révolution à Montpellier 1789-1799, Dossier pédagogique, Presses du Midi Libre, 1989.

Montpellier Mille ans d'histoire, Dossier pédagogique, Presses du Midi Libre, 1985.

CASSIA Paul, *Dignité(s)*, Paris, Dalloz (collection : Les sens du droit), 2016.

COLLECTIF, « La santé des femmes est encore mal comprise et trop souvent ignorée », tribune, *Le Monde*, 16 octobre 2025.

FABRE-MAGNAN Muriel, « Le statut juridique du principe de dignité », *Droits* 2013, p. 167-196.

GIUDICELLI-DELAGE Geneviève, « Pour l'égalité de dignité », *Délibérée* 5, 2018, p. 7-10.

JOLY-COZ Gwenola, *Femmes de justice*, Paris, Enrick B. Éditions, 2023.

LAZERGES Christine, « L'irrespect du principe de dignité à l'égard des personnes détenues. Le cas de la France », dans *L'exigence de justice. Mélanges en l'honneur de Robert Badinter*, Paris, Dalloz, 2016, p. 519-532.

PERROT Michelle, *Mon histoire des femmes*, Paris, Points, 2008.

RICŒUR Paul, « Les faits et la transcendance », dans Jean-François de Raymond (dir.), *Les enjeux des droits de l'homme*, Paris, Larousse, 1988, p. 236-237.

ZUBER Valentine, *Les droits humains qu'est-ce que ça change ?* Genève, Labor et Fides, 2025.

FEMMES D'ACTION

TdM

13 novembre 2025

Présidence de séance

Hélène MANDROUX

Maire honoraire de Montpellier

TdM

Après une belle séance d'introduction, nous allons entrer dans le programme du colloque. Demain seront à l'honneur les femmes dans la culture, la science, le soin, le social, la création. Mais aujourd'hui, ce sont des femmes d'action qu'il sera question toute la journée, actions variées dans leurs formes et leurs objectifs.

Ce colloque sur les femmes couvre 1000 ans d'histoire : effectivement ce matin, le point de départ se situe au Moyen Âge alors qu'en fin d'après-midi on parlera d'une femme de Montpellier décédée au *xx*^e siècle. Nous allons ainsi parcourir nombre d'années d'histoire pour découvrir ces femmes montpelliéraines dans l'action. Les premières femmes connues étaient des femmes de..., épouses, sœurs, mères... Leur situation les a mises au second plan, pendant longtemps. On ne va pas rappeler ici que les femmes n(ont voté pour la première fois qu'en 1945 ! Il faut redécouvrir les femmes.

Ceux qui vont vous en parler sont à côté de moi. On peut remarquer qu'il y a trois orateurs hommes pour parler des femmes. C'est peut-être cela que les organisateurs ont voulu – des présidences par des femmes pour rééquilibrer ce poids des hommes ! Mais c'est bien que des hommes parlent des femmes.

Le premier intervenant est Monsieur Daniel Le Blévec, professeur d'histoire médiévale. Nous sommes là aux origines de Montpellier, puisque Montpellier a été fondé en 985, et Christine Lazerges rappelait tout à l'heure que la ville a organisé une fête pour ses mille ans en 1985. Monsieur Le Blévec va nous parler des Montpelliéraines du Moyen Âge et s'interroger sur ce que nous savons d'elles.

Deux d'entre elles seront ensuite présentées. Monsieur Gérard Dédéyan, accompagné de Madame Aurore Zanini, nous fera connaître Eudoxie Comnène, princesse de Byzance venue à Montpellier. Gérard Dédéyan est lui aussi professeur d'histoire médiévale, spécialiste des relations entre l'Orient et l'Occident chrétien à cette époque. Eudoxie était la mère de Marie de Montpellier, et celle-ci, sans doute la plus célèbre des Montpelliéraines du passé lointain, a marqué l'histoire de la ville. C'est le recteur Christian Nique, secrétaire perpétuel de l'Académie, qui va dévoiler son opiniâtreté à lutter contre l'acharnement des hommes.

Partons donc à la découverte des femmes aux premiers siècles de notre ville !

TdM

13 novembre 2025

Montpelliéraines du Moyen Âge. Que sait-on d'elles ?**Daniel LE BLÉVEC**Université de Montpellier Paul-Valéry
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Nota. Pour retrouver les autres conférences de ce colloque : dans la page d'accueil (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/>) cliquer sur "Rechercher un document" et dans la fenêtre qui s'affiche, entrer le mot-clé : COLL2025

TdM

MOTS-CLÉS

COLL2025, artisanat, charité, commerce, dot, mariage, notaires, pauvreté, *Petit Thalamus*, prostituées, recluses, testament.

RÉSUMÉ

Dans une ville qui connaît, entre le XI^e et le XV^e siècles, une croissance démographique et économique de premier ordre, la place des femmes est aussi prépondérante qu'elle reste discrète, et donc mal connue. Les sources disponibles – toutes d'origine masculine, il faut le souligner – renvoient bien l'image d'une grande diversité de situations : grandes dames et riches bourgeoises, femmes du peuple, jeunes filles à marier et veuves éplorées, religieuses cloîtrées, mendiantes, servantes et filles publiques, hospitalières et recluses, surgissent des chartes, registres et cartulaires, souvent de manière fugace, voire évanescence. Mais la diversité des catégories, que structurent la fortune, la religion, la norme et le consensus, et dont témoigne incontestablement la documentation montpelliéraine, n'est-elle pas finalement celle de tout corps social, propre à toutes les villes médiévales ? S'il n'est guère possible d'y entendre clairement la voix des femmes, quels enseignements le médiéviste peut-il néanmoins tirer de leur murmure ? Peut-il espérer apporter aujourd'hui, au-delà des représentations stéréotypées, quelques réponses sûres à la question par laquelle Georges Duby achevait, il y a plus de quarante ans, son célèbre ouvrage *Le chevalier, la femme et le prêtre* : « [...] les femmes [...] Que sait-on d'elles ? »

Dans la longue période qui va du I^{er} siècle, au temps de saint Paul, à la fin du XX^e siècle avec les travaux de l'historienne Michelle Perrot, il semble que rien n'ait beaucoup changé dans la vision de la femme et dans la place qui lui est accordée au sein de la société. Et si l'on suit Georges Duby, les siècles du Moyen Âge n'ont rien modifié. Bien au contraire, puisque l'influence de la pensée chrétienne y a été déterminante, fondée sur l'écrasante domination spirituelle et intellectuelle des Saintes Écritures et des œuvres des Pères de l'Église, au point qu'on a pu dire que la religion chrétienne était coextensive à la société médiévale. Un poids qui a pesé même au-delà du Moyen Âge et qui éclaire pour une grande part la place restreinte et le rôle minoré des femmes, dans la mesure où tout un chacun est convaincu que l'infériorité des femmes est « naturelle », c'est-à-dire conforme à la Nature et à ses lois, établies par Dieu (fig. 1).



Que les femmes se taisent dans les assemblées, car il ne leur est pas permis d'y parler, mais qu'elles soient soumises, selon que le dit aussi la loi.

Saint Paul, *Première épître aux Corinthiens*, 14, 34

Il faudrait ne pas oublier, parmi tous ces hommes qui seuls, vociférant, clamaient ce qu'ils avaient fait ou ce qu'ils rêvaient de faire, les femmes. On en parle beaucoup. Que sait-on d'elles ?

Georges Duby, *Le chevalier, la femme et le prêtre* (1981)

Le silence est l'ordinaire des femmes. Il convient à leur position seconde et subordonnée... Leur posture normale est l'écoute, l'attente, le repli des mots au fond d'elles-mêmes. Accepter, se conformer, obéir, se soumettre et se taire.

Michelle Perrot, *Les femmes ou les silences de l'Histoire* (1998)

Fig. 1. – Du 1^{er} au 22^e siècle : la continuité du silence.

Les cinq siècles du Moyen Âge montpelliérain n'échappent évidemment pas à ce schéma explicatif, même en se plaçant, pour cette période de l'histoire de notre ville, sous la figure tutélaire de Marie de Montpellier, dont la voix est la seule qui ait osé s'élever assez haut au-dessus du brouhaha masculin pour se faire entendre, jusqu'à parvenir à toucher les oreilles du pape : son statut social n'est évidemment en rien représentatif de celui de l'immense majorité des femmes, sinon réduites au silence, du moins contraintes à demeurer dans un anonymat que l'historien peine souvent à percer.

Pourtant il peut y parvenir, et même parfois réussir à nommer ces femmes de Montpellier, à les situer dans leur milieu, dans leurs activités, dans leurs croyances, du moins pour quelques-unes d'entre elles et au prix de recherches longues, et de dépouillements d'archives fastidieux. Mais c'est là le prix à payer – et tout historien sait qu'il doit en passer par là – s'il veut tenter d'apporter une réponse à la question posée par Duby : que sait-on d'elles ? Une question lancée comme un défi, que le grand historien a lui-même relevé peu après avoir posé cette interrogation, puisque son dernier ouvrage a été précisément consacré aux *Dames du XII^e siècle*¹. Des femmes qui certes n'appartiennent pas aux catégories inférieures de la société : Héloïse, Aliénor d'Aquitaine, Iseut, épouses et concubines des grands de cette époque, héroïnes de chansons de geste, elles renvoient à un monde féminin souvent sublimé, dont on n'a guère de représentantes à Montpellier. Encore qu'il pourrait être intéressant de cerner, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici, les épouses des Guilhem, voire leurs filles, au moins celles qui ont laissé leur nom inscrit dans les chartes et les cartulaires, et dont on commence à entrevoir l'origine à partir du milieu du XII^e siècle.

Mais avant de les évoquer, il nous faut commencer par parler de celle par qui tout a commencé dans l'histoire des femmes à Montpellier, au point qu'il a semblé nécessaire d'imprimer son nom sur la première page du programme et sur l'affiche du colloque. Qui est Sénégonde ? Est-elle bien la première Montpelliéraine de l'Histoire ?

¹ Georges DUBY, *Dames du XII^e siècle*, 3 vol., Paris, 1995-1996.



Les premières « dames » de Montpellier

D'elle, on sait peu de choses. Elle apparaît dans quelques actes du ^xe siècle relatifs au comté de Melgueil (Mauguio), en tant qu'épouse du comte Bernard. C'est du reste à ce titre qu'en association avec son mari, elle donne en 985 une exploitation rurale, un manse faisant partie d'un domaine appelé Montpellier – [*villa Montepestelario*] – à un certain Guillaume (Guilhem, *Guillelmus*) (fig. 2). Acte fondateur pour l'histoire de notre ville : pour la première fois est mentionné le nom de celle-ci dans les sources conservées².

Au nom du Seigneur, moi Bernard, comte, et mon épouse **Sénégonde** nous ensemble également, sommes donateurs à Guilhem, pour son service et sa bonne volonté, de quelque chose de notre propre alleu qui est dans le territoire de la cité de Maguelone, dans les abords du *castrum* de Substantion, dans les limites de la *villa* de Candillargues nous te donnons un manse ; et dans les limites de la *villa* de **Montpellier** nous te donnons un manse où demeure Amalbert, avec leurs limites et toutes leurs dépendances qui appartiennent à ces manses, qui nous viennent de la donation d'un homme du nom de Berton, c'est-à-dire maisons, enclos, cours, jardins, oliviers, issues, champs, vignes, etc...

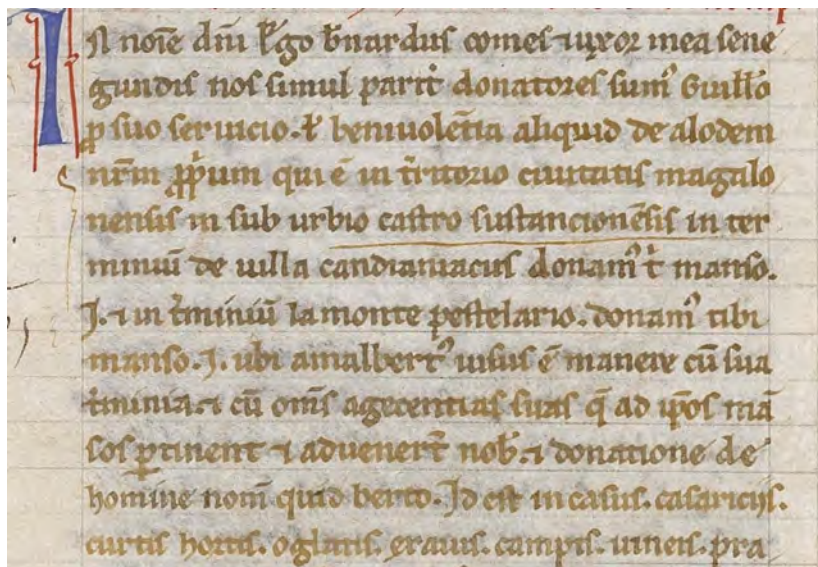


Fig. 2. – *Liber instrumentorum memorialium* (Cartulaire des Guillems)
Arch. mun. Montpellier, AA1, fol. 29v.

Le comte de Melgueil Bernard et son épouse Sénégonde cèdent donc à Guilhem un manse « vêtu », exploité par un paysan nommé Amalbert, et situé dans la *villa* de Montpellier. Ce bien foncier leur avait été donné par un certain Berton. Sénégonde est ainsi la première femme auquel le nom de Montpellier est associé dans le même acte. On

² Cet acte et sa portée historique fondamentale pour les origines de Montpellier ont été analysés par Henri VIDAL, « Aux origines de Montpellier : la donation de 985 », *Bulletin historique de la ville de Montpellier* V, 1985, p. 11-37. Reproduit dans : *id.*, *Montpellier et les Guilhems*, édité par J.-M. Carbasse, Montpellier, 2012, p. 51-110.

ne sait rien des épouses d'Amalbert et de Berton, lesquelles pourraient du reste chacune revendiquer le privilège d'être la première Montpelliéraine.

Quoi qu'il en soit, c'est à ce Guilhem et à ses successeurs que désormais allaient être liés le nom et le lieu de Montpellier. Le bénéficiaire de la donation de 985 est donc bien le premier d'une lignée qui va prendre de plus en plus d'importance politiquement et territorialement dans ce secteur du Languedoc, une importance due en particulier à des mariages avantageux. Malheureusement les épouses des premiers Guilhem sont peu connues. Qui sont, avant l'entrée en scène d'Eudoxie et de Marie, Béliarde, Ermengarde, Ermessende, Sibylle, Mathilde, chacune devenant, par son union avec un Guilhem, « dame de Montpellier » ? Ne furent-elles que de simples pions, au cœur de stratégies matrimoniales complexes ? Épousées seulement pour devenir la mère d'un héritier, futur seigneur, et rien d'autre ? Quel rôle ont-elles joué, quelle influence ont-elles exercée auprès de leur époux, ou auprès de leur fils une fois devenues veuves ? Notre regretté confrère Henri Vidal, auteur d'études très érudites sur les mariages dans la famille des Guilhem, ne s'y est pas vraiment intéressé, sans doute faute de sources³. Ce sont des questions qui restent donc ouvertes.

Les épouses des Guilhems, des dames oubliées

Chimberga,	épouse de Guilhem I ^{er}
Béliarde,	épouse de Guilhem II
Ermengarde,	épouse de Guilhem IV
Ermessende,	épouse de Guilhem V
Sybille de Mataplana,	épouse de Guilhem VI
Tiburge d'Orange,	épouse de Guilhem d'Aumelas (frère de Guilhem VI)
Mathilde de Bourgogne,	épouse de Guilhem VII
Ermessende de Castries,	épouse de Guilhem de Tortose (frère de Guilhem VII)

Quant aux épouses des rois de Majorque, seigneurs de Montpellier aux XIII^e et XIV^e siècles, si l'on est un peu mieux documenté sur elles, grâce à l'essor de l'écrit à partir du XIII^e siècle, elles furent peut-être « remarquables », mais si peu « Montpelliéraines » qu'on ne peut guère s'y attarder. Signalons pour mémoire un événement, l'accouchement survenu à Montpellier en 1243 de la reine Yolande, deuxième femme de Jacques d'Aragon, le fils de Marie de Montpellier (lui-même, on le sait, né à Montpellier). Événement évoqué par une brève mention dans le *Petit Thalamus* qui salue ainsi la naissance du futur Jacques II, « le bon roi »⁴. Remarquons qu'au moment de la rédaction de la Chronique, au siècle suivant, si la bonté d'un ancien roi s'est perpétuée dans les mémoires, le nom de celle qui lui a donné le jour n'est même

³ H. VIDAL, « Les mariages dans la famille des Guilhems, seigneurs de Montpellier », *Revue historique de droit français et étranger* 62, 1984, p. 231-244. Reproduit dans *id.*, *Montpellier et les Guilhems*, p. 11-49.

⁴ *Aquest an, la vigilia de Pantacosta, nasquet a Montpellier M^o Jac. lo bon rey* (cette année-là, la veille de Pentecôte, naquit à Montpellier mons' Jacques, le bon roi) : Gilda CAÏTI-RUSSO, Daniel LE BLÉVEC (coord.), *Le Petit Thalamus de Montpellier. Les « Annales occitanes »*, Montpellier, 2023, p. 118-119.



pas précisé. On n'en avait toutefois pas perdu totalement le souvenir, puisque, en 1251, son décès est signalé, du reste comme « reine d'Aragon »⁵ et non comme « dame de Montpellier », ce qu'elle était pourtant par son union avec Jacques I^{er}. Quant à leur fils, le « bon roi » Jacques II, il devait épouser Esclarmonde de Foix, devenue certes « dame de Montpellier » mais dont la présence dans notre ville n'est signalée qu'une seule fois, en 1309 en compagnie de leur fils Sanche et de l'épouse de celui-ci Marie d'Anjou⁶. Quant aux deux épouses successives de Jacques III, Constance d'Aragon et Yolande de Villaragut, seule la politique internationale de l'époque explique au moins la présence de la première à Montpellier où elle devait mourir en 1346 et être ensevelie, dans le couvent des franciscains de la ville. Pour les Montpelliérains l'événement – la mort d'une reine, épouse de leur seigneur – semble les avoir si peu concernés qu'il n'y est fait aucune mention dans le *Petit Thalamus*, pourtant toujours friand de nouvelles sur des épisodes inhabituels survenus dans la ville.

Reines de Majorque et « dames de Montpellier »

Yolande de Hongrie, épouse en 1235 Jacques I^{er}

Esclarmonde de Foix, épouse en 1275 Jacques II

Marie d'Anjou/Naples, épouse en 1301 Sanche

Constance d'Aragon, épouse en 1336 Jacques III

Yolande de Villaragut, épouse en 1347 Jacques III

S'il quitte les hautes sphères seigneuriales et princières pour s'intéresser aux femmes plus « ordinaires », l'historien doit se limiter à un champ archivistique a priori amoindri, amputé, car il lui faut d'emblée écarter tout un pan de la documentation, les femmes y étant totalement absentes. Que de domaines, en effet, d'où les femmes sont exclues !

- Celui de la guerre, naturellement,
- celui de la politique et de l'administration : qu'il suffise pour s'en convaincre de lire dans le *Petit Thalamus* les listes des consuls et des officiers du consulat par lesquelles commencent les années,
- l'université : par définition tous les universitaires, qu'ils y enseignent ou qu'ils y étudient, bénéficient du statut canonique de clerc,
- l'Église, car les femmes sont écartées de la hiérarchie cléricale et des ordres sacrés, la seule place qui leur est consentie étant au sein des établissements monastiques et des couvents féminins, et encore ces établissements sont-ils étroitement surveillés et contrôlés par les responsables des branches masculines de l'ordre auquel ils se rattachent.

Alors que reste-t-il aux femmes ?

⁵ aquel an [1251] mori madona loles, regina d'Aragon (*ibid.*, p. 124).

⁶ *Ibid.*, p. 158.

Entre mariage et couvent

Si l'on se fie à un adage devenu traditionnel à propos des femmes du Moyen Âge, souvent rappelé par ceux qui ont travaillé sur cette thématique, leur statut social se définit par l'alternative : *aut maritus, aut murus* (« ou le mari, ou la clôture »), formule traduisant une situation qui aura la vie dure. Aucun autre choix n'est en effet envisageable : la décision finale est prise par les chefs de famille sans qu'un consentement soit requis de l'intéressée. Cette alternative n'est évidemment pas propre à la société montpelliéraine médiévale, c'est une constante quasi universelle. De là découle un certain nombre de pratiques parfaitement représentées à Montpellier :

- l'importance du choix du conjoint, de préférence dans le même milieu, ou plus élevé si la famille nourrit des ambitions d'ascension sociale ou d'insertion dans un réseau (économique par exemple),
- la nécessité de constituer une dot,
- l'impossibilité, pour une femme qui n'est pas veuve, de vivre seule car, sans ressources, elle tomberait tôt ou tard dans la mendicité ou la prostitution. La communication de Cécile Béghin, à laquelle nous renvoyons, s'étendra sur le système dotal pratiqué à Montpellier dans les milieux marchands et artisans⁷.

Aux familles pauvres qui n'ont pas les moyens financiers suffisants pour constituer une dot et voient ainsi s'éloigner la chance de marier leurs filles, il ne reste que deux possibilités :

- le recours à la charité publique ou privée. Dans les testaments que contiennent les registres de notaires de Montpellier, figure très souvent un legs, plus ou moins important, *pro pauperibus puellis maritandis* (« pour marier les jeunes filles pauvres »),
- le placement des filles en domesticité jusqu'à ce qu'elles aient amassé un pécule suffisant pour espérer satisfaire un fiancé. Ces mêmes registres conservent ainsi des contrats passés entre un père de famille et un maître-artisan qui accepte d'embaucher comme servante la fille du premier, le temps nécessaire à la constitution de sa dot.

Nous sommes en 1425⁸. Jean Paparel, pauvre laboureur de Viols-le-Fort, est père de trois filles. Sans doute a-t-il un fils qui lui succèdera sur l'exploitation. Son premier souci est donc de marier ses filles. Sans argent disponible, il décide de les placer comme servantes (*ancillae*) à Montpellier dans des familles bourgeoises. L'aînée, Catherine, entre au service d'Esperta, épouse d'un teinturier, pour une durée de six ans. Au terme, elle recevra pour sa dot 12 livres tournois. La deuxième fille, Florence, est donnée comme servante à Maître Pierre Fabre, un arbalétrier (fabricant d'arbalètes), selon des conditions identiques. La plus jeune, Astruga, est placée comme servante chez Peyronette, mercière de Montpellier, pour une durée de huit ans au terme desquels elle recevra pour sa dot 10 livres tournois.

Ces sommes correspondent aux gages cumulés au cours des années de service, les filles de Jean, sans doute encore très jeunes (11-12 ans ?), ne recevant pour leur activité de domestique que le gîte et le couvert. Le document qui évoque cette situation est intéressant à d'autres titres, en illustrant, outre une pratique familiale courante au sein des familles pauvres, les liens économiques et sociaux tissés entre la campagne et la ville, ainsi que le phénomène intemporel du recrutement de la domesticité urbaine, notamment féminine, dans les zones rurales environnantes, bien des siècles avant Maupassant et Zola.

⁷ Cf. *infra* p. 69-85.

⁸ Arch. dép. Hérault, 2 E 95/531, fol. 113-114.



L'autre choix, c'est le « mur », la clôture du couvent. À cet égard, Montpellier et ses environs offrent plusieurs établissements susceptibles d'accueillir les jeunes filles que les parents ont renoncé à doter. La documentation conservée la plus abondante et la plus intéressante est celle du couvent des clarisses, ainsi que celle du couvent des dominicaines⁹. Elle livre par exemple des noms de prieures et de simples religieuses qui renvoient sans surprise à ceux des familles bourgeoises de la ville. Celles-ci ont pu ainsi dès le XIII^e siècle caser commodément leurs filles en surnombre, tout en s'assurant le bénéfice spirituel de leurs prières.

Bien que clarisses et dominicaines appartiennent aux ordres mendiants, l'usage s'est établi d'un apport en numéraire, en étoffes ou en objets divers, lors de l'entrée au couvent, sorte de substitut de la dot, laissé à l'appréciation des parents. Quant aux familles pauvres, elles avaient toujours la possibilité d'envoyer leurs filles grossir la cohorte des sœurs converses, qui avaient la charge des tâches ménagères, des soins du jardin et de la basse-cour, dont étaient dispensées les sœurs de chœur, vouées à la prière. Sans oublier les nombreux hôpitaux de la ville où l'accueil et le soin des pauvres et des malades étaient pris en charge par des communautés de sœurs hospitalières, non soumises à la clôture, quant à elles.

Si le phénomène d'entrée en religion des filles pose pour nous la question de la sincérité de la vocation des intéressées, c'est là une préoccupation totalement étrangère aux mentalités médiévales. Notons du reste qu'il en va de même pour les garçons qui ont la malchance d'être nés cadets et qu'on destine souvent à une carrière ecclésiastique sans leur demander leur avis.

Il est toutefois deux catégories de femmes pour lesquelles la motivation pour embrasser la profession religieuse est certainement le résultat d'un choix personnel. Et c'est en cela qu'elles sont remarquables.

– D'une part les prostituées désireuses de rompre avec une existence marquée par l'opprobre, le mépris et la marginalité sociale. Deux établissements, à Montpellier, sont susceptibles de les accueillir, leur permettant de quitter le quartier chaud de la ville où elles exercent leur activité, situé au faubourg de Lattes, pour intégrer l'une ou l'autre des maisons de Repenties, Saint-Gilles et Sainte-Marie-Madeleine.

– L'autre catégorie est celle des recluses, des femmes qui avaient fait un choix radical d'isolement : elles se faisaient emmurer dans un « reclusoir », pour y vivre en pénitentes le reste de leur existence, jusqu'à leur mort. Présentes dans toutes les villes de la chrétienté à l'époque, les recluses sont à Montpellier au nombre de trois ou quatre, selon les moments. Les reclusoirs étaient situés en-dehors de l'enceinte, le long des routes. Le plus éloigné se situait à une dizaine de kilomètres à l'ouest, du côté de Juvignac. Les autres étaient implantés au-delà des portes principales : porte du Pila Saint-Gély, peu après l'hôpital du Saint-Esprit, au-delà de la porte de la Saunerie, le long de la route

⁹ Arch. dép. Hérault, sous-séries 61 H et 62 H. Le couvent des clarisses (ou « sœurs minorettes » comme on les désigne souvent à Montpellier) s'élevait dans le faubourg de la Saunerie, celui des dominicaines (ou « Prouillhanes ») était localisé à proximité du couvent masculin, au pied de la colline du Peyrou. Sur ce dernier établissement, voir Julia PRIMI, « Le Prouillan montpelliérain : naissance et essor d'un monastère de dominicaines dans une période troublée », *Mémoire dominicaine* 23, 2008, p. 79-108. Étude d'ensemble de l'implantation des maisons régulières : D. LE BLÉVEC, « Les ordres religieux et la ville : Montpellier (XII^e-XIV^e siècle) », dans *Moines et religieux dans la ville* (Cahiers de Fanjeaux 44), Toulouse, 2009, p. 203-220. La région proche offrait également à l'entrée en religion des filles plusieurs abbayes plus ou moins anciennement implantées : Vignogoul (Pignan), Saint-Félix-de-Montceau (Gigean), Sainte-Marie-de-la-Rive (Fabrègues), Saint-Geniès-des-Mourgues, Arboras (Lansargues), Saint-Léon (Saint-Bauzille-de-Montmel).

menant à Béziers, enfin au faubourg de Lattes. Les recluses de Montpellier sont souvent mentionnées comme bénéficiaires de legs dans les testaments des habitants, qui pensaient que le genre de vie extrême qu'elles avaient choisi ne pouvait que plaire à Dieu et que donc leurs prières seraient bénéfiques au salut de leur âme.

Sur ces deux catégories, remarquables par la particularité de leur engagement religieux, on renverra à deux études, écrites par deux universitaires montpelliéraines et qui montrent, l'une et l'autre, combien ces deux genres de vie et ce qu'ils représentent, tant au plan social que religieux, font alors partie intégrante de la sociabilité urbaine¹⁰.

Femmes dans le siècle

Venons-en à présent aux femmes de Montpellier restées dans le siècle, évidemment les plus nombreuses. Quels sont leurs domaines de prédilection, ancrés dans les lieux et les milieux où elles s'activent, où elles accomplissent les tâches quotidiennes qui leur incombent, en conformité avec la croyance universellement partagée que leur destinée, voulue par Dieu de toute éternité, ne saurait être différente ? Les trois plus importants sont incontestablement : 1. les activités domestiques au sein de la maison, 2. le travail au bénéfice de la prospérité de la famille, 3. les pratiques religieuses.

1. S'occuper du foyer, élever les enfants qu'elles ont mis au monde, gérer l'approvisionnement de la maison, gouverner les servantes quand elles ont les moyens d'en avoir, veiller à la nourriture et à l'habillement des membres de la famille, ce sont là les activités classiques des bourgeoises de Montpellier, épouses des marchands, des artisans et aussi celles des agriculteurs puisque la ville en compte encore à l'époque. Elles ne les distinguent guère de celles rencontrées ailleurs dans d'autres villes vouées comme Montpellier à une économie industrielle et commerciale dominante. Sans oublier les femmes des officiers municipaux ou royaux, viguiers, bayles, clavaires, avocats, les femmes de notaires et celles des médecins, dont on parle moins mais qui apparaissent de temps à autre dans la documentation, notariale notamment.

Comme le montre Cécile Béghin, l'argent est le moteur de l'économie urbaine. Il est aussi au centre des distinctions sociales, en définissant les niveaux de fortune, le genre de vie, les comportements et les relations entre catégories. Dans les rapports sociaux, la notoriété et le paraître sont érigés en valeurs essentielles. L'argent que l'on détient, la richesse que l'on possède, qu'elle soit héritée ou acquise, doivent être montrés. Parmi les marqueurs de ces distinctions on trouve bien sûr la qualité et la beauté de la résidence¹¹, la possession d'une domesticité plus ou moins nombreuse, mais surtout les vêtements et les parures. Au XIV^e siècle, les femmes de la bourgeoisie montpelliéraine sont les promotrices de cette tendance, car volontiers enclines à arborer robes de qualité, manteaux de fourrure et bijoux de prix. La surenchère et la concurrence font rage, à tel point que la municipalité s'en est émue. S'insérant dans une tradition remontant à Philippe le Bel, les consuls de Montpellier ont estimé nécessaire de publier des règlements somptuaires limitant l'étalage ostentatoire des richesses. Ainsi le 1^{er} avril 1365, les consuls proclament officiellement devant la population rassemblée toute une série de dispositions contre le luxe vestimentaire, condamnant plus

¹⁰ Leah L. OTIS, *Prostitution in Medieval Society : The History of an Urban Institution in Languedoc*, Chicago, 1985 ; Lucie LAUMONIER, « Les recluses de Montpellier du XIII^e au XV^e siècle. Une institution urbaine », *Revue Mabillon* 26, 2015, p. 179-204.

¹¹ Bernard SOURNIA, « Le patriciat montpelliérain et son habitat vers 1300 », dans L. Galano, L. Laumonier (éd.), *Montpellier au Moyen Âge. Bilan et approches nouvelles*, Turnhout, 2017, p. 105-117.



particulièrement le port, par les femmes, de tenues trop richement ornées et de bijoux de trop grand prix.

La proclamation, après un préambule évoquant la pauvreté évangélique et l'image du Christ pauvre données en modèle, décline en dix-sept *item* les interdits qui seront désormais de rigueur dans la ville, contre le port de perles et de pierres précieuses sur les habits ou sur les chapeaux, contre les étoffes rehaussées d'or et d'argent, les soieries, broches, rubans dorés et argentés, ou vêtements ornés d'hermine. Chacun et chacune doit se vêtir avec la modération qui convient à son statut et à sa condition. Les contrevenants et contrevenantes devront s'acquitter d'une amende et les fournisseurs devront cesser de fabriquer de tels habits et ornements sous peine de sanctions : tailleurs, peaussiers, chausseurs, juponniers, argentiers sont menacés, en cas de transgression, de sanctions sur leur personne et sur leurs biens, sans aucune indulgence¹².

Reste à savoir si cette police des mœurs, qui vise surtout les comportements féminins, en un temps, il est vrai, de difficultés générales touchant les villes et les campagnes du royaume de France et où le luxe affiché pouvait apparaître comme scandaleux, a pu être réellement mise en application.

2. Si l'on met à part les dames de l'aristocratie, peu nombreuses à Montpellier au Moyen Âge, les femmes travaillent. Les épouses d'artisans et de commerçants plus particulièrement collaborent étroitement aux activités professionnelles au sein de l'atelier ou de la maison de commerce. La bonne marche de l'entreprise conditionne évidemment la prospérité de la famille, son niveau de vie et sa position sociale. D'où la nécessité, pour ne pas dire l'obligation, pour une femme devenue veuve, et ayant encore des enfants jeunes à élever, de devenir chef d'atelier ou maîtresse des opérations commerciales dont s'occupait son défunt mari¹³. Les contrats qu'elles passent devant les notaires et que conservent en abondance les registres apportent sur ce sujet des informations conséquentes. L'on renverra sur ce point encore à l'étude de Cécile Béghin, avant d'aborder le troisième domaine où les femmes de Montpellier sont particulièrement présentes, l'expression de la piété et de la charité¹⁴.

3. L'omniprésence de la religion au Moyen Âge, son poids sur la société, son influence sur les élites comme sur le peuple, induisent un certain nombre de croyances et de pratiques que les femmes et les hommes partagent de la même manière, de sorte qu'il n'est pas aisé de dégager des comportements qui seraient spécifiquement féminins. Pratiquer sa foi dans le cadre de la paroisse, fréquenter les églises pour assister à la messe et recevoir les sacrements, prier les saints, faire l'aumône aux pauvres, participer aux grands événements qui scandent le calendrier liturgique, comme les processions, ce sont là autant d'attitudes qui ne sont ni spécialement féminines, ni spécialement remarquables.

¹² Texte édité par Joseph ROUQUETTE, dans *Cartulaire de Maguelone (suite), fasc. 1, 1353-1379*, s. l. n. d. [1927], p. 42-44.

¹³ Sur le veuvage, voir Lucie LAUMONIER, *Solitudes et solidarités en ville. Montpellier, mi XIII^e-fin XI^e siècles*, Turnhout, 2015, p. 227 et suiv.

¹⁴ Voir infra p. 69-85, ainsi que Kathryn REYERSON, « Women in Business in Medieval Montpellier », dans B. A. Hanawalt (éd.), *Women and Work in Preindustrial Europe*, Bloomington, 1986, p. 117-144 ; *ead.*, « La participation des femmes de l'élite marchande à l'économie : trois exemples montpelliérains de la première moitié du XIV^e siècle », *Études roussillonnaises* 25, 2013, p. 129-135 ; *ead.*, *Women's Networks in Medieval France. Gender and Community in Montpellier 1300-1350*, New York, 2016 ; *ead.*, « Les réseaux économiques entre femmes à Montpellier, fin XIII^e-mi-XIV^e », dans L. Galano, L. Laumonier (éd.), *op. cit.*, p. 93-104.

Cependant chaque individu dispose, dans le domaine religieux, d'une certaine autonomie quant au choix de ses dévotions. C'est pourquoi les historiens du fait religieux se sont volontiers penchés sur les testaments que l'on conserve en abondance, on l'a dit, pour analyser les legs pieux qu'ils mentionnent, des legs quasi obligatoires, souvent rituels au sein d'une famille, dans la mesure où leur finalité est d'obtenir des grâces et des intercessions pour gagner au plus vite le paradis après la mort¹⁵.

On ne prendra qu'un exemple, celui des legs pieux ordonnés par la veuve d'un argenter de Montpellier, dame Sibinda, qui teste le 24 janvier 1407¹⁶. Elle élit sépulture dans le cimetière de Saint-Barthélemy (situé au faubourg de la Saunerie). Sur ce qu'elle laisse à ses héritiers, elle réserve 240 livres à ses legs pieux. La répartition en est la suivante :

aux offrandes à distribuer lors de ses messes anniversaires 40 livres ; à chacun des 4 couvents mendians [dominicains, franciscains, carmes, augustins] 20 sous ; au couvent des clarisses 16 sous ; au couvent des dominicaines 16 sous ; au couvent de Saint-Gilles 20 sous ; à chacune des sœurs blanches du couvent des repenties de Sainte-Marie-Madeleine, 12 deniers ; à la mense des chanoines de Maguelone 5 sous ; à l'œuvre et au luminaire de la cathédrale de Maguelone 5 sous ; à la mense des moines de Saint-Benoît 5 sous ; à Notre-Dame de la Merci, alias Sainte-Eulalie, 5 sous ; au collège de Saint-Sauveur 5 sous ; aux pauvres des hôpitaux de Montpellier 20 sous ; à l'aumône du mercredi 10 sous ; à l'hôpital de Roncevaux 40 sous pour y célébrer des messes pour son âme ; au bassin des âmes du Purgatoire dans l'église Saint-Paul 16 sous ; à Bérenger Saurel, chanoine de Maguelone, pour 200 messes à célébrer pour son âme 4 livres ; à l'église Saint-Barthélemy pour dire 50 messes 15 deniers ; à l'église Saint-Sauveur pour dire 50 messes 15 deniers ; à la confrérie de Saint-Antoine 10 sous.

Rien de remarquable dans cet acte, rien de spécialement féminin, sauf peut-être la générosité insistante de la testatrice en faveur des maisons religieuses féminines. Parmi les bénéficiaires de ses legs, figure une institution où les femmes sont prédominantes et qui est une originalité montpelliéraine. Il convient d'en dire un mot : l'aumône du mercredi ou du *dimecre*.

C'est au cours du XIII^e siècle que fut mis en place à Montpellier un système de quêtes, destiné à aider les établissements charitables de la ville, dont les revenus, trop modestes, ne leur permettaient pas de remplir correctement leur mission d'assistance envers les pauvres et les malades. Tous les mercredis, un certain nombre de dames de la bourgeoisie, épouses de marchands et d'artisans, allaient de maison en maison demander l'aumône. L'argent recueilli était géré par l'œuvre du *dimecre*, une institution placée sous l'autorité des consuls qui veillaient à la juste répartition entre les hôpitaux, en fonction de leurs besoins. Les dames du *dimecre* pouvaient également se rendre à domicile pour secourir les personnes en détresse qui leur avaient été signalées. Cette œuvre, agissant comme une personne morale, possédait des biens, des maisons qu'elle louait, des rentes. Elle avait son prêtre aumônier. Son siège était dans l'église de l'hôpital Saint-Éloi, situé au faubourg de Lattes. Chaque mercredi, les quêteuses, aidées de quelques hommes plus spécialement chargés de l'administration de l'œuvre, s'y

¹⁵ Sur la pratique testamentaire féminine, voir Kathrin REYERSON, « Wills of Spouses in Montpellier before 1350: A Case Study of Gender in Testamentary Practice », dans J. Rollo-Koster, K. Reyerson (éd.), « *For the Salvation of my Soul* » : *Women and Wills in Medieval and Early Modern France* (French History and Culture 5), Saint Andrews, 2012, p. 44-60.

¹⁶ Analyse du testament par J. ROUQUETTE dans *Cartulaire de Maguelone* (suite), fasc. 3. *Épiscopat de Pierre Adémar (1404-1418)*, Montpellier, 1925, p. 94.



rassemblaient, assistaient à la messe, puis les dames partaient quêter à travers la ville. Certaines d'entre elles, rompues aux affaires car se trouvant à la tête d'une boutique ou d'un atelier, pouvaient aussi mettre leurs compétences au service de l'œuvre en s'occupant occasionnellement de sa gestion, passant des contrats et délivrant des quittances.

L'aumône du mercredi de Montpellier est une institution originale, remarquable s'il en est, et qui durera jusqu'à l'époque moderne, où l'œuvre de la Miséricorde prendra le relais¹⁷.

Femmes en dissidence

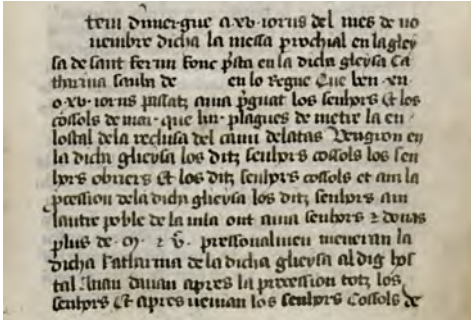
Si le conformisme religieux est la règle, à Montpellier comme ailleurs, on sait que l'histoire de la chrétienté médiévale a été parcourue par des courants de résistance et de contestations, tant au niveau des croyances que des pratiques. L'histoire du Midi tout particulièrement a été bouleversée, marquée durablement dans la première moitié du XIII^e siècle, par la crise albigeoise, dont les séquelles trouvent encore des traces au XIV^e. Montpellier, qu'on a souvent montrée comme une citadelle de l'orthodoxie, une ville chérie par la papauté, à l'inverse de Béziers ou de Toulouse, foyers d'hérésie, n'en a pas moins fourni à la dissidence religieuse quelques témoignages, attestant que les femmes n'en ont pas été absentes. On ne peut guère s'y attarder ici, chaque cas rencontré pourrait faire en soi l'objet d'un article. On citera seulement pour mémoire deux cas car ils sont remarquables, bien documentés et ont du reste déjà attiré l'attention des historiens.

Le premier cas est celui d'une Montpelliéraine issue d'un milieu populaire, Na Prous Boneta. Dans le mouvement dissident « spirituel » qui était né et s'était développé autour des couvents franciscains du Midi à la fin XIII^e et au début du XIV^e siècle, prônant un retour radical à la pauvreté évangélique au sein de l'Église, des foyers actifs de contestation s'étaient implantés dans la plupart des villes du Languedoc, notamment à Montpellier. Composés d'hommes et de femmes, ces groupes informels furent poursuivis par l'Inquisition dans les années 1320, à la demande de la papauté, et durent vivre dans une sorte de clandestinité. Na Prous Boneta, une pauvre femme illettrée mais profondément mystique, en faisait partie. Elle finit par être arrêtée comme ses autres compagnons et compagnes. Elle fut traduite devant le tribunal inquisitorial de Carcassonne. Répondant aux interrogatoires des inquisiteurs elle retraça son parcours spirituel, évoquant ses rencontres et ses conversations avec le Christ. Jugée coupable d'hérésie, elle fut brûlée à Carcassonne en 1328¹⁸.

Pour se pencher sur le deuxième cas, celui de la recluse Catherine Sauve, il faut faire un bond de presque un siècle. La documentation qui permet de la connaître est toute dans le *Petit Thalamus* (fig. 3). On voit ainsi décrite, à l'année 1416, la procession conduite par les autorités de la ville pour accompagner Catherine jusqu'à son reclusoir du chemin de Lattes où, à sa demande, elle va être enfermée.

¹⁷ Voir Alexandre GERMAIN, « De la charité publique et hospitalière à Montpellier au Moyen Âge », *Publications de la Société archéologique de Montpellier* 27, août 1859, p. 535-537 ; D. LE BLÉVEC, « Le rôle des femmes dans l'assistance et la charité », dans *La femme dans la vie religieuse du Languedoc, XIII^e-XIV^e siècles* (Cahiers de Fanjeaux 23), Toulouse, 1988, p. 177-178.

¹⁸ Sur Na Prous Boneta, voir Louisa BURNHAM, « The Visionary Authority of Na Prous Boneta », dans A. Boureau et S. Piron (éd.), *Pierre de Jean Olivi (1248-1298). Pensée scolastique, dissidence spirituelle et société*, Paris, 1999, p. 319-340 ; ead., *So Great a Light, So Great a Smoke: The Beguin Heretics of Languedoc*, Ithaca (N.Y.), 2008.



[I]tem dimergue a XV jorns del mes de no-vembre, dicha la messa parrochial en la gleysa de Saint Fermi, fons presta en la dicha gleysa Catharina Sauba, de [...] en lo regne, que ben XII o XV jorns passatz avia preguat los senhors et los consols de mar que lur plagues de metre la en l'ostal de la reclusa del cami de Lattes. Vengron en la dicha gleysa los dits senhors consols et los sen-hors obriers et los dits senhors consols et am la procession de la dicha gleysa los dits senhors am l'autre poble de la vila ont avia senhors & donas plus de M & Vc, pressonalmen meneron la dicha Katharina de la dicha gleysa al dig hostal, anan davan apres la procession tots los senhors et apres venian los senhors consols de [mar]

Le dimanche 15 novembre, une fois que la messe paroissiale eut été dite dans l'église Saint-Firmin, se tenait prête dans cette église Catherine Sauve, de [...] en Lorraine qui, pendant les quelque douze ou quinze derniers jours, avait prié les seigneurs et les consuls de mer de bien vouloir l'installer dans la maison de la recluse du chemin de Lattes. Les seigneurs consuls et les seigneurs ouvriers vinrent dans cette église et, avec le cortège de l'église, ces seigneurs avec le reste du peuple de la ville où il y avait plus de 1500 hommes et femmes, conduisirent eux-mêmes cette Catherine depuis cette église à la maison; tous les seigneurs marchaient en tête devant la procession et ensuite venaient les seigneurs consuls [de mer]

Fig. 3. – *Le Petit Thalamus de Montpellier*, p. 528-529

Mais l'année suivante le *Petit Thalamus* nous apprend que Catherine – sans doute depuis la fenestrelle de son reclusoir – a proféré des paroles condamnables, entre autres contre le clergé, à commencer par le pape et les cardinaux, critiquant la pratique des sacrements de l'Église, niant l'existence du purgatoire. Sortie de son *ostal* et interrogée par le représentant de l'inquisiteur de Carcassonne, Catherine réaffirma ses opinions. Condamnée pour hérésie, elle fut conduite à travers la foule jusqu'aux fourches patibulaires du pont de Castelnaud, lieu des supplices et des exécutions. Là elle fut « brûlée judiciairement¹⁹ ».

On achèvera ce rapide survol de la situation féminine à Montpellier au Moyen Âge d'abord en précisant que les Montpelliéraines dont il a été question sont surtout remarquables en raison de leur rareté – ou disons de leur moindre présence – dans les sources conservées, en particulier celles des débuts de l'histoire de la ville. Il faut attendre l'essor de l'écrit et surtout la généralisation de l'acte notarié à partir du XIII^e siècle pour les voir peu à peu se rendre plus apparentes à l'œil exercé de l'historien.

Une seconde remarque conclusive se voudrait être un simple rappel, destiné aux Montpelliérains, aux journalistes, aux touristes et voyageurs de passage : le saint patron de Montpellier n'est pas saint Roch mais, depuis le XII^e siècle, une sainte patronne, la Vierge Marie, envers laquelle les Guilhem manifestaient une dévotion toute spéciale (fig. 4). C'est sous la protection de cette figure féminine de sainteté, et dans sa représentation de la maternité, celle de la *Vierge à l'Enfant*, que les consuls ont placé leurs libertés municipales, lorsqu'ils l'ont obtenue, en 1204, de la bienveillance d'une autre Marie.

¹⁹ *aqui fons judicialmen cremada coma heretga* (G. CAITI-RUSSO, D. LE BLÉVEC [coord.], *op. cit.*, p. 536).





Fig. 4. – L'Enfant dans les bras de la Vierge
recevant les *Coutumes* de Montpellier, présentées par les consuls
Petit Thalamus de Montpellier (fin XIII^e s.)
Paris, BnF, ms fr. 11795, fol. 1r

BIBLIOGRAPHIE

- BÉGHIN Cécile, « Donneuses d'ouvrages, apprenties et salariées aux XIV^e et XV^e siècles dans les sociétés urbaines languedociennes », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* 3, n° 1, 1996.
- , « Entre ombre et lumière : quelques aspects du travail des femmes à Montpellier (1293-1408) », *Médiévales* 30, 1996, p. 45-54.
- , « Dot, patrimoine et solidarité à Montpellier dans les derniers siècles du Moyen Âge », dans Christiane Klapisch-Zuber (dir.), *Les femmes dans l'espace nord-méditerranéen depuis le Moyen Âge, Études Roussillonnaises. Revue d'Histoire et d'Archéologie Méditerranéenne* 25, n° 1, juin 2013, p. 31-40.
- BURNHAM Louisa A., « The Visionary Authority of Na Prous Boneta », dans Alain Boureau, Sylvie Piron (éd.), *Pierre de Jean Olivi (1248-1298). Pensée scolastique, dissidence spirituelle et société*, Paris, Vrin, 1999, p. 319-340.
- , *So Great a Light, So Great a Smoke: The Beguin Heretics of Languedoc*, Ithaca (N.Y.), 2008.
- CAÏTI-RUSSO Gilda, LE BLÉVEC Daniel (coord.), *Le Petit Thalamus de Montpellier. Les « Annales occitanes »*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2023.
- CARBASSE Jean-Marie, « La condition de la femme mariée en Languedoc (XIII^e-XIV^e siècle) », dans *La femme dans la vie religieuse du Languedoc, XIII^e-XIV^e siècles* (Cahiers de Fanjeaux 23), Toulouse, Privat, 1988, p. 99-112.
- DUBY Georges, *Dames du XII^e siècle*, 3 vol., Paris, Gallimard, 1995-1996.
- Bull. Acad. Sc. Lettr. Montp.*, vol. 56, suppl. 1 (2025)

GERMAIN Alexandre, « De la charité publique et hospitalière à Montpellier au Moyen Âge », *Publications de la Société archéologique de Montpellier* 27, août 1859, p. 535-537

La femme dans l'histoire et la société méridionales (IX^e-XIX^e s.). Actes du 66^e congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon (Narbonne, 15-16 octobre 1994), Montpellier, s. n., 1995.

LAUMONIER Lucie, « Les recluses de Montpellier du XIII^e au XV^e siècle. Une institution urbaine », *Revue Mabillon* 26, 2015, p. 179-204.

—, *Solititudes et solidarités en ville. Montpellier, mi XIII^e-fin XV^e siècles*, Turnhout, Brepols, 2015.

LE BLÉVEC Daniel, « Le rôle des femmes dans l'assistance et la charité », dans *La femme dans la vie religieuse du Languedoc, XIII^e-XIV^e siècles* (Cahiers de Fanjeaux 23), Toulouse, Privat, 1988, p. 177-178.

—, « Les ordres religieux et la ville : Montpellier (XII^e-XIV^e siècle) », dans *Moines et religieux dans la ville* (Cahiers de Fanjeaux 44), Toulouse, Privat, 2009, p. 203-220.

OTIS Leah Lydia, *Prostitution in Medieval Society. The History of an Urban Institution in Languedoc*, Chicago, The University of Chicago Press, 1985.

PRIMI Julia, « Le Prouillan montpelliérain : naissance et essor d'un monastère de dominicaines dans une période troublée », *Mémoire dominicaine* 23, 2008, p. 79-108.

REYERSON Kathryn, « Women in Business in Medieval Montpellier », dans Barbara A. Hanawalt (éd.), *Women and Work in Preindustrial Europe*, Bloomington, Indiana University Press, 1986, p. 117-144.

—, « Wills of Spouses in Montpellier before 1350: A Case Study of Gender in Testamentary Practice », dans Joëlle Rollo-Koster, Kathryn Reyerson (éd.), « *For the Salvation of my Soul* » : *Women and Wills in Medieval and Early Modern France* (Studies in French History and Culture 5), Saint Andrews, Centre for French History and Culture of the University of St Andrews, 2012, p. 44-60.

—, « La participation des femmes de l'élite marchande à l'économie : trois exemples montpelliérains de la première moitié du XIV^e siècle », *Études roussillonnaises* 25, 2013, p. 129-135.

—, *Women's Networks in Medieval France. Gender and Community in Montpellier 1300-1350*, New York, Palgrave Macmillan, 2016.

—, « Les réseaux économiques entre femmes à Montpellier, fin XIII^e-mi-XIV^e », dans Lucie Galano et Lucie Laumonier (éd.), *Montpellier au Moyen Âge. Bilan et approches nouvelles*, Turnhout, Brepols, 2017, p. 93-104.

ROUQUETTE Joseph (éd.), *Cartulaire de Maguelone (suite), fasc. 3. Épiscopat de Pierre Adémar (1404-1418)*, Montpellier, chez l'Auteur, 1925.

VIDAL Henri, « Aux origines de Montpellier : la donation de 985 », *Bulletin historique de la ville de Montpellier* 5, 1985, p. 11-37. Reproduit dans *id.*, *Montpellier et les Guilhems*, édité par J.-M. Carbasse, Montpellier, Presses de la Faculté de droit et Sciences Politiques de Montpellier, 2012, p. 51-110.

—, « Les mariages dans la famille des Guilhems, seigneurs de Montpellier », *Revue historique de droit français et étranger* 62, 1984, p. 231-244. Reproduit dans *ibid.*, p. 11-49.

↑ TdM

13 novembre 2026

Eudoxie Comnène, dame de Montpellier

Gérard DÉDÉYAN

Professeur émérite, Histoire Médiévale, université Montpellier Paul-Valéry
Membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Aurore ZANINI

Étudiante
Université de Nîmes

Nota. Pour retrouver les autres conférences de ce colloque : dans la page d'accueil (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/>) cliquer sur "Rechercher un document" et dans la fenêtre qui s'affiche, entrer le mot-clé : COLL2025

TdM

MOTS-CLÉS

COLL2025, Eudoxie, Comnène, empire byzantin, Montpellier, Guilhem VIII.

RÉSUMÉ

Eudoxie, par son appartenance à la glorieuse dynastie des Comnènes, était la petite-nièce du Basileus, Manuel I^{er}. Promise initialement au roi Alphonse II d'Aragon, elle entreprend un voyage vers l'Occident et se marie, après de nombreuses péripéties, au seigneur de Montpellier, Guilhem VIII. Vivant dans la seigneurie de son époux, elle donne naissance à leur fille, Marie et s'entoure de troubadours la surnommant « impératrice ». Répudiée par Guilhem VIII, qui veut épouser Agnès de Castille, en 1187, Eudoxie Comnène vit les dernières années de son existence au sein du monastère d'Aniane.

On a beaucoup glosé sur le décalage hiérarchique entre Eudoxie Comnène et Guilhem VIII de Montpellier. Le regretté Henri Vidal a mieux que quiconque montré la position avantageuse de ce dernier. Les Guilhem bénéficient, depuis le bullaire de Maguelone, de la bienveillance du pape, dont, par ailleurs, ils suivent les directives concernant la lutte contre les Cathares. Guilhem VII a prêté refuge à Alexandre III fuyant la vindicte de l'empereur germanique Frédéric Barberousse¹. Guilhem VII est entré dans la famille des Capétiens, par son mariage, avec Mathilde, la sœur du duc de Bourgogne.

Les seigneurs de Montpellier connaissent, en outre, un apogée dans la maîtrise de l'ordre social, économique, symbolisée par l'appellation Notre-Dame des Tables

* Nous remercions vivement Jean-Claude Cheynet, Jean-François Vannier et Donatella Taverna, byzantinistes, pour leur aide précieuse dans la recherche d'informations précises.

¹ Henri VIDAL, « Montpellier et le diocèse de Maguelone », dans *Montpellier et les Guilhems*, édité par Jean-Marie Carbasse, Montpellier, Presses de la Faculté de Droit et Science politique de Montpellier, 2012, p. 277-285 [p. 281].

conférée à l'église Sainte-Marie, en raison de l'afflux de changeurs, avec leurs tables. L'hostilité de Gênes (à la différence de Pise et de Constantinople) fut neutralisée par un traité, signé en 1201, de protection réciproque, lui ouvrant le port de Lattes. Les marchands montpelliérains peuvent commercer par voie maritime avec le royaume d'Aragon, Naples, la Sicile ainsi que le Levant, notamment dans les États latins de Terre sainte, ainsi à Saint-Jean d'Acre et au-delà, à Famagouste².

D'après les remarquables recherches de l'héraldiste et généalogiste hongrois, Szabolcs de Vajay, Eudoxie, par son appartenance à la glorieuse dynastie des Comnènes (fig. 1), était la petite-nièce du Basileus, Manuel I^{er}, le plus grand empereur chrétien de l'époque³.

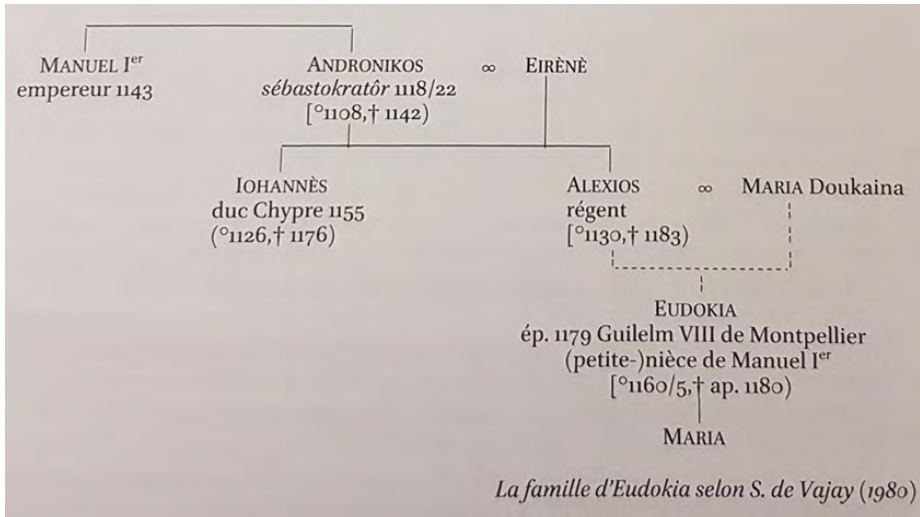


Fig. 1 : Arbre généalogique d'Eudoxie Comnène, selon l'article de Szabolcs de Vajay.

Pour marquer son rang, aux yeux des princes francs du Levant, Eudoxie est parée de la dignité de *Sébastè*, attestée par la sigillographie (moins prestigieuse, cependant, que celle de *Sébastokrator*, attestant un lien plus direct, avec la dynastie des Comnènes). Elle peut d'ailleurs être associée à deux sceaux en particulier qui ont été réalisés au XII^e siècle dans l'Empire byzantin. Le premier comporte une inscription sur le revers désignant Eudokia Komnène *Sébastè*⁴ (fig. 2).

² Vincent CHALLET, « Le temps des Guilhems (985-1204) ou l'histoire d'un miracle urbain », dans Christian Amalvi et Rémy Pech (dir.), *Histoire de Montpellier*, Toulouse, éd. Privat, 2015, p. 45-61 [p. 53].

³ Szabolcs DE VAJAY, « Eudoxie Comnène, l'impératrice des troubadours », dans *Genealogica et Heraldica*, Copenhague, 1980, p. 321-338. Cf. Christian SETTIPANI, *Les liens dynastiques entre Byzance et l'étranger à l'époque des Comnènes et des Paléologues*, Paris, De Boccard, 2021, p. 289.

⁴ Répertoire sur le catalogue numérique du centre de Dumbarton Oaks au numéro BZS. 1958.106.1873.



Fig. 2 : Revers du sceau
d'Eudokia Komnene
Sébastè, XII^e siècle



Concernant le deuxième sceau (fig. 3), l'inscription, plus détaillée, affirme le lien de parenté d'Eudoxie avec Andronikos, le frère de Manuel I^{er} Comnène. En effet, la lecture sigillographique présente Eudoxie comme la petite-fille d'Andronikos, Sébastokratôr, titre attribué aux frères de Manuel I^{er} Comnène. Ce sceau permet donc d'étayer la réflexion sur la généalogie étudiée par l'héraldiste hongrois, Szalbocs de Vajay. De plus, la datation est plus précise, puisque le sceau a été fait après 1150, au cours de la seconde moitié du XII^e siècle⁵



Fig. 3 : Avers et revers du sceau d'Eudokia Komnene, Sébastè, seconde moitié
du XII^e siècle.

Alors qu'elle était promise à Alphonse d'Aragon, ce dernier lui a préféré la princesse Sanchie de Castille, afin de créer des liens plus durables, en ce qui concerne ses frontières. Les émissaires byzantins se sont donc tournés vers Alexis, l'héritier présomptif de Manuel Comnène, pour avoir des directives.

Ils s'adressent alors à Raimond Bérenger de Provence, frère d'Alphonse d'Aragon, qui, pour sa part, refuse la main d'Eudoxie. Par conséquent, Eudoxie, comme il était

⁵ Répertoire sur le catalogue numérique du centre de Dumbarton Oaks au numéro BZS. 1951.31.5.1132.

prévu par Manuel, devait regagner Constantinople en cas d'échec. C'est alors que Guilhem VIII posa sa candidature à une union avec l'*emperairitz*, comme l'appelaient les troubadours en occitan. Il saisit l'occasion, comme le souligne le regretté juriste Henri Vidal, dans un recueil d'articles, *Montpellier et les Guilhems*, rassemblés par le Recteur Jean-Marie Carbasse⁶.

Guilhem VIII n'entraîne pas Eudoxie dans une mésalliance, car la seigneurie de Montpellier développe une économie florissante par l'intermédiaire du commerce entretenu avec Pise et Constantinople. Des contacts pourraient donc être entretenus après le mariage entre Eudoxie, devenue l'épouse de Guilhem VIII, et la capitale byzantine. Les ambassadeurs byzantins, discernant, sans doute, l'intérêt d'un mariage avec une dynastie parvenue au sommet de sa puissance économique et de son rayonnement commercial dans l'aire méditerranéenne, se résolurent à faire halte dans le port de Lattes, à leur retour d'Espagne.




Fig. 4 : Carte des routes commerciales en Europe à la fin du XII^e siècle, dans S. Bernstein et P. Milza, *Histoire Seconde*, Paris, Hatier, 1997.

Ce port était marqué par les échanges entre monde chrétien et monde musulman. Ayant connaissance de ces informations, sur le commerce avec les républiques maritimes italiennes, les ambassadeurs byzantins acceptent de rester sur place, pour ne pas retourner à Constantinople « les mains vides ». Dans le port principal de la seigneurie de Montpellier, « on y voit des gens de toutes les langues, principalement des Génois et des Pisans »⁷ (fig. 4).

Les métiers se multiplient et s'organisent. On en compte soixante-douze. Au-dessus des laboureurs, les plus nombreux, des artisans répondent à la consommation locale : poissonniers, savetiers et jupiers, chaudronniers ou lanterniers, par exemple. Pour une clientèle plus étendue, travaillent les artisans du cuir ou du textile. On peut citer encore

⁶ Jean-Marie CARBASSE (éd.), *Montpellier et les Guilhems*, passim.

⁷ Gérard CHOLVY (dir.), *Histoire de Montpellier*, Toulouse, éditions Privat, 1984, p. 19. 

les drapiers qui fabriquent la draperie rouge, c'est-à-dire teinte avec des graines de garance, et qui ont une place privilégiée. Les marchands de Montpellier apprennent à exporter les produits des artisans de leur ville mais, si le commerce maritime est le plus fructueux, il est aussi le plus difficile⁸.

Les ambassadeurs de Manuel Comnène ont posé comme condition que le premier enfant à naître, garçon ou fille, hérite de la seigneurie de Montpellier (fig. 5⁹), et que toute personne de plus de dix ans, habitant à Montpellier, prête serment de garantir les droits de l'enfant, condition que Guilhem VIII accepte, sur les suggestions de ses propres conseillers¹⁰. Le contrat de mariage (l'union étant sans doute célébrée à Notre-Dame des Tables en 1179), a sûrement été négligé, soit à l'instigation de la deuxième épouse de Guilhem VIII, probablement poussée par la jalousie vis-à-vis d'Eudoxie, soit à l'occasion de la vente de la seigneurie de Montpellier, en 1379, à la couronne de France.



Fig. 5 : La seigneurie de Montpellier en 1120.

Une question reste à résoudre : Eudoxie est appelée tantôt *Eudoxia*, quand les sources se réfèrent à son nom byzantin, qui évoque « la renommée, la gloire », tantôt *Eudokia* (autre forme, *Eudokié*), par référence à ses années, finalement heureuses, « de satisfaction », dans la seigneurie de Montpellier, appellation qui évoque « la bonne volonté », avant sa relégation à l'abbaye d'Aniane¹¹.

Sur le plan religieux, Eudoxie, apportant avec elle ses icônes, était accompagnée d'un représentant ecclésiastique de Byzance, présence nécessaire pour valider l'union avec un souverain d'une autre confession. En effet, il était chargé d'expliquer à la jeune

⁸ Henri VIDAL, *Montpellier et les Guilhems*, p. 283.

⁹ Figure extraite de Alexandre VERGOS, article mentionné en note 10.

¹⁰ Alexandre VERGOS, « Les Guilhems de Montpellier et leur entourage urbain (1090-1204) : les apports de l'approche prosopographique », *Les Cahiers de Framespa e-Storia* 37, 2021, <https://doi.org/10.4000/framespa.10845> ; Vincent CHALLET, « Le temps des Guilhems (985-1204... »), p. 58-59 « La révolution de 1204 ».

¹¹ Cf. *A Lexicon abridged from Liddell and Scott's Greek-English Lexicon*, Oxford, Clarendon, (4^e édition) 1996, p. 280.

femme les différences entre les Églises orthodoxe et latine, depuis le pseudo-schisme de 1054, Eudoxie devant adopter la confession de son mari.

D'un point de vue plus « mondain », Eudoxie avait également emmené avec elle une dame de compagnie, la secondant pour garder son attaché avec son passé byzantin, et chargée de l'aider à « s'apprêter », pour maintenir le lien avec la cour impériale, en soignant ses fards, sa coiffure, ses vêtements avec le plus grand soin. Cette dame de compagnie pouvait aussi l'aider à s'adapter aux coutumes de la cour montpelliéraine¹².

Eudoxie Comnène stimule l'inspiration lyrique des troubadours présents à la cour de Guilhem VIII, où elle arrive en 1179, et qui lui confèrent unanimement le titre d'*emperairitz*, signifiant « impératrice ». Bertrand de Born prononce quelques mots dans une chanson pour proclamer sa vengeance sous-entendue sur Alphonse, roi d'Aragon, coupable de trahison et de pillage vis-à-vis de l'*emperairitz* : « Très perfide, a trahi l'impératrice ». Il la désigne par son surnom pour ne pas la nommer, mais c'est bien Eudoxie qui est concernée. Le roi d'Aragon lui avait promis un mariage, mais l'avait renvoyée comme le mentionnent ces mots : « Il envoya errer sur la mer la dame et les Grecs qui l'accompagnaient »¹³. Giraut de Borneil, un autre troubadour, évoque « l'impératrice qui, avec tant de charme, m'a conquis »¹⁴. Le pape Innocent III (1198-1216) parle plus modestement, de *quaedam nobilis Graeca*, « une certaine Grecque de noble naissance ».

Néanmoins, le plus enflammé d'entre eux, Folquet de Marseille, célèbre avec lyrisme cette jeune femme, parée de bijoux, soyeusement fardée, richement vêtue, avec des couleurs chatoyantes, « si haut placée par sa jeune beauté ». Il occupe une place à part, étant donné le nombre de chansons qu'il a écrites pour Eudoxie à la cour de Montpellier. Il a chanté son amour pour l'*emperairitz* avec autant d'insistance que de passion. Leur proximité a d'ailleurs contribué à la naissance de rumeurs malveillantes. Mais si l'on néglige ces propos suspects pour s'intéresser aux différentes chansons de Folquet, trois allusions à Montpellier seulement peuvent être relevées. Dans la troisième chanson, le poète chante, « parce que l'impératrice l'y convie ». Dans la quatrième, il se tait, « maintenant que l'impératrice, si haut placée par sa jeune beauté », n'est plus là « et si sa personne n'était pas privée de liberté, elle mettrait en évidence quel tort un sot peut se faire »¹⁵.

Cette dernière chanson se démarque des autres. Elle a été réalisée au moment où Eudoxie ne pouvait plus voir Folquet, qui est sincèrement touché par son absence. La privation de liberté évoquée permet de faire directement référence à la relégation d'Eudoxie au sein du monastère d'Aniane. De plus, comme Bertrand de Born l'avait fait avant lui en ayant un ton vengeur envers le roi d'Aragon, Folquet s'exprima dans la même tonalité à l'encontre de Guilhem VIII qui l'avait séparé d'Eudoxie, la dame qui inspirait ses chansons, sa muse.

Cette omniprésence des troubadours à la cour de Montpellier s'accompagne également de celle de savants conviés par l'époux d'Eudoxie, entre autres, Alain de Lille, un théologien et poète, surnommé « le docteur universel », qui est venu à la cour de

¹² Nicolas DROCOURT, *A companion to Byzantium and the West 900-1204*, Leiden, Brill, 2022, p. 348. La première épouse de Manuel Comnène, l'Allemande Berthe de Sulzbach, avait choqué la cour de Constantinople par sa réticence à se farder et le choix de vêtements dont les couleurs, chez les Byzantins, évoquaient le deuil.

¹³ Stanislav STRONSKI, *Le troubadour Folquet de Marseille*, Académie des Sciences, Cracovie, 1910, p. 154-155.

¹⁴ Stanislav STRONSKI, *Le troubadour Folquet de Marseille*, p. 155.

¹⁵ Stanislav STRONSKI, *Le troubadour Folquet de Marseille*, p. 26.



Montpellier et a dédié un *Traité contre les hérétiques* à Guilhem VIII¹⁶. De plus, le même seigneur de Montpellier, Guilhem VIII, accorde en 1181 à « tout homme, quel qu'il soit et d'où qu'il soit » le droit de « diriger une école de médecine à Montpellier ». On peut observer qu'un tiers des premiers médecins illustres de Montpellier étaient juifs, comme Barthélemy (fin du XII^e – début XIII^e siècle), ou encore Bienvenu de Jérusalem¹⁷. Cette liberté d'enseigner la médecine a très certainement conduit à accroître la renommée de la ville, mais aussi la diffusion de connaissances médicales de manière tout à fait originale.



Fig. 6 : Guilhem VIII jouant de la harpe.
Sceau conçu en 1190.

S'entourer de troubadours demeurait essentiel, pour cette jeune femme venue d'Orient, habituée aux cérémonies et aux somptueuses réceptions organisées par son grand-oncle, Manuel I^{er} Comnène. Elle est parvenue à intégrer les codes culturels de l'Occident tout en les utilisant pour retrouver une part de son passé. Cette spécificité orientale amenée par Eudoxie demeure visible pour Guilhem VIII, qui, sur un de ces sceaux, se fait représenter, non pas à cheval, casqué, cuirassé et belliqueux, mais nu-tête, assis et jouant du luth¹⁸ (fig. 6 et 8).

Après le décès de Manuel Comnène et le vide politique qui singularise cette période (1180-1185), une faction byzantine pense pousser la candidature d'Eudoxie Comnène sur le trône impérial. Les conseillers montpelliérains et Guilhem VIII semblant partagés, cela se solde par un échec. De plus, selon Pierre Gariel, Eudoxie avait une attitude

¹⁶ Henri VIDAL, « Les mariages dans la famille des Guilhems, seigneurs de Montpellier », dans *Montpellier et les Guilhems*, p. 11-49 [p. 26-27].

¹⁷ Plaque commémorative dans le vestibule de la Faculté de Médecine à Montpellier. Cf. Carol IANCU, « Les juifs et la médecine », dans Louis Dulieu (dir.), *La Médecine à Montpellier du XII^e au XX^e siècle*, Paris, éd. Hervas, 1990, p. 34.

¹⁸ Archives de Montpellier, EE 592, charte bullée de Guilhem VIII de Montpellier, 1192.

hautaine surtout envers son époux¹⁹. Des rumeurs de tromperie étaient également fréquentes à la cour de Montpellier.

Folquet de Marseille, témoin des événements, a dénoncé l'enfermement d'Eudoxie²⁰ à l'abbaye d'Aniane, un monastère d'hommes, fondé par Benoît d'Aniane, sous la surveillance de Raymond, fils de Guilhem VI, pour cause de stérilité, après l'accouchement d'une fille, Marie, non sans implorer ensuite le pardon de Guilhem VIII, par simple prudence. En effet, le seigneur de Montpellier, par sa deuxième union, affirmait sa volonté d'avoir un héritier mâle, comme il sied à un seigneur guerrier puissant (fig.7) ; prenant acte de l'impossibilité, pour Eudoxie, d'enfanter, après la naissance de Marie, il s'est alors tourné vers Agnès de Castille, cousine du roi d'Aragon, qu'il épouse en 1187 *procreandorum filiorum amore*, c'est-à-dire « par désir d'engendrer des fils ».



Fig.7. Carte avec les fiefs des Guilhems dans la seconde moitié du XII^e

On peut constater, d'après le peu de documentation dont nous disposons, qu'Eudoxie a très peu quitté Montpellier et gardait un rôle central au sein de la cour jusqu'à sa répudiation. Eudoxie est alors reléguée au sein du monastère, pour être contrôlée par l'abbé Raymond²¹. Ce dernier essayait de garantir les droits de Guilhem IX à la succession, par tous les moyens, notamment par de nombreuses demandes adressées au pape Innocent III²², et pour finir par la signature, dans sa chambre même,

¹⁹ Pierre GARIEL, *Series praesulum Magalonensium et Monspelienisium variis Guillelmorum Monspelii Dominorum, comitum Melgoriensium ; Regum Maioricensium, Aragoniorum & Gothorum historijs locupleta, et per annorum ordinem digesta*, Toulouse, excudebat Ioannes Boude, 1665, p. 233.

²⁰ Stanislav STRONSKI, *Le troubadour Folquet de Marseille*, p. 26.

²¹ Ghislaine FABRE, Thierry LOCHARD, *Montpellier : la ville médiévale*, Paris, Imprimerie nationale, 1992, p. 26–31.

²² Henri VIDAL, *Montpellier et les Guilhems*, [p. 245].



d'un acte daté de 1197, par lequel sa fille légitime, Marie, renonçait à tous ses droits sur la ville et la seigneurie de Montpellier, en faveur de Guilhem IX, l'aîné des enfants nés du mariage adultérin²³.

Cet acte de renonciation est soutenu jusqu'à sa mort par l'obstiné Guilhem VIII, qui avait prévu, pour protéger Guilhem IX, un conseil urbain, lui-même surveillé par deux évêques, sans compter la protection du roi d'Aragon, avec le comte de Toulouse. Cette précaution s'avéra vaine car, quatre ans plus tard, nulle voix ne défendit les droits de Guilhem IX, chassé par un complot aragonais²⁴.

Un fragment de lettre, dans les registres pontificaux, datant de 1202, sous le pape Innocent III, qui paraît féliciter Guilhem VIII de s'être comporté en pénitent et d'avoir repris Eudoxie Comnène, dont la présence, auprès de ce dernier, au début du mois de novembre 1202, reste, malgré tout hypothétique, ne peut nous amener à conclure d'un retour du seigneur adultère à la catholicité, si l'on tient compte de l'examen scrupuleux de ce document défectueux par Françoise Durand-Dol, qui souligne le non-repentir de Guilhem VIII²⁵.

À la suite de son testament, Guilhem VIII avait ajouté des codicilles, une inhabituelle disposition, trahissant peut-être une conscience troublée, et réservée à Eudoxie, voire à Marie, comme la formule *Dei gratia*, ajoutée à plusieurs actes signés par lui après son mariage adultérin²⁶.

Après le décès de son époux, Eudoxie n'est plus mentionnée dans les sources, hormis dans les testaments de sa fille, Marie, qui établit sa filiation. Cette dernière, malgré les décisions de son père, puis de ses époux, obtient la reconnaissance de ses droits par le pape Innocent III, qu'elle était allée solliciter à Rome, mais seulement en 1215, après la mort de sa mère, Eudoxie.



Fig. 8 : Bulle de Guilhem VIII, représentation sur l'avvers d'après un dessin de Maurice Audot de Dainville, conservateur des archives de l'Hérault et archiviste de la Ville de Montpellier, publiée dans « Les sceaux conservés dans les archives de Montpellier », Montpellier, Imprimerie Lafitte-Auriol, 1952, p.28.

²³ Christian NIQUE, « Les deux visages de Marie de Montpellier (1182-1213) », *Bulletin de l'Académie des Sciences et des Lettres de Montpellier* 45, 2013, p. 245-262 [p. 248]. Voir la version longue sur le site de l'Académie dans https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/academie_edition/fichiers_conf/Nique2013.pdf, p. 20.

²⁴ Henri VIDAL, « Au temps des Guilhems (985-1204) », dans *Histoire de Montpellier*, p. 9-38 [p. 20-21].

²⁵ Françoise DURAND-DOL, « Innocent III et les Guilhem de Montpellier », dans *Innocent III et le Midi*, (Cahiers de Fanjeaux 50), Centre d'études historiques de Fanjeaux, 2015, p. 63-88.

²⁶ Henri VIDAL, *Montpellier et les Guilhems*, [p. 291].

13 novembre 2025

Marie de Montpellier et les hommes : une femme de caractère

(1181-1213)

Christian NIQUE

Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Nota. Pour retrouver les autres conférences de ce colloque : dans la page d'accueil (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/>) cliquer sur "Rechercher un document" et dans la fenêtre qui s'affiche, entrer le mot-clé : COLL2025

TdM

MOTS-CLÉS

COLL2025, Bernard de Comminges, combat, dépossession, divorce, Guilhem VIII, héritage, Jacques d'Aragon, mariage, Marie de Montpellier, reine d'Aragon, seigneur de Montpellier.

RÉSUMÉ

Selon le droit de l'époque, Marie de Montpellier devrait hériter de son père la seigneurie de Montpellier, mais il la marie pour l'éloigner, et il tente d'obtenir du pape que son fils illégitime soit légitimé pour que ce soit lui qui hérite de la seigneurie. Marie réussit à préserver son droit en épousant le roi d'Aragon. Malheureusement celui-ci, violent avec elle, s'emploie à capter l'héritage. Marie s'oppose à ses manigances. Il se détourne d'elle et envisage de divorcer. Elle perdrait alors ses titres de reine d'Aragon et de comtesse de Barcelone, et ne pourrait en outre pas transmettre à son fils la seigneurie de Montpellier, puisqu'il deviendrait un bâtard. Elle se rend à Rome et obtient du pape qu'il refuse de prononcer le divorce. Elle a gagné, mais elle meurt peu après, à l'âge de trente ans.

À une époque où l'évolution des mœurs sociales devient défavorable aux femmes, sa vie aura été le combat d'une femme de caractère contre des hommes injustes, brutaux, spoliateurs.

De l'improbable mariage de Guilhem VIII de Montpellier avec Eudoxie Comnène, la nièce du puissant empereur de Byzance, naît en 1181 Marie de Montpellier. Son père est seigneur de la ville et de quelques châtelainies alentour. À cette époque, une fille peut hériter de son père, sauf si elle a un frère. Guilhem VIII et Eudoxie n'ont qu'un enfant et n'en auront pas d'autres ensemble. Le destin de Marie est donc limpide : elle est promise à devenir seigneur de Montpellier.

En fait, elle ne sera pas seulement seigneur de Montpellier : elle deviendra également comtesse de Barcelone et reine d'Aragon. Mais c'est au prix d'une lutte incessante contre les manœuvres et les violences des hommes de son entourage, qui ont toujours cherché à la déposséder de ses droits, qu'elle a pu préserver ses titres. Elle n'a jamais accepté d'être spoliée par eux. Elle ne s'est jamais résignée à leurs lois injustes.

Elle a résisté à toutes leurs manigances pour l'écartier du pouvoir. Sa vie a été un combat permanent. Jusqu'au bout, elle s'est opposée, défendue, rebellée ; elle a contrecarré leurs intrigues ; elle les a affrontées, contestées, combattues, pour finalement gagner. Les historiographes ont parlé d'elle comme d'une princesse méprisée, humiliée, violente, à la vie triste et malheureuse, pitoyable. C'était aussi une combattante, qui avait une force de caractère exceptionnelle.

Tout a commencé avec son père, le seigneur Guilhem VIII. Quand il s'est marié avec Eudoxie, il a accepté que soit inscrit dans le contrat de mariage, conformément au droit coutumier, que le premier enfant qui naîtrait du couple, garçon ou fille, deviendrait héritier de la seigneurie¹. Mais le mariage a vite tourné court : après quelques années, Guilhem répudie Eudoxie, qui se réfugie à l'abbaye d'Aniane. Alors même que leur divorce n'est pas prononcé, Guilhem épouse, en 1187, Agnès de Castille. Marie est alors séparée de sa mère, à l'âge de six ans.

Vers 1190, Guilhem et Agnès de Castille ont un fils, qu'ils appellent Guilhem, un demi-frère de Marie donc. Comme Guilhem VIII n'est pas officiellement divorcé d'Eudoxie, son mariage avec Agnès ne peut pas être reconnu comme légitime, et le petit Guilhem est donc un enfant illégitime, un bâtard. Conformément au droit de l'époque, il ne peut pas en principe hériter de la seigneurie. Sa naissance ne prive pas Marie de son droit à succéder un jour à son père. Mais Guilhem VIII et Agnès ne l'entendent pas ainsi : ils veulent que ce soit leur fils commun qui soit l'héritier de Montpellier. Alors que Marie n'a qu'une dizaine d'années, son père la marie au vicomte Barral de Marseille, procureur de la Provence, qui a, lui, autour de quarante ans. Guilhem n'hésite pas pour cela à enfreindre le droit coutumier, qui fixait pour les filles l'âge du mariage à douze ans. Il éloigne ainsi Marie, non sans lui avoir fait signer, sans doute, une renonciation à son droit sur la seigneurie de Montpellier. La stratégie de Guilhem VIII paraît claire : il va demander au pape d'annuler son mariage avec Eudoxie et il pourra alors faire légitimer son mariage avec Agnès ; leur fils pourra ainsi devenir un enfant légitime ; et comme Marie a renoncé à son droit à hériter de son père, ce sera son frère qui héritera de la seigneurie de Montpellier et qui donc en deviendra le seigneur. Malheureusement pour Guilhem VIII, son plan n'aboutira pas : Barral, déjà bien âgé pour l'époque, meurt quelques mois après la noce, et la petite Marie, veuve à onze ans à peine, revient vivre chez son père à Montpellier. Elle retrouve alors son droit à héritage.

Il faut donc l'éloigner à nouveau. Quelques années plus tard, en 1197, le père la marie, à seize ans, avec le comte Bernard de Comminges, qui a déjà répudié trois épouses. Marie, à la demande de son père (ou plutôt sous son ordre), signe une nouvelle renonciation à son droit sur la seigneurie. Guilhem VIII est satisfait : la voie est libre pour que le petit Guilhem puisse lui succéder un jour. Mais ce second mariage ne durera pas bien longtemps lui non plus. Bernard de Comminges et Marie auront deux filles. Mais Bernard maltraite tellement Marie que, après trois années, elle s'enfuit et vient se réfugier chez son père². Guilhem VIII n'accepte pas de la garder, car si son mariage avec Bernard venait à être dissous, son acte de renonciation à la seigneurie le serait aussi et elle pourrait à nouveau prétendre en hériter. Guilhem VIII ne le veut pas : il la renvoie chez Bernard de Comminges et demande au pape d'imposer à Bernard de Comminges de ne pas la répudier.

Deux ans plus tard, à l'automne 1202, Guilhem VIII meurt. Marie et Bernard de Comminges se séparent à nouveau, et Marie revient à Montpellier. Bernard justifie cette

¹ ROUQUETTE 1914, p. 9. Pour les titres complets, voir la bibliographie à la fin du texte.

² VIC, VAISSETTE 2004 [1879], t. VI, p. 212.



séparation par le fait que leur mariage ne pouvait pas être reconnu valide parce qu'ils avaient des liens de consanguinité, et parce que lui, Bernard, n'avait jamais été officiellement divorcé d'une précédente épouse³. Conformément au droit canon, qui déclare nul le mariage dès lors que l'un des deux époux n'était pas divorcé, le mariage de Marie et Bernard est de fait dissous, et en conséquence l'acte de renonciation à la seigneurie qu'avait signé Marie l'est également : elle perd son titre de comtesse de Comminges mais retrouve son droit à hériter de la seigneurie de Montpellier. Ce n'est pourtant pas elle qui, son père étant mort, va devenir seigneur.

C'est que Guilhem VIII avait pris des précautions pour qu'elle ne le puisse pas. Il avait par deux fois envoyé des émissaires à Rome pour qu'ils présentent au pape une demande de légitimation de son fils illégitime afin qu'il puisse hériter. Sans réponse du pape, se sentant sans doute fort malade, il avait, le 4 septembre 1202, rédigé un testament le désignant explicitement comme son héritier. Il est mort quelques jours après, sans avoir reçu une décision, positive ou négative, de la part du pape⁴ : la mère du petit Guilhem a alors pu, cyniquement, essayer de faire valoir que, puisque le pape n'avait pas répondu à la demande de légitimation, c'est que le pape ne l'avait pas refusée, et qu'en conséquence le testament devait s'appliquer. C'est ce qui s'est passé : le petit Guilhem est devenu Guilhem IX de Montpellier.

Le testament l'a flanqué d'un conseil de régence de quinze personnes chargées de l'accompagner jusqu'à sa majorité, et l'a en outre placé sous la protection du comte de Toulouse et du roi d'Aragon, manière de dissuader qui que ce soit de contester la légitimité du nouveau seigneur. Marie, isolée, ne semble pas alors en situation d'empêcher l'avènement de son demi-frère. Son père a réussi à la spolier. Que va-t-elle devenir ?

Elle va rebondir et retrouver son droit. Son demi-frère ne règnera qu'à peine un an et demi sur Montpellier. Au printemps 1204, des bourgeois de la ville fomentent une révolte contre lui : il abdique, en présence du roi d'Aragon, son protecteur, qui ne le retient pas. Sa mère, sa famille et lui sont chassés de Montpellier et recueillis à la cour d'Aragon. Marie est alors désignée seigneur de Montpellier. Le 15 juin 1204, elle épouse le roi d'Aragon. Elle lui apporte en dot Montpellier et toutes les châtellenies qui en dépendent, et elle reçoit de lui en douaire le comté du Roussillon et le château de Collioure⁵.

Tout laisse penser que cette opération est le fruit d'une conspiration entre les bourgeois, le roi et Marie, chacune des parties ayant un intérêt à la solution mise en place : le roi devient seigneur de Montpellier⁶ et accroît ainsi son influence en Languedoc ; les bourgeois sont récompensés par l'attribution d'une chartre des libertés

³ Cf. notamment VIC, VAISSETTE 2004 [1879], t. VI, p. 213 ; ROUQUETTE 1914, p. 17.

⁴ Les historiens ont longtemps cru que la réponse du pape est arrivée avant la mort de Guilhem VIII. Henri Vidal a démontré que c'est faux. Elle n'est arrivée qu'après l'avènement de Guilhem IX (cf. VIDAL 2012, p. 168 ; NIQUE 2014, p. 22, n. 44).

⁵ L'historien Charles Higounet affirme que cette conspiration vient de loin : le roi aurait demandé quelques années plus tôt à Comminges d'épouser Marie pour qu'elle n'épouse pas quelqu'un d'autre, puis de la répudier le moment venu pour qu'il puisse, après avoir chassé Guilhem IX, l'épouser lui-même. Cf. HIGOUNET 1949, p. 78 et suiv., notamment p. 82, où Higounet qualifie cette intrigue de « solution d'attente » pour le roi d'Aragon.

⁶ Cf. GERMAIN 1860, p. 10 : « Marie de Montpellier avait, en épousant Pierre d'Aragon, fait à ce prince donation de tout l'héritage de Guilhem VIII, avec réversibilité au premier enfant mâle qui naîtrait de cette union, ou, à défaut d'enfant mâle, à la fille aînée ; et Pierre d'Aragon s'était, à son tour, engagé envers la noble héritière à lui conserver intact son patrimoine, sans en rien distraire ni aliéner. » Alexandre GERMAIN (1860, p. 11) ajoute que Marie a complété cette donation quinze mois plus tard en lui ajoutant toutes les châtellenies voisines de Montpellier.

que leur refusait Guilhem IX ; Marie, elle, devient ainsi seigneur de Montpellier, comtesse de Barcelone et reine d'Aragon. Elle s'est associée avec le roi pour évincer son frère et retrouver son droit.

L'histoire ne s'arrête pas là. Marie n'en a pas fini avec les manigances des hommes pour la spolier. Elle est débarrassée d'un père injuste et qui n'avait cessé de chercher à l'éloigner et à la déshériter, d'un premier mari trop vieux pour elle, d'un second trop violent, et d'un frère qui ambitionne de lui ravir son droit. Mais elle est désormais mariée à un homme qui se montrera très vite irrespectueux, méprisant, violent, qui ne la traitera ni en épouse ni en reine, qui se détournera d'elle, et cherchera à obtenir que le pape veuille bien prononcer leur divorce. Ce sera pour elle insupportable, mais, comme précédemment, elle ne se résignera jamais à s'effacer pour avoir la paix ; elle ne fera pas comme sa propre mère qui est allée se réfugier dans une abbaye ; elle résistera ; elle combattra pour être respectée, pour exister.


En octobre 1205, elle accouche d'une petite fille, Sancie. Cette naissance va déclencher une première crise grave dans le couple, qui se trouve à Collioure. Quelques semaines après la naissance de Sancie, son père la fiance avec le fils du comte de Toulouse, qui a huit ans. Il prend cette décision seul, sans consulter Marie. Le contrat qu'il signe prévoit que la petite fille sera enlevée à sa mère et confiée à sa future belle-famille, qui sera chargée de l'élever. Il prévoit d'autre part que la petite fille apportera en dot, le jour où le mariage sera célébré, la ville et le château de Montpellier et quelques autres biens (Aumelas, Castries, Montferrier)⁷. Cette disposition signifie que, lorsque le mariage aura lieu, Marie sera, en vertu de la décision de son mari, dépossédée de la seigneurie de Montpellier et de ses châtelainies. Elle ne l'accepte pas. Le roi a disposé d'un bien dont il n'est pas propriétaire. C'est Marie qui l'est. Elle est prudente : si elle acceptait cette disposition et si son mariage avec Pierre venait à être dissous, elle ne serait plus ni reine ni comtesse. Elle ne veut pas non plus risquer de n'être plus seigneur : il ne lui resterait qu'à finir sa vie dans un couvent. Quand Pierre lui demande de ratifier sa décision, elle refuse. Il s'ensuit une violente dispute, mais elle ne cède pas.

On le sait aujourd'hui parce que Marie, après cette dispute, a éprouvé le besoin de raconter par écrit la scène. Son récit a été redécouvert en 1860 dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale (alors appelée Bibliothèque impériale), et publié la même année par l'historien Alexandre Germain (1809-1887), membre de notre Académie, dans un Mémoire de la Société archéologique de Montpellier. Un tel document, écrit en 1206, de la main même de la reine d'Aragon, est d'une rareté exceptionnelle⁸. Il suffit de le lire pour comprendre ce qu'a eu à subir Marie et comment elle a lutté pour ne pas être dépossédée :

À tous ceux qui liront ou entendront ces choses, qu'il soit manifeste que moi, Marie, par la grâce de Dieu reine d'Aragon, comtesse de Barcelone et seigneuresse de Montpellier, j'ai été pressée longuement par le roi, mon mari, d'approuver les pactes, les conventions et les serments qu'il a faits pour les futures fiançailles de Raymond, fils de Raymond, comte de Toulouse [...] et de Sancie, ma fille [...], et pour la constitution de sa dot.

Voyant et considérant que ces conventions sont à mon détriment, je n'ai pas voulu les approuver ni les confirmer. Aussi de la part du roi mon mari, j'ai été

⁷ VIC, VAISSETTE 2004 [1879], t. VI, p. 241.

⁸ La version originale, écrite en latin, se trouve dans GERMAIN 1860, p. 15 et suiv. (et également dans VIC, VAISSETTE 2004 [1879], t. VI, p. 141, et t. VIII, p. 533-534). La traduction en français contemporain utilisée ici est celle de ROUQUETTE 1914, p. 39 et suiv. 

l'objet d'indignes menaces ; j'ai été crucifiée. Et malgré tout, je n'ai pas voulu approuver ce qu'il avait fait ; bien plus, je lui ai dit : je ne l'approuverai jamais. Le roi Pierre, mon mari, voyant que je refusais de l'approuver, me dit que, si je n'y consentais pas, il ne voulait plus prêter aucun secours à la ville de Montpellier et à ses dépendances, bien plus qu'il les abandonnerait pour toujours, parce qu'il ne voulait pas avoir une terre, une seigneurie ou une femme, ou autre chose que ce soit, dont il ne pût disposer à sa volonté. Et moi alors, élevant la voix, je lui ai dit plusieurs fois : pourquoi voulez-vous me frauder mes biens ? Mais lui, en colère, me répondit qu'il voulait que j'approuve ces conventions, parce qu'il avait promis que je le ferai, et que, si je refusais, je lui porterais un grand préjudice. Et sur ces mots le roi se retira.

Et moi, privée de mes amis et de mes conseillers, je restai dans la plus grande angoisse, ignorant ce que je devais faire. J'appelai près de moi Pierre de Portes et tous les hommes de Montpellier qui se trouvaient à Collioure (la scène se passe dans le château de Collioure) [...]. Je n'avais avec moi que ma dame de compagnie et M. de Portes mon secrétaire ; à tous je leur dis tout ce que dessus. Tous, voyant la violence que me faisait le roi, me dirent qu'ils ne pouvaient me donner un conseil, que j'étais, ainsi que tous mes biens, sous la dépendance du roi, et que, en conséquence, il pouvait agir suivant sa volonté, qu'ils reconnaissaient bien que j'agissais par contrainte, mais qu'ils ne croyaient pas que mon consentement pût tourner à ma perte.

C'est pourquoi, comme je ne pouvais faire autrement, et que je redoutais que le roi, à cause des menaces rapportées plus haut ainsi que je l'ai dit, ne m'abandonne avec mes biens [...], j'ai dit : j'approuve par force. Et j'ai approuvé tout ce dessus ; et de plus je l'ai juré, mais contrainte et violentée.

Finalement, ce qu'elle a signé va devenir caduc, parce que la petite Sancier meurt peu de temps après.

Pierre ne supporte pas que sa femme ne lui obéisse pas : Marie n'est pas la femme soumise qu'il voudrait : il écrit alors au pape pour lui demander l'annulation de leur mariage. En attendant la réponse, il continue à disposer des biens de Marie ; en juillet 1206, il emprunte une forte somme d'argent aux consuls de Montpellier, et il leur donne le bien de sa femme (le château, ses dépendances et ses revenus) comme gage jusqu'à ce qu'il puisse les rembourser. Tout cela appartient à Marie, et il lui demande de ratifier sa décision. Si elle ratifie, elle n'a plus de résidence principale et plus de revenus jusqu'à ce que l'emprunt soit remboursé par Pierre. Et s'il n'est jamais remboursé, elle perdra définitivement sa seigneurie. Elle refuse donc. Mais les consuls, qui ont prêté l'argent à Pierre et qui n'ont pas de garantie puisque Marie n'a pas ratifié l'accord, se révoltent et chassent *manu militari* le roi et la reine de Montpellier : Pierre se réfugie à Lattes et Marie au château de Mireval. Il faudra l'intervention de l'Évêque et du légat du pape pour que la situation s'apaise, une nouvelle fois au détriment de Marie, qui doit une nouvelle fois céder, et dont les biens restent hypothéqués en faveur des consuls de Montpellier en garantie de l'emprunt de son mari.

En 1207, Pierre et Marie se réconcilient. Pierre rejoint sa femme à Mireval, et ils conçoivent un enfant, un fils, le futur Jacques I^{er}, qui naît le 1^{er} février 1208. Mais la réconciliation ne dure pas. Pierre repart, seul, en Aragon, sans même avoir reconnu son fils. Chacun vit désormais de son côté. Deux ans plus tard, le roi Pierre se souvient qu'il a fait un fils, et, pour conforter les liens de l'Aragon avec le comté de Toulouse, il le fiance avec la fille de Simon de Montfort. Dans l'acte de fiançailles qu'il signe, il promet

que le jeune couple héritera de la seigneurie de Montpellier le jour du mariage. Une fois de plus, et sans la prévenir, et alors même que leur divorce est en cours, il dispose des biens de sa femme. Le coup est plus rude encore : cette fois, il ne lui demande même pas de ratifier cet engagement. Il agit comme s'il était lui-même propriétaire de la seigneurie.

En 1211, le frère de Marie, Guilhem IX, qui était, depuis sa destitution en 1204, hébergé à la cour d'Aragon, refait surface. Sans doute poussé par le roi Pierre, il écrit au pape pour se plaindre que sa sœur, Marie, tient, selon lui injustement, l'héritage de leur père, la seigneurie de Montpellier. Il est vrai qu'elle avait signé un acte de renonciation lié à son contrat de mariage avec Bernard de Comminges, et que cela n'a jamais été formellement invalidé par le pape. Le 6 juin 1212, le pape, mal informé et peut-être influencé par le roi d'Aragon, tranche et écrit à Marie que Guilhem IX est bien l'héritier légitime de Guilhem VIII, et qu'elle doit donc soit lui rendre la seigneurie, ses biens, ses dépendances et ses revenus, soit venir s'expliquer devant un tribunal à Rome. Tout s'effondre à nouveau.

Elle n'hésite pas et part pour Rome, où elle arrive en octobre 1212. Le pape, la concernant, a deux dossiers en cours :

- la demande de Guilhem d'être reconnu comme héritier légitime de leur père : dans ce cas, elle perdra tout ce qu'elle a en propre : le titre, le château, la ville, les dépendances alentour, et les revenus, et son fils ne pourra jamais en hériter,
- la demande de Pierre d'annulation de leur mariage : dans ce cas, elle perdra son double titre de comtesse de Barcelone et de reine d'Aragon ; elle gardera son titre de seigneur de Montpellier mais son fils, étant donné l'annulation du mariage de ses parents, deviendra de fait un bâtard, et il ne pourra pas hériter ni de sa mère ni de son père ; dans ce cas, le risque est qu'il ne soit jamais ni seigneur, ni comte, ni roi.

Après trois mois d'audition et d'enquête, le Saint-Père rend son jugement sous la forme d'une bulle. Il donne totalement satisfaction à Marie sur les deux points :

- concernant la seigneurie, il retient que Guilhem VIII n'était pas divorcé d'Eudoxie quand il a conçu Guilhem IX avec Agnès de Castille, ce Guilhem IX est bien un bâtard, qu'il n'a donc pas droit à hériter de son père, et que Marie est donc légitime comme seigneur de Montpellier ; le pape, considérant que le roi n'avait pas le droit de donner aux consuls, en gage de son emprunt, le château et ses revenus, demande en outre que les consuls les rendent immédiatement à Marie.
- concernant la demande d'annulation du mariage, le pape précise que l'argument de Pierre est sans fondement. Pierre avait fait valoir que, Marie n'ayant jamais été officiellement divorcée de Bernard de Comminges, leur mariage n'était pas possible et qu'il devait donc être annulé. Le pape retient que le mariage de Marie et de Bertrand de Comminges était de fait annulé parce que Comminges n'était pas divorcé de sa précédente épouse. Il refuse donc de prononcer l'annulation du mariage de Pierre et Marie : Marie demeure comtesse et reine, et son fils sera l'héritier légitime de Pierre.

Marie a gagné. La décision papale est en droit incontestable. Elle vient d'avoir trente ans. Elle est désormais en situation de disposer pleinement de tous ses droits, de tous ses titres, de tous ses biens. Mais le destin ne le veut pas : elle tombe malade alors qu'elle est encore à Rome, peut-être après avoir été empoisonnée par des émissaires de son mari⁹, et elle meurt fin avril 1213. À sa demande, elle est inhumée à Saint-Pierre de Rome, dans la chapelle Sainte-Pétronille, où elle repose toujours. Pierre, lui, meurt

⁹ Cf. GERMAIN 1851, p. 35.



quelques mois plus tard, en septembre 1213, à la bataille de Muret. Leur fils Jacques succédera à sa mère comme seigneur de Montpellier et à son père comme comte de Barcelone et roi d'Aragon.

Pour bien comprendre le sens du combat de Marie, il faut évoquer les raisons des comportements envers elle des hommes de son entourage. Cette histoire n'est pas seulement celle du combat d'une femme de caractère contre des hommes injustes, brutaux, spoliateurs. C'est aussi, et surtout, l'histoire d'une évolution des mœurs sociales défavorable aux femmes et du combat d'une femme qui résiste à cette évolution en marche.

Jusqu'au XII^e siècle, les femmes, dans le Midi, pouvaient hériter, posséder, vendre, acheter, ester et gérer sans être sous la dépendance d'un homme. Avec la Renaissance du droit romain au XIII^e siècle, les capacités juridiques des femmes, qui étaient auparavant limitées mais réelles, commencent un lent déclin. Les pères ont de plus en plus tendance à privilégier les fils et les maris pour conduire seuls les affaires du couple. C'est précisément à cette époque que Guilhem VIII cherche à éloigner Marie, à la marier loin de Montpellier et à lui faire signer un renoncement à ses droits. Et c'est aussi à cette époque que le roi d'Aragon veut disposer en maître absolu des biens de sa femme. En fait, Guilhem VIII et Pierre d'Aragon sont pleinement de leur époque, une époque qui commence à marginaliser les femmes dans la vie publique. Comme d'autres alors, comme Aliénor d'Aquitaine, Marie, clairvoyante et combative, lutte contre cette mise à l'écart et pour le maintien d'une certaine forme d'égalité.

En guise de conclusion, il n'est pas possible de ne pas évoquer, après avoir retracé l'histoire douloureuse de Marie, la légende qui circule en Languedoc depuis au moins sept siècles : le roi Pierre n'aimait pas sa femme Marie et voulait s'en séparer. Ils ne vivaient d'ailleurs plus ensemble et n'avaient plus de relation intime. Pour tenter de le conserver ou au moins d'avoir de lui un enfant qui hériterait d'eux deux, elle monta un stratagème : elle demanda à une de ses plus jolies servantes de donner rendez-vous au roi dans son lit, mais d'y mettre comme condition qu'il vienne dans une chambre sans éclairage, que, dans le noir absolu, il se glisse dans le lit où elle l'attendrait. C'est ce que fit le roi, mais ce n'est pas la servante qui était dans le lit mais sa propre femme, Marie de Montpellier. De cette nuit, de la ruse de Marie et de la naïveté de Pierre, est né le petit Jacques.

Cette légende a été racontée pour la première fois par le troubadour Bernard Desclot au XIII^e siècle, et s'est propagée, depuis, sous de multiples formes, et jusqu'à il y a peu, vraisemblablement parce qu'elle évoque avec humour la rébellion des femmes contre l'injustice qui leur est faite et parce qu'elle met en lumière l'habileté d'une femme à se jouer d'un mari injuste et violent.

En tous cas, la légende continue à inspirer des artistes jusqu'à maintenant. On ne compte plus les récits, romans, pièces de théâtre qui, depuis le XIII^e siècle, ont raconté cette légende. Et cela continue de nos jours : en 1951, Marcel Pomier-Layrargues a publié un roman intitulé *Le calvaire de Marie de Montpellier* ; à la fin des années 1960, on a donné un opéra à Montpellier qui raconte la légende, dont le livret avait été écrit par Pierre Sabatier d'Espéran : l'épouse d'un de nos académiciens actuels, Marthe Boudet, y interprétait alors le rôle de Marie ; en 1991, Marie Salager publie un petit roman, *Marie de Montpellier, un combat de femme au temps de Philippe Auguste* ; en 1991, le compositeur René Koering compose et produit un opéra qui raconte l'histoire d'une troupe de comédiens qui préparent la mise en scène de l'histoire de Marie.

Si la légende s'est inlassablement transmise et continuée à se transmettre, c'est qu'elle met en scène une Dame qui a, tout à la fois, réussi à ridiculiser un mari qui le

méritait bien, et à obtenir de lui ce qu'il lui refusait. Bien sûr, ce n'est qu'une légende, mais elle est une manière amusée, une sorte de farce, qui veut montrer que Marie de Montpellier était une femme de caractère.

Cette première Dame de Montpellier est aussi la première Montpelliéraine qui a laissé une trace durable dans l'histoire, et celle qui a inspiré le plus grand nombre d'artistes. Il était juste, en reconnaissance à son combat et à ses sacrifices, de la présenter dans un colloque sur de « Remarquables Montpelliéraines ».

BIBLIOGRAPHIE

- AMARGIER Paul, « Éloge d'une reine : Marie de Montpellier », dans *La femme dans la vie religieuse du Languedoc* (Cahiers de Fanjeaux 23), 1988, p. 21-36.
- , « Politique matrimoniale du comte Bertrand de Comminges », *Revue de Comminges*, année 1979, p. 175-178.
- AURELL Martin, *Les noces du comte, mariage et pouvoir en Catalogne (785-1213)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995.
- , « Marie de Montpellier (vers 1180-1213) ou la détérioration de la condition féminine », *Civilisation médiévale* 5, 1999, p. 81-95.
- BAUMEL Jean, *Histoire d'une seigneurie du Midi de la France*, Montpellier, Causse et Cie, 1969.
- BEUTHER Pero Anton, *Libro secundo de la Chronica general de España*, Valence, 1553.
- BOADÈS Bernat, *Libre des feyts d'armes de Catalunya*, 3 volumes, édité par Enric Bagué, Editorial Barcino, 1935 (rédigé vers 1415-1419).
- CAITI-RUSSO Gilda, LE BLÉVEC Daniel (éd.), *Le petit Thalamus de Montpellier, Les « Annales occitanes »*, Montpellier, Presses Universitaires de la Méditerranée, 2023.
- CARBASSE Jean-Marie, « La condition de la femme mariée en Languedoc (XIII^e-XIV^e siècles) », dans *La femme dans la vie religieuse du Languedoc* (Cahiers de Fanjeaux 23), Toulouse, Privat, 1998, p. 99-112.
- DELPECH François, *Histoire et légende, essai sur la genèse d'un thème épique aragonais (la naissance merveilleuse de Jacques le Conquérant)*. Préface de Georges Frèche, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle, 1993.
- DUHAMEL-AMADO Claudie, « Guillaume VIII de Montpellier, Marie et Pierre d'Aragon », dans *Majorque, Languedoc et Roussillon, de l'Antiquité à nos jours*, Montpellier, Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, 1982, p. 35-45.
- DUBY Georges, *Dames du XII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1985.
- DUBY Georges, PERROT Michelle (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, vol. 2 : *Le Moyen Âge*, Paris, Plon, 1991.
- GARIEL Pierre, *Idée de la ville de Montpellier, recherchée et présentée aux honnestes Gens*, À Montpellier, par Daniel Pech, 1665.



- GERMAIN Alexandre 1851, *Histoire de la commune de Montpellier depuis ses origines jusqu'à son incorporation définitive à la monarchie française*, 2 tomes, Montpellier, Jean Martel aîné, 1851.
- 1860, *Une nouvelle charte de Marie de Montpellier*, Montpellier, Jean Martel aîné, 1860.
- GOMEZ Miedes Bernardino, *De vita et Rebus gestis Jacobi I, regis Aragonum*, Valence, Veuve de Petro Huete, 1582.
- GOURON André, « Les étapes de la pénétration du droit romain au XII^e siècle dans l'ancienne Septimanie », *Annales du Midi*, Année 1957, p. 103-120.
- HIGOUNET Charles 1947, « Comté et Maison de Comminges entre France et Aragon au Moyen Âge », *Bulletin Hispanique* 49, n^{os} 3-4, 1947, p. 311-331.
- , *Le comté de Comminges, de ses origines à son annexion à la Couronne*, tome 1, Toulouse – Paris, Édouard Privat et C^{ie}, Marcel Didier, 1949.
- KOERING René, *Marie de Montpellier, Opéra en un prologue et trois actes*, Opéra de Montpellier, 1994.
- LACARRA José-Maria, GONZALES ANTON Luis, « Les testaments de la reine Marie de Montpellier », *Annales du Midi* 90, n^o 137, 1978, p. 105-120.
- LÉVIS-MIREPOIX Antoine duc de –, « Marie de Montpellier », *Lo Gai Saber* 350, mai-juin 1970, p. 380 et suiv.
- MIRET I SANS Joachim, *Itinerari de Jaume I el Conqueridor*, Barcelone, Institut d'Estudis catalans, 1918.
- NIQUE Christian 2014, « Les deux visages de Marie de Montpellier (1182-1213) », *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier* 44, 2014, p. 245-262 (la version complète de cet article est publiée sur le site de l'Académie : <http://ac-sciences-lettres-montpellier.fr>).
- POMIER-LAYRARGUES M[arcel], *Lou Calvâri de Maria de Mount-pélié Reina d'Aragoun (Le calvaire de Marie de Montpellier, reine d'Aragon)*, Montpellier, Causse, Graille et Castelnaud, 1941.
- ROUQUETTE Jean, *Marie de Montpellier, reine d'Aragon*, Montpellier, Valat, 1914.
- SALAGER Annie, *Marie de Montpellier. Un combat de femme au temps de Philippe Auguste*, Montpellier, Nouvelles Presses du Languedoc, 2012.
- SOLDEVILA Ferran (introduction et notes), *Les quatre grans Cròniques : Jaumes I – Bernard Desclot – Ramon Muntaner – Père III*, Barcelone, Editorial Selecta, 1971.
- TOURTOULON Charles, baron de –, *Jacme I^{er} le Conquérant, roi d'Aragon, d'après les chroniques et des documents inédits*, Montpellier, Gras, 1863.
- VERDON Laure, « La femme en Roussillon aux XII^e et XIII^e siècles. Statut juridique et économique », *Annales du Midi* 111, n^o 227, 1999, p.293-309.
- VIC Claude de –, VAISSETTE Jean-Joseph 2004 [1879], *Histoire générale du Languedoc*, 16 vol., rééd. Toulouse, Éditions Privat et Claude Tchou, 2004 (1^{re} éd. Toulouse, Édouard Privat, 1879).

VIDAL Henri, *Montpellier et les Guilhems*, édité par Jean-Marie Carbasse, Montpellier, Faculté de droit et de science politique de Montpellier, 2012.

VIDAL Henri, VINAS Robert, *Le livre des faits de Jaume le Conquérant*, Perpignan, Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées orientales, 2007.

ZURITA Jerónimo, *Anales de la Corona de Aragón II (1137-1228)*, 1560-1580, édité par A. Ubieto Arteta, M. D. Perez Soler et L. Ballesteros, Valence, s. n., 1967.

13 novembre 2025

Présidence de séance

Danièle IANCU-AGOU

Directeur de recherche émérite CNRS

Laboratoire d'Études sur les monothéismes

Membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Merci aux organisateurs, mes chers consœurs et confrères, et en particulier à la Présidente de l'Académie, Michèle Verdelhan, pour m'avoir donné cette opportunité de présider la séance de l'après-midi sur « Femmes d'action ».

Après la belle communication de Daniel Le Blévec placée sous la figure tutélaire de son maître Georges Duby, et celles sur les femmes d'exception Eudoxie Comnène et l'emblématique Marie de Montpellier, trois interventions, dans une deuxième séance, invitent à réfléchir sur le comportement des Montpelliéraines au Moyen Âge face à l'argent, et plus tard lorsqu'elles seront en lutte, au milieu du XVII^e siècle, puis dans la période révolutionnaire.

Cécile Beghin d'abord, avec qui j'avais participé, il y a une dizaine d'années, à un colloque à Perpignan sur « Les femmes dans l'espace nord-méditerranéen », publié en 2013, dans *Études roussillonnaises*, sous la direction de Christiane Klapish-Zuber. Elle avait alors traité de « Dot, patrimoine et solidarité à Montpellier dans les derniers siècles du Moyen Âge ». C'est précisément avec Christiane Klapish-Zuber, cette spécialiste de la Toscane médiévale, pionnière de l'histoire des rapports entre le masculin et le féminin, qu'elle a achevé son cursus universitaire, soutenant avec elle en 1994 son DEA à l'EHESS sur « Le statut des femmes non-nobles à Montpellier dans la première moitié du XIV^e siècle », puis en 2000, toujours à l'EHESS, sa thèse d'Histoire sur « Le rôle économique des femmes dans les villes de la Sénéchaussée de Beaucaire à la fin du Moyen Âge (XIV^e- XV^e siècles) ».

C'est dire combien Cécile Beghin, agrégée d'Histoire, connaît la problématique des femmes médiévales occitanes, qu'elle a appréhendée au prisme des sources notariées, cet océan documentaire riche d'archives pléthoriques.

Ses travaux rejoignent ceux de Kathryn Reyerson (Université du Minnesota) auteur, dans ce même numéro des *Études roussillonnaises*, d'une contribution sur « La participation des femmes de l'élite marchande à l'économie. Trois exemples montpelliérains de la première moitié du XIV^e siècle » ; ou plus récemment, dans *Montpellier au Moyen Âge*, édité par Lucie Galano et Lucie Laumonier chez Brepols en 2017, d'un article sur « Les réseaux économiques entre femmes à Montpellier fin XIII^e-mi-XIV^e siècle », portant à la connaissance les voix des revendeuses et colporteuses de tout âge, rassemblées sur la Place de l'Herberie, louant des étals au marché. Grâce à ces réseaux de femmes, la tradition de la revente féminine se perpétuait et conférait au paysage urbain sa tonalité particulière.

Aujourd'hui, dans une intervention filmée, Cécile Beghin traite des « Femmes et l'argent à Montpellier dans les derniers siècles du Moyen Âge (1293-1450) », en interrogeant leur accès au patrimoine familial par le biais des dots, donations et héritages – matériau dont elle est familière – en expliquant comment cette gent féminine est parvenue à gérer ce patrimoine, en le faisant fructifier, participant dès lors à l'activité marchande et artisanale de la ville et au fonctionnement de l'économie locale.

Qu'il soit permis de dire combien nous avons une grande similitude des ressources archivistiques dans le Comté de Provence, voisin indépendant du royaume de France. Les registres de notaires, tout aussi généreux, livrent quantité d'actes dotaux. J'ai pu publier la liste du trousseau de Mayrone de Bédarride, 1482¹ : mêmes effets vestimentaires (pèlerines doublées de taffetas rouge, de fourrure de vair, pelisses, houppelandes, manchons en fourrure d'agneau mort-né, et surtout ceintures d'argent doré). Les juives minoritaires provençales se vêtaient comme leurs consœurs chrétiennes de même rang social. Les riches matériaux entrevus circulaient entre les mains de juifs très actifs sur le marché des textiles² : taffetas et fourrures, draps de qualité, velours noir ou violet, satins, soies, flanelles, étoffes de laine de Chypre ou le chamelet³ d'Asie Mineure.

Les deux intervenantes suivantes sont présentées et « interviewées » par notre confrère Jean-Marie Rouvier, rompu à ce genre d'exercice par sa fonction à *Radio Maguelone*. Insistant sur le courage et la détermination de manifestantes en colère, il présentera tour à tour Isabelle Bostedt, responsable de 2009 à 2023 du fonds ancien des Archives municipales de Montpellier, et assistante au pôle Solidarité de la Ville depuis 2024, puis Jeannine Redon, professeur d'histoire.

Il interroge la première sur la part prise par des insurgées dans la révolte de 1645 au miroir des archives municipales de Montpellier. Dans un contexte de crise fiscale, le « déclenchement » aura été l'impôt extraordinaire levé lors du couronnement de Louis XIV, appelé « don de joyeux avènement », taxe communément rencontrée dans les documents du Moyen Âge. Cette sédition des femmes, toutes « de basse condition », allait les mener de la révolte à l'émeute générale, en leur faisant payer parfois le prix fort.

Jeannine Redon, grâce à un dossier « Troubles à Montpellier » puisé dans le fonds d'archives départementales de la Ville, va montrer des femmes engagées, pendant la Révolution, dans le refus de la Constitution civile du clergé et des décisions parisiennes faisant des prêtres des sortes de fonctionnaires fidèles à la Nation (mars 1791). La population, en majorité catholique, manifesterait son mécontentement. Cachant secrètement les prêtres réfractaires célébrant à leur domicile des messes clandestines, elles seront dénoncées, arrêtées, et même, pour certaines, condamnées à mort.

Les motivations de ces femmes, issues exclusivement du petit peuple, et soutenues par les hommes de leur milieu social, furent religieuses, et nullement politiques ou économiques. Sachons gré rétrospectivement à ces femmes de milieu modeste, hardies et courageuses, et qui, face à l'adversité, surent affronter avec détermination les autorités municipales, payant parfois de leur vie.

¹ Présentée en septembre 1982 à l'Abbaye de Sénanque (table ronde dirigée par Georges DUBY sur *Le corps et sa parure au Moyen Âge*), elle parut sous le titre : « Le trousseau de Mayrone. Aix-en-Provence, 1482 », *Les Nouveaux Cahiers*, n°101, 1990, p.24-28.

² Danièle IANCU, *Être juif en Provence au temps du roi René*, Paris, Albin Michel, 1998.

³ *Chamelet*, ou *camelot*, dont la matière première était à l'origine une « laine » : poil de chèvre mohair ou cachemire ? poil de chameau ? Étymologie dérivée de l'arabe *khamlat* : « surface pelucheuse ». Françoise PIPONNIER, *Costume et vie sociale. La Cour d'Anjou XIV^e -XV^e siècle*, Paris-La Haye, Mouton & Co, 1970, Glossaire Index, p. 373-401 (ici p.381).

13 novembre 2025

**Les femmes et l'argent à Montpellier
durant les deux derniers siècles du Moyen Âge**

Cécile BÉGHIN

Université de Cergy CY, INSPE Versailles

UMR 8264 ECHELLESCNRS Université Paris-Cité

Nota. Pour retrouver les autres conférences de ce colloque : dans la page d'accueil (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/>) cliquer sur "Rechercher un document" et dans la fenêtre qui s'affiche, entrer le mot-clé : COLL2025

TdM

MOTS-CLÉS

COLL2025, crédit, dot, gestion, investissements, patrimoine.

RÉSUMÉ

Dans le contexte troublé des deux derniers siècles du Moyen Âge, les sources montpelliéraines permettent d'interroger l'accès des femmes au patrimoine familial ainsi que leur capacité de gestion et plus largement, leurs possibilités d'action au sein de l'économie urbaine. Il est ainsi possible de mettre en évidence les voies légales (dot, donation, héritage) grâce auxquelles les femmes accèdent à une part du patrimoine familial et de mesurer quelle est leur autorité sur ces biens. Ces sources permettent aussi d'observer les modes de participation féminine à la gestion de ces biens et, plus largement, à l'activité marchande et artisanale de la ville. L'étude des sources met en évidence les compétences financières et professionnelles des femmes qui leur ont permis, durant ces deux siècles, d'élaborer des stratégies de contournement des normes de genre, au bénéfice de leur famille et du fonctionnement de l'économie locale.

Cité prospère et cosmopolite, dont le consulat a été fondé en 1205 par une charte seigneuriale, la commune de Montpellier connaît entre la fin du XIII^e et la seconde moitié du XV^e siècle une profonde évolution¹. Sur le plan politique, elle est longtemps soumise à une double seigneurie, celle du roi d'Aragon, époux de Marie de Montpellier, auquel succède le roi de Majorque en 1276, et celle de l'évêque de Maguelone, installé dans la « part antique » de la ville. Mais entre 1293 et 1349, les deux seigneurs vendent leurs

¹ Pour une histoire de la ville de Montpellier, Gérard CHOLVY (dir.), *Histoire de Montpellier*, Toulouse, 1984 ; Alexandre GERMAIN, *Histoire de la commune de Montpellier depuis ses origines jusqu'à son incorporation définitive à la monarchie française*, Montpellier, 1851 ; Charles d'AIGREFEUILLE, *Histoire de la ville de Montpellier*, rééd. Marseille, 1976 (1^{re} éd. Montpellier, 1737) ; Jean COMBES, « Montpellier et le Languedoc au Moyen Âge », *Mémoires de la société archéologique de Montpellier*. Deuxième série, t. XX, 1990. Pour un bilan de recherches récentes, Lucie GALANO, Lucie LAUMONIER (dir.), *Montpellier au Moyen Âge. Bilan et approches nouvelles* (Studies in European Urban History [1100-1800] 40), Turnhout, 2017.

droits au roi de France, et la cité passe définitivement sous contrôle français en 1383. Le consulat est composé de douze consuls majeurs élus par un conseil de trente-cinq prudhommes tirés au sort dans les sept échelles qui rassemblent les principaux métiers de la ville. Puissante jusqu'en 1323, cette institution est parvenue à cumuler des pouvoirs administratifs, policiers et judiciaires. Les coutumes encadrent juridiquement le quotidien de la population. Mais le consulat décline à la suite de soupçons de corruption et, plus encore, après le massacre des officiers du duc d'Anjou venus lever des impôts pour le roi en 1379. Le roi de France réduit alors le nombre de consuls et, en 1390, les remplace par un conseil chargé de veiller aux affaires de la cité.

Durant la même période, et jusqu'en 1450 environ, les caractéristiques économiques et sociales de la ville se transforment également. La prospérité urbaine du XIII^e siècle repose sur le grand commerce international, auquel la ville participe grâce aux ports de Lattes et d'Aigues-Mortes. Les marchands de Montpellier échangent de façon privilégiée avec les marchands italiens et provençaux, dont ils apprennent des techniques bancaires modernes. Ils circulent en Méditerranée, échangeant les grains, les toiles, le vin, les épices, les pierres et les objets précieux ; la ville accueille de nombreux étrangers venus participer à cette activité². Un secteur artisanal dynamique se met au service de ces échanges, en particulier un artisanat de luxe destiné à l'exportation et aux catégories les plus aisées de la ville et faisant vivre de nombreux sous-traitants. Des agriculteurs, indispensables au ravitaillement urbain, s'installent dans les faubourgs ou les villages alentour³. L'université de Montpellier, réputée pour son enseignement médical et juridique, attire de nombreux clercs et étudiants, les établissements religieux se multiplient dans les faubourgs qui s'étendent. La population urbaine est donc à la fois nombreuse (environ 35 000 habitants), hiérarchisée, multiculturelle et particulièrement active : le travail mobilise l'ensemble des habitants, hommes et femmes, et le niveau de vie est élevé. Une élite marchande prend les rênes du consulat. Cette prospérité se manifeste par la circulation monétaire : les changeurs sont présents dès le XIII^e siècle et les actes notariés témoignent de la fréquence des investissements financiers et des opérations de crédit. Les prix sont élevés et les montants dotaux comme les registres fiscaux confirment la valeur des patrimoines.

Pourtant, l'activité ralentit dès 1330, du fait d'une succession de mauvaises récoltes qui entraînent des disettes, et la crise s'installe durablement à compter de 1348, comme dans toute l'Europe⁴ : la peste noire, à laquelle s'ajoutent les conséquences de la guerre de Cent Ans, divise le chiffre de la population par 2,5, l'appauvrit et l'amène à modifier ses pratiques professionnelles, familiales et successorales. Ce contexte déprimé perdure jusqu'en 1420 et, si l'on voit reprendre l'activité économique avant 1450, il apparaît

² A. GERMAIN, *Histoire du commerce de Montpellier antérieurement à l'ouverture du Port de Sète*, 2 volumes, Montpellier, 1861 ; Kathryn REYERSON, *Business, Banking and Finance in Medieval Montpellier*, Toronto, 1985 ; ead., *The Art of the Deal: Intermediaries of Trade in Medieval Montpellier*, Leyde, 2002 ; J. COMBES, « Industrie et commerce de la toile à Montpellier de la fin du XIII^e siècle à la fin du XV^e siècle », dans *Mélanges offerts à Roger Aubenas* (Recueil de Mémoires et Travaux publié par la Société d'histoire du droit et des institutions des anciens pays de droit écrit, fasc. IX), Montpellier, 1974, p. 181-212 ; J. COMBES, André-Émile SAYOUS « Les commerçants et les capitalistes de Montpellier aux XIII^e et XIV^e siècles », *Revue historique* 189, 1940, p. 341-377.

³ Cf. Lucie LAUMONIER, « La paysannerie de Montpellier à la fin du Moyen Âge », *Le Moyen Âge* 130, n° 3, 2024, p. 949-982.

⁴ Josiah C. RUSSELL, « L'évolution démographique de Montpellier au Moyen Âge », *Annales du Midi* 74-60, 1962, p. 345-360.



évident que la ville a perdu pour toujours cette vocation commerciale qui la distinguait et qui s'est déplacée vers Marseille. Elle demeure une « bonne ville » de France, une capitale administrative et abrite toujours une élite bourgeoise qui s'approprie la terre et une large part des immeubles urbains. Cette longue période de mutation, qui aboutit à un changement de vocation, à la fois politique, administrative et économique, se traduit par de profondes transformations des pratiques sociales.

Tout au long de la période étudiée, les notaires publics, professionnels de l'écrit dont le rôle au sein du consulat comme auprès de la population urbaine est essentiel, accompagnent les pratiques et garantissent l'authenticité des actes⁵. Les Montpelliérains et Montpelliéraines de toutes les catégories sociales ont recours à eux afin de garder la trace écrite, dans le cadre juridique constitué par le droit romain et les coutumes urbaines, de la nature et de la valeur des transactions effectuées sous forme d'argent, de biens immobiliers, de marchandises, de services ou de travail, qu'elles aient lieu dans le cadre familial, dans celui du métier, des échanges commerciaux ou immobiliers à l'échelle de la cité, de la région ou du continent. Un corpus de 2 300 actes notariés relevés pour une période comprise entre 1293 et 1450 permet d'interroger la participation des femmes à cette circulation monétaire et patrimoniale durant ces 150 ans.

Dans quelle mesure les Montpelliéraines ont-elles accès à l'argent et peuvent-elles contribuer à le gérer ? Comment les populations montpelliéraines, dans le contexte de la crise des XIV^e et XV^e siècles, sont-elles parvenues, avec l'aide des notaires, à contourner les interdits normatifs pour impliquer les femmes dans l'activité économique urbaine, sous toutes ses formes ?

Accéder à l'argent

Le droit romain et le régime dotal dans lequel évoluent les populations du sud de la France et qui s'appliquent à Montpellier depuis le XII^e siècle ne sont pas favorables, *a priori*, aux droits économiques des femmes. En effet, au moment de leur mariage, les filles sont dotées par leur père et leur mère, ce qui permet de les exhérer de la succession familiale ; ces dernières doivent, à leur mort, transmettre intégralement leur dot à leurs enfants légitimes comme leur part du patrimoine de leurs grands-parents⁶. Au cours des siècles, la dot devient à la fois la part légitime du patrimoine qui revient aux femmes et un symbole de dignité : au XIV^e siècle, aucune fille ne se marie sans dot, il en va de sa réputation. Les biens des deux époux sont séparés et les biens dotaux protégés par une hypothèque privilégiée sur les biens du mari. 219 actes, contrats de mariage et quittances de dots, permettent d'interroger la nature et la valeur des dots montpelliéraines.

Le 15 juillet 1301

Raymond Germain, poivrier, et sa femme Jeanne donnent en mariage leur fille Jeanne à Jacques de Béziers, marchand. [...] Et Raymond Germain assigne en dot à sa fille la somme de 105 livres tournois dont 90 Lt en argent, auxquels s'ajoutera une chemise de perçec rouge et brodée de plumes variées et de perles, estimée à 15 Lt, et un lit garni de draps, coussins matelas de plumes. De même, une vigne dans la dîmerie de Sainte-Croix de Celleneuve, au lieu 'als Gorcs',

⁵ Cf. Pierre CHASTANG, *La ville, le gouvernement et l'écrit à Montpellier : Essai d'histoire sociale*, Paris, 2013.

⁶ Les coutumes de Montpellier rédigées en 1204-1205 confirment ce droit dans les articles 12 et 58.

confrontant la terre de ses parents, de Jean Jaudon, coupée par un fossé, et le bien qui fut jadis à Pierre des Gorcs, carrier, sous la directe de l'abbé d'Aniane (usage : une salmée de raisins). De même, un champ de 4 sestérées situé dîmerie Saint Marcel, au tènement dit 'la Rouvière', confrontant la terre de ses parents, Guilhem Rotgier, Arduchon, aubergiste, sous la directe de Guilhem de Conques, drapier de Montpellier (usage de 18 dt). [...] Et Jacques de Béziers accepte de prendre en mariage ladite Jeanne et la dot qui lui est assignée, et s'engage à la restituer à sa mort en s'obligeant sur ses biens [...] et il accorde à Jeanne un augment dotal de 10 lt [...], somme que les parents de Jeanne doivent au marié et devront lui rendre à la Saint Michel [...].

(AMM, BB2-455/fo122-Grimaud)

Ce document est une constitution de dot typique de la première moitié du XIV^e siècle, comprenant une part numéraire (90 livres-tournois), un trousseau valant une quinzaine de livres et des immeubles ruraux, une vigne et un champ de quatre sestérées⁷. L'ensemble est soigneusement décrit, évalué et localisé, car le marié s'oblige sur ses biens à rembourser l'intégralité de la dot à sa femme dans son testament, ou à transmettre cette dot aux héritiers de son épouse si elle meurt la première. Répondant au père de Jeanne, sa fiancée, Jacques de Béziers accepte cette dot, en fait quittance et accorde à son tour une prestation à sa femme, nommée « augment dotal », de dix livres tournois. L'acte nous révèle enfin, et ce n'est pas habituel, que cet augment correspond à une dette due par les parents de Jeanne à leur gendre.

Une dot numéraire ou mixte

La dot apportée par une jeune femme qui se marie se compose de diverses prestations, dont la forme et la valeur évoluent en fonction de son origine sociale, de sa situation familiale et de la situation économique du moment. Cette dot lui est donnée par son père ou par ses deux parents, mais elle peut également venir d'un autre parent, oncle, grand-père, frère, ou encore d'un maître. Enfin, plus du tiers des mariées se donnent elles-mêmes en mariage et assignent leur propre dot, ce qui est une indication d'âge et de situation familiale : elles doivent être considérées comme majeures, donc émancipées.

La plupart des contrats prévoient une somme d'argent, à laquelle peuvent s'ajouter une terre – généralement une vigne –, des meubles et des vêtements de noces. Mais d'une famille à l'autre, en fonction de multiples paramètres, la valeur et la composition de la dot sont variées. Les dots numéraires sont les plus fréquentes, avant les dots mixtes, dans laquelle un immeuble s'ajoute au numéraire⁸. Avant 1348, la moyenne des dots s'élève à 315 livres tournois, et deux tiers des dots relevées sont supérieurs à 200 livres tournois, y compris dans les milieux artisanaux. Toutefois, lorsque qu'on établit la moyenne des montants dotaux par métier, on s'aperçoit que les dots sont des marqueurs sociaux. En effet, la moyenne des marchands se fixe à 380 livres sur l'ensemble de la période étudiée, avec un maximum à 1 600 livres tournois. Mais celle des artisans ne dépasse pas 60 livres et celle des cultivateurs se fixe à 27 livres tournois⁹. Ces disparités à l'intérieur

⁷ Pour la région Montpellier-Alès, la sestérée est évaluée à 1500 m². Une terre de 4 sestérées est donc un immeuble de valeur, cf. Anne-Catherine MARIN, *Montpellier à la fin du Moyen Âge d'après les compoix*, Paris, 1980.

⁸ Deux dots sur cinq sont en numéraire, une sur quatre sont mixtes.

⁹ Entre 4 et 300 livres tournois pour les artisans, entre 6 et 100 livres tournois pour les cultivateurs.



d'un même groupe professionnel nous montrent à quel point les catégories établies peuvent être artificielles. Faire du commerce n'est pas la garantie d'un niveau de vie élevé ; de même travailler de ses mains dans certains métiers artisanaux peut se révéler très rémunérateur¹⁰. Enfin, en fonction du nombre d'hectares qu'il cultive, un agriculteur peut être un Montpelliérain aisé ou au contraire un pauvre homme.

À compter de la seconde moitié du XIV^e siècle, les sommes données en dot s'écroulent, avec une moyenne qui ne dépasse pas 53,4 livres, et 70 % des contrats impliquent une dot inférieure à 50 livres tournois, à une époque qui correspond au pire moment de la crise démographique et sociale ; une remontée douce dans la première moitié du XV^e siècle ramène les dots à une moyenne honorable, mais trois quarts d'entre elles restent inférieures à 100 livres et la moyenne de 122 livres tournois est bien plus faible qu'au siècle précédent.

Sur l'ensemble de la période observée, un quart des dots est composé de numéraire et de biens immobiliers. C'est une pratique normale avant 1348, qui perdure dans la seconde moitié du siècle, sans pour autant faire chuter les montants dotaux, ce qui nous indique que ces attributions dotales immobilières émanent plutôt de familles aisées. La plupart de ces immeubles sont des vignes (on parle parfois de « vignes dotales »)¹¹, qui sont prélevées sur la dot de la mère de la mariée. Lorsque le père est mort avant le mariage de sa fille, la dot peut se diversifier car elle se confond avec l'héritage du père. Cependant la crise économique pèse sur les dots mixtes : la part de numéraire s'abaisse et, progressivement, les immeubles dotaux disparaissent avant 1400.

Dotalices et augment : des éléments importants de la richesse féminine

Le contrat de mariage, les reconnaissances et quittances de dots permettent d'accéder à un autre élément fondamental de la richesse féminine, le trousseau (*dotalices*). Présent dans un tiers des contrats, il se compose avant tout de vêtements de noces précieux, cousus dans des draps de prix, souvent rouges (aux XIII^e et XIV^e siècles), brodés de plumes ou de perles, doublés de fourrure. Au XV^e siècle, on voit se diversifier les vêtements et leurs couleurs, et il semble que le mariage en rouge soit passé de mode, peut-être pour des motifs de contrôle somptuaire¹². Les bijoux sont moins fréquents qu'on pourrait le croire et peu diversifiés : il s'agit de guirlandes (*garlanda*) et de diadèmes (*redondellum*) qui seront fixés dans les cheveux de la mariée, de bagues, de

¹⁰ Montpellier est une ville dans laquelle travaillent de nombreux artisans de luxe, dont le niveau de vie est comparable à des grands marchands, par exemple les argentiers et les doreurs, qui fabriquent de la vaisselle, mais aussi de nombreux objets liturgiques.

¹¹ Précisons que dans d'autres villes, les familles peuvent choisir d'autres types de biens ruraux : à Mende par exemple, à la même période et durant le XV^e siècle, la dot est souvent mixte et l'immeuble est dotal est presque toujours un jardin situé dans les faubourgs de la ville, cf. Cécile BÉGHIN, *Le rôle économique des femmes dans les villes de la Sénéchaussée de Beaucaire à la fin du Moyen Âge (XIV^e-XV^e siècles)*, Paris, 2000, p. 88.

¹² À plusieurs reprises au XIV^e siècle, les consuls tentent d'imposer aux habitants des lois somptuaires pour réduire l'ostentation des tenues et des bijoux des femmes. On trouve ces dispositions dans le *Petit Thalamus* de Montpellier dans la partie « Établissements » qui rassemblent les dispositions rédigées entre le XIII^e et le XVI^e siècle qui ont trait à l'administration urbaine ; cf. *Le Petit Thalamus de Montpellier publié par la Société Archéologique de Montpellier*, Montpellier, 1940 ; Vincent CHALLET, « Le *Petit Thalamus* : un monument-document de l'histoire montpelliéraine », *Bulletin historique de la ville de Montpellier* 34, 2009, p. 24-37.

chapelets d'ambre ou de perles. Des ceintures en soie avec boucle d'argent travaillé dont la valeur peut atteindre six livres apparaissent au XV^e siècle. Les éléments qui constituent le lit nuptial composent également le trousseau : couette, draps, oreillers, paillasse composent le « lit garni » dont la valeur moyenne peut se fixer à 10 livres tournois. Parfois, des meubles s'ajoutent à ce trousseau, et de plus en plus fréquemment au cours du XV^e siècle, en particulier des coffres, des chaises, des tables, chandeliers, jarres ou de la vaisselle, et des ustensiles de cuisine ou des outils utilisés dans l'activité professionnelle de la mariée. La présence de ce trousseau n'est pas une surprise puisqu'on le retrouve dans de nombreux contrats de mariage européens jusqu'au XIX^e siècle. C'est plutôt l'absence de trousseau dans deux tiers des actes qui interroge, sans lien avec la valeur numéraire de la dot, comme si cette pratique n'était pas universelle, ou pas toujours enregistrée par le notaire, ce qui peut surprendre dans cette société où tout est précisément compté.

Dernier élément d'une richesse féminine enregistrée par le contrat de mariage, l'augment dotal est une pratique répandue dans tout le Bas-Languedoc et il est bien présent dans 83 % des contrats de Montpellier. On peut définir cette prestation comme un contredon donné par le jeune époux à la dot de sa femme, presque toujours en marcs d'argent. La somme n'est pas considérable et souvent proche de la valeur du trousseau, soit entre un et trois marcs d'argent¹³. Il s'agit donc d'un gain de survie, destiné à aider la veuve après le décès de son époux, et il est généralement confirmé dans le testament, en même temps que la restitution de la dot. Il peut arriver que l'époux ajoute à cet augment un cadeau sous forme d'un bijou ou d'une robe, parfois « en remerciement de services rendus », mais ce type de prestation n'apparaîtra qu'après la mort. La valeur de l'augment est assez médiocre et ne suffira pas à entretenir la veuve très longtemps : il est donc avant tout un contredon symbolique, ce qui nous indique que le contrat de mariage n'est pas le lieu où un homme se préoccupe sérieusement de la survie de sa veuve.

La dot universelle

Enfin troisième type de dotalité, important pour cette période, c'est la dotalité universelle ; on la trouve dans un quart des contrats de mariage¹⁴ : c'est une forme de dotalité rurale, qui vient des Cévennes et se développe en ville dans un contexte de crise¹⁵. L'acte est présenté par le notaire comme une constitution de dot classique, mais l'épouse constitue au marié la moitié ou plus souvent l'ensemble de ses biens en dot, sans que le notaire ne les énumère ni ne les évalue. En réponse, le mari fait de même et le couple fonde, dès le mariage, une communauté que le notaire désigne comme « universelle », qui va entraîner une fusion des patrimoines, une gestion commune des biens et la garantie pour le conjoint survivant de recevoir l'usufruit du patrimoine conjugal ; les filles à marier sont dotées sur l'ensemble du patrimoine et les héritiers reçoivent la propriété et l'usufruit des biens à la mort des deux parents. Avec ce contrat, les couples règlent à la fois les aspects matériels liés à la vie commune et ceux liés à la mort, puisque qu'on prévoit, dès le mariage, la possibilité d'utiliser une partie des biens pour le salut de son âme. Aucune restitution de dot n'est jamais prévue, ce qui laisse à penser que ce type de dotalité est proposé par des femmes seules, sans famille. Cette prestation n'est pas réellement une dot, mais elle en garde le nom car les populations

¹³ La valeur du marc d'argent se fixe à 6,5 livres tournois.

¹⁴ Soit 53 actes, dont 39 après 1400.

¹⁵ Jean HILAIRE, *Le Régime des biens entre époux dans la région de Montpellier (début XIII^e-fin XVI^e siècle)*, Montpellier, 1957.



n'imaginent pas de se marier « sans dot ». Pourtant, ce contrat met en place, au contraire de la dotalité classique, une conception très solidaire du couple¹⁶. La survie de l'époux ou de l'épouse est très tôt prise en compte, ce qui correspond à un contexte démographique déprimé, dans lequel la vie des populations est bien fragile.

La dot : un fardeau pour les familles ?

Les contrats de mariage, les quittances et les reconnaissances de dot informent souvent sur les modalités de paiement de la dot numéraire : sommes à payer, échéances, soldes peuvent être précisément répertoriés, en particulier après que la crise est bien installée dans la ville. Ce sont des informations précieuses car elles permettent d'observer le poids de la dot sur le quotidien des familles. Toutefois la majorité des contrats de mariage ne présente pas ces modalités (trois contrats sur cinq en moyenne) et donne le sentiment, ou l'illusion, d'un paiement immédiat, au moment de la rédaction du contrat de mariage, ce qui est difficile à croire lorsqu'on connaît l'importance du crédit dans les transactions financières urbaines. Par ailleurs plusieurs litiges intrafamiliaux prouvent que la dot n'est souvent pas totalement payée plusieurs années après le mariage. Enfin, la multiplication des quittances partielles de dot après 1350 indique que les modalités de paiement des dots se modifient : on voit progressivement s'imposer le paiement fractionné (un paiement en plusieurs échéances termes qui reçoit une quittance à chaque échéance) et apparaître le paiement sous forme de rente annuelle : il s'agit, pour les parents, de payer la dot par petites portions égales, ce qui montre que les familles disposent de peu de liquidités et que les dots pèsent lourdement sur le budget des familles, même lorsqu'elles sont aisées. Cette tendance, développée dans de nombreuses villes du Bas-Languedoc¹⁷, est un signe des effets de la crise sur la situation des familles. Les difficultés ne sont pas les mêmes lorsqu'une partie de la dot est un immeuble, dont la propriété peut immédiatement être transférée, mais elles peuvent concerner le trousseau, qui accompagne la jeune mariée chez son époux et qui se matérialise en partie par les vêtements de noces, le diadème de la mariée et le lit nuptial, mais dont la valeur peut se révéler aussi difficile à financer. Le trousseau a un coût et il fait partie de l'effort matériel de la famille au moment même de la cérémonie du mariage.

Nullle femme ne peut se marier sans dot mais doter est un effort important pour les familles. Si les femmes n'ont accès, par le biais du mariage, qu'à une petite partie du patrimoine familial (entre 10 et 20 %), et si cet accès est de plus en plus mobilier à mesure que l'on avance dans le temps, il n'en demeure pas moins que l'argent est difficile à mobiliser, d'autant plus en période de ralentissement économique, ce qui prive les couples d'un apport financier nécessaire au moment de leur établissement. Précisons ici que l'effort financier sera identique au moment de la restitution de la dot, en cas de veuvage.

¹⁶ Cf. C. BÉGHIN, « Dot, patrimoine et solidarité à Montpellier dans les derniers siècles du Moyen Âge », *Études roussillonnaises* 25, 2013, p. 31-41.

¹⁷ Dans les villes d'Alès et de Mende, la part des dots fractionnées et surtout arrentées est bien plus élevée que celle de Montpellier : une sur deux à Alès, quatre sur cinq à Mende (l'arrentement est le premier mode de paiement des dots dans cette cité) pour des délais de paiement compris entre 5 et 15 ans et des annuités d'environ 5 livres tournois, cf. *ead.*, *Le rôle économique des femmes*, *op. cit.*, p. 74-75.

La mort, seconde étape de l'accès des femmes au patrimoine

Le transfert de patrimoine aux femmes sous forme de dot est une modalité banale de transmission patrimoniale dans les pays de droit écrit à compter de la fin du XII^e siècle. Cette dot correspond à la légitime, c'est-à-dire la part à laquelle les femmes peuvent prétendre sur les biens de leurs parents, et qui les exhère pour le reste du patrimoine. Ce fonctionnement est attesté à Montpellier par les nombreuses reconnaissances et quittances de dots par lesquelles les femmes déclarent avoir reçu la totalité de leur dot et s'engagent à ne rien réclamer de plus.

Avoir reçu sa dot et en avoir fait quittance met donc théoriquement un terme au transfert de biens en direction des femmes.

Mais à Montpellier comme très largement dans les villes de la région, les pratiques des populations sont très pragmatiques et ne se satisfont pas de la règle du droit. Le dépouillement des testaments masculins et féminins¹⁸ montre que les filles sont souvent héritières ou cohéritières de leurs parents : dans les testaments paternels, la part de succession féminine ne tombe jamais en dessous de 40 % (quatre successions paternelles sur dix). Le phénomène est identique pour les mères : quatre ou cinq successions sur dix sont dirigées vers des filles. La dot n'exclut donc pas de façon systématique les filles dotées de la succession ; tout dépend de la composition familiale. Durant les deux siècles étudiés, le taux de mortalité infantile et adulte est tellement élevé que les parents n'ont pas beaucoup d'autres choix que de léguer leurs biens à leurs filles si leurs garçons sont morts¹⁹ et de fait les populations disposent d'une grande liberté de choix. Le testament est donc un bon moyen pour les femmes d'accéder à des biens, d'autant plus qu'elles reçoivent également, au cours de leur vie, des legs d'autres membres de leur famille, sœurs, frères, enfants ou parents plus éloignés.

Sous certaines conditions, les femmes sont également les héritières privilégiées de leur conjoint en l'absence d'héritier direct vivant ou dans les cas des communautés universelles, comme c'est prévu dans le contrat de mariage²⁰. Mais il peut arriver que l'époux choisisse sa femme comme héritière en excluant les filles dotées. La mort précoce des enfants est une cause majeure de telles dispositions : le conjoint est un héritier privilégié lorsque les héritiers naturels et légaux ont disparu ou sont mariés et dotés.

Par ailleurs lorsque les épouses ne sont pas héritières, elles jouissent dans un quart des testaments de l'usufruit des biens de leur conjoint jusqu'à leur mort (25 % des testaments), ce qui sécurise leur situation matérielle. Elles peuvent aussi être nommées tutrices de leurs enfants et gestionnaire des biens pour leurs enfants jusqu'à leur majorité. Enfin, ces héritages sont indépendants de la dot et de l'augment, qui sont généralement restitués en plus (présents dans 38 % des testaments). De telles dispositions avantagent les veuves et favorisent le remariage²¹.

¹⁸ Base de 403 testaments, 200 testaments masculins et 203 testaments féminins entre 1293 et 1450.

¹⁹ L'article 58 des coutumes de Montpellier prévoit que le père qui meurt doit léguer ses biens à ses enfants non dotés, en particulier un héritier s'il a encore un fils, ou une héritière dans le cas d'une fille non dotée. Cependant s'il n'a pas d'enfant légitime non doté, il doit choisir parmi les enfants dotés, ou des membres de sa parenté.

²⁰ Quatre testaments masculins sur dix désignent la conjointe héritière ; sept testaments féminins sur dix font le même choix.

²¹ Cf. C. BÉGHIN-LE GOURRIÈREC, « La tentation du veuvage. Patrimoine, gestion et travail des veuves dans les villes du Bas-Languedoc aux XIV^e et XV^e siècles », dans I. Chabot, J. Hayez, D. Lett (éd.), *La famille, les femmes et le quotidien (XIV^e-XV^e siècle). Textes offerts à Christiane Klapisch-Zuber*, Paris, 2006, p. 163-180. Sur la question de la prise en charge de la vieillesse à



Ainsi, à différents moments de leur vie, les femmes ont accès à des biens, du numéraire, des immeubles, des meubles. Ces biens leurs sont transmis pour qu'elles-mêmes, le moment venu, les lèguent à leurs héritiers, mais également pour qu'elles en jouissent leur vie durant, dans la mesure où ces biens ne sont pas aliénables. On peut donc s'interroger sur l'usage et la gestion de ces biens. La dot est-elle une fortune sanctuarisée ? En quoi cette richesse féminine est-elle indispensable au budget des couples et peuvent-ils la mettre en valeur ? Quel accès les femmes ont-elles à la gestion de leurs biens dotaux et paraphernaux ?

Gérer l'argent de l'épouse et du couple

Les actes notariés montpelliérains laissent largement apparaître la gestion foncière et immobilière des femmes et des couples²². Le plus souvent elles vendent des biens (275 actes), mais elles peuvent aussi louer (53), désigner un métayer (15), concéder en acapte un bien dont elles sont seigneures (58), échanger et, bien sûr, acheter des biens (53). Ajoutons que les femmes peuvent également, à l'inverse, être celles qui s'engagent comme métayères, celles qui prennent un bien en location (34) ou celles qui reçoivent un immeuble en acapte (50). Ainsi, la visibilité des Montpelliéraines dans ces opérations foncières est élevée. Cette visibilité pose naturellement question à la fois sur le statut des biens, le statut des femmes et la présence des hommes dans ces échanges. Les biens ainsi aliénés ou mis en valeur sont-ils des biens dotaux, des biens paraphernaux ou des acquêts ? Et comment ces biens sont-ils gérés par les couples ? par le mari seul, l'épouse seule ou les deux membres du couple ?

Avant de répondre à ces questions, il faut rappeler quelques règles : la dot donnée à une femme au moment du mariage suit cette femme sa vie durant, mais ne lui appartient pas puisqu'elle ne peut en disposer comme elle le souhaite. Elle doit la transmettre intégralement à ses héritiers et le mari est responsable de cette restitution sur ses biens. Il y a donc une dialectique complexe entre jouissance, propriété et responsabilité. Le couple jouit de la dot et de ses fruits, la dot suit l'épouse, le mari est « seigneur dotal » de sa femme et donc responsable de sa restitution intégrale. La dot ne peut donc être aliénée, ce qui signifie vendue ou dépensée. Pourtant, la dot est sans aucun doute un apport qui aide financièrement les couples, et qui peut être investi ou mis en valeur si c'est un immeuble. On voit donc où se fixe la limite : la dot ne peut pas être vendue et si elle est investie, par exemple dans une affaire, il faudra absolument reconstituer le capital représenté par le montant de la dot car la dot est à jamais une dette du mari envers sa femme et leurs héritiers.

Comment les couples peuvent-ils agir sur les biens dotaux des femmes, si ces derniers sont inaliénables ? Un premier élément de réponse se trouve dans la pratique des renonciations. Les renonciations aux protections du droit romain sont des formules déployées par les notaires grâce auxquelles les femmes dotées peuvent renoncer à la protection du droit romain sur leur dot, protection destinée à empêcher que le mari ne la dilapide. Ces renonciations donnent aux couples une grande liberté dans la gestion des

Montpellier ; cf. Lucie LAUMONIER, *Solitude et solidarités en ville. Montpellier, mi XIV^e-fin XIV^e siècles*, Turnhout, 2015.

²² Le corpus pour cette partie se monte à 579 actes de gestion foncière dont 275 ventes, 53 achats, 8 échanges, 117 locations, 18 métayages, 108 baux à acapte. Cf. J. COMBES, « Les investissements immobiliers à Montpellier au commencement du XV^e siècle », *Recueil de mémoires et travaux publié par la Société d'histoire du droit et des institutions des anciens pays de droit écrit*, fasc. 2, Montpellier, 1951, p. 21-28.

biens féminins, y compris dotaux. « Autorisées » par leur mari, comme le prévoient les coutumes, les femmes peuvent vendre, louer, s'engager, se porter caution, pour des opérations qui concernent le ménage. L'autorisation leur permet également de gérer librement leurs biens paraphernaux ou adventifs. Dès lors, si certains actes montrent des couples agir de concert, d'autres des femmes seules, d'autres encore des maris seuls qui font intervenir leur femme en dernier lieu pour renoncer aux protections du droit romain, on peut en déduire que les épouses participent, volontairement ou non, à la mobilisation de leurs biens dans la gestion globale du patrimoine conjugal.

Le 29 janvier 1426

Claire, fille de feu Jean Forèse de Montpellier, Licencié en droit, épouse d'Étienne Charles, Licencié en droit habitant Nîmes, procuratrice de Forèse de Mora, son fils, changeur, vend à Jean Bandates jr, savetier de Montpellier, sous la directe de l'évêque de Maguelonne (cens de 12dt/an le 1er août), une maison lui appartenant située à Montpellier, confrontant Maître Pierre Dissels, notaire, elle-même et l'aula épiscopale vers Saint-Denis et la route allant de la Cour du Petit Scel vers Saint-Denis, pour 20 moutons-or. Elle s'oblige sur les biens de son fils et sur ses biens et renonce aux privilèges de non aliénation des biens dotaux. [...]

Acte à Montpellier, dans la maison de l'héritier de Mr Pierre Dissels, en présence de Guillaume Arbosse, poissonnier, Jean Cadenas, cultivateur et Pierre Guichard de Masano, originaire du diocèse de Carpentras et habitant Montpellier.

(2E95-531/fol. 158-Forestier)

Cet exemple d'un acte de vente daté du 29 janvier 1426 est à la fois très banal et très original. Claire épouse d'Étienne Charles (un juriste nîmois), procuratrice de son fils Forèse de Mora, héritier de son grand-père Jean Forèse (changeur), vend une maison localisée à Montpellier à Jean Bandates Jr, un savetier de la ville, pour 20 moutons-or. Il est possible que Claire, originaire de Montpellier et gérant l'héritage de son fils dans cette cité, habite à Nîmes avec son époux, mais ce n'est pas clair. Claire agit seule dans cet acte, comme procuratrice de son fils, ce qui implique qu'elle a été désignée comme telle soit par son père dans son testament, soit par son fils absent. Elle-même est propriétaire d'une autre maison sise à côté de la maison vendue. Si la vente de cette maison n'a rien d'extraordinaire, cet acte notarié nous expose précisément la banalité de la gestion foncière féminine : comme fille, héritière, mère et procuratrice, Claire a toute latitude d'agir dans l'espace public, de vendre un bien immobilier, de s'engager sur ces biens et de recevoir une somme d'argent.

L'une des questions que posent les actes de gestion foncière est celle du droit des femmes à agir sur leurs biens. On observe que sur les 579 contrats utilisés, 314 émanent de femmes mariées : ils montrent une majorité de contractantes agir seules pour tous types d'actes (195 sur 314), d'autres en couples (80 % des ventes), d'autres être représentées par leur mari, qui agit comme « seigneur dotal » (dans les locations ou les baux). Dans tous les cas, les contrats se terminent par des formules de renonciations féminines, qui permettent au couple d'agir sur les biens. Le nombre élevé de ces actes et leur diversité sont les révélateurs d'une gestion foncière à la fois conjugale et féminine. La présence des épouses seules, comme celle des veuves et des célibataires, révèle la capacité juridique et économique des femmes à gérer leurs biens propres ou dotaux tout au long de leur vie.

Si l'on s'intéresse à la situation sociale des vendeuses, on s'aperçoit qu'il ne s'agit pas d'un facteur décisif dans la capacité d'agir : les contractantes sont issues de tous les



métiers urbains. Il ressort de l'analyse des actes que les femmes agissent plus souvent en couple dans les métiers ruraux, et que les veuves d'artisans, de marchands ou de banquiers sont plus actives que les veuves de cultivateurs. Enfin, les épouses agissent plus souvent sans la présence de leur mari dans les milieux marchands et artisanaux, milieux dans lesquels les femmes sont professionnellement très actives. La valeur de ces biens est parfaitement honorable : la moyenne des biens vendus dépasse 100 livres tournois pour les maisons et 20 livres pour les vignes et les champs, dans un contexte de baisse progressive des prix de l'immobilier et de contraction de la fortune foncière dans les mains des plus aisés. La fortune foncière féminine qui apparaît dans ces contrats se compose essentiellement de maisons et de vignes, loin devant les champs, les ouvroirs, les tables (de boucherie, de poissonnerie, de change), les jardins et les bâtiments industriels ou agricoles.

Les biens aliénés ou mis en valeur dans ces contrats sont-ils des biens dotaux ? Difficile de répondre à cette question. Les contractantes explicitent peu la nature des biens concernés. Seuls 19 % des biens sont clairement identifiés. Sur ces 51 actes, la majorité sont des biens propres (paraphernaux) appartenant à l'épouse (ce qui confirme l'idée selon laquelle les seigneurs dotaux ne gèrent pas l'ensemble des biens de leur épouse), ou des biens dotaux. Les actes montrent aussi des femmes gérer leur augment dotal et participer à la gestion des acquêts ou des biens propres de leur époux. Enfin il est normal que les veuves s'occupent seules à la fois de leurs biens dotaux et de leurs paraphernaux. Dans tous les cas, le fait de se trouver face au notaire oblige ces femmes à renoncer aux protections du droit romain.

Une vie à crédit

Les actes notariés qui mettent en évidence des obligations sont particulièrement nombreux dans les registres montpelliérains. Les femmes y sont très présentes (416 actes relevés), majoritairement créancières mais aussi parfois débitrices, seules ou avec leur époux. Toutefois, avant d'analyser la présence des femmes dans ces actes, il est nécessaire de les distinguer. J'appelle crédit toutes les opérations financières qui impliquent le remboursement différé d'une somme, avec intérêt ou non (si tant est que l'intérêt soit repérable) : reconnaissances de dettes (260 actes), quittances de dettes (90 actes), cessions de dettes (9 actes) et opération de prêt sur gage (8 actes). Ces formulaires notariés stéréotypés dissimulent des formes de crédit très diverses, qui correspondent à des besoins et des fonctionnements financiers différents.

Je nomme « crédit au quotidien » l'ensemble des actes dans lesquels on voit apparaître une opération de crédit, c'est-à-dire un achat par anticipation ou un paiement différé. On le rencontre souvent dans les reconnaissances ou les quittances de dettes. Ces actes sont très nombreux car, pour les médiévaux des catégories populaires et marchandes, mobiliser des sommes d'argent pour payer ses achats comptant semble particulièrement difficile. Ces actes révèlent donc avant tout l'importance du crédit dans le fonctionnement de l'économie urbaine. Les femmes y tiennent une place essentielle comme créancières, parce qu'elles ont vendu ou loué un bien, ou des marchandises, ou des fruits de leurs immeubles ruraux, et que le paiement se fait de façon différée.

Le 11 janvier 1426

Dame Jeannette, veuve de maître Jean Agulhon, professeur de droit de Montpellier, administratrice des biens du défunt Jean, épouse de Raymond Martin, sergent des consuls de Montpellier, vend à Jean Sallèles, marchand de Lunel, et Adhémar Duran, marchand de Frontignan, 200 quintaux de sel pour

la somme de 177 moutons or qu'ils solderont en trois termes : 20 m-o ce jour, 80 m-o le 17 janvier et 77 m-o mi-février. Les deux acheteurs promettent de payer Jeannette aux dates prévues et s'obligent sur leurs biens. Acte passé dans la maison de Dame Jeannette, en présence de Hugues du Puis marchand, Aymeric Barrèse prêtre, Jean de Ganges, tailleur.

(2E95-531/fol. 147r°-Forestier)

La dette est soldée par les acheteurs et Jeanne, en présence de Raymond, en fait quittance le 27 février 1426 (fol. 172-Forestier).

Il s'agit de la vente à crédit d'une grosse quantité de sel (200 quintaux) pour une somme très élevée (177 moutons d'or) qui doit être soldée en trois fois, dont 20 moutons-or le jour même et deux versements différés. La dette ne pose aucune difficulté et elle est soldée dans les temps prévus. Derrière l'opération de crédit, nous sommes ici face à un acte de gestion foncière. Dame Jeannette est administratrice des biens de son défunt mari (peut-être tutrice d'un enfant) et, à ce titre, elle doit participer à l'exploitation et à la mise en valeur de ses biens. Il est donc normal qu'elle fasse exploiter ses étangs et qu'elle en vende les fruits. À noter que son second mari, Raymond Martin, n'est pas présent lors de la première reconnaissance de dette, mais présent lors de la quittance définitive.

Cet acte nous permet de comprendre que la participation des femmes au crédit, dans ce type de configuration (103 créancières), est un observatoire supplémentaire de la gestion des biens féminins. De la même façon, les actes dans lesquels les femmes sont débitrices (95 actes) correspondent généralement à des achats, ou le solde d'un legs, d'une dot, d'un loyer ou d'un cens : il s'agit donc du fonctionnement normal de l'activité urbaine. Enfin lorsque les femmes sont débitrices conjointes avec leur mari (30 cas), il peut s'agir d'une gestion conjointe des biens conjugaux ou dotaux, par exemple un achat à crédit, mais il est également possible que leur présence soit requise car elles se portent caution solidaire pour un acte de gestion mené par leur mari en renonçant aux privilèges de protection des droits dotaux. La fréquence de ces renonciations dans les actes menés par des hommes confirme l'idée selon laquelle l'un des rôles attribués à la dot est de servir de caution aux engagements masculins, ce qui contredit naturellement le propos du droit romain.

Seules ou en compagnie de leur époux, les femmes participent également à une autre forme de prêt, nommé *mutuum*, prêt à intérêt, illégal mais très répandu et indispensable au bon fonctionnement des sociétés urbaines (178 actes)²³. Il s'agit de prêts qui concernent des petites sommes empruntées dans l'urgence et qui devront être remboursées avec un intérêt. Comme l'usure est condamnée par l'Église, elle doit être invisible et donc dans l'acte notarié qui l'enregistre, l'intérêt est déjà ajouté à la somme qui doit être remboursée. La valeur de ces prêts est souvent assez médiocre, avec une moyenne comprise entre 11 livres (avant 1400) et 37 livres (dans la première moitié du xv^e siècle), à rembourser selon des termes précis. Tous les habitants de la ville, hommes et femmes, chrétiens et juifs²⁴, participent à ce type de prêts, et l'on note que la moyenne des sommes prêtées par les chrétiens correspond au double de celles qui sont prêtées par les Juifs. Si de nombreuses veuves sont répertoriées parmi les créancières et les débitrices, les femmes mariées n'en sont pas exclues : prêter avec intérêt est donc une

²³ Cf. Kathrin REYERSON, « Les opérations de crédit dans la coutume et dans la vie des affaires à Montpellier au Moyen Âge : le problème de l'usure », dans *ead.*, *Society, law and Trade in Medieval Montpellier*, Alderstot, 1995, p 189-193.

²⁴ Après plusieurs dates d'expulsion, les Juifs quittent définitivement Montpellier et le royaume en 1394. Les créanciers et créancières juifs disparaissent alors de la documentation.



façon de faire fructifier ses biens²⁵. Mais bien sûr, la roue de la fortune peut tourner et, en fonction des difficultés rencontrées au cours de sa vie, on peut aisément passer du rôle de créancière à celui de débitrice. En observant la situation familiale des contractantes, on constate que les veuves représentent 60 % des débitrices (contre un quart de femmes mariées) et sont majoritairement issues de professions agricoles, mais elles sont également présentes chez les créancières (50 %) contre 35 % de femmes mariées. L'appauvrissement des veuves est clairement exposé, surtout dans le milieu agricole dans la seconde moitié du XIV^e siècle, mais certaines veuves, richement dotées, usufruitières ou héritières, issues des professions artisanales, commerciales et financières ou de la noblesse urbaine, mènent visiblement leurs affaires de façon efficace²⁶.

Des femmes d'affaires

Les Montpelliéraines, nous l'avons vu, se placent dans une logique de mise en valeur de leur patrimoine et elles multiplient les opérations immobilières et financières qui leur permettent de faire fructifier leurs biens. Dans cette perspective, les plus actives et celles qui sont le plus en contact avec des réseaux marchands et financiers peuvent se lancer dans des investissements commerciaux à plus large échelle²⁷.

Le 31 mai 1333

Jean de Ponte, orgier de Montpellier, reconnaît à Esmeniarde, veuve d'Olivier de Volterra, hôtelier habitant Montpellier, tenir d'elle en commande la somme de 50 livres tournois. Il promet d'acheter de l'orge avec cette somme et d'aller le vendre au-delà des mers, et d'en tirer profit. [...] Il recevra un quart du bénéfice obtenu pour son travail et restituera à Esmeniarde les trois quarts des bénéfices, à payer le 15 août dans un an. [...] Acte devant Mathieu de Verdun, maçon, Aymard Grandis, et moi, Jean Holanie, notaire. [...]

(2E95-369/fo145v°-46r°-Holanie)

Cet acte notarié est une commande maritime, c'est-à-dire un contrat d'investissement qui permet à un marchand de financer le voyage qui va lui permettre d'échanger des marchandises locales avec des produits orientaux. Ici, le marchand, Jean de Ponte, est un orgier : il achemine un chargement de grains sur un bateau (dont il aura loué une partie de la cale) pour le vendre dans un port de l'autre côté de la Méditerranée, où il rachète des marchandises orientales (soie, sucre, pierres précieuses, épices...) pour les revendre dans le royaume de France. Ce fonctionnement lui permet de réaliser de gros bénéfices avec lesquels il pourra rembourser largement ses investisseurs, hommes

²⁵ On répertorie 178 femmes impliquées dans ces prêts, dont 78 créancières et 100 débitrices. Plus de la moitié de ces débitrices agissent de façon solidaire à leur époux.

²⁶ Cf. C. BÉGHIN-LE GOURRIÉREC, *art. cit.* À noter que les créancières juives, moins nombreuses que les chrétiennes mais détentrices de plus de créances, donnent le sentiment d'une plus grande professionnalisation de cette activité, qui se pratique dans un cadre familial, cf. C. BÉGHIN, *Le rôle économique des femmes, op. cit.*, p. 405 ; Andrée COURTEMANCHE, « Les femmes juives et le crédit à Manosque au tournant du XIV^e siècle », *Provence Historique* 37, 1987, p. 545-558.

²⁷ Les contrats qui permettent d'observer les femmes impliquées dans de telles affaires demeurent rares : 19 en tout, dont 6 commandes maritimes, 6 commandes terrestres, 5 sociétés et 3 reconnaissances de dettes. Cf. K. REYERSON, « Women and Business in Medieval Montpellier », dans B. A. Hanawalt (éd.), *Women and Work in Preindustrial Europe*, Bloomington, 1986, p. 117-144 ; *ead.*, « La participation des femmes de l'élite marchande à l'économie : trois exemples montpelliérains de la première moitié du XIV^e siècle », *Études roussillonaises* 25, 2013, p. 129-135.

et femmes. Effectivement, les femmes de milieux privilégiés, quelle que soit leur situation familiale, sont impliquées dans des opérations financières de diverses formes, destinées à réaliser de gros profits. Elles sont toujours commanditaires, c'est-à-dire qu'elles financent un voyage sans se déplacer elles-mêmes. Le montant de ces placements est élevé, avec une moyenne à 173 livres tournois et ne vaut que pour un seul voyage. Cette formule, réservée à une élite qui maîtrise les techniques commerciales et financières, est largement ouverte aux femmes, puisqu'elles n'ont pas à se déplacer, elles demeurent sédentaires et, même si l'investissement présente des risques financiers, il ne remet pas complètement en cause le montant de leur fortune. L'objectif est de leur permettre d'accroître leur patrimoine ou celui de leurs enfants lorsqu'elles sont tutrices. Cependant les actes qui permettent de repérer des femmes dans ce type d'affaire sont rares.

Il en va de même pour les commandes terrestres : certains investissements, moins élevés, sont orientés vers du commerce à l'échelle régionale. Des femmes aux origines sociales plus modestes (cultivateur mercier, tailleur) y investissent ou trouvent des associés (sedier, poissonnier, religieux) pour financer leur activité. Les risques et la répartition des bénéfices de ces affaires sont rarement explicites mais nous comprenons, grâce à ces contrats, que les marchandes, comme les marchands, ont parfois besoin d'investissements financiers pour mener à bien leurs affaires. Elles deviennent donc commanditées et doivent réaliser des bénéfices pour dédommager leurs investisseurs. Même si les bénéfices attendus sont plus modestes que ceux des commandes maritimes, ces accords leur permettent tout simplement de fonctionner.

Une dernière forme de contrat commercial implique parfois des femmes : il s'agit de *societates* [on ne peut pas l'écrire ici au singulier], des associations destinées à renforcer l'assise financière et le capital de départ de marchands pour leur permettre de développer leurs affaires. Ce contrat n'existe que dans les milieux très aisés de Montpellier, impliquant souvent des veuves, parfois tutrices de leurs enfants, et il est scellé pour une durée relativement longue, entre trois et sept ans. Il implique de gros apports financiers (ils peuvent atteindre 1 000 livres tournois) et parfois immobiliers. Les financements sont plutôt orientés vers des affaires sur terre ferme, avec des capitaux très élevés. Les bénéfices attendus, supérieurs à 30 % des sommes investies, seront partagés au prorata des apports.

L'exemple le plus étonnant de ce type de contrat est la société fondée en mars 1379 par Bernarde, veuve du drapier Hugues Pascal, elle-même drapière ou mercière, et le drapier Clément Pelletier ainsi que sa femme Alazacie, pour sept ans, pour exercer l'art de la mercerie. L'histoire nous est relatée par le notaire Esmeric dans un ensemble de 25 actes qui se déploient entre 1379 et 1382²⁸. Bernarde et Clément mettent en commun l'ensemble de leurs biens et Bernarde apporte l'essentiel du capital immobilier de l'entreprise après avoir racheté (à crédit) aux exécuteurs testamentaires de son mari les immeubles qui lui ont appartenu (dont deux maisons pour une valeur de 600 livres tournois, une table de poissonnerie valant 200 francs-or, un calquier et son jardin valant 200 florins-or, ainsi qu'une batterie de cuisine et de la vaisselle en argent pour 100 florins-or). La valeur de ces biens placés dans la société s'élève à 985 livres tournois ; Bernarde y ajoute ses vêtements de noces et ses bijoux, mais conserve son lit. À compter de cette date, Bernarde et le couple Pelissier vivent ensemble dans l'une des maisons mises en commun et exercent leur activité commune dans l'ouvroir. Ils y logent aussi une dizaine de domestiques, valets, facteurs, collaborateurs. Pendant trois ans, la société fonctionne bien et participe à de nombreuses commandes maritimes et terrestres tandis que les immeubles rapportent des revenus réguliers. Les investissements réalisés sont énormes,

²⁸ 2E95-381-Esmeric.



comme le montrent plusieurs reconnaissances de dette évoquées par Bernarde pour des commandes. Avant 1382, Bernarde est remariée à l'un de ses valets, Pons d'Arras.

Le 15 avril 1382, un acte d'arbitrage nous apprend que la société est en voie de liquidation, Bernarde en réclame la dissolution et elle est prête à payer à Clément 100 francs-or pour qu'il l'accepte. Bernarde fait allusion aux dettes accumulées par Clément et à sa mauvaise gestion de la société. Plusieurs arbitrages ont lieu, qui aboutissent au partage des biens, créances et dettes de la société en deux parts égales, avec un règlement à l'amiable. Tous deux devront solder aux exécuteurs testamentaires de son mari le solde du prix des biens que Bernarde leur a achetés en 1379. Le 11 août 1382, les biens sont partagés par les arbitres : Bernarde reçoit le calquier et son jardin, la moitié de la table de poissonnerie, la moitié indivise de deux maisons rue Draperie Sainte-Croix et Castel-Moton, ainsi que la participation à deux commandes, dont l'une maritime, pour 314 francs-or et deux gros d'argent. Cinquante-et-une créances lui sont également laissées pour 1 700 francs-or, de même qu'un lot de draps valant 80 francs-or mais elle devra payer quatre dettes pour 951 francs-or et onze gros d'argent. Les salaires dus aux employés sont à payer par les deux ex-associés ; enfin les deux parties doivent renoncer à utiliser la marque de la société, le « B » de Bernarde. La gestion des biens partagés est désormais totalement séparée et celle des quelques biens conservés en indivision sera supervisée par des hommes de confiance choisis par les arbitres. Il faudra presque un an pour liquider totalement la société.

Après la séparation, Bernarde et son nouvel époux continuent leurs affaires : ils poursuivent l'activité drapière et continuent d'embaucher. Pons est désormais celui qui apparaît le plus souvent dans les contrats et s'exprime au nom de sa femme. Les dernières traces de Bernarde sont trouvées en 1399, date à laquelle elle embauche un valet pour trois ans et 25 francs-or par an. Dans le compoix Sainte-Croix de 1404, l'allivrement de Pons d'Arras et celui de son gendre sont fixés à 1 502 livres tournois, ce qui correspond à une fortune réelle de 4 000 livres tournois. On retrouve dans ce rôle les biens immobiliers de Bernarde ayant appartenu à son premier mari, mais la drapière elle-même n'est pas citée, comme souvent les femmes mariées dans les compoix. Femme d'affaire avisée, capable d'agir dans l'espace public, d'ester en justice, de vendre des draps au-delà des mers et de faire fructifier sa fortune, de diriger une dizaine d'employés, riche veuve remariée à un jeune valet, Bernarde apparaît comme l'une des femmes les plus extraordinaires de ce corpus montpelliérain, qui en compte beaucoup.

Conclusion

Dans le cadre très patriarcal de cette cité languedocienne qu'est Montpellier au Moyen Âge, le droit romain cherche à protéger les femmes de leur propre faiblesse en limitant leur accès au patrimoine et à sa gestion, et les coutumes urbaines entérinent la soumission des femmes à l'autorité du père et du mari en obligeant les femmes à obtenir une autorisation maritale (ou paternelle) pour agir sur leurs biens et dans l'espace public. Pourtant les actes notariés nous montrent que, dans ce contexte de crise mais aussi dès avant 1348, en pleine prospérité, la dot obligatoire pour se marier n'empêche pas les filles et les épouses d'hériter des hommes qui les entourent et les protègent. Au contraire, les testaments témoignent de l'importance des biens qui transitent par les femmes et de la confiance qui leur est donnée pour les gérer, par exemple comme usufruitières ou tutrices. Les actes de gestion foncière révèlent l'implication des femmes dans cette gestion, aux côtés d'un mari ou plus souvent seules, et leur capacité à faire fructifier, au jour le jour, leurs biens propres et dotaux, gestion créatrice d'une richesse qui irrigue l'économie urbaine. La documentation montre également l'importance des biens

féminins, dotaux ou propres, pour cautionner les actions des maris. Ainsi cette société dans laquelle le crédit est un élément structurant de la vie économique et de la survie des populations ne peut fonctionner sans les biens féminins.

Comment expliquer cette distorsion entre droit et pratique ? D'abord par le fait que l'esprit du droit est souvent très marqué par les conceptions d'une époque et son maintien sur le long terme ne correspond pas toujours aux besoins des populations. C'est visiblement le cas pour le droit romain à Montpellier durant cette période. Ensuite, les notaires qui maîtrisent l'écrit ont visiblement trouvé des moyens légaux de satisfaire les demandes des populations en maintenant le cadre romain et coutumier : en systématisant l'autorisation maritale et les renonciations aux protections du droit romain sur les biens féminins, le tout validé par un serment, les formulaires notariés deviennent des outils permettant aux femmes et aux familles d'obtenir la main sur leurs biens, en particulier sur leurs biens propres, et de s'engager sur l'ensemble des biens. La documentation notariée de Montpellier et la confrontation entre le droit et la pratique nous permettent donc de comprendre que dans les derniers siècles du Moyen Âge, l'agentivité des femmes et des familles a pu, grâce aux notaires, donner aux Montpelliéraines et à leur action une place essentielle dans l'économie et la société urbaine.

BIBLIOGRAPHIE

AIGREFEUILLE Charles d', *Histoire de la ville de Montpellier depuis son origine jusqu'à notre temps*, 4 vol., rééd. Marseille, Lafitte, 1976 (1^{re} éd., A Montpellier, chez Jean Martel, 1737).

BÉGHIN Cécile, *Le rôle économique des femmes dans les villes de la Sénéchaussée de Beaucaire à la fin du Moyen Âge (XIV^e-XV^e siècles)*, Paris, EHESS, 2000.

—, « Dot, patrimoine et solidarité à Montpellier dans les derniers siècles du Moyen Âge », *Études roussillonnaises* 25, 2013, p. 31-41.

BÉGHIN-LE GOURRIÉREC Cécile, « La tentation du veuvage. Patrimoine, gestion et travail des veuves dans les villes du Bas-Languedoc aux XIV^e et XV^e siècles », dans Isabelle Chabot, Jérôme Hayez, Didier Lett (éd.), *La famille, les femmes et le quotidien (XIV^e-XV^e siècle). Textes offerts à Christiane Klapisch-Zuber*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006, p. 163-180.

CHALLET Vincent, « Le *Petit Thalamus* : un monument-document de l'histoire montpelliéraine », *Bulletin historique de la ville de Montpellier* 34, 2009, p. 24-37.

CHASTANG Pierre, *La Ville, le gouvernement et l'écrit à Montpellier : Essai d'histoire sociale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013.

CHOLVY Gérard (dir.), *Histoire de Montpellier*, Toulouse, Privat, 1984.

COMBES Jean, « Les investissements immobiliers à Montpellier au commencement du XV^e siècle », *Recueil de mémoires et travaux publié par la Société d'histoire du droit et des institutions des anciens pays de droit écrit*, fasc. 2, Montpellier, Université de Montpellier, 1951, p. 21-28.

—, « Industrie et commerce de la toile à Montpellier de la fin du XIII^e siècle à la fin du XV^e siècle », dans *Mélanges offerts à Roger Aubenas* (Recueil de Mémoires et Travaux publié par la Société d'histoire du droit et des institutions des anciens pays



- de droit écrit, fasc. IX), Montpellier, Faculté de droit et de sciences économiques de Montpellier, 1974, p. 181-212.
- , *Montpellier et le Languedoc au Moyen Âge, Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*. Deuxième série, t. XX, 1990.
- COMBES Jean, SAYOUS André-E., « Les commerçants et les capitalistes de Montpellier aux XIII^e et XIV^e siècles », *Revue historique* 189, 1940, p. 341-377.
- COURTEMANCHE Andrée, « Les femmes juives et le crédit à Manosque au tournant du XIV^e siècle », *Provence Historique* 37, 1987, p. 545-558.
- GALANO Lucie, LAUMONIER Lucie (dir), *Montpellier au Moyen Âge. Bilan et approches nouvelles* (European Urban History [1100-1800] 40), Turnhout, Brepols 2017.
- GERMAIN Alexandre, *Histoire de la commune de Montpellier depuis ses origines jusqu'à son incorporation définitive à la monarchie française*, Montpellier, de l'imprimerie de Jean Martel aîné, 1851.
- , *Histoire du commerce de Montpellier antérieurement à l'ouverture du Port de Sète*, 2 volumes, Montpellier, Imprimerie de Jean Martel aîné, 1861
- HILAIRE Jean, *Le Régime des biens entre époux dans la région de Montpellier (début XIII^e-fin XVI^e siècle)*, Montpellier, Imprimerie Causse, Graille & Castelnaud, 1957.
- LAUMONIER Lucie, *Solitude et solidarités en ville. Montpellier, mi XIV^e-fin XIV^e siècles*, Turnhout, Brepols, 2015.
- , « La paysannerie de Montpellier à la fin du Moyen Âge », *Le Moyen Âge* 130, n° 3, 2024, p. 949-982.
- Le Petit Thalamus de Montpellier publié par la Société Archéologique de Montpellier*, Montpellier, Jean Martel aîné, 1940.
- MARIN Anne-Catherine, *Montpellier à la fin du Moyen Âge d'après les compoix*. Thèse de l'École des chartes, Paris, 1980.
- REYERSON Kathryn, *Business, Banking and Finance in Medieval Montpellier*, Toronto, Pontifical Institute of Medieval Studies, 1985.
- , « Women and Business in Medieval Montpellier », dans Barbara A. Hanawalt (éd.), *Women and Work in Preindustrial Europe*, Bloomington, Indiana University Press, 1986, p. 117-144.
- , « Les opérations de crédit dans la coutume et dans la vie des affaires à Montpellier au Moyen Âge : le problème de l'usure », dans *ead.*, *Society, law and Trade in Medieval Montpellier*, Alderstot, Variorum, 1995, p 189-193.
- , *The Art of the Deal: Intermediaries of Trade in Medieval Montpellier*, Leyde, Brill, 2002.
- , « La participation des femmes de l'élite marchande à l'économie : trois exemples montpelliérains de la première moitié du XIV^e siècle », *Études roussillonaises* 25, 2013, p. 129-135.
- RUSSELL Josiah C., « L'évolution démographique de Montpellier au Moyen Âge », *Annales du Midi* 74, 1962, p. 345-360.

13 novembre 2025

Femmes en lutte

Isabelle BOSTEDT

Responsable 2009-2023 du fonds ancien des Archives municipales de Montpellier
Assistante projets au pôle solidarité, Ville de Montpellier (depuis 2024)

Jeannine REDON

Historienne, auteur et conférencière sur l'histoire de Montpellier

Présentation par Jean-Marie ROUVIER

Membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Nota. Pour retrouver les autres conférences de ce colloque : dans la page d'accueil (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/>) cliquer sur "Rechercher un document" et dans la fenêtre qui s'affiche, entrer le mot-clé : COLL2025

TdM

Présentation. Jean-Marie Rouvier

L'histoire de la ville de Montpellier est étudiée avec passion et ténacité par les historiennes et les historiens locaux. Ils nous révèlent des faits, des événements dramatiques, parfois tragiques, qui mettent en exergue le courage et la détermination des manifestants en colère et en l'occurrence des femmes, souvent à l'initiative des manifestations et toujours en première ligne. Elles en payèrent le prix fort. Ce sont les récits de ces événements que vont nous présenter successivement Isabelle Bostedt et Jeannine Redon.

Ils se situent à deux moments clés de notre Histoire nationale. Le premier en 1645, en réaction à l'impôt extraordinaire levé lors du couronnement de Louis XIV, joliment appelé « Don du Joyeux avènement ». Le second, un siècle et demi plus tard, dans la période révolutionnaire et plus précisément en 1791 quelques mois après le vote de la Constitution civile du clergé et l'obligation pour les membres du clergé et des congrégations d'un serment de fidélité à la Nation.

Dans les deux cas, ce sont les femmes qui ont mené la lutte. Ces deux présentations nous invitent à l'admiration et au respect pour ces femmes courageuses. Allons ensemble à leur rencontre.

Élisabeth, Marie, Gabrielle et les autres – la révolte des femmes de 1645. Isabelle BOSTEDT

TdM

MOTS-CLÉS

COLL2025, révolte populaire, XVII^e siècle, femmes insurgées, Élisabeth Bouissonade, fiscalité, représentations de genre, histoire sociale, émeutes urbaines.

RÉSUMÉ

Au cœur du contexte de crise fiscale et de tensions sociales, des femmes issues des classes populaires se sont révoltées en 1645 à Montpellier. Elles se sont engagées dans une lutte déterminée pour une meilleure justice économique et sociale.

Je vous remercie de me donner l'occasion aujourd'hui d'évoquer le rôle des femmes dans les révoltes populaires du XVII^e siècle, en prenant comme exemple la révolte de 1645, dont les instigatrices et principales meneuses étaient des femmes. Parmi elles, Élisabeth Bouissonade est la seule connue aujourd'hui.

Pour comprendre cette révolte, il convient d'abord d'examiner le contexte.

L'année 1645 s'inscrit dans un XVII^e siècle marqué par la monarchie absolue, les guerres et le besoin constant de les financer. Les impôts se multiplient : le droit d'amortissement, le « quartier d'hiver », ou encore les levées destinées à financer les campagnes militaires, notamment en Catalogne. Ces taxes pèsent lourdement sur les habitants, particulièrement sur ceux du « menu peuple » qui peinent « à vivre de la sueur de leur visage »¹.

De plus, les relations entre les consuls de la ville et l'autorité royale sont tendues. Montpellier porte encore les cicatrices du siège de 1622 mené par Louis XIII contre les protestants. Depuis, la construction d'une citadelle et la présence permanente de soldats rappellent la mainmise royale. La population craint régulièrement la remise en cause de ses privilèges. En 1643, la mort de Louis XIII et l'avènement du jeune Louis XIV entraînent une régence assurée par Anne d'Autriche. Mazarin, ministre et conseiller, gère les finances du Royaume. Le couronnement du jeune roi donne lieu à un impôt extraordinaire, le « don de joyeux avènement ». Cette taxe suscite une vive opposition auprès des consuls. En février 1645, ils adressent une plainte aux États pour la dénoncer comme contraire aux privilèges de la ville, tout comme le droit d'amortissement. Cette démarche, restée sans succès, explique sans doute leur solidarité avec les émeutiers quelques mois plus tard.

Les « partisans », sortes de fermiers généraux, sont chargés de collecter les impôts. Ils installent leurs bureaux dans la ville et ont la réputation de garder une marge abusivement élevée, réclamant des sommes beaucoup plus importantes que celles qu'ils avaient versées au roi. À la surprise des habitants, l'ordonnance sur le nouvel impôt vise surtout les artisans, qui sont déjà parmi les moins aisés des habitants. Des rumeurs commencent à circuler : les femmes seraient taxées en fonction du nombre d'enfants et les domestiques devraient payer une partie de leurs gages chaque année². À la veille de la révolte, tous les éléments sont réunis : une population appauvrie, des impôts jugés

¹ Procès-verbal de l'intendant de BOSQUET sur la sédition arrivée à Montpellier le 4 juillet 1645, transcrit dans Pierre COQUELLE, « La sédition de Montpellier en 1645, d'après des documents inédits des Archives des Affaires étrangères », *Annales du Midi* 20, 1908, p. 66-78 [p. 72].

² *Ibid.*, p. 69.



excessifs, des rumeurs inquiétantes, créant un climat propice au déclenchement d'un mouvement de protestation.

Sans entrer dans une comparaison détaillée des sources, chacune offrant une version légèrement différente de cette émeute populaire³, nous concentrerons notre exposé sur les actions menées par les femmes.

Tout commence le jeudi 29 juin 1645, à l'initiative d'un grand nombre⁴ de femmes déterminées à agir, si nécessaire par la force, pour éviter de payer les taxes. La colère des émeutières, toutes « de basse condition⁵ », se focalise d'abord contre le Sieur Romanet, partisan qui a affiché l'ordonnance de l'intendant Balthazar sur les métiers jurés. Il loge chez François Maduron, un riche marchand du Pila Saint-Gély. C'est là que survient le premier incident (fig. 4, lieu 1).

Les femmes « rompoient des portes de l'entrée et, avec des pierres, cassoyent les vitres⁶ ». Selon les consuls, leur colère est attisée par « un certain soufflet que ledit Maduron père avoit donné à quelqu'une des dites femmes ». Cet affront devient un prétexte pour saccager le mobilier, avant de poursuivre leur recherche du partisan, qui n'est pas sur place. Elles se dirigent alors vers la maison du fils du marchand, Pierre Maduron. Les consuls interviennent et réussissent à disperser la foule. Les femmes rentrent chez elles. Cependant, malgré la menace de châtement corporel si les « insolences⁷ » persistaient, les femmes ne se laissent pas intimider. Dès le lendemain, elles continuent la sédition.

Ainsi, le 30 juin, les femmes s'attroupent devant l'auberge du Cygne : elles y trouvent Romanet qui réussit à s'enfuir. Elles pillent ensuite la maison d'Étienne Martin, notaire, qui héberge le partisan Dumas, se rendent à la Canourgue, où habite Dominique Cambacères, procureur en la cour des comptes, puis, en fin de journée, près de l'église Saint-Firmin, chez Sieur Dupont qui héberge le Sieur Éméré, traitant du droit d'amortissement. Elles s'introduisent de force, saccagent les maisons (fig. 4, lieux 2-5), emportent le mobilier et d'autres biens, et brûlent des ordonnances, quittances et autres imprimés officiels.

Ce n'est que le soir venu que le maréchal de Schomberg, gouverneur du Languedoc, tente de rétablir l'ordre, en arrêtant « pour l'exemple » deux hommes pris en flagrant délit de pillage. Cette mesure n'a cependant pas l'effet escompté. Au contraire, la menace de condamnation à mort renforce la détermination des séditieuses qui poursuivent leurs actions « avec plus de chaleur qu'auparavant »⁸.

Le 1^{er} juillet, « lesdites femmes, appréhendant qu'on ne fit mourir lesdits prisonniers, se rassemblèrent l'après-dîner en plus grand nombre qu'auparavant au son du tambour que l'une d'elles battait »⁹ (fig. 1), et se dirigent au palais, munies de pierres, bâtons ferrés et autres armes pour libérer les hommes qu'elles jugent innocents : elles revendiquent être seules coupables de la sédition.

³ Pour plus de détails, voir Isabelle BOSTEDT, « Élisabeth Bouissonade et la révolte populaire en 1645 à Montpellier », *Bulletin historique de la Ville de Montpellier* 40, 2018, p. 38-51, AM de Montpellier, 2018.

⁴ Quelques dizaines le premier jour, avant de monter à plusieurs centaines.

⁵ Archives municipales de Montpellier [abrégé AMM], FF198, « Narration véritable de tout ce qui s'est passé le plus remarquable... », procès-verbal des consuls des événements du 2 juillet 1645.

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

⁸ AMM, *op. cit.*, Joffre 238, lettre de pardon du roi, mars 1647.

⁹ AMM, FF198, *op. cit.*

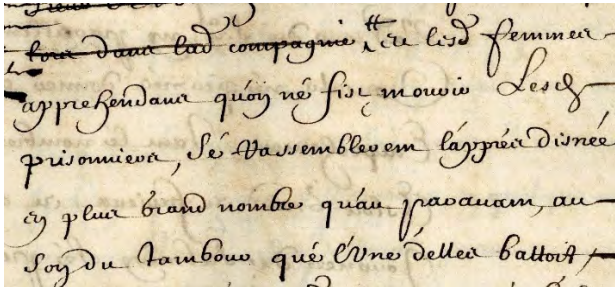


Fig. 1. Procès-verbal des consuls, AMM, FF 198

Aidées par des hommes qu'elles ont ralliés, elles réussissent à s'introduire dans la prison, à faire sortir les deux prisonniers et à les conduire avec grands cris jusqu'à l'extérieur de la ville. Schomberg et les consuls sont impuissants, « tant le nombre desdites femmes estoit grand et furieux¹⁰ ». Après cette victoire, elles célèbrent leur triomphe en chantant dans les rues.

Le lendemain 2 juillet, les consuls croient l'émotion terminée, puisqu'il est dimanche, jour de repos, et que les femmes ont obtenu « ce qu'elles désiraient avec tant de passion¹¹ » : la libération des prisonniers. Pourtant, elles sont déterminées à poursuivre la sédition et annoncent publiquement avoir l'intention de tuer tous ceux qui seraient « intéressés avec les partisans ou leurs commissaires¹² ». Pour mieux identifier leurs maisons, elles les ont marquées en amont. Elles se rendent dans le quartier de l'Argenterie devant la maison de Jean Dupuy, sous-traitant au recouvrement des taxes (fig. 4, lieu 6). À leur arrivée, Dupuy et quelques hommes sortent de la maison, armés de pertuisanes, fusils et pistolets, et les repoussent « rudement » sur « environ 200 pas »¹³. Dupuy tire sur la foule et tue un homme « qui passait sans armes dans la rue »¹⁴. Un second est tué peu après. Cet homicide transforme la révolte en émeute générale.

Plusieurs centaines d'émeutières, rejointes par des hommes, prennent d'assaut la tour de l'horloge et sonnent le tocsin. La violence atteint son paroxysme. Schomberg et une cinquantaine de soldats de la citadelle affrontent entre 2 000 à 3 000 habitants en armes. Les troupes royales sont repoussées. Plusieurs maisons, dont celle de Dupuy, sont pillées et incendiées ; des proches des partisans sont tués par les séditeux. Schomberg lui-même est blessé. On dénombre une vingtaine de morts dans les deux camps.

Incapable de réprimer la sédition par la force, Schomberg cède aux revendications des femmes. Le 3 juillet, il publie une ordonnance obligeant les partisans à quitter la ville et décharge les habitants « des taxes de la confirmation pour l'avènement à la couronne, des embarquements et autres »¹⁵. Après cinq jours, le « pillage et brulement des maisons a cessé ». Les révoltées ont obtenu gain de cause.

Certaines y paieront toutefois de leur vie. L'intendant Bosquet alerte que « l'impunité de cette sédition est d'une périlleuse conséquence pour l'autorité et les affaires du roi¹⁶ ». Mais les consuls demandent au roi clémence, et accusent les partisans d'être entièrement responsables du soulèvement. Ils invoquent la misère du peuple et

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

¹² Procès-verbal de BOSQUET, *op. cit.*, p. 69.

¹³ AMM, FF198, *op. cit.*

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Lettre du maréchal de Schomberg au cardinal de Mazarin, dans P. COUELLE, *art. cit.*, p. 77.

¹⁶ Procès-verbal de BOSQUET, *op. cit.*, p. 76.



l'injustice des impôts, et insistent que la majorité des séditeux ne sont pas des habitants de Montpellier, mais des gens « de la lie du peuple » et étrangers à la ville.

Les autorités royales leurs demandent d'arrêter les principaux auteurs de la sédition. En février 1647, ils font emprisonner huit personnes, quatre hommes et quatre femmes. Le samedi 9 mars 1647, quatre séditeux sont condamnés¹⁷ : Gabrielle d'Ett et son mari Antoine Issartel, dit Montpeysson (le seul qui figurait déjà sur la liste des huit arrêtés) sont bannis à perpétuité de la Ville.

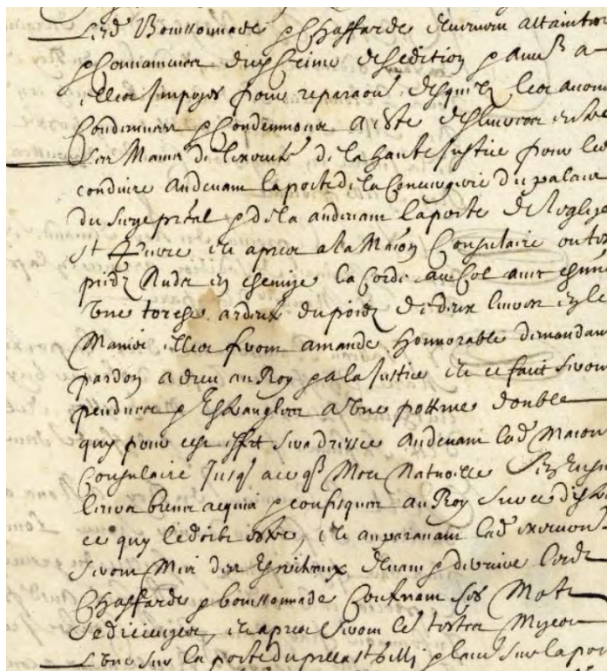


Fig. 2. – Extrait de la sentence de condamnation, 9 mars 1647, AMM, FF non coté.

Deux femmes, Isabeau (ou Élisabeth) Bouissonade, dite « la Portuse », et Marie Chaffarde, « veuve d'Étienne Guy », sont condamnées à mort. L'exécution est publique (fig. 2) : pieds nus, en chemise, la corde au col, une torche à la main et un écriteau autour du cou, portant le mot « séditeuse », elles sont conduites du palais à l'église Saint-Pierre en passant par la Canourgue. Après avoir fait amende honorable, elles sont menées jusqu'à la place du consulat et « pendues et étranglées » à une potence double dressée à cet effet. Leurs têtes devaient être exposées, l'une sur la porte du Pila-Saint-Gély, l'autre sur la porte des Carmes. Nous ne savons pas si cette dernière disposition a été appliquée. Leurs corps sont inhumés dans les ruines de l'église Saint-Firmin¹⁸.

Quelques semaines plus tard, Louis XIV accorde des « lettres de pardon »¹⁹. Celles-ci sont intéressantes à deux titres : elles contiennent un résumé des événements, inspiré du rapport de Bosquet ; et elles nous rappellent le rôle qu'a joué une autre femme restée

¹⁷ AMM, FF non coté, sentence de condamnation du 9 mars 1647, extrait des actes de la cour du siège présidial de Montpellier.

¹⁸ AMM, GG214, registre paroissial de Saint-Firmin, 1639-1648, f° 190.

¹⁹ AMM, Joffre 238, lettre de pardon de Louis XIV, mars 1647.

dans l'ombre dans cette affaire, Anne d'Autriche. Notons que, si le document est bien scellé et signé par le roi (sa signature demeure cachée derrière le repli), il porte la mention, parfaitement lisible, « Par le Roy la Reyne régente sa mère présente », apposée avant la contresignature de Phéliepeaux, son conseiller et secrétaire (fig. 3). Le roi n'a que huit ans, et la décision d'amnistie est prise sur conseil de la régente « notre très honorée dame et mère » qui préfère « miséricorde à rigueur et sévérité de justice ». Elle semble ainsi s'être imposée face à Mazarin, lequel avait préconisé un châtement exemplaire : l'abattement d'une partie des murailles de la ville.



Fig. 3. – Lettre de pardon, AMM, Joffre 238.

La mémoire collective retient surtout l'image d'une révolte féminine, avec Élisabeth Bouissonade élevée au rang d'héroïne quasi mythique. Son identité reste pourtant entourée d'incertitudes²⁰. Elle a parfois été confondue avec « la Branlaïre », meneuse présentée par Alexandre Germain comme physiquement imposante, véritable « virago » à la mine résolue, une « capitaine en jupon »²¹. Une autre figure est mentionnée dans les récits : « la Montells », impliquée dans l'épisode du soufflet ; elle aurait battu le tambour, et fait partie des séditieuses condamnées par contumace.

Que sait-on des autres femmes engagées dans la révolte ? Qui était Marie Chaffarde, deuxième condamnée à mort ? Quel rôle joua Gabrielle d'Ett pour avoir été bannie à perpétuité ? Les quatre femmes arrêtées en février 1645 ont, elles aussi, sombré dans l'oubli : la femme de maître Ménard, boucher ; la femme de Fabre, dit « le Bossu », maître d'école ; la femme de Vesses, laboureur ; et la femme de Banal, cardeur. Ni leurs prénoms ni leurs noms de naissance n'apparaissent dans les archives. Quant aux nombreuses autres émeutières, nous n'en savons guère plus : principalement femmes d'artisans et servantes, de la « lie du peuple » ? Les études récentes sur le rôle des femmes dans les révoltes populaires²² montrent que cet effacement dans les textes reflète moins la réalité historique que les certitudes de l'époque – et encore vivaces au XIX^e siècle – selon lesquelles la rébellion serait une affaire d'hommes, et le rôle des femmes nécessairement insignifiant.

Pour terminer, soulignons le vocabulaire utilisé dans les sources du XVII^e siècle pour décrire ces insurgées, vocabulaire qui confirme des représentations tenaces présentées comme des évidences « scientifiques » : les femmes y sont vues comme animées par la « colère », la « passion », agissant avec « chaleur ». Dans le même registre, les termes « furieuses », « furies », « fureur » reviennent fréquemment. Issus du

²⁰ Probablement célibataire et non originaire de Montpellier.

²¹ Alexandre GERMAIN, « Les Commencements du règne de Louis XIV et la Fronde à Montpellier », *Mémoires de la section des lettres*. Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, 1^{re} série, tome III, 1859-1863, p. 570-602 [p. 584].

²² Brice ÉVAIN, *Dire et écrire la révolte en France et en Angleterre (1540-1640)*. Thèse de doctorat sous la direction de Gauthier Aubert, Université Rennes 2, 2021.



latin *furere*, « être hors de soi », ils renvoient à l'idée d'un égarement mental supposé caractériser la nature féminine, dominée par ses émotions. Jugée incapable d'action réfléchie et stratégique, elle ne saurait ni défendre un principe politique, ni porter une réflexion sur une injustice sociale. Biologiquement différente de l'homme, elle est aussi pensée comme plus faible et influençable. En présentant les « pauvres femmes » comme manipulées et « excitées par leurs maris »²³, on leur retire la capacité de faire un choix délibéré et rationnel, implicitement réservée aux hommes.

Une relecture des sources, en tenant compte de ces biais, permet de remettre en question le rôle attribué aux femmes dans les mouvements de protestations. Les faits décrits témoignent clairement d'une organisation collective pleinement assumée : rassemblements, usage du tambour et du tocsin, libération de prisonniers, coordination d'actions de persécution des partisans. Les femmes défendent non seulement leurs propres intérêts, mais aussi une idée plus large de justice : elles luttent pour la suppression de toutes les nouvelles taxes, même de celles qui ne les touchent pas directement, et refusent les violences exercées contre les hommes. Loin de l'image traditionnelle où les hommes protègent les femmes, ce sont ici les femmes qui soutiennent et défendent les hommes. Toutes ces actions traduisent une capacité d'initiative et d'intelligence stratégique, sous-estimée par les auteurs des siècles précédents.

La révolte de 1645 démontre ainsi que des femmes ont su se faire entendre et influencer le cours de l'histoire.

Élisabeth Bouissonade incarne le courage et la détermination de nombreuses femmes à une période où la répression exercée par le pouvoir royal pouvait être violente, et où l'on risquait sa vie en défiant l'ordre établi. Enfin, Marie Chaffarde, restée dans l'ombre, symbolise toutes celles dont le nom et les actions mériteraient d'être tirés de l'oubli.



Fig. 4. – Emplacement des lieux emblématiques de la révolte (sur plan de Montpellier de 1772, AMM, II 54).

²³ Procès-verbal de BOSQUET, *op. cit.*, p. 6.

Les Montpelliéraines dans la révolution. Jeannine REDON

TdM

MOTS-CLÉS

COLL2025, Montpelliéraines, Révolution, 1791-1794, manifestations catholiques.

RÉSUMÉ

De tous temps, les Montpelliéraines ont été, avant l'heure en quelque sorte, des « citoyennes » actives décidées à intervenir dans la vie publique.

En 1791, cependant, dans une ville où la population est majoritairement catholique, les motivations qui changent sont nouvelles : un grand nombre de Montpelliéraines se mobilisent pour des motifs religieux, et non plus économiques. Mais le processus reste le même : les femmes au premier plan, les hommes, armés, à l'arrière-plan, prêts à intervenir.

La Constitution civile du clergé, votée par l'Assemblée, impose aux prêtres le serment de fidélité à la Constitution. À Montpellier comme dans toute la France, le mécontentement est grand et le clergé se divise en jureurs et en réfractaires. On assiste alors à des actions individuelles (des femmes cachent chez elles des prêtres jureurs), ou collectives comme à l'église des Carmes ; cette fois les manifestantes ne seront pas condamnées. En revanche, en 1794, pendant la Terreur, l'affaire dite des galettes vaudra aux hommes et aux femmes impliqués d'être guillotins sur la place du Peyrou.

De tout temps, les Montpelliérains ont montré qu'ils étaient prompts à la révolte, et à faire savoir qu'ils étaient mécontents lorsque l'actualité, locale ou nationale, ne leur convenait pas. Et les Montpelliéraines ? Quelle a été leur part dans les émeutes, insurrections, actes de résistance ? Au XVIII^e siècle déjà, l'exemple d'Élisabeth Bouissonnade, évoqué précédemment, prouve qu'elles étaient capables de se mobiliser et d'agir sur les événements.

Cependant, à la fin du siècle suivant, en pleine période révolutionnaire, ce sont des causes nouvelles qui vont provoquer la mobilisation des Montpelliéraines. En effet, il ne s'agit plus de révoltes contre de nouveaux impôts, ni d'« émeutes de la faim » même si le problème des subsistances perdure. Ce qui met les femmes – et les hommes – en colère, c'est une décision de l'Assemblée, à Paris, qui concerne directement le clergé catholique : après la saisie des biens du clergé, en novembre 1789, voici que la *Constitution civile du clergé* est votée le 12 juillet 1790. Celle-ci prévoit non seulement que les prêtres et les évêques doivent être élus par l'ensemble des citoyens, mais que, de plus, ils doivent prêter « le serment d'être fidèles à la Nation, à la loi et au roi » (art. 5) et s'engager à soutenir la « Constitution du Royaume » (*loc. cit.*). En contrepartie, ils percevront une rémunération de l'État. Le Pape fait connaître son opposition, et le clergé se sépare alors en deux catégories : les jureurs et les réfractaires.

La tension est donc à son comble à Montpellier, et la population, en majorité catholique, commence à manifester son mécontentement. Il y a le cas, individuel, fin 1791, de la citoyenne Sauvaire, accusée d'avoir dressé son coq à crier « cacaraca » (injure en usage à l'époque), chaque fois qu'un prêtre jureur passait dans la rue de la Barralerie, sous les fenêtres de la citoyenne. Premier procès, première condamnation : le coq est décapité, sa propriétaire condamnée à une amende et à deux jours de prison¹.

¹ Relaté par le Professeur Antoine THOMAS, puis par Louis ESCURET.



Dans la Grand'Rue, il semble qu'il y ait eu aussi un perroquet coupable, si l'on peut dire, des mêmes agissements².

De nombreuses femmes s'organisent secrètement pour cacher les prêtres réfractaires, et ceux-ci célèbrent à leurs domiciles respectifs des messes clandestines. Dénoncées, elles sont arrêtées et emprisonnées. La surveillance et la répression se renforcent à partir de 1793, c'est-à-dire pendant la Terreur : en septembre de cette année-là, Anne Fabreguettes est accusée d'avoir soutenu le prêtre Jean-Baptiste Bedos qualifié de « chef des armées catholiques et royalistes »³. Le 15 floréal an II (5 mai 1794) c'est aussi le cas de Françoise Mazot, épouse Serres, accusée d'avoir caché le même prêtre dans une maison « près le logis du Sauvage à Montpellier »⁴. En revanche, le 18 floréal (8 mai 1794), Madeleine Coste et Jeanne Bouquet ont moins de chance : elles sont condamnées à mort pour avoir hébergé un prêtre déporté, condamné lui-même à mort. Ce ne sont que quelques exemples.

Mais les Montpelliéraines se sont aussi mobilisées dans des actions collectives. C'est « l'affaire des Carmes » dès avril 1791. Ces religieux, dont l'Ordre était apparu au XVI^e siècle dans le contexte de la Réforme catholique, étaient installés dans un couvent (fig. 1) route de Béziers (c'était alors la campagne)⁵.



Fig. 1. – Le couvent des Carmes, par J.-M. Amelin (1785-1858).

² Voir le chanoine Ferdinand SAUREL, *Histoire religieuse du département de l'Hérault*, vol. 2 : *Pendant la Révolution*, Montpellier – Paris, 1898.

³ ADH, L 6876 et 6878.

⁴ ADH, L 6938. Il y a toujours un Plan-du-Sauvage aujourd'hui, au cœur du centre ancien de Montpellier (quartier de l'Ancien-Courrier).

⁵ Les bâtiments existent toujours ; c'est maintenant un établissement privé catholique, le collège de la Providence.

En avril, le père Février, jureur, est « assailli dans la sacristie par une foule de femmes qui, sans respect pour son caractère ni pour son grand âge, l'injurient, le menacent, le forcent à renoncer à dire la messe et se mirent à le dépouiller de ses habits sacerdotaux [...]»⁶. Il fallut l'intervention de gardes nationaux pour rétablir l'ordre. En fait, les troubles avaient commencé dès le matin à 7h30 : un attroupement de femmes et d'enfants avait déambulé en ville en criant : « Nous voulons nos curés », rue la Barralerie, devant le domicile du maire, devant l'église Notre-Dame de la Merci et rue de la Verrerie. À leur passage devant la poissonnerie, une femme leur avait dit : « Restez tranquilles, que diable voulez-vous faire ? » ; il lui avait été répondu : « Qu'avons-nous à craindre ? nos maris sont aujourd'hui de garde »⁷, réplique qui révèle non seulement que les hommes, qui sont armés, sont prêts à intervenir en cas de répression, mais que le fait d'être dans la Garde nationale – qui est une création révolutionnaire – ne fait pas d'eux des tenants inconditionnels des décisions prises par les gouvernants parisiens. Quoi qu'il en soit, la détermination des femmes est inébranlable : ainsi, l'éventualité d'une incarcération fait simplement dire par l'une des manifestantes : « Eh bien, qu'est-ce que cela nous fait, cinq ou six jours de prison ? »



Une enquête est déclenchée, au terme de laquelle deux femmes sont arrêtées : Magdeleine Rivière et Françoise Carteyrade, ainsi qu'un homme (qui, lui, réussit à s'évader et dont le nom reste inconnu). Un procès a lieu ensuite. Une « foule considérable » assiste à l'audience du 8 avril 1791 et manifeste son soutien aux accusées qui, bien défendues par leurs avocats, Serres et Rech, sont libérées. Un portrait, dessiné à la plume sans doute par l'un des juges (fig. 2), est conservé dans le dossier d'archives ; on ignore l'identité de cette Montpelliéraine en colère.

Fig. 2. – Portrait d'une citoyenne en colère.

Les troubles reprennent dès le 1^{er} juin : c'est maintenant « l'affaire du Plan-de-l'Olivier » (fig. 3), qui concerne un quartier populaire. La fille d'une marchande de vin (= une cabaretière), Marie Crespy, âgée de 17 ans, parcourt les rues de la ville en s'exclamant : « Ah ! On dit que demain, nous aurons nos anciens curés ! » Le lendemain 2 juin, un enterrement à Notre-Dame-des-Tables (située à proximité du Plan-de-l'Olivier), est perturbé par des manifestants – hommes et femmes – qui profèrent des menaces de mort à l'encontre du nouveau vicaire de Notre-Dame. Les femmes seront qualifiées plus tard d'« égarées par le fanatisme ». Les gardes nationaux du Plan-de-l'Olivier s'affrontent eux-mêmes entre eux (il y a un mort)⁸. Entre-temps, un groupe de femmes agitant des branches de laurier déambulent en ville en criant : « Ça ira ! » Arrêtées et interrogées, elles prétendent ne rien savoir de ce qui se passait au Plan-de-l'Olivier et avoir cueilli du laurier pour leurs sauces : il s'agit de Marianne Jourdan et de ses amies. On en est alors au bord de la guerre civile, car, de leur côté, des hommes parcourent la ville pour se faire remettre des armes et des munitions, tandis que d'autres

⁶ ADH, L 5558, *Adresse de la Municipalité de Montpellier à l'Assemblée nationale*.

⁷ ADH, L 49.

⁸ ADH, L906.



sont en faction au coin de la rue de l'Aiguillerie ; un certain Jean-Pierre David, quant à lui, distribue des branches d'olivier dans tout le quartier. La nuit venue, dans une ville peu éclairée à l'époque, des coups de feu sont échangés dans la confusion et il ne fait pas bon sortir de chez soi.



Fig. 3. – Quartier du Plan-de-l'Olivier
(© J. Redon). Le Plan lui-même est
hors de la photo, à gauche.

Des arrestations ont lieu, mais les suspects et suspectes ne comparaitront que plus tard en justice. On note que toutes les femmes interrogées savent au moins signer (alors que certains auteurs contemporains prétendent encore aujourd'hui que, parmi « les femmes du Sud », peu d'entre elles savent lire à cette époque !). Il est intéressant aussi de constater qu'elles sont toutes issues d'un milieu modeste : celui des artisans et des petites gens.

Pendant quelque temps, les femmes ne font plus parler d'elles à Montpellier, jusqu'à « l'affaire des galettes » en 1794. À ce moment-là, le représentant en mission est Châteauneuf-Randon, « le Marquis rouge », tandis que la crise des subsistances s'est aggravée, du fait de la persistance des mauvaises récoltes. Il y a donc un rationnement du blé et de la farine, et le Conseil de Ville, qui centralise les ressources, permet à chaque famille de recevoir une ration de pain et de farine pour dix jours.

C'est alors qu'un boulanger du nom de Cantier prend l'initiative de faire cuire, de nuit, une certaine quantité de galettes pour quelques familles, cela chez Élisabeth Coste, marchande. Il est surpris par un garçon en patrouille, André Azéma, qui le dénonce, et Châteauneuf-Randon reproche au malheureux d'avoir mis « les patriotes à la disette ». L'accusateur public est Raisin Pagès, qui désigne aussi les complices de Cantier, hommes et femmes, parmi lesquels Louise Huc, veuve Ballard, marchande, et Catherine Ferrard (ou Ferrand ?) sans profession. La défense des accusés est assurée par plusieurs avocats, dont Rech déjà rencontré dans « l'affaire des Carmes ». Quatre des accusés sont condamnés à mort, dont Élisabeth Coste et Louise Huc, et exécutés sur la place du Peyrou ; Antoine Cantier, Jean-Martin Delville, Jean Baillard et Catherine Ferrard sont acquittés ; les autres sont incarcérés.

Ces condamnations déclenchent de nombreuses protestations, même parmi les révolutionnaires montpelliérains comme Cambon (qui, sous un pseudonyme, en fait une

pièce de théâtre : *Le cri de l'innocence*⁹. Dès la chute de Robespierre, un nouveau procès a lieu, qui prononce la condamnation des accusateurs et des juges, mais leur condamnation ne sera jamais mise à exécution.

En conclusion, en nombre important les Montpelliéraines ont été courageuses et actives pendant la Révolution, au point, pour certaines, d'y laisser la vie. Sachant lire et écrire pour la plupart, elles étaient issues exclusivement du milieu des petites gens et des artisans, et leur combat n'a pas été motivé par des causes politiques ou économiques, mais seulement religieuses ; n'ayant déclenché contre elles aucune réaction d'hostilité d'autres femmes opposées à leurs convictions, et soutenues par les hommes de leur milieu social, n'est-il pas légitime de considérer qu'elles sont en quelque sorte les porte-parole d'une « majorité silencieuse » ?

BIBLIOGRAPHIE

Archives municipales de Montpellier [abrégé AMM], FF198.

COUELLE Pierre, « La sédition de Montpellier en 1645, d'après des documents inédits des Archives des Affaires étrangères », *Annales du Midi* 20, 1908, p. 66-78.

BOSTEDT Isabelle, « Élisabeth Bouissonade et la révolte populaire en 1645 à Montpellier », *Bulletin historique de la Ville de Montpellier* 40, p. 38-51, AM de Montpellier, 2018.

ÉVAIN Brice, *Dire et écrire la révolte en France et en Angleterre (1540-1640)*. Thèse de doctorat sous la direction de Gauthier Aubert, Université Rennes 2, 2021.

GERMAIN Alexandre, « Les Commencements du règne de Louis XIV et la Fronde à Montpellier », *Mémoires de la section des lettres*. Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, 1^{re} série, tome III, 1859-1863, Montpellier, Martel Aîné, p. 570-602.

SAUREL Ferdinand, *Histoire religieuse du département de l'Hérault*, vol. 2 : *Pendant la Révolution*, Montpellier – Paris, Champion, Libraire, 1898.

⁹ Consultable à la Médiathèque Émile-Zola.

13 novembre 2025

Présidence de séance**Marie-Christine GÉLY-NARGEOT**

Professeure des universités, Neuropsychologue, université de Montpellier Paul-Valéry

TdM

Selon Michelle Perrot¹, « l'histoire des femmes est d'abord une histoire du silence » : une formule qui souligne le rôle essentiel qu'elles ont joué dans la structuration politique et sociale, sans que la mémoire publique officielle ne les consacre. Pourtant, elles font partie de cet « espace d'apparition », lieu de visibilité de parole et d'action, tel qu'il fut conceptualisé par Hannah Arendt². Bonnie Honig³ en a dévoilé les mécanismes internes, mettant en lumière les processus par lesquels les femmes furent durablement reléguées aux marges de la scène publique. Pour autant, des femmes participèrent activement à l'édification de l'identité des cités, et Montpellier en offre une illustration éloquente. Combattantes, érudites, mécènes, créatrices ou pionnières, elles ont contribué, de manière décisive, à la construction de l'esprit de liberté et de savoir qui caractérise notre ville. Ces parcours féminins ont été remis en lumière par deux conférenciers afin d'en restituer la portée, tant leur courage, leur pensée et leur foi en l'humain continuent d'éclairer notre présent.

Elrick Irastorza, Grand Officier de la Légion d'honneur et membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier depuis 2022, est général cinq étoiles ; sa carrière, exemplaire, s'est déployée dans l'enseignement militaire, les structures de commandement central de l'armée de terre, les opérations de maintien et de rétablissement de la paix. Il incarne une figure nationale d'engagement total, militaire, civique et mémoriel. Très attaché à sa région, il œuvre à la préservation du patrimoine et à la transmission de notre histoire. Elrick Irastorza a évoqué le parcours de vingt-cinq Montpelliéraines engagées dans la Résistance durant la Seconde Guerre mondiale. Aux lendemains de l'Appel du 18 juin 1940, alors que la France semblait sous le joug de Vichy, Montpellier fut le théâtre discret mais déterminé d'une résistance naissante. Dès septembre 1940, sous l'impulsion du « Mouvement Liberté », un réseau s'organisa. Mais si l'histoire a longtemps retenu les noms d'hommes engagés dans la lutte, sans ces femmes invisibles de la Résistance montpelliéraine, rien n'aurait été possible. En évoquant le parcours de ces vingt-cinq Montpelliéraines, il nous rappelle la part essentielle de celles qui, dans la nuit de l'Occupation, opposèrent clandestinement à la barbarie, la dignité, la fidélité et l'insoumission. À travers ces destins souvent discrets, parfois brisés, se dessinait une éthique de la responsabilité et du refus. L'action clandestine devint ainsi l'expression la plus haute de la fidélité à la dignité humaine. Loin d'une simple évocation mémorielle, son propos souligne la force de cet engagement féminin trop longtemps relégué au

¹ Michelle PERROT, *Les femmes ou les silences de l'Histoire*, Paris, Flammarion, 1998.

² Hannah ARENDT, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1958.

³ Bonnie HONIG, « Toward an Agonistic Feminism: Hannah Arendt and the Politics of Identity » in Bonnie Honig (ed.), *Feminist Interpretations of Hannah Arendt*, University Park, Pennsylvania State University Press, 1995, p. 135-166.

second plan de l'historiographie, et la double épreuve qu'elles eurent à affronter : celle du combat contre l'oppression, mais également le combat contre l'oubli. À travers elles, c'est la mémoire d'une ville résistante, mais aussi la conscience vivante d'une humanité en lutte pour sa dignité, que cette conférence fait résonner. En somme, ce fut la mémoire d'une humanité debout que cette présentation ravive.

Gemma Durand est gynécologue, membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier depuis 2010. Elle a partagé sa carrière entre l'exercice libéral et un poste de médecin consultant au CHU de Montpellier, et exerce désormais comme consultante en éthique de la procréation médicalement assistée (PMA) à l'hôpital Foch, à Paris. Dans les années 1990, face à l'essor fulgurant des innovations en gynécologie, elle s'est tournée vers la réflexion éthique. Son propos est consacré à France Quéré, figure marquante du paysage intellectuel et spirituel français, née à Montpellier en 1936. À la croisée de la philosophie, de la théologie et de l'éthique, France Quéré, journaliste essayiste, consacra son œuvre à l'exploration des grandes questions morales et spirituelles contemporaines et éclaira les grandes questions du vivant. En alliant une pensée éthique incarnée et une plume engagée, France Quéré demeura une passeuse entre les mondes de la rigueur scientifique et de la profondeur de la foi ; entre la science et la morale ; l'engagement personnel et l'exigence collective ; entre tradition et modernité.

En revisitant l'œuvre de France Quéré, c'est cet élan d'audace d'un combat intellectuel et éthique qui est mis en lumière. À travers cette figure, c'est une autre forme de courage qui apparaît : celle de la parole publique, de l'argumentation raisonnée et de la fidélité à une conscience éclairée. France Quéré incarna une pensée lumineuse, humaniste et profondément dialogique, qui sut faire de la réflexion éthique non pas une doctrine, mais une manière d'habiter le monde avec justesse.

Si ces deux conférences paraissent, à première vue, fort différentes, l'une ancrée dans l'histoire militaire et mémorielle de la Résistance, l'autre tournée vers la réflexion éthique et spirituelle contemporaine, elles se sont inscrites cependant dans une même ligne de force : celle de la valeur de l'engagement de ces femmes remarquables, qu'il soit héroïque ou intérieur, oublié ou visible, celle de l'humanisme montpelliérain comme héritage vivant. Ainsi, ces deux voix, celle du passeur de mémoire et celle du médecin éthicien, se rejoignent dans un même hommage à ces Montpelliéraines de courage et d'audace, qui ont incarné une résistance à l'abaissement de l'humain, affirmant, chacune à leur manière, la primauté de la liberté, de la pensée et de la responsabilité.

13 novembre 2025

Résister à Montpellier : vingt-cinq femmes et jeunes filles ordinaires d'exception

Elrick IRASTORZA

Général d'armée (2S)

Membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Nota. Pour retrouver les autres conférences de ce colloque : dans la page d'accueil (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/>) cliquer sur "Rechercher un document" et dans la fenêtre qui s'affiche, entrer le mot-clé : COLL2025

TdM

MOTS-CLÉS

COLL2025, camp de concentration, collaborateur, dénonciation, déportation de répression, déportation raciale, mémoire, réinsertion, résistance.

RÉSUMÉ

Aux lendemains de l'Appel du 18 juin 1940, une lueur d'espoir commença d'éclairer la nuit de tous ceux qui refusaient l'asservissement au nazisme. À Montpellier, dès septembre 1940, cette lueur tremblante se fit Résistance. Mais derrière les hommes de l'ombre, il y eut des femmes sans qui rien n'eût été possible. Qu'elles fussent natives de la ville ou des environs, venues pour y travailler, y étudier ou s'y réfugier, elles prirent toute leur part à cette lutte sans merci. La plupart se cantonnèrent dans une résistance civile instinctive tandis que d'autres glissèrent vers une résistance armée en dépit de risques extrêmes encourus pour elles-mêmes et leur famille. Si les plus chanceuses échappèrent aux dénonciations et aux arrestations, bien trop subirent la brutalité de l'occupant et de leurs supplétifs français. En rappeler les noms et entrevoir leur visage contribuera sans aucun doute à les faire échapper à l'oubli mais évoquer leur vécu et surtout écouter leurs mots, plus encore.

Au lendemain de l'Appel du 18 juin 1940, une lueur d'espoir commença d'éclairer la nuit de tous ceux qui refusaient l'asservissement au nazisme alors qu'un vent mauvais commençait à souffler sur la France de Vichy. À Montpellier, sous l'impulsion de quelques hommes dont Pierre-Henri Teitgen, fondateur du Mouvement Liberté, cette lueur tremblante se fit Résistance.

Mais derrière ces hommes de l'ombre, il y eut des femmes et des jeunes filles ordinaires sans qui rien n'eût été possible. Les événements en firent l'exception. Qu'elles fussent natives de la ville ou pas, venues pour y travailler, y étudier ou s'y réfugier, elles prirent toute leur part à cette lutte sans merci.

Combien étaient-elles ? difficile à dire. Alors, j'ai fait mienne la phrase de Geneviève Anthonioz de Gaulle : « Comment pourrais-je les évoquer toutes¹ ? » (fig. 1)

¹ Geneviève ANTHONIOZ DE GAULLE, citée en conclusion de *Les femmes et la Résistance*. N° spécial des *Cahiers de la Résistance* 2006, p. 149.

« Comment pourrais-je les évoquer toutes ? »	
Geneviève Anthonioz de Gaulle (Nièce du Général de Gaulle, Résistante à 19 ans, déportée à 24, entrée au Panthéon en mai 2015)	
Résistantes déportées	
Bertholio Paulette (Béziers) 16 ans	Résistantes
Bleton Jeanne (Quaveillon) 16 ans	Atger Jeanne (Gard) 34 ans
Peyre Josette (Allemagne) 17 ans	Babut Suzanne (Montpellier) 53 ans
Vincensini Noëlle (Corse) 13 ans	Bojekowska Liliane (Géorgie) 24 ans
Chauvet Claude (Tours) 17 ans	Demangel Simone (Paris) 37 ans
Nichterwitz Thérèse (Espagne) 32 ans	Février Lucie (Montpellier) 29 ans
Pic Suzanne (Sète) 13 ans	Gabriel Mariette (M. et Moselle) 22 ans
Fournier Anna (Espagne) 24 ans	Guibal Marthe (Sète) 46 ans
Milhe Anna Rosa (Lunel) 43 ans	Guibal Simone (Montpellier) 18 ans
Résistante internée	Jullian Ginette (Montpellier) 23 ans
Laget Suzanne (Sète) 19 ans	Moulin Laure (Bouches du Rhône) 48 ans
	Montcouquiol Marie (Hérault) 31 ans
	Pallares Marie-Antoinette (Montpellier) 37 ans
	Pallares Renée (Narbonne) 15 ans
	Pallares Paulette (Narbonne) 14 ans
	Zlatin Sabine (Varsovie) 33 ans
Nom (en 1940) Prénom (lieu de naissance) âge en 1940	

Fig. 1. – Quelques-unes des femmes de la Résistance à Montpellier.

La plupart entrèrent instinctivement dans une résistance civile, pour faire quelque chose, comme ouvrir sa porte aux traqués et fermer les yeux sur les absences qu'un mari peinait à justifier. D'autres s'engagèrent dans une résistance plus active en dépit des risques encourus. Si les plus chanceuses échappèrent aux dénonciations et aux arrestations, bien trop subirent la brutalité de l'occupant et de leurs supplétifs français, jusqu'à l'engloutissement dans la nuit et le brouillard des mornes plaines germano-polonaises.

Souvenons-nous : en France, sur les 80 000 déportés par répression, 8 850 furent des femmes. Un quart ne revint pas des camps, mais le sort des victimes de la déportation raciale fut plus terrible encore. Sur les 76 000 Juifs de France déportés, 2 551 seulement survécurent ; aucun enfant sur 11 000. En Languedoc, sur les 2 422 Juifs déportés, 117 seulement en revinrent. Bien plus tard, les rescapées réussirent à sortir d'un mutisme dans lequel les souffrances endurées et l'oublieuse surdité de leurs concitoyens les avaient emmurées. De nouveau, elles entrèrent en résistance, cette fois-ci contre l'oubli.

En rappeler les noms, entrevoir quelques-uns de leurs visages y contribuera sans doute, mais évoquer ce qu'elles vécurent et leurs mots plus sûrement encore.

1. D'une résistance de survie à une résistance de combat

La résistance à l'envahisseur et ses séides français fut d'abord une résistance de survie, de solidarité et souvent de sauvetage : ne pas collaborer, se protéger soi-même, ses proches, les plus vulnérables, les pourchassés et les persécutés. Manifester plus ouvertement son hostilité n'allait pas de soi dans une société perdue entre un attentisme prudent, une indifférence complice, voire une farouche collaboration. Rappelons que le 13 février 1941, Pétain et Franco furent accueillis triomphalement à Montpellier. Mais dans cette zone grise, il n'est pas facile « d'être résistant en plus du reste », car il fallait d'abord survivre et les mères de famille se retrouvèrent en première ligne de ce combat-là.

Convaincues qu'il n'y a pas de résistance passive, quelques-unes de ces femmes comme Marie Montcouquiol, enseignante à l'école de filles Paul-Bert, qui réchappa au mitraillage de sa voiture en août 44, s'engagèrent plus avant (fig. 2).





Fig. 2. – Portraits de résistantes.

Certaines étaient très jeunes : « Il y avait à ce moment, trois petites filles trop comblées sans doute et qui cherchaient à mettre l’aventure dans une existence terne et bornée », écrivit Josette Peyre sur un bout de papier le 27 février 1945 au camp de Neubrandenburg.

Au début, elles étaient trois – *Nane* Jeanne Bleton, *Jotte* Josette Peyre et *Poune* Paulette Bertholio – à rejoindre, à l’été 1942, l’École normale d’institutrices au lycée Clémenceau. Elles avaient 18 ans et se lièrent d’amitié avec Noëlle Vincensini, plus jeune encore, 15 ans. Plus tard, leurs camarades de misère les surnommèrent les « quatre petites de Montpellier ». C’est Noëlle qui les fit entrer en Résistance, en rapportant de sa famille gangeoise des tracts à distribuer.

Dans la plupart des témoignages s’impose la figure de Marthe Guibal qui tenait la Villa Argentine, rue Marcel de Serres (Montpellier), avec l’aide de sa fille Simone, dite Monette. « En 1943, ma mère, toujours imperturbable, reçut très froidement la police et la Gestapo, même ironiquement, et je n’ai pas encore compris pourquoi elle n’a jamais été arrêtée². » « Une femme admirable à qui rien ne faisait peur, dont la pension devient le siège de notre organisation Liberté³. » À partir de l’occupation de la zone libre, le 8 novembre 1942, tout bascula : « l’ennemi était partout, le front nulle part ! »

Mais dans un département dont 20 % de la population étaient composés de réfugiés, d’autres s’impliquèrent d’emblée dans une résistance de sauvetage de familles juives et de leurs enfants.

Fille de l’académicien Louis Gillet (1876-1943), ancien combattant de Verdun et auteur d’un livre de référence sur la bataille, Simone Demangel, résistante ardente de la

² Marthe GUIBAL, dans *Une première Résistance : Liberté, le groupe de Montpellier*, Castelnau-le-Lez, 2025, p. 33.

³ Édouard GALLIX, dans *ibid.*, p. 61.

première à la dernière heure, intégra un réseau de transit de réfugiés juifs vers l'Espagne. Arrêtée deux fois, elle entra dans la clandestinité fin 1943, au sein du maquis Léon dans la région de Clermont-l'Hérault comme agent de liaison et de renseignement après avoir mis ses filles en sûreté. Son groupe sera le premier à entrer à Montpellier dès le 21 août 1944.

Liée à un drame emblématique de la barbarie nazie, Sabine Zlatin allait rester dans l'histoire. Juive polonaise naturalisée en 1939, elle se réfugia à Montpellier en 1940. Infirmière renvoyée de l'hôpital militaire après la promulgation des lois sur les Juifs, elle devint assistante bénévole à la préfecture et poursuivit ses activités au sein de l'Œuvre de Secours aux Enfants juifs (OSE). Bénéficiant de complicités au sein de la préfecture, elle réussit à en faire sortir, par petits groupes, des dizaines du camp d'Agde, à les évacuer vers d'autres centres d'accueil dont la maison d'Izieu, dirigée par son mari Miron, puis vers l'étranger. Malheureusement, le 6 avril 1944, Klaus Barbie, y fit arrêter 44 enfants et leurs sept éducateurs. Aucun ne reviendra. Alors en déplacement à Montpellier, Sabine échappa à ce funeste destin.

Les deux filles de Marie-Antoinette Pallarès, Renée et Paulette l'aidèrent dans ses convoyages et adoptèrent la petite Diane Popowski qui dira 57 ans plus tard : « Madame Pallarès a accepté de prendre soin de moi et de me cacher, tout en sachant que j'étais malade et fragile, en plus d'être juive. » En juin 1987, Paulette Roche Pallarès témoigna au procès de Klaus Barbie⁴.

Née à Montpellier en 1942, Mireille Radziner avait trouvé refuge dans une autre famille, la pension Babut tenue par Suzanne Babut, née Planchon. Des années après, elle rapporte : « après avoir échappé à la Gestapo, mes parents, juifs polonais, ma sœur Alice et moi nous sommes réfugiés dans la pension tenue par mesdames Babut et Planchon qui se trouvait en face de la caserne de Lauwe, siège de la Gestapo. » Entre 1942 et 1945, Suzanne Babut hébergea une cinquantaine de personnes juives et en ravitailla d'autres, réfugiées aux alentours.

Bijoutière à Ganges, Lucie Février-Pascal s'engagea dans la même démarche en accueillant, puis en exfiltrant vers l'Espagne, grâce au réseau Julien, des centaines d'enfants juifs. Une allée de Montpellier porte son nom.

Pour leur action, ces cinq femmes se virent décerner, par l'institut Yad Vashem, le titre de Justes parmi les Nations.

Fin 1941, Liliane Bojekovska, juive d'origine géorgienne, fut accueillie à Montpellier par la famille Laget qu'elle impliqua dans l'aide aux familles juives en transit : nourriture, faux papiers et organisation de leur fuite vers la Suisse. Elle échappa à l'arrestation en 1943 et partit poursuivre la lutte dans le Massif central. En revanche, Suzanne Laget, dite Suzy, n'échappa pas à la police. Surprise en possession de cartes d'identité vierges et de tampon volés en mairie, elle fut internée sept mois à la maison d'arrêt de Montpellier. Libérée mais se sachant surveillée, elle rejoignit Liliane dans un maquis de Corrèze et fut citée pour son courage lors du bombardement d'Égletons.

Pour soutenir les plus fragiles, des services sociaux furent organisés par la Résistance. Aidée par sa sœur Marie, le docteur Jeanne Atger, FTP dès 1942, devint responsable départementale du service social des Mouvements unis de la Résistance (MUR) en 1943.

Recherchée par la Gestapo à Nancy, Marie-France Gabriel se réfugia à Montpellier, où elle servit de boîte aux lettres rue Grand Saint-Jean ; elle effectua des missions de liaison et porta des valises de journaux et de tracts à Nîmes et Perpignan. Réinstallée

⁴ Carol IANCU, « "Une famille de Justes" : Marie-Antoinette Pallarès et ses filles, Renée et Paulette, de Montpellier », *Sens* 6, n° 445, 2006, Les Justes parmi les Nations, p. 560-569.



dans la villa Saint-Roch, chemin de Castelnaud, elle hébergea les gens de passage, y rencontra Jean Moulin, René Hardy et Jean Multon, alias Lunel, qui entraînera Hardy dans la trahison qui sera fatale à Jean Moulin. Une nouvelle fois menacée, elle fut exfiltrée au service social du journal *Combat* à Lyon.

Progressivement, cette résistance s'organisa de mieux en mieux et, le 27 mai 1943, Jean Moulin réussit enfin à unifier tous ces mouvements sous l'autorité du général de Gaulle, aidé dans sa tâche difficile, depuis le premier jour, par sa sœur Laure au 21 de la Grand'Rue Jean-Moulin, où la Gestapo vint lui annoncer le décès de son frère en octobre 1943.

Originaire d'Espagne, Thérèse Nichterwitz travaillait comme concierge à la préfecture de l'Hérault, où son mari était huissier. Dès 1941, elle rejoignit le réseau de Noyautage des administrations publiques (NAP). Son domicile, situé au cœur de la préfecture de l'Hérault, se fit boîte aux lettres, lieu de refuge et de réunion. Elle cacha des armes et des munitions, en assura le transport ainsi que la diffusion de tracts et de journaux clandestins.

Nos « quatre petites de Montpellier » avaient sauté le pas. Noëlle, désormais FTPF, transportait entre Nîmes et Narbonne des armes et documents dans des valises, qui transitaient parfois par la chambre occupée par le trio de copines « au Foyer de la jeune fille », rue Saint-Louis. De fil en aiguille, Jeanne et Josette devinrent, peu après le débarquement, agents de liaison dans l'Armée secrète (AS), entre Montpellier et le maquis du Vigan, tandis que Paulette devenait adjointe d'une opératrice-radio. Au cours d'une mission de transport de fonds à Béziers, elles furent stupéfaites de voir que leur contact était un de leur ancien professeur qui leur demanda : « Mes enfants, savez-vous ce que vous risquez ? Vos parents sont-ils au courant⁵ ? »

Née à Montpellier en 1917, Ginette Jullian quitta la France pour l'Angleterre avec son fiancé. Formée à la radio-transmission au sein du Bureau central de renseignement et d'action (BCRA) de la France libre, elle fut parachutée dans le Loir-et-Cher, dans la nuit du 7 au 8 juin 1944, comme opératrice-radio au profit de la Résistance, facilitant les parachutages d'armes et de fournitures jusqu'à la jonction avec les Alliés.

2. Le prix de la Liberté

Malheureusement, la perspective de cette prochaine libération ne fit d'exacerber la violence de tous ceux pour qui elle était synonyme de châtement et notamment le millier de miliciens héraultais.

Fille de Jacques Chauvet, secrétaire honoraire des facultés des Lettres et Sciences de Montpellier, grand résistant mort en déportation au camp de Neuengamme, Claude Chauvet s'engagea dès 1941 dans la Résistance, devint agent de liaison puis assistante sociale départementale du service social de la Résistance. Arrêtée comme son père le 21 avril 1944, elle fut déportée à Ravensbrück puis au camp satellite de Zwodau.

Le 11 janvier 1944, Thérèse Nichterwitz, finit par être arrêtée sur dénonciation. Pour prix de son silence sous la torture, elle fut déportée à Ravensbrück puis à Oranienburg-Sachsenhausen.

⁵ [J. BLETON-BARRAUD, J. PEYRE-DUBOIS], *Un certain voyage*. Textes sur la Résistance et la Déportation écrits par Jeanne Bleton-Barraud, Josette Peyre-Dubois. Document édité par Th. et R. Dubois, M. Barraud, et Y. Baudier, s. l., 2022, p. 10.

Arrêtées par la Gestapo et la Milice, également sur dénonciation, le 20 juin 1944, nos quatre petites Montpelliéraines n'allaient pas tarder à la suivre. « Rien à faire avec la gamine. C'est une dure ! », dira de Noëlle l'un de ses tortionnaires de la prison militaire allemande de l'ancienne 32^e division, au terme du troisième interrogatoire⁶. Au cours du transfert de la Villa des Rosiers au fort de Romainville, elles partagèrent leur compartiment avec Anna Roda Fournier, originaire d'Espagne, de 18 ans leur aînée, employée municipale, arrêtée pour fabrication de fausses pièces d'identité : « Elle nous regarde avec pitié, s'enquiert de notre âge et n'y va pas par quatre chemins pour savoir si nous sommes encore 'jeunes filles'. Notre réponse affirmative lui amène cet encourageant commentaire : 'Je vous plains'⁷. »

Elles seront suivies quelques jours plus tard par Anna Tores, agent de liaison du maquis Stalingrad entre Montpellier et Carmaux, arrêtée avec son époux Georges Milhe, le 27 juin 1944 à Montpellier sur dénonciation, et déportée à Ravensbrück puis Buchenwald où son mari mourra.

Pour nos quatre petites comme pour Anna Fournier, au bout du voyage, il y eut le camp de concentration de Neubrandenburg, annexe de Ravensbrück. Plongées dans « ce désert de violence et de dénuement » où elles n'étaient plus que « des *Stücks*, des *Schweinerlein* ou des *Scheiss* »⁸, elles entamèrent une nouvelle résistance contre la déchéance et trouvèrent même la force d'échanger des petits mots d'une grande tendresse.

Josette à Jeanne : « Ma Nanon, te voilà bientôt majeure. Tu te souviens : la Liberté, l'Indépendance. Et tu connais tes vingt-et-un ans (*sic*) dans un asservissement tel que nous n'aurions pu en imaginer de semblable. »

Exténuée, humiliée, elle griffonna un jour sur un bout de papier : « Nous n'étions même plus capables de sentir la chaleur de notre amitié. » « Comme Noëlle est maigre ! Elle tape d'un air absent sur une plaque métallique. Je la vois entre deux machines. Comme son petit visage est souffrant et comme sa bouche est lasse... Nous contemplons, muettes, cette détresse enfantine et ignorée, venue du fond d'une conscience douloureuse, ce visage marqué d'un désespoir sans nom, celui d'un être jeune qui veut vivre et qui sent la vie lui échapper chaque jour, irrévocablement. » Elle n'avait alors que 17 ans.

Un jour, en revenant en rang serrés de l'usine où elles travaillaient douze heures d'affilée, elles reçurent « une grêle de petits cailloux venant des balcons. Ils étaient lancés par de jeunes enfants et les mères, à côté, riaient. On souhaitait alors leur extermination à la fin de la guerre : oui, on haïssait même des enfants⁹. »

En avril 1945, les Russes approchant, les SS, devenus hystériques, poussèrent les survivantes sur les routes, achevant sans pitié les squelettes décharnés s'effondrant dans leurs hardes pouilleuses¹⁰. Talonnés par les Russes, ils finirent par les abandonner à leur triste sort au milieu d'une foule de fuyards apeurés, civils et soldats mélangés dont des Français de la LVF¹¹ en déroute qui les insultèrent au passage, ajoutant à l'ordure des

⁶ Noëlle VINCENSINI, *Le morceau de sucre et autres vécus*, Ajaccio, 2^e trimestre 2018, p. 87.

⁷ Rose BLIN-MIOCH, « Dans l'Ombre, Filles et Femmes actrices de la Libération », *Études héraultaises*, Hors-série « 80^e anniversaire de la Libération de Montpellier », 2024, p. 81-94 [p. 86].

⁸ N. VINCENSINI, *op. cit.*, p. 30.

⁹ [J. BLETON-BARRAUD, J. PEYRE-DUBOIS], *op. cit.*, p. 29.

¹⁰ L'intention était de les faire embarquer à Lübeck, à 200 km de là, sur des bateaux qui seraient coulés par les Alliés dans la Baltique.

¹¹ Légion des volontaires français.



insultes : « Vous pouvez toutes crever¹². » Douze morceaux de sucre donnés par un soldat italien pris de pitié leur redonnèrent la force de poursuivre. Enfin, ce fut l'Elbe, les Anglais, la *liberté*.

Mais il leur faudra encore résister, résister contre l'incrédulité, puis l'oubli.

3. La résistance contre l'oubli

Mutée à la délégation parisienne du journal *Combat* en janvier 1944, Marie-France Gabriel fit de son mieux pour mettre un peu d'humanité dans l'accueil des déportées. Mais ce ne fut pas le cas partout, comme le rapportèrent nos quatre petites rescapées :

Nous avons décidé de rester éveillées jusqu'au passage de la frontière afin de chanter en chœur la Marseillaise... Enfin la France ! Lille ! Nous étions épuisées. On nous conduisit directement dans une grande salle qui contenait de nombreux bureaux. Derrière eux, assis, d'élégantes dames et de fringants messieurs papotant entre deux questionnaires : nous, misérables, loqueteuses, eux, complètement indifférents à notre aspect. Ce spectacle nous stupéfia. À la suite d'un tampon sur un formulaire, on me donna une culotte, moi qui étais sans culotte depuis l'Elbe¹³ ! C'était donc ça la France tant attendue ?

Je me souviens, à Lille, de n'avoir ni mangé, ni bu, ni pris quelque repos. Une fois 'bonnes' pour le départ, direction la gare... Là, nouvel affront : la dame pipi nous demanda la gratification d'usage¹⁴ !

Mais qui était prêt à entendre l'indicible ? La réinsertion familiale et professionnelle fut une épreuve de plus.

Je n'étais plus là-bas. Je n'étais pas encore là. Comme tout cela a dû être dur pour mes parents ! De combien de patience et d'amour ont-ils dû faire preuve en attendant le 'réveil' de l'étrange fille qui leur était rendue !

Entrée en Résistance à 14 ans, Suzanne Pic, future épouse Orts, est arrêtée en compagnie de son fiancé, sur dénonciation, à Perpignan en mai 1944. Elle est déportée avec sa mère, venue aux nouvelles, à Ravensbrück puis au camp de travail de Leipzig-Schönefeld. En dépit d'une santé fragile, Suzanne ne cessa de témoigner inlassablement notamment dans les écoles. En 1980, avec le général Véran Cambon de Lavalette, lui-même déporté pour faits de résistance et successeur du duc René de La Croix de Castries au fauteuil XXIII de notre Académie, elle fut parmi les fondateurs du Centre régional d'Histoire de la Résistance de Castelnau-le-Lez.

Profondément humaniste, républicaine ardente, unie à Jean par un esprit de résistance fusionnel, Laure Moulin sera, jusqu'à l'entrée de son frère au Panthéon le 19 décembre 1964, la gardienne de la mémoire de « Max, pur et bon compagnon de ceux qui n'avaient foi qu'en la France » lui écrira de Gaulle, émouvante revanche sur la parodie de justice qui acquitta Hardy aux lendemains du conflit dans un pays qui n'avait pas tardé à renouer avec ses vieux démons de la discorde.

À l'été 1944, la Cour martiale de Montpellier eut la main lourde : 72 condamnations à mort, mais nombre de ceux qui pensaient avoir échappé à cette justice souvent expéditive, furent rattrapés plus tard par la force de tous ces témoignages.

¹² N. VINCENSINI, *op. cit.*, p. 44.

¹³ [J. BLETON-BARRAUD, J. PEYRE-DUBOIS], *op. cit.*, p. 42 et 45.

¹⁴ *Ibid.*, p. 46.

La République témoigna sa reconnaissance en homologuant les services rendus par ces résistantes et en nommant quelques-unes d'entre elles dans ses ordres nationaux (fig. 3). Mais sur les 1 038 compagnons de la Libération, il n'y eut que six femmes. 20 % des résistants furent des femmes, mais elles ne se virent attribuer que 10 % des médailles de la Résistance. Elles savaient toutes ce qu'elles avaient fait pour la France, et certaines refusèrent toute distinction !

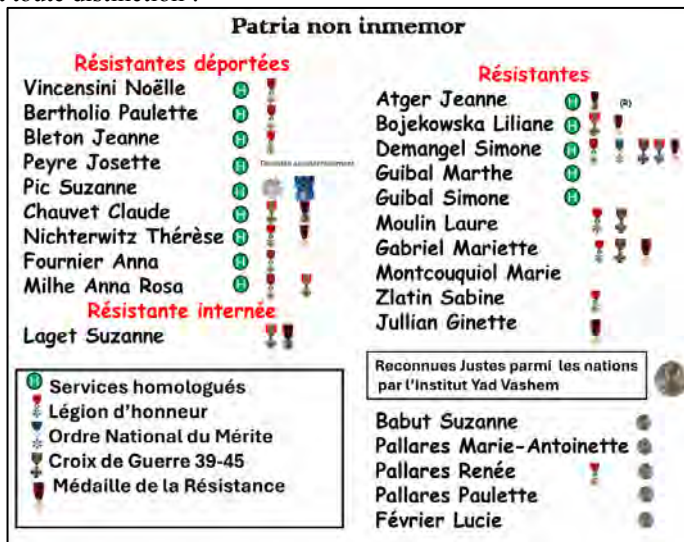


Fig. 3. – La reconnaissance nationale.

Grâce à elles, mais bien après les Allemandes, les Mongoles, les Turques et tant d'autres encore, les Françaises y gagnèrent un droit de vote dont elles furent privées pour de minables calculs politiques aux lendemains de la guerre de 14-18.

Souvent je me demande : « À quoi bon se souvenir et commémorer ? » Alors laissons à Germaine Tillon le soin de nous répondre : « Aucun peuple n'est à l'abri de commettre à nouveau une telle horreur¹⁵. »

Souvenons-nous de cet avertissement et de ces résistantes qui, ici, à Montpellier, avec tous *Ceux* et toutes *Celles* du « peuple de la nuit », ailleurs, rendirent son honneur à la France.

Le 22 mai dernier, dans son île de Corse, Noëlle Vincensini, la dernière des « quatre petites de Montpellier » nous a quittés, emportant avec elle tous ses rêves d'un monde meilleur...

¹⁵ Postface par Isabelle Anthonioz GAGGINI, dans N. Vincensini, *op. cit.*, p. 101.





SOURCES

Grande chancellerie de la Légion d'honneur : mémoires de proposition dans les ordres nationaux. (Consultés sur place.)

Services historiques de la Défense de Vincennes et de Caen : dossiers d'homologation. (Consultés sur place.)

BIBLIOGRAPHIE

ANTHONIOZ DE GAULLE Geneviève, dans *Les femmes et la Résistance*. N° spécial des *Cahiers de la Résistance*, éditeur ARI et La Documentation française, imprimerie Jouve, septembre 2006, p. 149.

[BLETON-BARRAUD Jeanne, PEYRE-DUBOIS Josette], *Un certain voyage*. Textes sur la Résistance et la Déportation écrits par Jeanne Bleton-Barraud, Josette Peyre-Dubois. Document édité par Thierry et Renaud Dubois, Mariette Barraud, et Yves Baudier, s. l., 2022. Document numérique distribué gratuitement, sous licence Creative Commons Attribution-Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International (CC-BY-SA 4.0).

BLIN-MIOCH Rose, « Dans l'Ombre, Filles et Femmes actrices de la Libération », *Études héraultaises*, Hors-série « 80^e anniversaire de la Libération de Montpellier », 2024, p. 81-94.

CHAUBIN Hélène, *L'Hérault dans la guerre 1939-1945*, Clermont-Ferrand, Éditions de Borée, juin 2015.

GUILLOIN Jean-Marie, MENCHERINI Robert (dir.), *La Résistance et les Européens du Sud*, actes du colloque d'Aix-en-Provence, 20-22 mars 1997, Paris, L'Harmattan, 1999.

IANCU Carol, « "Une famille de Justes" : Marie-Antoinette Pallarès et ses filles, Renée et Paulette, de Montpellier », *Sens* 6, n° 445, 2006, Les Justes parmi les Nations, p. 560-569.

IANCU Michael, *Spoliations, déportations, résistances des Juifs à Montpellier et dans l'Hérault : 1940-1944*, Avignon, Alain Barthélemy, 2000.

Les femmes et la Résistance. N° spécial des *Cahiers de la Résistance*, éditeur AERI et La Documentation française, septembre, imprimerie Jouve, 2006.

MOULIN Laure, *Jean Moulin*, Paris, Presses de la Cité, 1997.

RABINO Thomas, *Laure Moulin, Résistante et sœur du héros*, Paris, Perrin, 2021.

Une première Résistance : Liberté, le groupe de Montpellier, musée de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-Lez (34 160), Castelnau-le-Lez, Éditions du Musée, 2025.

VINCENSINI Noëlle, *Le morceau de sucre et autres vécus*, Ajaccio, Albiana, 2^e trimestre 2018.

13 novembre 2025

**France Quéré,
une femme face aux grands défis éthiques du xx^e siècle**

Gemma DURAND

Gynécologue

Académie des sciences et lettres de Montpellier

Nota. Pour retrouver les autres conférences de ce colloque : dans la page d'accueil (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/>) cliquer sur "Rechercher un document" et dans la fenêtre qui s'affiche, entrer le mot-clé : COLL2025

TdM



1 - Extrait du film *Dieu s'agrippe à moi*.

MOTS-CLÉS

COLL2025, assistance médicale à la procréation, avortement, bioéthique, Comité consultatif national d'éthique, contraception, éthique, famille, féminisme, femme, France Quéré.

RÉSUMÉ

France Quéré est née à Montpellier en 1936 dans une famille protestante. Des études de Lettres classiques lui font rencontrer les textes des Pères de l'Église et, pour mieux en comprendre le sens, elle complète sa formation par des études à la Faculté de théologie de Montpellier. Elle se familiarise avec les grandes questions éthiques et c'est ainsi qu'elle rencontre le philosophe Paul Ricœur dont elle sera très proche.

C'est en confrontant les écrits anciens à la réalité du monde contemporain qu'elle s'intéresse à la condition des femmes et à la transformation de la famille. Elle s'engage dans une réflexion active sur des problèmes d'actualité, comme la contraception et la procréation médicalement assistée, autour desquels elle développe une position éthique exigeante. C'est ainsi qu'elle est nommée membre du Conseil consultatif national d'éthique dès sa formation en 1983.

Elle a publié une trentaine de livres et plus de mille communications. L'année 2025 célèbre, avec des colloques et des publications autour de son œuvre, le 30^e anniversaire de sa mort¹.

Introduction

Le 30 mars 1995, les gynécologues français s'intéressant à l'éthique étaient réunis au Palais des Congrès à Paris pour un colloque très particulier : « La femme, le gynécologue, les religions ». France Quéré y dressa un panorama de toutes les grandes questions éthiques que soulève notre spécialité.

1995, souvenez-vous ! Nous, gynécologues, étions en immense satisfaction d'une conception enfin maîtrisée, en totale admiration face à ces nouveaux bébés *in vitro* fabriqués, en pleine auto-congratulation devant tant de progrès et d'innovations qui nous permettaient de nous occuper, chaque fois mieux, des femmes. Tout juste ressentions-nous, aux confins de la conscience, quelques interrogations non explicitement formulées qui nous poussaient vers les religieux et les philosophes qui sauraient – et là allaient nos souhaits – nous rassurer. D'emblée France Quéré posait la question de la nature devant un premier rang de religieux qui n'en croyaient pas leurs oreilles :

L'humanité comme telle est plutôt, dans l'ordre même des religions, un sursaut devant la façon dont la nature éventuellement la traite².

France Quéré exprimait des convictions toujours inspirées des textes anciens, répondant à la morale protestante mais dans un grand respect des autres monothéismes avec intelligence et justesse. Imams, rabbins, jésuites et autres catholiques ne pouvaient que la suivre. Devant les plus grands spécialistes français d'un dépistage anténatal nous promettant l'enfant parfait, elle assurait que le handicap n'enlève rien à la vie telle qu'elle mérite d'être vécue. Des femmes stériles de la Bible elle sautait à la Procréation médicalement assistée (PMA) dont elle assurait l'exigence morale :

Et pourquoi ne pas introduire un tiers dans le secret de la conception, alors même qu'il est nécessaire à obtenir la vie ? Où est le sacrilège ? Le sacrilège serait de ne pas s'en occuper³ !

Et calmement elle affirmait que sexualité et procréation peuvent être dissociées, d'ailleurs elles l'ont toujours été et c'est là que réside l'humanité ! Des conflits de normes aux zones grises de la morale – de Ricœur qu'elle estimait tant – de la morale du bien à celle du moindre mal : « Bref, la morale ne se met pas en théorème⁴. »

C'était il y a trente ans. Nous étions à quelques jours de sa disparition.

¹ À l'occasion du trentième anniversaire de la mort de France Quéré, la revue *Foi & Vie. Revue protestante de culture*, n° 2025, 2-3 octobre (128^e année) (accessible en ligne), a publié un numéro spécial, intitulé : *France Quéré, une foi vive, une pensée libre*. Il s'est aussi tenu un colloque sur l'œuvre de France Quéré à l'Institut protestant de théologie de Paris le 28 novembre 2025 dont les actes sont à paraître : « 1995-2025, France Quéré aujourd'hui, une foi vive, une pensée libre » (sous l'égide du Forum protestant).

² Fr. QUÉRÉ, « Fécondité, contrôle des naissances, sexualité : la position des quatre religions monothéistes. La religion protestante », dans B. Hédon, P. Madelenat, J. Milliez, A. Proust (dir.), *La femme, le gynécologue, les religions*, Paris, 1995, p. 19-38 [p. 28].

³ *Ibid.*, p. 29.

⁴ *Ibid.*



Biographie

France Jaulmes est née à Montpellier en 1936 au sein d'une famille protestante. Son père, Paul Jaulmes, était professeur de pharmacie et il fut membre de notre Académie de 1955 à 1989. Elle est une cousine éloignée de Marc Jaulmes, membre de notre Compagnie lui-aussi. Lorsqu'elle était enfant, elle habitait non loin de la cathédrale et d'une petite terrasse nichée sur le toit, elle aimait à entendre les cloches :



2 - Fonds Yves Quéré

« Dieu pénètre dans une existence par une rencontre, une parole, un livre, une souffrance. Je dois avouer que, pour moi, il s'est présenté sans modestie dans la magnificence des cloches, et je concélébrais leur allégresse⁵ ».

Mêlant une grande rigueur intellectuelle à un amour pour les textes, elle entreprend des études de Lettres classiques et enseigne le français, le latin et le grec, puis elle devient spécialiste des textes des Pères de l'Église qu'elle traduit et commente. Pour mieux en comprendre le sens, elle entreprend des études à la faculté de théologie de Montpellier et elle se familiarise avec les questions éthiques auprès du professeur Georges Crespy. C'est ainsi qu'elle rencontre le pasteur André Dumas et le philosophe Paul Ricœur auxquels elle sera très liée.

France Jaulmes était par ailleurs musicienne, et c'est au travers de la musique qu'elle rencontre celui qui deviendra son mari. En 1961, elle épouse Yves Quéré, ingénieur des mines spécialisé dans la physique des solides, qui travaillait pour le commissariat à l'énergie atomique et enseignait à Polytechnique. Yves Quéré est membre de l'Académie des Sciences. Ils auront trois enfants, David, Anne et Emmanuelle.



3 - Fonds Yves Quéré

France Quéré faisait dialoguer en permanence sa foi chrétienne et les grandes questions de son temps. Elle s'intéressa à la condition des femmes et cette façon si personnelle qu'elle avait de conjuguer tradition et modernité, mêlant sagesse et ouverture d'esprit, fut appréciée des féministes. Cette intellectuelle protestante était très proche des catholiques, elle travaillait avec eux et publiait autant dans *La Croix* que dans *Réforme*.

« Être d'une Église, c'est être de toutes les autres⁶ ».

C'est dans les textes bibliques qu'elle enracinait son œcuménisme. Face aux grands sujets de société, France Quéré savait articuler les dimensions scientifique, philosophique et religieuse. C'étaient les grandes années de la conception maîtrisée, avec contraception médicale et interruption volontaire de grossesse dépenalisée, ainsi que les débuts de la procréation médicalement assistée. C'est François Mitterrand en personne qui la nomma au Comité consultatif national d'éthique (CCNE) qui voyait le jour en 1983. Elle y restera jusqu'à sa disparition prématurée en 1995. France Quéré et Jean Bernard ont été, affirme Didier Sicard, les membres du CE les plus importants depuis sa création.

⁵ *Dieu s'agrippe à moi. Portrait de France Quéré*. Film de Marjolaine Dorne et Claude Smith, 2009. Présence protestante, info@presenceprotestante.com, production France télévisions.

⁶ *Ibid.*

Tous ceux qui ont entendu France Quéré, lors des réunions du Comité, ont en mémoire ses paroles, toujours à l'équilibre entre force et douceur. « Elle était capable »,



4 - Extrait du film
Dieu s'agrippe à moi

dit le jésuite Gustave Martelet, « sans aucune préparation, d'atteindre une compétence inouïe au point de vue éthique. Dès qu'il s'agissait de l'humain, que ce soit religieux, scientifique, littéraire, philosophique, elle était là. » « France questionnait, remettait en cause, jamais elle n'avait peur, elle s'engageait », écrit Caroline Bauer de l'Institut protestant de théologie de Paris. « Elle soumettait chaque dilemme au souffle de l'Évangile. Puis elle prenait parti. Elle laissait éclater une parole inspirée. Le pivot central de sa réflexion est l'amour. Il illumine tout, jusqu'aux questions les plus sombres sur l'avortement, le handicap ou la mort. L'amour comme motivation éthique, et peut-être même davantage comme fondement anthropologique, dans une profondeur tant spirituelle que philosophique et éthique. Et ce sans jamais se départir de l'humour qui était le sien⁷. »

L'ensemble de ses travaux devint référence. Elle publia une trentaine de livres, tant théologiques qu'éthiques et plus de mille articles. Les éclats de rire de France résonnent encore au cœur du CCNE.

France et les grandes questions éthiques autour du début de la vie

Et si, au bout du compte, Adam descendait d'Ève, interrogeait France sans sourciller ?

Va-t-on revenir à l'idée d'un destin biologique qui nous a fait tant de mal ? Je crois qu'on le peut, à condition de faire taire les littérateurs et de laisser parler les biologistes. Leurs derniers travaux ne manquent pas d'intérêt : ils renversent [...] tous les mythes qu'avait secrétés la propre idée de nature : on nous apprend que le cerveau des mammifères évolue du point de vue psychique vers le type femelle, tandis que le développement du type mâle nécessite l'imprégnation de l'hypothalamus par une hormone stéroïde, la testostérone. Le mâle est donc une femelle modifiée par une substance chimique ! La femme est donc le sexe primordial ! Adam sort d'Ève, on nous avait appris le contraire ! Ève est le modèle, Adam, la variante, qui l'eût cru⁸ ?

France publiait *La femme avenir* au moment où la post-modernité se concrétisait en des conquêtes majeures, promesses, pour les femmes, de liberté. Elle s'emparait de la condition des femmes. Mais revenant plus sérieusement aux Écritures, elle ajoutait :

Adam était la plus glorieuse imagination de Dieu, le couronnement de la création, la première œuvre vivante faisant irruption sous les cieux neufs. Ève, Dieu n'y avait pas pensé, sinon après coup. Elle ne fut qu'un oubli qu'on répare. [...] La femme est ici une créature seconde⁹.

Et avec un sourire : « Le clergé ne l'oubliera jamais¹⁰. »

⁷ Caroline BAUER, « L'éthique aimante de France Quéré », *Foi & Vie. Revue protestante de culture* 2-3 (128^e année), octobre 2025, p. 70-79.

⁸ Fr. QUÉRÉ, « Pour un féminisme total », *Esprit NS* 6, n° 458, 1976, p. 1057-1078 [p. 1072].

⁹ *Ibid.*, p. 1058.

¹⁰ *Ibid.*



Les revendications féministes des années 1980 interrogeaient la différence des sexes. Face à la question récurrente de l'égalité, France insistait sur le fait que, si l'égalité s'oppose à l'inégalité, elle ne s'oppose pas à la différence. La différence est une chance, disait-elle ! Les femmes doivent conquérir une égalité en carrière et en partage des tâches, mais elles ne doivent pas sacrifier leurs différences, à commencer par la maternité et l'éducation des jeunes enfants.

Sous la bannière de l'égalité, des injustices se préparent ! Dans sa marche vers l'homme, la femme conquiert sans peine des postes qui ne lui étaient refusés qu'en vertu de conventions arbitraires. Mais dans le mouvement inverse que fait l'homme, la nature elle-même lui barre la route. Si par égalité il faut entendre identification des sexes, la prépondérance de la femme éclate. Au dehors, elle fait aussi bien, au dedans, mieux et plus¹¹.

Qu'allait devenir l'homme face à cette femme libre, égale à lui en droits et mère de surcroît ? France savait que face à cette différence qu'est la maternité, les hommes un jour se rebelleraient : « Il n'accouche pas ? Qu'à cela ne tienne, la science, à coups d'hormones et de prothèses, le rendra enceint et ainsi sera-t-il vraiment l'égal de la femme¹². »

Nous y sommes, la transidentité permet aujourd'hui à une femme devenue homme d'accoucher tout en étant père !

Mais poursuivons dans ces temps de la post-modernité : le mariage allait mal et la famille se modifiait. France, toujours, gardait son optimisme :

Nous nous marions selon notre gré et non pas sous la pression sociale ou familiale. Et il se trouve que c'est cette liberté qui fait le plus problème. [...] Le mariage [...], en tant qu'institution, est ([...]) une restriction à la liberté des sentiments¹³.

Les raisons de se réjouir de son évolution l'emportent largement sur les raisons d'en désespérer¹⁴.

Pendant ce temps, les innovations autour du début de la vie se poursuivaient, toujours justifiées, bien sûr, par la recherche du bien de la femme et de l'enfant. Mais notre *hubris* emballée forçait son désir de contrôle : contrôle sur la mort – c'est chose faite aujourd'hui – et contrôle sur la naissance. Sans jamais renier le progrès, France clamait ses inquiétudes mais elle gardait confiance en l'homme. Par cet équilibre inébranlable entre inquiétude et espoir, par l'éclairage de son jugement personnel par les Écritures, la parole de France fut entendue.



5 - Extrait du film
Dieu s'agrippe à moi

Une longue expérience me l'a enseigné : dans ma réflexion sur les modes nouveaux de procréation qu'ont suscités les progrès médicaux, l'opinion commune ne déraisonne pas. Malgré les harcèlements médiatiques autour des extravagances aujourd'hui possibles, cette opinion commune ne s'en laisse pas conter. Les anomalies, boursoufflées par la publicité qu'on leur donne, ne

¹¹ *Ead.*, *La famille*, Paris, 1990, p. 138-139.

¹² *Ibid.* p. 131.

¹³ *Ead.*, « Où va la famille ? », *Foi & Vie. Revue protestante de culture* XCIV, n° 3, juillet 1995, p. 17-25 [p. 22].

¹⁴ *Ibid.* p. 17.

représentent pas dans notre société une tentation qui se généraliserait : mère à 60 ans, vierge à Manchester devenue mère, femme seule candidate à l'insémination. Les Églises de la Réforme sont justement nées de leur protestation contre la non-reconnaissance des jugements personnels. Elles en appellent à leur croissance, à leur éducation, dès lors que ceux-ci se sont frottés aux lumières des Écritures¹⁵.

La contraception moderne s'installait en France. « Une ambiance contraceptive satisfaite¹⁶ », souriait France.

On s'appliqua d'abord à maîtriser la fécondité. Souhait millénaire, et nécessité impérieuse lorsque les femmes revendiquèrent le droit de s'instruire, puis de s'émanciper. À quoi auraient servi leurs diplômes, si elles étaient restées assujetties à des naissances involontaires [...]¹⁷ ?

Les premières Fécondations *in vitro* (FIV) offraient un espoir immense face à la stérilité. Mais séparant la conception de l'union, elles défrayaient la chronique.

C'est un drame de ne pas avoir d'enfants¹⁸ !

Aussi les efforts qui luttent contre les déficiences de la nature sont-ils légitimes. Quand la science se met au service de la fécondité empêchée, elle ne s'attire pas d'objection d'ordre moral : elle s'en attirerait si elle négligeait cette discipline¹⁹.

Louise Brown au Royaume-Uni, puis Amandine en France, conçues en éprouvette, naissaient sous les applaudissements du monde. Et l'embryon apparaissait, avec son lot de mystère : était-il sujet ou objet, corps avec âme ou corps sans âme, à moins qu'il ne soit personne, mais alors, depuis quand ?

On ne savait pas qui il était, on l'a assimilé à quelques cellules, et on s'est rendu compte, avec les progrès de l'imagerie médicale, que la vie morale d'un être commence bien avant sa naissance. Les progrès de la médecine nous montrent qu'il n'y a pas un moment où cet être n'est pas humain puis il le devient. Il est humanisable à tout moment [...] et il n'est humain que parce qu'il est humanisable. Cela ne nous entraîne pas jusqu'au propos imprudent de dire que c'est déjà une personne, le mot de personne supposant déjà un tissu de relations, la conscience d'une histoire personnelle, mais nous pouvons dire qu'il s'agit d'une personne en devenir et que si elle ne l'est pas encore elle le sera²⁰.

Les questions ontologiques nous taraudaient. La science avait repéré le début biologique de la vie mais les philosophes ne parvenaient pas à cerner l'origine. La religion, certes, savait que l'embryon doit être respecté comme une personne dès la fécondation pour certains, ou au 40^e jour pour d'autres, ou encore au 120^e... Mais peu de scientifiques faisaient des religions leur credo. France leur répondait :

Sans être ce qu'il sera, l'embryon n'en est pas moins celui qui doit être. Ce n'est là, dira-t-on, qu'une réponse qui se dérobe. Elle ne contentera personne, ni ceux qui proclament l'avènement de l'homme dès la première cellule, ni ceux qui distribuent sa dignité sur des seuils variés. Eh bien de cette aporie, je tire une

¹⁵ *Ead.*, « Fécondité, contrôle des naissances, sexualité... », p. 28.

¹⁶ *Ead.*, « Création et procréation », *Foi & Vie. Revue protestante de culture* LXXXVI, n^{os} 1-2, janvier 1987, p. 75-88 [p. 76].

¹⁷ *Ead.*, *L'éthique et la vie*, Paris, 1991, p. 39.

¹⁸ *Ead.*, « Création et procréation », p. 76.

¹⁹ *Ibid.*, p. 78-79.

²⁰ *Ead.*, « Où va la famille ? », p. 19.



raison d'estimer cet être commençant. Si petit encore et déjà rebelle, il ne se laisse pas maîtriser par nos catégories et ceux qui en disposent comme d'un matériau devraient se souvenir que cette émergence insaisissable de l'homme, dans le sein de sa mère ou dans le cours de l'Évolution, est un signe de sa grandeur²¹.

France recadrerait ceux qui n'acceptaient pas l'introduction, par la FIV, d'un tiers dans ce temps chaste et intime de la conception :

En soi, la fécondation *in vitro* ne remettait pas en cause les structures familiales, [...] elle semblait au contraire réintégrer dans le modèle commun des foyers désemparés par l'absence d'enfants²².

Mais très vite il fallut en appeler à des gamètes exogènes, et se posa la question des liens du sang :

Nous péchons, en Occident, par une propension exagérée à ne tenir pour vrai que les liens du sang, alors que notre identité se noue avec le fil de la culture, sur le support d'une affection et d'une éducation omniprésentes. En témoigne la solidité des liens tissés par l'adoption²³.

Elle restait perplexe entre vérité et secret face à l'anonymat des dons en vigueur à l'époque. Et lorsque trop d'embryons transférés se nidaient et que nous devions en supprimer : « Que fait le praticien face à de telles demandes ? Il y a de quoi rendre sa blouse²⁴. »

La congélation était une question grave car elle nous est indispensable mais elle touche au plus précieux, le déroulé du temps et l'enchaînement des générations.

À ce jour, nul n'avait perturbé la succession régulière de ceux qui naissent, engendrent et meurent. Les hommes avaient acquis de grands pouvoirs, mais pas celui d'enjamber les âges. Une fois conçu, l'enfant entrait dans l'inflexible écoulement, qui fait germer, croître, s'épanouir, puis flétrit et achève tout vivant. En neuf mois, l'embryon devenait un garçon ou une fille bien nés et jamais on n'avait vu le délai distendu, le rythme profané. Jamais une génération n'était sortie du rang et n'avait sauté à pieds joints sur la suite des naissances, des amours et des morts. Or le séjour de l'embryon dans l'azote liquide modifie cette grandiose soumission. L'enfant est arraché par ses glaces à la temporalité. Il ne naîtra pas neuf mois après sa conception, mais plus tard, quand quelqu'un aura daigné le confier à un sein maternel²⁵.

Et d'ajouter, magistrale : « C'est vis-à-vis du temps que je parlerai de sacrilège²⁶. »

La PMA sans homme, réservée aux femmes célibataires et aux couples de femmes n'était pas admise en France, mais déjà France y pensait :

Je me permets d'insister [...] sur l'étrange biologisation de l'homme au regard de celle qui ne lui demande, dans l'inconnu de son visage, que la vitalité de son sperme²⁷.

²¹ Denis MÜLLER, « Hommage à France Quéré » (novembre 1995), *Réforme*, 15 décembre 2008.

²² Fr. QUÉRÉ, *L'éthique et la vie*, p. 188.

²³ *Ibid.* p. 193.

²⁴ *Ibid.* p. 45.

²⁵ *Ibid.* p. 200.

²⁶ Fr. QUÉRÉ, Michel RIBSTEIN, « Le défi de l'homme à la créature », dialogue entre Fr. Quéré et M. Ribstein, dans *Les protestants face aux défis du XXI^e siècle*, Actes du colloque du 50^e anniversaire du journal *Réforme*, Paris, Labor et Fides, 1995, p. 119-127, [p. 123].

²⁷ Fr. QUÉRÉ, *L'éthique et la vie*, p. 198.

Les procréations artificielles [...] permettent éventuellement aux femmes de procréer seules et réduisent à l'insignifiance la collaboration masculine, en attendant de pouvoir s'en passer tout à fait. Cette demande est en effet formulée. [...] Pour le chrétien, la dissociation entre l'amour et la fécondité est irrecevable. Je ne parle pas des cas où c'est le seul palliatif à une forme de stérilité et où ces transactions aléatoires, pénibles, onéreuses, humiliantes, apportent la preuve d'un amour insistant, mais je parle des cas où l'enfant, dans l'esprit d'une femme, serait l'effet d'une solitude et ferait éclater les structures de parenté, d'une façon attentatoire à la réalité de la nature qui veut l'union des deux sexes ; au droit au père ainsi évincé ; à l'enfant ainsi privé de la filiation bilinéaire avec les nombreuses conséquences que cela implique ; à la société, enfin, tenue à des devoirs d'assistance particulièrement lourds. Toutes ces marginalités sont irrecevables. Elles [...] font fi du long héritage qui nous a faits personnes douées de visage et de regard²⁸.

C'est ainsi que se poursuivirent les réflexions de France Quéré jusqu'à la fin de sa vie. Tout fut interrogé, analysé, médité, avec presque un demi-siècle d'avance !

Nous approchons du temps où les enfants deviendront des produits, où les parents décideront de leur facture [...] ²⁹.

Et de poursuivre, anticipant la GPA :

Les imaginations s'envolèrent avec cette maternité en débris : on découvrit qu'un enfant pouvait avoir cinq parents, une mère ovulaire, une mère gestationnelle, une mère éducatrice, un père génétique et un père juridique, et pourquoi pas un sixième, si la mère, se remarquant, le flanquait d'un beau-père ? Les familles deviennent aujourd'hui nombreuses par le nombre de parents³⁰.

Épilogue

La gynécologie moderne évolue en permanence entre progrès et doutes. Le principal sacré est la génération, c'est en elle que s'inscrit l'enfant pour ainsi revêtir sa pleine consistance d'existence. La génération, et l'origine qu'elle porte, avec son avant et son « après », panse la blessure existentielle. L'enjambe en surplombant d'un pont le vide, en opposant du sens au doute. Elle console la question du temps.

Quel esprit jeune n'affronte un jour l'énigme radicale : d'où vient que j'existe ? De quel abîme suis-je issu en naissant et quel abîme à nouveau m'engloutira ? [...] Nous ne résisterions pas à ce vertige si nous n'avions bâti en surplomb sur le gouffre les arches nombreuses de l'amour. Je ne viens pas de rien, puisque je ne viens pas de personne. Je suis né d'un père lui-même issu d'un père qui eut aussi un père... Un sang vif coule dans mes veines, inlassablement brassé et pourtant le même, et dans sa pulsation, j'entends monter la rumeur des générations éteintes. J'existe par le fait de cette chaîne merveilleusement ordonnée où chaque être se tient entre son père et son enfant³¹.

France surveillait, mettait en garde. À ce parfait équilibre entre inquiétude et confiance. Avec son sourire et avec amour.

²⁸ *Ead.*, « Création et procréation », p. 86-88.

²⁹ *Ead.*, *L'éthique et la vie*, p. 202.

³⁰ *Ibid.*, p. 190.

³¹ *Ibid.*, p. 199-200.



BIBLIOGRAPHIE

Colloque : « 1995-2025, France Quéré aujourd'hui, une foi vive, une pensée libre » (sous l'égide du Forum protestant).

Dieu s'agrippe à moi. Portrait de France Quéré. Film de Marjolaine Dorne et Claude Smith, 2009. Présence protestante, info@presenceprotestante.com, production France télévisions.

BAUER Caroline, « L'éthique aimante de France Quéré », *Foi & Vie. Revue protestante de culture*, 2-3 (128^e année), octobre 2025, p. 70-79.

« France Quéré, une foi vive, une pensée libre », *Foi & Vie. Revue protestante de culture* 2-3 (128^e année), octobre 2025, (accessible en ligne).

MÜLLER Denis, « Hommage à France Quéré » (novembre 1995), *Réforme*, 15 décembre 2008.

QUÉRÉ France, « Pour un féminisme total », *Esprit NS* 6, n° 458, 1976, p. 1057-1078.

—, « Création et procréation », *Foi & Vie. Revue protestante de culture* LXXXVI, n^{os} 1-2, janvier 1987, p. 75-88. <https://www.foi-et-vie.fr/archive/article.php?code=3756>.

—, *La famille*, Paris, Seuil 1990.

—, *L'éthique et la vie*, Paris, Odile Jacob, 1991.

—, « Fécondité, contrôle des naissances, sexualité : la position des quatre religions monothéistes. La religion protestante », dans Bernard Hédon, Patrick Madelenat, Jacques Milliez, Alain Proust (dir.), *La femme, le gynécologue, les religions*, Paris, GREF, 1995, p. 19-38.

—, « Où va la famille ? », *Foi & Vie. Revue protestante de culture* XCIV, n° 3, juillet 1995. <https://www.foi-et-vie.fr/archive/article.php?code=2603>.

QUÉRÉ France, RIBSTEIN Michel, « Le défi de l'homme à la créature », dialogue entre France Quéré et Michel Ribstein, dans *Les protestants face aux défis du XXI^e siècle*, Actes du colloque du 50^e anniversaire du journal *Réforme*, Paris, Labor et Fides, 1995, p. 119-127.

FEMMES, SOCIABILITÉ ET SAVOIR

TdM

14 novembre 2025

Présidence de séance

Belles, mais pas seulement...

Dominique DEVILLE de PÉRIÈRE

Professeure des universités, Odontologie, Université de Montpellier

Présidente honoraire de l'Université Montpellier 1

TdM

L'idée que les femmes seraient inadaptées aux domaines tels que la science, la politique ou les affaires, a longtemps alimenté les débats. Certains savants comme Paul Broca, partisan de la craniologie, voyaient dans le poids moindre du cerveau féminin une preuve d'infériorité. Étions-nous simplement destinées à l'amour, aux soins, à la dévotion... ?

Or, n'oublions pas que la question de notre intelligence fut longtemps posée comme préalable à l'octroi du droit de vote, chèrement acquis en 1945. Souvenons-nous de cette marche difficile, sinueuse, mais décisive vers l'éducation des filles. Monsieur Christian Amalvi, professeur émérite de l'Université Paul Valéry, élu à l'Académie en 2023, passionné par l'histoire de l'historiographie, des héros, des images et de la région, nous retrace cette lutte, de l'Ancien Régime à la Troisième République. Il nous fait revivre les batailles menées pour faire de l'éducation des femmes un droit, et non plus un privilège réservé à quelques-unes. Sa riche bibliographie avec des ouvrages comme *La mémoire des femmes du Midi* ou *Montpellier au féminin* met régulièrement les femmes à l'honneur. Il permet de rappeler à tous combien l'éducation fut notre premier levier d'émancipation.

« Belles, mais pas seulement ... » Oscar Wilde disait : « Cette femme est belle et intelligente, hélas combien plus intelligente serait-elle si elle n'était pas belle. » Pourquoi la beauté féminine semble-t-elle nuire à la reconnaissance de notre intelligence ?

Hedy Lamarr en est un parfait exemple. Star hollywoodienne, elle inventa avec le pianiste George Antheil un système de communication à l'origine du Wi-Fi, du GPS, du Bluetooth. Trop belle pour être prise au sérieux, son invention fut ignorée par la Navy. Ce n'est qu'à titre posthume, en 2024, qu'elle fut reconnue. Son génie fut éclipsé par sa beauté.

Monsieur Christian Nique nous invite ensuite à une brillante exploration du XVII^e siècle à travers les « précieuses » de Montpellier, ambassadrices de l'art de la conversation. Commandeur des Palmes académiques, officier de la Légion d'honneur, secrétaire perpétuel de notre Académie, docteur en linguistique, ancien recteur de plusieurs académies, conseiller au plus haut niveau de l'État, il est l'auteur de nombreux ouvrages aux titres souvent provocants sur l'école et ses enjeux : *L'école des présidents*, *La République n'éduquera plus...* Grâce à lui nous redécouvrons ces femmes qui ont façonné un modèle raffiné de sociabilité, loin des salons parisiens, ici-même, dans notre ville.

Dans un autre milieu, les grisettes, figures à la fois populaires et indépendantes, ont traversé les siècles, inspiré artistes et voyageurs. Ouvrières de mode, ni du peuple ni de l'élite, elles incarnaient une liberté sociale portée par la coquetterie et l'espoir. Je vous renvoie pour cela à l'ouvrage de Maguelone Nouvel-Kirschleger, *Montpellier, cité des belles dames*, paru chez Privat en 2016.

Et, en conclusion, gardons à l'esprit que dès le XVIII^e siècle, les Montpelliéraines étaient reconnues comme « belles, certes, mais moins ignorantes que les autres ».

TdM

14 novembre 2025

**Esquisse de l'évolution de l'éducation des filles et des jeunes femmes
en France à l'époque contemporaine :
des Lumières à la fin du XX^e siècle**

Christian AMALVI

Université Paul Valéry – Montpellier 3

Membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Nota. Pour retrouver les autres conférences de ce colloque : dans la page d'accueil (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/>) cliquer sur "Rechercher un document" et dans la fenêtre qui s'affiche, entrer le mot-clé : COLL2025

TdM

MOTS-CLÉS

COLL2025, jeunes filles, écoles, égalité, femmes, laïcité, transmission des savoirs.

RÉSUMÉ

Même si, dès la fin du XVIII^e siècle, des hommes des Lumières comme Choderlos de Laclos critiquent l'éducation des filles, pour l'essentiel confiées à des congrégations religieuses, il a fallu encore un bon siècle avant que l'État ne prenne des décisions déterminantes pour faire changer les choses : Paul Bert, en 1879, crée les écoles normales d'institutrices dans chaque département, Jules Ferry, en 1880, l'école normale de Fontenay-aux-Roses pour former leurs cadres pédagogiques et, en 1880, Camille Sée les premiers lycées féminins laïques, notamment à Montpellier et à Nîmes, avec l'école normale de Sèvres pour former leurs professeures, souvent des protestantes. Encore un siècle, et, en 1985, les écoles normales de garçons, rue d'Ulm, et de filles, domiciliée boulevard Jourdan, fusionnent. L'éducation des jeunes filles fut un des combats majeurs de la République pour l'égalité de toutes et de tous en matière de savoirs.

La place et l'intérêt que la société accorde à l'éducation des filles et des jeunes femmes constituent un critère majeur pour évaluer la modernité d'un pays et ses progrès sur le plan culturel et social. En France, de l'Ancien Régime à la Troisième République, l'Église catholique eut un quasi-monopole sur la formation des filles, celles du peuple, celles de la bourgeoisie et celles de l'aristocratie, et c'est au terme d'un long combat mené par l'État que cette prépondérance fut restreinte au profit d'une éducation moderne, c'est-à-dire laïque, ouverte aux sciences et surtout égalitaire, donc alignée sur celle des garçons. Cependant, évitons la caricature qui consisterait à dire que le clergé privilégia toujours la sainte ignorance et la foi du charbonnier. Dans la mesure où les femmes assument la transmission sacrée des valeurs religieuses et morales à leurs enfants, il était indispensable de former de futures femmes aptes à lire, écrire et, éventuellement, compter, mais rien de plus pour les femmes du peuple des campagnes, qui constituent, longtemps, l'immense majorité de la population française.

Autre paramètre capital, il existe un immense contraste entre l'éducation de qualité offerte, par des précepteurs notamment, aux filles de l'aristocratie, Madame de Staël, fille des époux Necker, par exemple, ou de la grande bourgeoisie, et celle du peuple, réduite à la portion congrue.

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la volonté de former les jeunes filles de la bourgeoisie en fonction de critères plus rationnels, et de favoriser l'égalité entre les sexes, est manifeste chez nombre de penseurs des Lumières. Si Jean-Jacques Rousseau est naturellement toujours cité avec l'*Émile* (1762), il est loin d'être le seul. Par exemple, en 1783, Choderlos de Laclos (1783-1803), l'auteur des *Liaisons dangereuses* (1782), participe en 1783 à un concours proposé par l'académie de Châlons-sur-Marne, dont le thème porte sur *l'éducation des femmes*. Il s'y montre très favorable à l'égalité des sexes et critique l'éducation que les filles reçoivent, dont la finalité est de « les accoutumer à la servitude et à les y maintenir ».

Cependant, ce mouvement propice au changement ne débouche sur rien de concret et l'éducation des filles de la bourgeoisie continue de s'effectuer, à l'exception des filles appartenant à la société réformée et juive, dans des maisons d'éducation contrôlées par des religieuses et dont le but n'est pas l'instruction générale de leurs élèves, mais leur formation morale et sociale. Néanmoins, on constate que, à la fin du XVIII^e siècle, c'est par la lecture des grands classiques de la littérature française que s'amorce un véritable changement culturel au sein des familles de la bourgeoisie et de la noblesse. Dans sa biographie de Sophie Trébuchet (1772-1821), Geneviève Dormann (1933-2015) montre comment cette orpheline d'un capitaine de vaisseau de Nantes disparu en mer, dont l'éducation a été négligée par son grand-père paternel au profit de celle de ses deux frères, a en revanche été bien formée par sa tante, qui l'incite à lire tous les grands classiques de la littérature française, y compris les œuvres des philosophes des Lumières, en particulier les livres de Voltaire. Riche culture qu'elle a, à son tour, transmise à son fils Victor Hugo.

La Révolution française n'ayant rien changé à l'éducation des filles et Napoléon l'ayant abandonnée aux ordres religieux, tout au long du XIX^e siècle, dans les paroisses, l'éducation des filles du peuple est assurée, comme avant, par des congrégations catholiques, dont l'action se renforce même sous la Restauration. Citons pour le Midi languedocien l'importance de l'influence déterminante de sainte Émilie de Rodat (1787-1852), née à Rodez et fondatrice, à Villefranche-de-Rouergue, en 1816, de la congrégation des Sœurs missionnaires de la Sainte-Famille, toujours active sur le plan social sur les cinq continents.

François Guizot (1783-1874), ministre de l'Instruction publique de Louis-Philippe, partisan en tant que réformé du progrès de l'éducation des filles tente, avec sa grande loi de 1833, de créer des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices dans chaque département. Si la réforme est un succès pour la création des écoles normales de garçons, c'est un échec pour celles des filles. En premier lieu parce que la monarchie de Juillet n'avait pas les moyens de la financer, mais aussi et surtout parce que François Guizot ne voulait pas affronter, sur ce terrain sensible, l'Église catholique.

Pour les adolescentes, il n'existe pas d'enseignement secondaire spécifique, mais là encore, pendant longtemps, des établissements religieux, catholiques et réformés, qui, en raison de la cherté des pensions, sont réservés principalement aux filles de la bourgeoisie. Il ne s'agissait pas d'y former des femmes savantes, mais de bonnes ménagères, d'excellentes épouses, capables de tenir leur rang dans la société bourgeoise et d'élever leurs enfants selon les principes moraux de l'époque. On leur inculquait donc en priorité les bonnes manières au détriment de l'instruction proprement dite.



Certes, sous l'Empire libéral, le célèbre historien de l'Antiquité, Victor Duruy (1811-1894), ministre de l'Instruction publique de l'Empire de 1863 à 1869, entreprend de faire changer cette situation. En 1867, une loi prévoit que les communes de plus de 5 000 habitants doivent entretenir une école de filles. Or, si les communes les plus riches ont les moyens d'appliquer la réforme, les plus pauvres – la majorité – n'ont pas la possibilité de le faire. C'est donc un échec. D'autre part, avec l'accord de l'impératrice Eugénie, il décide de donner aux jeunes filles de la bourgeoisie urbaine une éducation ouverte aux sciences à travers des conférences données par des professeurs des lycées et des facultés, dans des bâtiments mis à leur disposition par des municipalités libérales. Dès le départ, l'Église catholique exprime son opposition frontale à ce qui est perçu comme une concurrence déloyale envers les établissements religieux, et, après le départ du ministre en 1869, l'expérience, qui avait suscité de grands espoirs, périclita.

C'est la Troisième République qui accomplit finalement les réformes commencées par François Guizot et par Victor Duruy pour l'enseignement primaire et par Victor Duruy pour le cycle secondaire, dans le but explicite de « soustraire les filles aux genoux de l'Église », ce qui implique un très important investissement financier soutenu par la majorité républicaine au Parlement.

La loi Paul Bert de 1879 crée des écoles normales d'institutrices laïques dans chaque département. En conséquence, Jules Ferry¹ crée, en 1880, l'École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses pour y instruire les enseignantes des écoles normales de jeunes filles qui forment des institutrices laïques. D'autre part, Jules Ferry nomme en 1881 Pauline Kergomard (1838-1925) inspectrice générale des écoles maternelles, faisant de ce membre de la célèbre famille réformée des Reclus une des premières femmes à exercer de hautes fonctions administratives au sein de l'instruction publique.

Le volontarisme de la République a de fait multiplié dans les communes de la France profonde, pour les filles du peuple, des établissements laïques qui appliquent les réformes de Jules Ferry : un enseignement gratuit, laïque, et obligatoire, avec, pour conséquence, de susciter une véritable guerre scolaire dans les territoires profondément catholiques hostiles à la « Gueuse », par exemple l'Aveyron, la Lozère et surtout la Bretagne où les recteurs tonnent en chaire contre une « école sans Dieu ».

Dans *Le Cheval d'orgueil*, mémoires d'un Breton du pays Bigouden, publié il y a cinquante ans, en 1975, chez Plon, dans la collection « Terre humaine » dirigée par Jean Malaurie, Pierre-Jakez Hélias (1914-1994) raconte avec verve comment, en 1924, année de la victoire du cartel des gauches sur un programme d'action laïque, la décision de sa famille d'inscrire sa petite sœur non pas chez les bonnes sœurs de son village, Pouldreuzic au pays Bigouden, mais à l'école laïque, établissement considéré par les catholiques comme un établissement « sans Dieu », voire « du diable », infréquentable donc par les familles chrétiennes, suscita de la part du recteur local des repréailles mesquines contre la mère, interdite d'accès à la sainte table, lors de la messe du dimanche, ce qui fut, pour cette chrétienne très pieuse, un véritable chemin de croix qui dura tant que sa fille resta à « l'école du diable », c'est-à-dire jusqu'à l'obtention du certificat d'études primaires. Pierre-Jakez Hélias précise que tous les recteurs du pays Bigouden n'étaient pas aussi sectaires. Ils tonnaient certes en chaire, mais, pour ne pas se brouiller avec leurs paroissiennes, fermaient ensuite les yeux sur leur comportement familial. Cette guerre scolaire dura en Bretagne jusqu'à la Quatrième République, voire jusqu'au concile Vatican II (1962-1965).

¹ Voir en annexe un extrait de discours prononcé en 1870.

Pour établir sur de solides bases un enseignement secondaire féminin laïque, Camille Sée (1847-1919), fonde, en 1881, l'École normale supérieure de Sèvres pour former des professeuses de lycées féminins ouverts par la loi du 21 décembre 1880. Notons que Montpellier et Nîmes ont été, après Paris, des villes pionnières en ce domaine en raison de la présence prépondérante dans ces deux villes, d'une communauté réformée très favorable à l'éducation des filles et qui a fourni nombre de professeuses pour les lycées féminins.

Cependant, ces lycées féminins sont des externats payants destinés à la bourgeoisie urbaine, et, sauf quelques boursières, les filles du peuple n'y ont donc pas accès. D'autre part, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, leur cursus et leurs programmes ne correspondent pas du tout à ceux des lycées de garçons fondés par Napoléon en 1808 afin de respecter une prétendue « nature féminine ». Leur durée n'est que de cinq ans contre sept pour les garçons, les langues anciennes, latin et grec, n'y sont pas enseignées, les cours de philosophie relèvent surtout de la morale, les enseignements scientifiques n'y occupent qu'une place restreinte. Enfin, ces études abrégées ne sont pas sanctionnées par le baccalauréat, mais par une sorte de diplôme de fin d'études, ce qui signifie que les jeunes filles ne peuvent pas accéder à l'Université. Autre conséquence importante, le grec étant absent des études secondaires et du concours d'entrée de l'École normale supérieure de Sèvres, les jeunes filles ne peuvent pas, en principe, passer le redoutable concours d'entrée à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, où l'épreuve de grec occupe une place centrale.

Cependant, entre les années 1880 et 1924, les choses évoluent favorablement pour l'éducation des jeunes filles. Au début du XX^e siècle, les cours de l'enseignement secondaire féminin passent, comme pour les garçons, à sept ans et comme les cours de latin sont désormais au programme, les jeunes filles peuvent passer le bac et s'inscrire à l'Université. Et le décret du 24 mars 1924 de Léon Bérard, ministre de l'Instruction publique, harmonise les programmes des lycées féminins et masculins. Cependant, comme les filles n'apprennent toujours pas le grec, elles ne peuvent pas, théoriquement, passer le concours de l'École normale de la rue d'Ulm. Toutefois, toute règle ayant ses exceptions, des filles de professeurs de grec ou ayant suivi des cours particuliers peuvent le passer, situation qui embarrasse l'administration de l'École mais à laquelle aucun règlement ne peut s'opposer. Parmi celles qui franchirent ce concours, on relève les noms de la philosophe Simone Weill (1909-1943) en 1928 et de l'helléniste Jacqueline de Romilly (1913-2010) en 1933. À partir de 1939, les programmes des Écoles normales de la rue d'Ulm et de Sèvres sont désormais identiques, mais les parcours pour y entrer sont strictement étanches. Les élèves de l'École normale de Sèvres suivent désormais leur scolarité boulevard Jourdan, ce qui fut le cas, par exemple, de Mona Ozouf, née en 1931.

En 1971, le nombre de bachelières dépasse celui des bacheliers et en 1975 les étudiantes sont désormais majoritaires. Les années 1980 sont celles des fusions des Écoles normales. Celle de Fontenay-aux-Roses avec celle de Saint-Cloud en 1980, et, en 1985, celle de la rue d'Ulm et de Sèvres domiciliée boulevard Jourdan. En 1987, les anciens établissements de Fontenay-aux-Roses et de Saint-Cloud sont délocalisés à Lyon.

Ces événements ne constituent pas seulement des actes purement administratifs, ils ont aussi une dimension symbolique : il a fallu environ cent ans pour parachever la fin des discriminations scolaires entre filles et garçons.



BIBLIOGRAPHIE

Généralités

PARIAS Louis-Henri (dir.), *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation*, préface de René Rémond, nouvelle éd., Paris, Perrin, 2004 (collection : « Tempus ») (1^{re} édition, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1981).

Tome 3 : *De la Révolution à l'école républicaine* par Françoise Mayeur, 1981.

LE GOFF Jacques, RÉMOND René (dir.), *Histoire de la France religieuse*, Paris, Seuil, 1991. Tome 3 : *Du Roi très chrétien à la laïcité républicaine : XVIII^e-XIX^e siècle* par Philippe Boutry, Philippe Joutard, Dominique Julia, Claude Langlois, Freddy Raphaël, Michel Vovelle.

PROST Antoine, *L'Enseignement en France : 1800-1967*, Paris, Armand Colin (collection : « U »), 1968.

Études particulières

BARRAL Pierre, *Jules Ferry. Une volonté pour la République*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1985.

CHODERLOS DE LACLOS Pierre, *De l'éducation des femmes*. Préface de Geneviève Fraïsse, Paris, Éditions des Équateurs, 2018 (1^{re} édition, Paris, Librairie Léon Vanier, éditeur, 1903).

DELMAS Jean, *Les saints du Rouergue. Vies des saints rouergats et catalogue de l'exposition*, Rodez, Éditions du musée du Rouergue, 1987.

DORMANN Geneviève, *Le Roman de Sophie Trébuchet*, Paris, Albin Michel, 1982.

MAYEUR Françoise, *L'Enseignement secondaire des jeunes filles sous la Troisième République*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977.

—, *L'Éducation des filles en France au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1979.

NIQUE Christian, *L'impossible gouvernement des esprits : histoire politique des écoles normales primaires*, Paris, Nathan 1990.

—, *François Guizot. L'école au service du gouvernement des esprits*, Paris, Hachette, 2000.

VALENTI Catherine, *Pauline Kergomard. L'enfance au cœur*, Saint-Macaire, Mémoring éditions (collection : « Figures de Nouvelle Aquitaine »), 2023.

ANNEXE

Jules FERRY : « Citoyens : il faut que la femme appartienne à la Science, ou qu'elle appartienne à l'Église. »

[...] Réclamer l'égalité d'éducation pour toutes les classes, ce n'est faire que la moitié de l'œuvre [...] ; cette égalité, [...] je la revendique pour les deux sexes [...]. La difficulté, l'obstacle ici n'est pas dans la dépense, il est dans les mœurs ; il est avant toute chose dans un mauvais sentiment masculin. Il existe dans le monde deux sortes d'orgueil : l'orgueil de la classe et l'orgueil du sexe ; celui-ci beaucoup plus mauvais, beaucoup plus persistant, beaucoup plus farouche que l'autre ; cet orgueil masculin

[...] il est enfoui dans les replis les plus profonds de notre cœur. Oui, messieurs, faisons notre confession ; dans le cœur des meilleurs d'entre nous, il y a un sultan (*rires nombreux*). [...] C'est vraiment là un trait du caractère français, c'est un je ne sais quoi de fatuité que les plus civilisés d'entre nous portent en eux-mêmes ; tranchons le mot, c'est l'orgueil du mâle (*rires*). [...]

[...] Je sais que plus d'une femme me répond, à part elle : mais à quoi bon toutes ces connaissances, tout ce savoir, toutes ces études ? À quoi bon ? Je pourrais répondre : à élever vos enfants, et ce serait une bonne réponse, mais comme elle est banale, j'aime mieux dire : à élever vos maris. (*Applaudissements et rires*.)

L'égalité d'éducation, c'est l'unité reconstituée dans la famille.

Il y a aujourd'hui une barrière entre la femme et l'homme, entre l'épouse et le mari, ce qui fait que beaucoup de mariages, harmonieux en apparence, recouvrent les plus profondes différences d'opinions, de goûts, de sentiments ; mais alors ce n'est plus un vrai mariage, car le vrai mariage, messieurs, c'est le mariage des âmes. Eh bien, dites-moi s'il est fréquent, ce mariage des âmes ?

Aujourd'hui, il y a une lutte sourde, mais persistante, entre la société d'autrefois, l'Ancien Régime avec son édifice de regrets, de croyances et d'institutions qui n'accepte pas la démocratie moderne, et la société qui procède de la Révolution française ; il y a parmi nous un ancien régime toujours persistant, et dans cette lutte, qui est le fond même de l'anarchie moderne, quand cette lutte intime sera finie, la lutte politique sera terminée du même coup. Or, dans ce combat, la femme ne peut pas être neutre ; les optimistes, qui ne veulent pas voir le fond des choses, peuvent se figurer que le rôle de la femme est nul, qu'elle ne prend pas part à la bataille, mais ils ne s'aperçoivent pas du secret et persistant appui qu'elle apporte à cette société qui s'en va et que nous voulons chasser sans retour. (*Applaudissements*.)

[...] Les évêques le savent bien : celui qui tient la femme, celui-là tient tout, d'abord parce qu'il tient l'enfant, ensuite parce qu'il tient le mari ; non point *peut-être* le mari jeune, emporté par l'orage des passions, mais le mari fatigué ou déçu par la vie. (*Nombreux applaudissements*.)

C'est pour cela que l'Église veut retenir la femme, et c'est aussi pour cela qu'il faut que la démocratie la lui enlève ; il faut que la démocratie choisisse, sous peine de mort ; il faut choisir, citoyens : il faut que la femme appartienne à la science ou qu'elle appartienne à l'Église. (*Applaudissements répétés*.)

Fin du discours

Jules FERRY, *Discours sur l'égalité d'éducation* (salle Molière, 10 avril 1870), cité par Antoine PROST, *L'Enseignement en France : 1800-1967*, Paris, Armand Colin, 1968, p. 268-69.

14 novembre 2025

**Quelques précieuses et autres dames galantes de Montpellier,
ambassadrices de l'art de la conversation au milieu du XVII^e siècle**

Molière les a-t-il rencontrées ?

Christian NIQUE

Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Nota. Pour retrouver les autres conférences de ce colloque : dans la page d'accueil (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/>) cliquer sur "Rechercher un document" et dans la fenêtre qui s'affiche, entrez le mot-clé : COLL2025

TdM

MOTS-CLÉS

COLL2025, sociabilité, salons, dames, conversation, civilité, galanterie, galantes, précieuses, Montpellier, d'Assoucy, Chapelle et Bachaumont, Molière.

RÉSUMÉ

Au XVI^e siècle, les hommes de la haute société tiennent les femmes en marge et ont entre eux, en général, des mœurs étaient fort brutales. Vers 1600, après les guerres de Religion, tout le monde aspire à une forme de sociabilité plus apaisée. Des dames ouvrent des salons où la conversation légère, badine, est le loisir majeur. La place de la femme dans la société devient alors centrale : par leur conversation, elles rendent les hommes plus civils. Cette nouvelle sociabilité, qu'on appelle alors « galanterie » se généralise dans la première moitié du XVII^e siècle. Vers le milieu du siècle, quelques galantes lancent la mode de la préciosité, une sorte de galanterie exacerbée. La galanterie et la préciosité gagnent alors des villes de province, dont, parmi les premières, la ville de Montpellier : des dames, galantes et précieuses, s'emploient à y promouvoir cet art de la conversation. Elles contribuent ainsi à faire accepter l'idée qu'elles ont leur place dans la vie sociale. Quelques voyageurs de passage dans la ville les ont rencontrées. Molière, qui vient à Montpellier, n'a pas pu ne pas en connaître : lui auraient-elles servi de modèles pour sa célèbre comédie *Les précieuses ridicules* ?

À la charnière du XVI^e et du XVII^e siècle, aux alentours de 1600, une nouvelle forme de sociabilité apparaît en France, dans la haute noblesse d'abord, puis elle s'étend à la noblesse de robe et à la grande bourgeoisie. C'est à Paris que ce phénomène éclot, avant de gagner la cour, puis quelques villes de province, dont, parmi les premières, la ville de Montpellier.

Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, les guerres de Religion avaient contribué à entretenir un climat de violences, de brutalités, d'atrocités, dans toutes les classes de la société. En 1608, Pierre de l'Étoile (1546-1611) écrivait qu'« à la cour, on ne parle que de duels, puteries et maquerellages ; le jeu et le blasphème y sont en crédit ; la sodomie

y règne¹ ». Les femmes n'ont aucune autonomie ; elles sont totalement sous la dépendance juridique et de fait de leur père ou de leur mari ; hommes et femmes vivent dans des mondes séparés et différents.

Au tournant du siècle, après l'édit de Nantes (1598), le besoin d'apaisement des esprits et d'une plus grande civilité se fait sentir. De nombreux auteurs publient alors des traités qui tentent de définir ce que doit être désormais un « honnête homme » : il doit se départir de l'esprit guerrier, violent et rugueux, se policer, être propre et courtois, avoir un bel esprit, respecter autrui et en particulier les femmes.

Parallèlement, des dames de la haute noblesse, motivées également par le souci d'apaiser les mœurs, réunissent des cercles de proches dans lesquels on converse aimablement. L'un des premiers est celui de la marquise de Rambouillet (1588-1665). Dès 1613, elle réunissait de beaux esprits, des mondains et des poètes, pour des jeux, des lectures, des fêtes, des conversations. Elle recevait dans sa célèbre « chambre bleue ». Elle fait école ; d'autres cercles se constituent les uns après les autres : quelquefois à l'initiative d'hommes, mais en général à l'initiative de dames. Vers le milieu du siècle, le cercle de Madame de Rambouillet est moins fréquenté et c'est celui de Mademoiselle de Scudéry qui devient le phare de la vie mondaine. De 1610 à 1650, on comptera une quarantaine de salons à Paris, fréquentés par plusieurs milliers de personnes².

La conversation est le moteur central, le loisir majeur de ces mondains : on aime à se réunir autour d'une dame, avec des dames, pour parler aimablement de tout et de rien. Puisqu'il s'agit de pacifier les mœurs, et parce que l'on considère qu'elles sont supérieures aux hommes par la finesse de leur esprit, on veut que les dames soient respectées, écoutées, sollicitées, encensées. On pense alors « qu'il n'est pas d'homme accompli – d'honnête homme – qui n'ait été formé par la conversation avec les femmes, et qu'aucun raffinement de civilisation n'est possible en dehors d'elles³ ». Le chevalier de Méré (1607-1684), qui a écrit sur les règles de la conversation, disait : « On n'est jamais tout à fait honnête homme que les dames ne s'en soient mêlées⁴. »

La conversation ainsi conçue ne doit jamais porter sur des sujets sérieux, qui engagent, qui déplaisent, ou qui divisent, qui risquent de froisser ou de fâcher, jamais sur la politique, sur les affaires, sur l'argent, ni sur les problèmes domestiques ou de religion. Elle ne doit porter que sur des sujets légers, badins, qui ne choquent personne, et qui divertissent tout le monde : essentiellement sur les jeux, les fêtes, la littérature, la poésie, la casuistique amoureuse.

Il ne faut pas, comme la critique littéraire l'a fait trop longtemps, voir dans ces conversations seulement de la frivolité. Pouvoir converser avec les hommes, à égalité avec eux, en étant écoutées d'eux, en échangeant avec eux des arguments, est alors pour les femmes une nouveauté, la marque qu'elles acquièrent une sorte de nouveau droit : celui de ne plus être considérées comme inférieures, d'exister en tant que personnes. Le fait que des hommes respectent et adoptent leurs goûts littéraires est le signe qu'ils commencent à reconnaître leur capacité à raisonner ; le fait que des hommes prennent en considération leurs conceptions des relations amoureuses et s'y adaptent est le signe qu'ils commencent à reconnaître leur droit au respect dans le domaine sentimental et sexuel. La conversation avec les dames devient, pour la haute société, un art de vivre, qui marque l'amorce d'un début d'égalité en société des femmes et des hommes.

¹ L'ESTOILE 1741 [1574-1611], t. II, p. 410-411.

² BÉLY 2010 [1996], p. 1121.

³ BLUCHE 1990, p. 580.

⁴ Cité par VIALA 2008, p. 128.



Ces nouvelles valeurs et ce nouvel art de vivre sortent peu à peu des salons et se diffusent dans le quotidien : les mœurs deviennent effectivement de plus en plus policées. Le galant et la galante – car cela concernait et les hommes et les femmes – se donnaient pour règle de conduite de chercher en tous points à plaire en société, donc de ne jamais heurter, d’être civils, courtois, pondérés, enjoués, et de ne s’exprimer que dans un langage élégant.

Au milieu du siècle, une nouvelle mode apparaît au sein du monde galant : la préciosité. En 1654, le chevalier de Sévigné (1644-1700), beau-frère de la marquise, écrit qu’« il y a une nature de filles et de femmes à Paris que l’on nomme Précieuses, qui ont un jargon et des mines, avec un déhanchement merveilleux⁵ ». Ces précieuses ne sont que des galantes parisiennes qui veulent se distinguer, étonner, se faire remarquer, en poussant à l’extrême les règles de la galanterie. Surtout, à la suite de Mademoiselle de Scudéry, elles affirment hautement leur droit de décider elles-mêmes en matière d’amour et de sexe, ce qui les conduit notamment à critiquer les mariages arrangés que les familles imposaient à l’époque. Certaines considèrent que le mariage est un esclavage et que l’amour est un enchaînement ; elles préfèrent à l’amour ce que Mademoiselle de Scudéry appelle alors une « tendre amitié », qui laisse à chacun sa liberté. Les galantes voulaient que les femmes soient mieux considérées ; les précieuses voulaient en outre qu’elles soient plus libres.

Ces précieuses ne sont pas très nombreuses (on les a évaluées à cent trente environ) mais elles font parler d’elles. Leur volonté d’être excessives et extravagantes conduit inévitablement et rapidement à des critiques et des moqueries. En 1656, l’abbé Michel de Pure (1620-1680) publie un livre intitulé *La Prétieuse, ou Les Mystères de la Ruelle, dédiée à telle qui n’y pense pas*, dans lequel il les raille. En 1659, Mademoiselle de Montpensier – la Grande Mademoiselle – fait d’elles un portrait au vitriol : « Cette secte ne sera point suivie puisqu’elle est généralement désapprouvée par tout le monde et le sujet ordinaire de raillerie⁶. » La même année, Molière fait jouer une satire, *Les Précieuses ridicules*. C’est un tel succès que les excentricités dans les manières et le vocabulaire cessent quasiment immédiatement, mais les galantes continuent à lire Mademoiselle de Scudéry et certaines à vivre plus ou moins selon les principes d’une certaine égalité des sexes qu’elle promet : l’exemple le plus célèbre est celui de Madame de Sévigné.

La mode de la préciosité extravagante s’éteint vers 1660 ; elle aura duré moins d’une dizaine d’années. La galanterie, au contraire, et l’art de la conversation qui en est la composante majeure, s’épanouiront et se généraliseront dans la seconde moitié du XVII^e siècle, et continueront à se développer au cours des siècles suivants⁷.

1. Les premières galantes à Montpellier

Ce que l’on appelle le beau monde, c’est alors à Montpellier, au milieu du XVII^e siècle, quelques nobles d’épée, et surtout la caste puissante et nombreuse des officiers royaux, les trésoriers de France, et les conseillers et présidents de la Cour des comptes, des aides et des finances. Ils sont souvent issus de riches familles marchandes, ils ont récemment acheté leur office à la cour, ce qui les a anoblis. Dès le début du siècle,

⁵ ADAM 1997 [1938], t. 2, p. 26, n. 2.

⁶ MONTPENSIER 1860 [1659], p. 315.

⁷ Cf. ADAM 1951 ; VIALA 2008, p. 166-169.

les plus riches avaient commencé à se faire construire de splendides hôtels particuliers comme le fait alors l'aristocratie parisienne.

Ce n'est pas seulement une habitation qu'ils veulent, mais un bâtiment ostentatoire de leur statut social et conçu pour recevoir et faire des fêtes, avec un porche, une cour, un escalier monumental et une grande salle pour recevoir le beau monde⁸. Les moins fortunés, s'ils ne bâtissent pas des hôtels particuliers, agrandissent ou rénovent leurs maisons pour les adapter aux exigences de la nouvelle vie mondaine.

On ne sait pas grand-chose sur la manière dont on vivait dans ces grandes demeures dans la première moitié du XVII^e siècle. Les conflits religieux entre catholiques et protestants, puis les divisions entre partisans du roi et partisans des princes pendant la Fronde (1648-1653), ne permettaient guère d'étaler au grand jour les divertissements des privilégiés. Il est plus que probable que la galanterie parisienne soit parvenue dans les hôtels particuliers, mais discrètement, parce que l'époque l'imposait. Il n'en reste pas de trace connue.

Tout change au milieu du siècle, dans les années 1650. La galanterie a alors bien gagné Montpellier et s'y affiche ostensiblement. Un voyageur qui passe en 1656 écrit qu'il a rencontré ici des galantes et même des précieuses, et qu'il a fréquenté des « compagnies spirituelles », c'est-à-dire des salons de conversation⁹. Deux autres voyageurs, qui passent peu après, ont l'occasion d'être introduits dans une assemblée de galantes précieuses, qui parlent des auteurs les plus à la mode dans les cercles galants parisiens¹⁰. Malheureusement, les voyageurs de 1656 ne donnent pas les noms des galantes qu'ils ont rencontrées.

Le poète local Jacques Roudil (1612-1690)¹¹, qui écrit que les dames d'ici « s'ajustent à la mode nouvelle qui court dans Paris¹² », et qui dédie plusieurs de ses poèmes aux galantes, en nomme quelques-unes : Madame de Castries, Madame de Ganges, Madame de Fabrègues, Madame d'Aumelas, Madame de Grefeuille, Madame de la Roche, Mademoiselle de la Roche¹³. S'il leur dédie des vers, c'est évidemment pour être lu, commenté et apprécié dans les cercles qu'elles fréquentent.

Il existe un autre document d'époque qui donne des noms de galantes montpelliéraines : un petit livre écrit en 1659, et dont le titre est *Les portraits des plus belles Dames, de la ville de Montpellier, et d'une vieille demoiselle*¹⁴. L'auteur est un certain Jean de Rosset, bien introduit dans la haute société montpelliéraine, qui a fait des séjours à Paris, et qui n'ignore rien de la vie mondaine parisienne. Le style de son ouvrage témoigne d'ailleurs qu'il est lui-même un galant.

Les quatorze dames dont il fait le portrait, qui sont de son entourage plus ou moins proche, sont représentatives de ce qu'est le milieu mondain de la ville. De Rosset qualifie explicitement les trois quarts d'entre elles de « galantes ». L'image qu'il donne de ce petit monde est globalement conforme au modèle parisien de la galante : la sociabilité qu'elles pratiquent ayant pour but d'éradiquer la culture virile, grossière et brutale, elles consacrent beaucoup de temps aux réunions mondaines, dans lesquelles elles se

⁸ VIALA 2008, p. 109, et surtout p. 274 n. 437.

⁹ D'ASSOUY 1858 [1677], p. 155.

¹⁰ CHAPELLE et BACHAUMONT 1777, p. 42-43.

¹¹ BARRAL 1983b.

¹² BARRAL 1984, p. 115.

¹³ BARRAL 1983a, p. 38-39 ; BARRAL 1984, p. 114-115.

¹⁴ Le titre complet est : *Les portraits des plus belles Dames de la ville de Montpellier et d'une vieille demoiselle, ou leurs personnes, leurs mœurs, esprits, complexions et inclinations sont au vif et naturellement dépeintes.*



comportent pour plaire, en se montrant sociables, élégantes, insouciantes et enjouées. Leur sociabilité comporte les caractéristiques majeures de la sociabilité galante : elles lisent et commentent la poésie galante à la mode, et elles aiment les divertissements frivoles, et plusieurs d'entre elles pratiquent le badinage amoureux, qui occupe beaucoup de leur temps.

Il est une activité que les dames de Montpellier de Jean de Rosset pratiquent toutes : la conversation. Il dit de l'une qu'elle a « cet esprit du monde et de conversation », d'une autre qu'« elle est d'une conversation agréable, qui n'aime qu'à se réjouir », d'une autre que « son parler est gracieux », d'une autre encore qu'« elle aime les conversations, non pas les sérieuses [...] mais les enjouées ». Il veut dire par là non seulement qu'elles prennent part aux conversations, mais surtout qu'elles les animent et brillamment. Elles mettent en pratique le principe galant selon lequel c'est par la conversation délicate des dames que l'on rendra les hommes plus sociables. Contrairement aux générations précédentes, elles ne sont pas effacées ; elles ne sont ni discrètes ni retenues ; elles participent aux échanges ; elles ont de l'esprit et de la répartie ; elles ne sont plus inférieures aux hommes dans l'espace mondain. Elles sont comme des ambassadrices de l'art de la conversation, qui va marquer les décennies puis les siècles suivants.

Parmi ces galantes que de Rosset se plaît à peindre, il en est trois qui se distinguent particulièrement, et qui sans doute ont marqué plus que les autres : Madame de Castries, Madame de Mariotte, et une certaine Alcédie.

- Madame de Castries : son portrait est le premier dans le livre, sans doute parce qu'elle est, en quelque sorte, la première des Dames de la ville. Son mari en est le gouverneur. Elle préside à ses côtés toutes les nombreuses et très protocolaires cérémonies officielles ; elle se fait alors entourer d'autres dames de la noblesse, et les reçoit parfois chez elle pour des collations¹⁵. Elle possède avec son mari un des plus beaux hôtels particuliers de la ville. Elle sait faire respecter son rang¹⁶. Elle s'est fait peindre par Jean de Troy [le tableau est conservé au Musée Fabre]. L'historien Paul Couder dit d'elle qu'elle tenait le fil de toutes les intrigues avec talent et un grand esprit politique. Manifestement, c'est elle qui donne le ton dans la vie mondaine de la ville¹⁷.
- Madame de Mariotte : lorsque Rosset fait son portrait, c'est une jeune femme de dix-huit ans, mariée à un homme de cinquante-huit ans. Rosset écrit qu'elle se distingue de toutes les autres parce qu'elle s'occupe d'autre chose que des soins du ménage : elle lit, elle écrit, elle apprend les sciences et les langues. À l'époque, les filles, contrairement aux garçons, n'avaient pas accès à l'instruction dans les collèges. On considérait que, puisqu'elles étaient par nature inférieures aux hommes, quelques rudiments et les principes de la religion leur suffisaient. Mademoiselle de Scudéry, au début des années 1650, est une des premières à s'en offusquer. Dans son roman *Clélie*, elle écrit que « les femmes sont bien coupables de se laisser traiter en esclaves et de se laisser condamner à vivre dans la seule préoccupation des bagatelles¹⁸ ». Incontestablement, Mme de Mariotte est à Montpellier, en ce milieu du XVII^e siècle, une des rares dames, peut-être la seule, à conduire sa vie comme le recommandait

¹⁵ Cf. DELORT 1986, t. 1, p. 183.

¹⁶ *Ibid.*, p. 186, 216.

¹⁷ *Ibid.* p 229-238.

¹⁸ BUISSON 1911 [1887], p. 1881. Sur les revendications d'une éducation pour les femmes de Mademoiselle de Scudéry, cf. *ibid.*, p. 1880-1881.

depuis peu Mademoiselle de Scudéry, à trouver son indépendance dans le savoir et la culture, à se cultiver pour avoir une pensée personnelle et libre.

- Alcémie veut elle aussi qu'on lui reconnaisse les mêmes droits que les hommes, mais dans tout un autre domaine : le droit de disposer d'elle-même, de son corps, de ses désirs et de ses plaisirs. C'est là aussi une revendication de Mademoiselle de Scudéry, qui prône alors *l'indépendance sentimentale et sexuelle pour les femmes*. Rosset écrit d'Alcémie « elle est d'une complexion un peu amoureuse et qui ne peut résister aux assauts de l'amour », qu'« elle se joue agréablement des cœurs qu'elle prend, et ne se soucie point de les conserver¹⁹ ». Elle est ce que l'on appelait alors une coquette, sans doute même une libertine, d'une certaine façon la Ninon de Lenclos locale. Rosset précise même qu'elle se promène les seins nus : elle a « deux petits têtons qui ne peuvent souffrir d'être pressés de vêtements, et qui se haussent comme par dépit en se montrant à découvert ». Le nom Alcémie serait le féminin d'un des noms d'Hercule : Alcémie est forte comme Hercule et elle n'a donc pas besoin de dépendre d'un homme.

Les autres Dames dont de Rosset dit qu'elles sont galantes sont Mesdames de la Roche, de Lozières, de Rosset, de Colombi, de Sumène, de Préssieux, de Murles, et deux autres dont il cache les noms et que, comme Alcémie, il nomme par un prénom galant : Cloris et Climène. De Rosset n'a cité que celles de son entourage : un voyageur (encore un) qui passe dans la ville en 1661 écrit que « les dames de qualité et d'ornement de Montpellier sont Mme et Mlle de Castries, Mme de Calvisson, Mme et Mlle de Toyras²⁰ ». Il n'y a malheureusement pas d'autre document d'époque parvenu jusqu'à nous à ce jour, qui permette d'évoquer les noms de toutes les autres.

En tous cas, ces dames, selon l'expression de l'historien de la galanterie en France Alain Viala, ont ouvert la voie « à la reconnaissance des capacités intellectuelles des femmes et de leur droit au respect sexuel », donc à « à l'essor de la mixité »²¹.

2. Les précieuses de Montpellier

La préciosité extravagante, on l'a vu précédemment, est une mode dans la mode galante, qui n'a duré qu'à peine une petite dizaine d'années, du début des années 1650 jusqu'à environ 1660. Par les voyageurs dont j'ai parlé précédemment, on a des témoignages précis de l'existence de précieuses à Montpellier en 1656, donc précocement : cela ne faisait que deux ans que le mot « précieuse » était apparu à Paris.

Cette année-là, en 1656 donc, un certain Charles Coypeau d'Assoucy (1605-1677), un mondain et libertin parisien de passage à Montpellier, connaît une désagréable mésaventure²². Il était accompagné de son petit page Pierrotin : des dames de la ville l'ont alors accusé de pédophilie et de commerce d'enfants ; elles auraient fait courir le bruit qu'il séduisait des enfants et qu'il les vendait ensuite aux chirurgiens de la ville pour qu'ils puissent faire des dissections devant leurs étudiants. Elles se sont liguées pour demander au sénéchal sa mise à mort. Il est mis en prison une douzaine de jours et, faute de preuves, il est finalement libéré. Il quitte la ville de Montpellier, non sans garder un fort ressentiment envers ses accusatrices qui lui ont gâché son séjour. Parmi elles, il y avait,

¹⁹ De Rosset écrit aussi qu'« elle a un esprit vif, une humeur enjouée », et que « sa maison est ouverte et pleine d'honnêtes gens ».

²⁰ LE BLANC 1899 [1669], p. 10-11.

²¹ VIALA 2008, p. 200-202.

²² Cf. BIBLIOGRAPHIE, sous ASSOUCY Charles d'.



écrivra-t-il ensuite, plusieurs « précieuses »²³. D'Assoucy sait de quoi il parle quand il dit qu'il y a des précieuses à Montpellier : il est un habitué des cercles parisiens où la mode précieuse bat alors son plein. Malheureusement pour nous, il ne donne pas leurs noms.

La mésaventure du pauvre d'Assoucy a été confirmée par deux autres voyageurs : Chapelle (1626-1686), et Bachaumont (1624-1702). Ce sont eux aussi deux mondains et libertins parisiens, qui connaissent bien d'Assoucy : Chapelle a même été son amant. Ils racontent dans leur *Voyage*²⁴ qu'ils ont été introduits dans une maison où il y avait, disent-ils, « une assemblée de précieuses de Montpellier ». Ils ne sont pas tendres avec elles : « à leurs petites mignardises, leur parler gras et leurs discours extraordinaires, elles ne paraissaient que des précieuses de campagne et n'imitaient que faiblement les nôtres de Paris »²⁵. Il ne faut pas tenir compte de cette pique ; c'était une mode alors à Paris de déprécier tout ce qui était provincial²⁶. Manifestement, si on les croit, ces dames qu'ils ont rencontrées ont le souci d'importer à Montpellier la toute dernière mode parisienne. Et elles ne sont pas quelques cas isolés : ils écrivent qu'elles étaient « un grand nombre ». Malheureusement, ils ne citent pas plus que d'Assoucy les noms de ces précoces précieuses montpelliéraines.

Il faut attendre 1661 pour qu'un autre témoignage apporte quelques noms de précieuses montpelliéraines. Cette année-là, un certain Antoine Baudeau, sieur de Somaize (~ 1630-1667), publie un *Grand dictionnaire des Précieuses*, qui comprend près de 700 noms, parmi lesquels ceux de trois Montpelliéraines, Madame de Castries (qu'on appelle du prénom précieux Corinne), Mademoiselle de Castries (Cléobuline) et Madame d'Aumelas (Dorinde). Ces trois dames faisaient-elles partie des précieuses que d'Assoucy avait pour son malheur rencontré cinq ans auparavant ? Somaize ne le dit pas.

On ne peut pas ici ne pas évoquer Molière. Il ne s'est pas moqué des galantes ni des galants : il était galant lui-même. Il ne s'est pas moqué non plus de la préciosité en général, mais seulement des extravagances de certaines précieuses : il précise dans sa préface qu'il distingue bien les précieuses de celles qui les imitent mal, et que ce sont celles qui les imitent mal qu'il trouve ridicules. D'autre part, il fait dire à l'un de ces personnages, au tout début de la pièce, que « l'air précieux n'a pas seulement infecté Paris, il s'est aussi répandu dans les provinces ». Autrement dit : sa pièce se moque des Dames de province qui singent les vraies précieuses.

De quelle province s'agit-il ? Il y avait alors, on le sait, des précieuses dans plusieurs villes de France : à Rouen, Clermont, Bordeaux, Toulouse, Tours, à Vichy, Lyon, et quelques autres, dont Montpellier²⁷.

Molière connaît bien Montpellier, où il est venu plusieurs fois, en 1650, à l'hiver 1653-1654, et encore de décembre 1654 à mars 1655, un peu avant d'Assoucy, Chapelle et Bachaumont, puis de nouveau en 1657²⁸, quelques mois après eux. Il y a donc séjourné à l'époque où il y avait des précieuses. Molière, qui rencontrait les mondains qui venaient

²³ « Si bien qu'ayant appris que certaines précieuses, de celles qui ne sont pourtant pas si précieuses qu'on ne puisse les approcher, avaient juré sur leurs mouches et par leur ampoule au fard, de ne se plâtrer jamais qu'elles n'eussent fait jeter mes cendres au vent, je leur envoyais ces vers pour les pacifier [...] » (*op. cit.*, p. 134).

²⁴ Cf. BIBLIOGRAPHIE.

²⁵ CHAPELLE, BACHAUMONT 1777, p. 42.

²⁶ Voir LATHUILLÈRE 1969, t. 1, p. 537, qui donne plusieurs exemples de cette raillerie de la province quant à la galanterie.

²⁷ LATHUILLÈRE 1969, t. 1, p. 106 ; LIVET, préface de SOMAIZE 1856 [1661], t. 1, p. XV-XVJ ; BRUNOT 1966, t. V, p. 70.

²⁸ Cf. NIDERST 1976, p. 47, 59, 61, 62, 63, 73.

assister à ses spectacles, a forcément entendu parler d'elles. Elles étaient les dames les plus en vue de la ville. On peut supposer qu'elles ont pu être la source, ou tout au moins une des sources, de la satire qu'il écrira quelques années plus tard et qui provoquera la fin de la préciosité. C'est une hypothèse²⁹.

Il y a une seconde raison d'évoquer cette hypothèse : ce sont les liens de grande amitié de Molière avec d'Assoucy. Il l'a fréquenté à Paris ; il l'a hébergé au sein de sa troupe à Lyon puis à Pézenas pendant trois ans. En 1656, ils sont ensemble à Pézenas, quand d'Assoucy décide de venir à Montpellier, et c'est là que, pour son malheur, des précieuses le font emprisonner. Il est impensable que Molière, qui est toujours en Languedoc, qui repasse à Montpellier peu après d'Assoucy, au début de 1657³⁰, où il rencontre le peintre Sébastien Bourdon (1607-1671), n'ait rien su de cette affaire concernant son ami. Il a d'ailleurs pu lire le récit des extravagances des précieuses de Montpellier dans le manuscrit des aventures de d'Assoucy que Chapelle et Bachaumont diffusent alors à leurs amis (car Molière est un ami d'enfance de Chapelle)³¹. Molière devait évidemment connaître leur existence dès avant d'écrire sa pièce.

Il y a plus intéressant. La première biographie de Molière a été publiée moins de vingt ans après sa mort, en 1692. L'auteur, qui a rencontré des proches de Molière, y écrit que celui-ci, au cours de son voyage en Languedoc a fait jouer une petite farce dont le propos était de se moquer de précieuses de province³². Le texte de cette farce n'a pas été conservé, et il se pourrait même qu'elle n'ait été qu'improvisée, mais son existence est attestée par le récit qu'en a fait une des comédiennes, Mademoiselle Desjardins (Madame de Villedieu). Selon l'historien Paul Lacroix, aussi appelé « le Bibliophile Jacob », directeur de la bibliothèque de l' Arsenal, qui a croisé ce récit avec d'autres

²⁹ Le *Dictionnaire du Grand Siècle*, dirigé par François Bluche, évoque le fait que les précieuses de Montpellier décrites par Chapelle et Bachaumont « ressemblent aux pecques provinciales de Molière » (BLUCHE 1990, p. 300). Ferdinand Brunot, s'appuyant sur Baldensperger (cf. BIBLIOGRAPHIE) reprend l'hypothèse que Molière a pu rencontrer des précieuses à Lyon, où sa troupe a longuement séjourné, et que ce sont elles qui lui ont inspiré *Les précieuses ridicules*. Mais Brunot précise que « l'affirmation ne repose pas sur des preuves bien sérieuses ». Il ajoute que « ce qui est sûr, c'est que dans bien des endroits, il y eut des Cathos et des Magdelons ». Il est possible, en effet, que Molière en ait rencontré à Lyon ou ailleurs, mais ceci n'exclut pas du tout qu'il ait pu en rencontrer à Montpellier (Cf. BRUNOT 1966, t. V, p. 70).

³⁰ NIDERST 1976, p. 73 ; RAYMOND 1858, p. 122.

³¹ BLUCHE 1990, p. 300, précise que ce manuscrit a été diffusé aux amis des auteurs dès 1856 (il sera ensuite publié, en 1660).

³² Cf. GRIMAREST 1705 [1692], p. 10. Cette affirmation sera reprise par plusieurs auteurs, par exemple VOLTAIRE 1772 [1739], p. 8, ou MOUHY 1780 [1735], p. 388. En 1887, Paul LARROUMET 1887 publie un ouvrage dans lequel il étrille Grimarest, l'accusant d'avoir fait beaucoup d'erreurs dans sa biographie de Molière, mais sans donner ses sources, ce qui autorise à mettre en doute ce qu'il affirme. Son ouvrage est vraisemblablement la cause du désintérêt porté ensuite à Grimarest. Les deux grands biographes actuels de Molière semblent ignorer que Grimarest avait évoqué l'existence d'une farce jouée en Languedoc, et que Lacroix avait démontré que le récit d'une farce par Mademoiselle Desjardins est bien celui de la farce citée par Grimarest. Ils pensent que ce récit qui a été écrit par Mademoiselle Desjardins est celui de la comédie de 1659. Ils ne parlent pas du tout d'une farce antérieure.

Lacroix, qui s'emploie à démontrer que la révélation d'une première farce dans la biographie écrite par Grimarest est juste, précise que cette biographie aurait été publiée en 1705, c'est-à-dire 32 ans après la mort de Molière. J'ai découvert qu'il l'avait publiée une première fois en 1693, soit vingt et un ans, seulement, après la mort de Molière. Ses souvenirs et ceux de ses informateurs n'en sont que plus crédibles.



informations, la farce aurait été jouée à Avignon³³ et devant le prince de Conti (1629-1666) en 1657³⁴. Molière aurait, en Languedoc, avant son retour à Paris, caricaturé les précieuses de Montpellier dans cette petite farce ; il aurait ensuite, de retour à Paris, constatant que la mode précieuse y battait son plein, décidé de reprendre le canevas de la petite farce pour en tirer sa célèbre comédie.

En cherchant querelle au libertin d'Assoucy en 1656, il se pourrait bien que les précieuses de Montpellier, Madame de Castries, Mademoiselle de Castries, Madame d'Aumelas, et quelques autres, aient contribué, sans l'avoir voulu, à inspirer à Molière sa comédie, et à contribuer ainsi à précipiter la mode de la préciosité extravagante.

C'est aussi une raison de les avoir citées aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle sociabilité que des Dames ont initiée dans les salons parisiens, la galanterie, pour contribuer à l'éradication de la violence, pour civiliser les mœurs, et pour introduire les femmes dans la vie sociale, a précocement gagné Montpellier, grâce à des dames, qui ont en cela marqué l'évolution des mœurs sociales dans la ville.

A. BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

ALBERGE Claude, « Molière et son périple languedocien », dans Claude Arlanq (dir.), *Molière et les pays d'Oc*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2005, p. 9-28.

—, *Le voyage de Molière en Languedoc (1647-1657)*, Toulouse, Les Presses du Languedoc, 1988.

AUBRY Jean-Pierre, POIRSON Martial (dir), *Grand dictionnaire Molière*, Paris, Armand Colin, 2023.

BARRAL Marcel, « Introduction » et « Notes », dans Thomas de ROSSET 1985 (cf. ci-dessous, B. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES), p. 9-38 et p. 97-116.

—, « Montpellier d'Isaac Despuech 'Le Sage' à l'abbé Favre – Les influences d'un milieu urbain provincial sur la production du texte littéraire occitan et français au XVII^e et XVIII^e siècles », *Revue des Langues Romanes* 89, n° 1, 1985, p. 51-74 (en ligne).

BAZIN Anaïs, *Notes historiques sur la vie de Molière*, Paris, Techener, 1851.

BLANC Yves, « D'Assoucy, Chapelle, Bachaumont et M. d'Aubijoux », *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier* 72, 1942, p. 189-206.

BURLATS-BRUN Pierre, « Les acteurs du ballet des incompatibles de Molière à Montpellier en 1655 », dans Jean-Denis Bergasse (coord.), *Hommage à Jacques Fabre de Mortho : 1913-1976, mélanges historiques et généalogiques*, Rouergue, Bas-Languedoc, Albi, Ateliers professionnels de l'Orphelinat Saint-Jean, 1978, p. 173-178.

CASTRIES, René de la Croix, duc de, *Papiers de famille*, éd. France Empire, 2000.

³³ LACROIX 1874, p. 2.

³⁴ Selon Voltaire, qui écrit que c'est à l'occasion de la tenue des États généraux à Béziers – c'était en 1657 – que la farce a été jouée devant Conti (cf. NIDERSDT 1976, p. 73).

- CLERC Pierre (éd.), *Dictionnaire de biographie héraultaise des origines à nos jours*, 2 vol., Montpellier, Les nouvelles presses du Languedoc, 2006.
- CONSTANT Charles, *Mémoires de Nicolas Goulas, gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Orléans*. Tome second, À Paris, Librairie Renouard, 1879.
- COSNAC, comte Jules de, *Mémoires de Daniel de Cosnac*, À Paris, chez Jules Raynouard, 1852.
- COUDER Paul, « Pierre de Bonzi, cardinal-archevêque de Narbonne, président des États de Languedoc », *Recherches languedociennes* 4, avril 1990, 48 p.
- DU NOYER Anne-Marguerite, *Mémoires et Lettres historiques et galantes de Madame Du Noyer (1663-1720)*. Avant-propos et Notes par Arnelle, Paris, Louis Michaud, 1910 (1^{re} édition Cologne, 1704).
- DUBY Georges, PERROT Michelle (éd.), *Histoire des femmes en Occident*, t. III : *VI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Plon, 1990-1991.
- DULONG Claude, « De la conversation à la création », dans Georges Duby et Michelle Perrot (éd.), *op. cit.*, p. 461-484.
- FARET Nicolas, *L'honneste-homme. Ou, l'art de plaire à la court. Par le Sieur Faret*, À Paris, chez Toussaint du Bray, 1630.
- FUMAROLI Marc, « La Conversation », dans Pierre Nora (éd.), *Les Lieux de Mémoires*, t. III : *Les France*, Paris, Gallimard 1997 (1^{re} éd. 1992), p. 3617-3675.
- FUMAROLI Marc, « La Galanterie », dans Pierre Nora (éd.), *Les Lieux de Mémoires*, t. III, Paris, Gallimard, Paris, Gallimard 1997 (1^{re} éd. 1992), p. 3677-3710.
- FURETIÈRE Antoine, *Dictionnaire universel...*, tome 2, 2^e éd., 1708 (1^{re} éd., La Haye et Rotterdam, chez Arnoult et Reinier Leers, 1690), non paginé.
- GOUDAL Jean, *Ninon de Lenclos, une grande courtisane au Siècle de Louis XIV*, Paris, Hachette, 1937.
- GRASSET-MOREL Louis, *Montpellier, ses sixains, ses îles et ses rues, ses faubourgs*, Montpellier, Louis Valat, 1908.
- GUILLERMAIN Laurence, *Images et mirages d'une société urbaine : la littérature montpelliéraine au XVII^e siècle*. Mémoire de maîtrise sous la direction d'Henri Michel, Université Paul-Valéry Montpellier III, 1994.
- GUÉRIN DE BOUSCAL Daniel, *Le gouvernement de Sancho Pança*, Genève, Droz, 1981.
- HUVER Claude, *Les hôtels particuliers de Montpellier*, s. l., Le papillon Rouge, 2019.
- LILTY Antoine, *Le monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2005.
- MAGENDIE Maurice, *La Politesse mondaine et les théories de l'honnêteté, en France, au XVII^e siècle, de 1600 à 1660*, tome 1^{er}, Paris, Félix Alcan, [1925].
- MAÎTRE Myriam, *Les Précieuses. Naissance de la femme de lettres en France au XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 1999.
- MAURAN Philippe, « Le Ballet des Incompatibles (Montpellier-1655) ou l'état du Languedoc en 1655 », *Dix-septième siècle* 265, n° 4, 2021, p. 691-707.



- MÉRÉ Antoine Gambaud, Chevalier de –, *Discours de l'esprit, de la conversation, des agréments, de la justesse, ou critique de Voiture par le Chevalier de Méré...*, Nouvelle édition exacte & complète. À Amsterdam, chez Pierre Mortier 1677 (1^{re} éd. À Paris, au Palais, 1687).
- NIQUE Christian, « À propos d'une toute première académie à Montpellier aux alentours de 1650. Certitudes historiques et interrogations », *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier* 54, 2023, p. 283-312.
- NOUVEL-KIRSCHLEGER Maguelone, *Montpellier, Cité des belles dames*, Toulouse, Privat, 2016.
- PINTARD René, *Le libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle*, Genève – Paris, Slatkine, 2000 (1^{re} éd. Paris, Drouin, 1943).
- [POULAIN DE LA BARRE François], *De l'égalité des deux sexes, discours physique et moral, où l'on voit l'importance de se défaire des Préjugés*, À Paris, chez Jean Du Puis, 1673.
- PURE, Abbé Michel de, *La Pretieuse (sic) ou les mystères de la ruelle, dédiée à telle qui n'y pense pas, Quatre parties*, Paris, Guillaume de Luyne, 1660 (1^{re} éd. 1656).
- RATHERY [Edmé-Jacques-Benoît] et BOUTRON, *Mademoiselle de Scudéry, sa vie, sa correspondance, avec un choix de poésies*, Genève, Slatkine Reprints, 1971 (Éditions Books on Demand, 2022, en ligne : consulté le 22-07-2025).
- ROUSSEAU Jean-Jacques, « Lettre à M. d'Alembert », dans Jean-Jacques Rousseau, *Œuvres complètes*, t. II, chez E.-A. Lequien, Paris, 1821-1823.
- SAINT-ÉVREMOND Charles de, *Œuvres de Monsieur de Saint-Évremond publiées selon les manuscrits de l'auteur*. Tome premier. À Londres, chez Jacob Tonson, 1725.
- SCUDÉRY Madeleine de, *Clélie une histoire romaine*, édition et choix de Delphine Denis (coll. Folio classique), Paris, Gallimard, 2006.
- SCUDÉRY Madeleine de, *Conversations sur divers sujets*, 2 vol. À Lyon, chez Claude Barbin, 1690-1692.
- SERRES Pierre, *Histoire de la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier*, Montpellier, Félix Seguin, 1878.
- SOMAIZE, Antoine Baudeau de, *Le Grand dictionnaire des précieuses ou la clef des ruelles*. Nouvelle édition augmentée par Charles-Louis Livet, 2 tomes, À Paris, chez P. Jannet, 1866 (2^e éd. Estienne Loyson, 20 octobre 1660).
- , *Le grand dictionnaire des précieuses, Historique, Poétique, Géographique, Cosmographique, ...*, rééd. Avec une préface de Charles-Louis Livet, À Paris, chez P. Jannet, 1856 (1^{re} éd. Paris, chez Jean Ribou, 1661).
- [SOREL Charles], *Les Loix de la Galanterie (1644)*, À Paris, chez Auguste Aubry, 1855.
- SOURNIA Bernard, VAYSSETTES Jean-Louis, *Montpellier la demeure classique*, Paris, Imprimerie Nationale, 1994.
- TALLEMANT DES RÉAUX Gédéon, *Les historiettes*, tome IV, Paris, Alphonse Levasseur, 1834 (écrit vers 1657).
- TAMAS Jennifer, *Peut-on encore être galant ?* Paris, Seuil, 2024.

TASCHEREAU Jules-Antoine, *Histoire de la vie et des ouvrages de Molière*, Paris, Ponthieu, 1825.

TOREILLES Claire, ROUDIL Jacques, *Las Obros mescladissos d'un baroun de Caravetos / Les œuvres mêlées d'un baron de Caravètes*. Édition critique... de Claire Toreilles, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2020.

VAUGELAS Claude Favre de, *Remarques sur la langue françoise utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, À Paris chez la Veuve Jean Camusat et Pierre Le Petit, 1647 (1^{re} éd. Paris, 1644).

VIALLES Pierre, *Étude historique sur la Cour des Aides et finances de Montpellier*, Firmin, 1923.

VIDAL Gaston, « Le Président Moulceaux et les amitiés montpelliéraines de Mme de Sévigné », *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, 1976, p. 128-143.

B. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ADAM Antoine, « La préciosité », *Cahiers de l'AIEF*, 1951, p. 35-47.

—, *Histoire de la littérature française au XVII^e siècle*, 3 tomes, Paris, Albin Michel, 1997 (1^{re} éd. Paris, Domat-Montchrestien, 1938).

AIGREFEUILLE Charles d', *Histoire de la ville de Montpellier*, À Montpellier, chez Jean Martel, 1737.

ASSOUCY Charles d', *Aventures burlesques*, Paris, Adolphe Delahays, 1858 (1^{re} éd., sous le titre : *Les aventures de Monsieur d'Assoucy*, Paris, Claude Audinet 1677).

BARRAL Marcel [1983a], « Introduction », dans Jacques Roudil, *Suite des œuvres poétiques languedociennes et françaises*, Montpellier, Publications de l'Entente bibliophile de Montpellier, 1983, p. 11-45.

— [1983b], « Poèmes inédits de Jacques Roudil », *Revue des langues romanes* 87, 1983, p. 157-171.

— [1984], « La vie littéraire à Montpellier au milieu du XVII^e siècle et l'œuvre de Jacques Roudil », *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier* 15, 1984, p. 107-118.

BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'ancien Régime*, Paris, PUF, 2010 (1^{re} éd. 1996).

BLUCHE François (éd.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990.

BRUNOT Ferdinand, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*. Tome V : *Le français en France et hors de France au XVII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1966.

BUISSON Ferdinand, *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, Librairie Hachette, 1911 (1^{re} édition 1882-1887), s. v. « Scudéry (Mlle de) ». À partir de l'édition électronique).

CHAPELLE [Claude Emmanuel Lhuillier], BACHAUMONT [François Le Coigneux de] *Voyage de Chapelle et Bachaumont, suivis de quelques autres VOYAGES dans le même genre*, Genève, s. n., 1777.



- DELORT André, *Mémoires inédits sur la ville de Montpellier au XVII^e siècle (1621-1693)*, 2 tomes, Montpellier, Jean Martel aîné, 1886.
- DES JARDINS, Mademoiselle, *Récit en prose et en vers de la Farce des précieuses par Mademoiselle des Jardins*, suivi de *La Déroute des précieuses, mascarade*, avec une notice du bibliophile Jacob, Librairie des bibliophiles, 1874.
- GRIMAREST Jean-Léonor de, *La vie de M. Molière*, 2^e éd., À Paris, chez Jacques Le Febvre, 1705 (1^{re} éd., À Lyon, chez Jacques Lions, 1692).
- LACROIX Paul, dit Le bibliophile Jacob, « Préface », dans Mademoiselle Des Jardins, *Récit en prose et en vers de la Farce des précieuses*, Paris, Librairie des bibliophiles, 1874, p. 1-15.
- LARROUMET Gustave, *La comédie de Molière, l'auteur et le milieu*, Paris, Hachette, 1887.
- LATHUILLÈRE Roger, *La Préciosité, étude historique et linguistique*, 2 tomes, Genève, Droz, 1969.
- LE BLANC, « Remarques de M^r Le Blanc sur Montpellier (1669) », dans *Monspeliensia – Recueil de pièces rares ou inédites des XVII^e et XVIII^e siècles*, publié par la Société des Bibliophiles de Montpellier, J. Martel Aîné, 1899, p. 1-16.
- L'ESTOILE Pierre de, *Journal du règne d'Henri IV*, tome II, À La Haye, chez les Frères Vaillant, 1741.
- MONTPENSIER, Mademoiselle de, *La Galerie des portraits de Mademoiselle de Montpensier. Recueil des portraits et éloges en vers et en prose...* Nouvelle édition. Paris, Didier & Co., 1860 (1^{re} éd. 25 janvier 1659).
- MOUHY, Charles de Fieux, chevalier de, *Abrégé de l'histoire du théâtre français, depuis son origine jusqu'au premier juin de l'année 1780....* Nouvelle édition. Tome 1, À Paris, chez l'Auteur, L. Jorr et J.-G. Mérigot Jeune, 1780 (1^{re} éd. À Amsterdam, Aux dépens de la Compagnie, 1735).
- NIDERST Alain, *Madeleine de Scudéry, Paul Péliisson et leur monde*, Paris, PUF, 1976.
- RAYMOND Emmanuel [pseudonyme de Léon Galibert], *Histoire des pérégrinations de Molière dans le Languedoc, d'après des documents inédits, 1642–1658*, Paris, Dubuisson et Cie, 1858.
- ROSSET Thomas de, *Les portraits des plus belles Dames de la ville de Montpellier publié... par Marcel Barral*, 2^e éd., Montpellier, publications de l'Entente bibliophile de Montpellier, 1985 (1^{re} éd., Michel Damour, 1660).
- VIALA Alain, *La France galante*, Paris, PUF, 2008.
- VOLTAIRE, *Vie de Molière*, À Lausanne, Grasset et Comp. 1772 (1^{re} éd., Paris, Prault, 1739).

L'entrée difficile des femmes dans les lieux de savoir

TdM

14 novembre 2025

Présidence de séance

L'entrée difficile des femmes à Montpellier dans les lieux de savoir

Marie-Paule LEFRANC

Membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Quelle place de la femme dans la science ?

Sur plus de 600 prix Nobel scientifiques décernés, moins de 5 % ont été attribués à des femmes. Malgré leurs contributions majeures qui ont révolutionné la génétique, la médecine moderne, l'immunologie, la biologie moléculaire, la physique quantique, la chimie thérapeutique et les biotechnologies, que d'obstacles ont rencontrés les femmes scientifiques. Marie Curie (1867-1934), double Prix Nobel, a longtemps été sous-estimée par ses collègues masculins. Rosalind Franklin (1920-1958) a produit la célèbre photographie aux rayons X, le « cliché 51 », qui a joué un rôle-clé dans la découverte de la structure en double hélice de l'ADN, mais en a été spoliée. La visibilité accrue de modèles féminins, symboles de ténacité, et le nombre croissant de femmes diplômées contribuent actuellement à une progression significative des femmes en science.

C'est donc un plaisir d'introduire Muriel Guedj et Béatrice Bakhouche qui vont nous parler de femmes remarquables, dans des domaines scientifiques différents.

Muriel Guedj est Professeur à la Faculté d'Éducation de l'Université de Montpellier. Elle enseigne l'épistémologie et l'histoire des sciences. Elle a été directrice du Laboratoire interdisciplinaire de Recherche en Didactique, Éducation et Formation (LIRDEF). Ses thèmes de recherche concernent l'épistémologie et l'histoire de la physique (XIX^e-XX^e siècles), l'histoire de l'enseignement des sciences, les relations entre science, culture et société.

L'intitulé de son exposé peut intriguer : « Montpelliéraines dans l'ombre de la science : une histoire à construire ». Si les femmes ont toujours occupé une place essentielle dans la vie économique, sociale et culturelle de la ville, leur accès aux lieux de savoir fut tardif et semé d'obstacles. Les premières étudiantes apparaissent à la fin du XIX^e siècle, mais il faut attendre le milieu du XX^e pour que certaines deviennent titulaires de diplômes ou de chaires scientifiques.

Cette présentation interroge la manière d'écrire – ou plutôt de construire – l'histoire des femmes scientifiques montpelliéraines. Elle s'attache à examiner les conditions de visibilité du savoir féminin : non pas tant *comment* ces femmes sont entrées dans la science – les sources ne permettant qu'une approche partielle – mais *par quelles formes d'engagement, de contournement et de visibilité* elles ont cherché à exister dans les espaces de savoir.

Deux études de cas, choisies pour leur valeur exemplaire, illustreront cette réflexion. Entre invisibilité documentaire et présence agissante, ces trajectoires invitent

à écrire une histoire sociale et culturelle du savoir, où la science se découvre au féminin pluriel – une histoire encore à construire, mais déjà porteuse d'une autre vision du progrès et de la transmission.

Béatrice Bakhouche est Professeur émérite de langue et littérature latines à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3. Elle est autrice de nombreux ouvrages et articles sur la littérature latine, l'astronomie ancienne, et la culture intellectuelle de l'Antiquité à la période médiévale. Elle est impliquée dans la revue *Vita Latina*. Elle est membre de la Société Française d'Histoire des Sciences et des Techniques (SFHST). Éluë à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier en 2016, elle occupe le siège XIII de la Section Lettres. Elle a été présidente de la Section Lettres en 2020.

Elle s'est intéressée à une grande historienne, Louise Guiraud. La plus grande partie des études de Louise Guiraud s'inscrivent dans l'espace montpelliérain et contribuent à le redessiner en nous permettant d'en retrouver la topographie médiévale. Pour le lecteur d'aujourd'hui, ses écrits n'ont guère vieilli, plus de cent trente ans après, et sont toujours mis à contribution par les chercheurs. Ce qui est une rareté.

À la suite de cette historienne, exceptionnelle par le nombre de ses ouvrages, par une vie tout entière sous-tendue par l'étude de sa ville, par le refus des « honneurs », Béatrice Bakhouche nous fera découvrir les contours médiévaux de la ville universitaire.

14 novembre 2025

**Des Montpelliéraines dans l'ombre de la science :
une histoire à construire**

Muriel GUEDJ

Université de Montpellier

LIRDEF

Nota. Pour retrouver les autres conférences de ce colloque : dans la page d'accueil (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/>) cliquer sur "Rechercher un document" et dans la fenêtre qui s'affiche, entrer le mot-clé : COLL2025

TdM

MOTS-CLÉS

COLL2025, femmes et sciences, histoire des sciences, histoire des techniques, brevets, enseignement, pratiques savantes.

RÉSUMÉ

L'histoire scientifique montpelliéraine, pourtant riche et ancienne, demeure largement masculine dans ses récits institutionnels. À partir de sources locales et nationales (archives universitaires, brevets, dossiers administratifs, presse), cet article interroge les modalités d'effacement des femmes des lieux officiels du savoir – laboratoires, chaires, sociétés savantes – entre la fin du XVIII^e et le début du XX^e siècle. En s'appuyant sur deux études de cas contrastées, l'inventrice Élisabeth Gervais et la pédagogue Jeanne Desparmet-Ruello, il propose un déplacement méthodologique : sortir du cadre de la science savante pour identifier d'autres formes de production et de circulation des savoirs, situées dans l'invention technique, l'enseignement et la transmission des savoirs scientifiques. Ce déplacement invite à reconsidérer les frontières mêmes de la science et à écrire une histoire des pratiques scientifiques attentive à leurs conditions sociales, institutionnelles et genrées.

Introduction. Une histoire scientifique lacunaire

Ville universitaire ancienne, Montpellier occupe une place singulière dans l'histoire des sciences françaises. De la médecine médiévale aux développements modernes des sciences naturelles et expérimentales, la cité s'est constituée comme un espace durable de production, d'enseignement et de diffusion des savoirs. Pourtant, cette histoire scientifique, telle qu'elle est transmise par les récits institutionnels, demeure très largement masculine. Les noms associés aux facultés, aux chaires, aux laboratoires, aux sociétés savantes ou encore à la toponymie urbaine renvoient presque exclusivement à des figures masculines, donnant l'image d'un espace scientifique dont les femmes auraient été durablement absentes.

Cette invisibilité est largement confirmée par les sources produites par les institutions scientifiques elles-mêmes. Le volume publié à l'occasion du congrès de

l'Association française pour l'avancement des sciences (AFAS), tenu à Montpellier en 1879, constitue à cet égard un document révélateur (fig. 1).

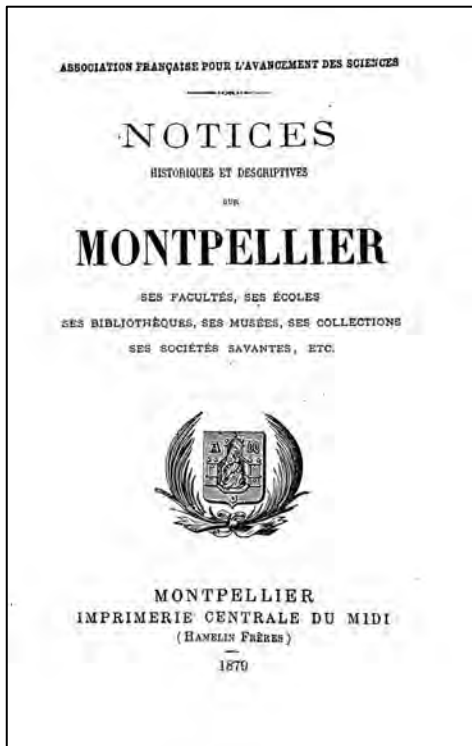


Fig. 1. – Page de titre des Notices sur la ville de Montpellier (Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, Montpellier, 1879).

Association française pour l'avancement des sciences, *Notices sur la ville de Montpellier* (Montpellier : AFAS, 1879). Domaine public (publication antérieure à 1929).

Destiné à présenter « le passé, la vie scientifique et industrielle » de la ville, il rassemble plus de trois cents pages consacrées aux facultés, écoles, sociétés savantes, collections et établissements scientifiques locaux. Le comité précise avoir fait appel aux « savants et hommes d'étude » pour en assurer la rédaction (AFAS, 1879). Aucune femme n'apparaît parmi les contributeurs, et les rares figures féminines évoquées sont cantonnées à des rôles périphériques ou accessoires. Ce silence n'est pas exceptionnel : il caractérise plus largement les archives savantes du xix^e siècle.

L'absence des femmes dans ces corpus ne saurait toutefois être interprétée comme le simple reflet d'une réalité sociale univoque. Elle constitue d'abord un effet de sources, produit par des institutions qui définissent elles-mêmes les critères de visibilité, de légitimité et de reconnaissance du savoir scientifique. Comme l'ont montré les travaux en histoire des femmes et du genre, les archives savantes tendent à enregistrer prioritairement les pratiques inscrites dans des cadres institutionnels reconnus, et à reléguer hors champ des activités pourtant centrales, dès lors qu'elles se déploient dans d'autres espaces (domestiques, artisanaux, scolaires ou administratifs) (Thébaud, 2007).

Dès lors, écrire une histoire des sciences attentive aux pratiques féminines suppose un déplacement méthodologique. Il ne s'agit ni d'ajouter quelques figures oubliées à un récit inchangé, ni de redéfinir la science de manière extensive, mais d'interroger les frontières historiquement construites de ce qui a été reconnu comme « scientifique ». Cela implique de sortir du seul champ de la science savante pour explorer d'autres lieux de formalisation, de circulation et de stabilisation des savoirs : brevets, enseignement



secondaire, dispositifs éducatifs, archives administratives. Ces espaces, souvent considérés comme périphériques, apparaissent pourtant décisifs pour comprendre comment les sciences se déploient socialement, se transmettent et acquièrent une efficacité durable.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le présent article. À partir de sources locales et nationales (archives universitaires, dossiers de brevets, documents administratifs, presse), il propose d'examiner les modalités par lesquelles des femmes ont participé à la production, à la structuration et à la diffusion des savoirs scientifiques à Montpellier entre la fin du XVIII^e et le début du XX^e siècle. L'analyse repose sur deux études de cas contrastées, situées dans des espaces distincts mais complémentaires : l'invention technique et l'enseignement. Leur mise en regard permet de restituer des formes de pratiques scientifiques durablement invisibilisées par les récits institutionnels, et d'interroger, à nouveaux frais, les catégories à partir desquelles l'histoire des sciences définit ses objets.

1. Femmes et savoirs scientifiques : asymétries institutionnelles et contraintes d'accès

L'exclusion des femmes des sciences ne peut être appréhendée comme un simple décalage chronologique par rapport aux trajectoires masculines. Elle résulte d'un ensemble de contraintes juridiques, éducatives et symboliques qui organisent, sur la longue durée, une asymétrie structurelle d'accès aux formations scientifiques, aux carrières savantes et aux formes légitimes de reconnaissance académique. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les femmes demeurent juridiquement mineures, économiquement dépendantes et soumises à des parcours éducatifs différenciés, qui restreignent fortement leur inscription dans les institutions savantes (Thébaud 2007).

Cette configuration n'empêche pas toute présence féminine dans les savoirs, mais elle en conditionne fortement les formes. D'un côté, la Troisième République met en place un vaste projet de scolarisation et de laïcisation, dont les lois Ferry concernent d'abord l'ordre primaire. De l'autre, la création des lycées de jeunes filles par la loi Camille Sée (1880) ouvre un enseignement secondaire féminin distinct : sans latin, sans philosophie, et, dans son principe initial, sans orientation vers le baccalauréat, donc sans débouché direct vers l'Université. Les sciences y existent, mais leur place et leur finalité sont pensées dans une perspective conforme aux rôles féminins assignés et à une conception différenciée des programmes (Mayeur 1977). Cette différenciation curriculaire contribue à maintenir une frontière entre une culture scientifique « utile » destinée aux filles et une culture savante destinée aux garçons.

Ce cadre institutionnel explique la rareté des trajectoires féminines vers les diplômes scientifiques au XIX^e siècle. Les pionnières existent, mais elles sont structurellement minoritaires : Chanteux rappelle ainsi que, si l'inscription des femmes à l'université n'est pas légalement interdite, les obstacles sociaux et institutionnels demeurent nombreux, et l'accès effectif aux cours a longtemps été disputé ou contingenté selon les facultés (Chanteux 2022). Cette rareté n'est pas seulement un fait statistique : elle agit comme un mécanisme de sélection, en rendant exceptionnelles les conditions mêmes d'acquisition des titres nécessaires à la reconnaissance savante.

Du point de vue montpelliérain, l'étude des personnels de la faculté des sciences confirme cette hiérarchie genrée du savoir. Le travail de Louis Dulieu montre que, jusque tard dans le XX^e siècle, les femmes occupent principalement des fonctions subalternes (préparatrices, assistantes, cheffes de travaux) avant d'accéder très tardivement aux chaires professorales (Dulieu 1981). Cette distribution inégale ne traduit pas une absence

de compétences, mais une structuration institutionnelle qui réserve la visibilité savante et l'autorité académique à des carrières masculines.

C'est précisément parce que la définition dominante de la science est longtemps définie à partir de ses institutions (facultés, chaires, sociétés savantes) que les femmes y apparaissent rarement. Dès lors, l'enquête ne peut se limiter à la « science savante » : elle doit aussi interroger des espaces où l'on fabrique, formalise et transmet des savoirs, mais qui ne confèrent pas la même légitimité, tels que l'invention brevetée, l'enseignement secondaire féminin ou encore l'éducation populaire.

Ce déplacement méthodologique conduit d'abord à l'invention brevetée, où des savoirs appliqués sont décrits, formalisés et rendus circulants.

2. Élisabeth Gervais : invention, technique et savoirs appliqués

L'identification d'Élisabeth Gervais repose sur un déplacement volontaire du regard vers des sources administratives peu mobilisées par l'histoire savante des sciences. Son nom apparaît dans l'inventaire des brevets déposés par des femmes entre 1791 et 1900, établi par Anne Chanteux à partir des *Bulletins officiels de la propriété industrielle* et des archives de l'INPI. Ce corpus, qui recense 5 422 brevets féminins sur environ 396 000 dépôts, constitue un matériau essentiel pour appréhender des formes d'activité inventive largement absentes des récits institutionnels de la science (Chanteux, 2022). L'intérêt de ces sources réside non seulement dans leur capacité à faire émerger des noms, mais aussi dans la possibilité d'analyser les conditions concrètes dans lesquelles des femmes ont pu formaliser et faire reconnaître juridiquement une invention.

Domiciliée à Montpellier, Élisabeth Gervais apparaît ainsi comme déposante de plusieurs brevets relatifs à la fermentation et à la distillation du vin (Fig. 2). Ces dispositifs portent sur des procédés visant à améliorer le contrôle des gaz produits lors de la fermentation, la condensation des vapeurs alcooliques ou la préservation des arômes. Ils s'inscrivent dans un contexte régional marqué par l'importance économique et technique de la viticulture, et répondent à des problèmes pratiques largement discutés dans la littérature technique du XIX^e siècle. Bien que classées par l'Administration parmi les « objets domestiques perfectionnés », ces inventions relèvent d'une chimie appliquée, au sens où elles mobilisent des principes physico-chimiques pour résoudre des difficultés identifiées dans les pratiques de production du vin.

Le brevet constitue ici une source particulièrement féconde, en ce qu'il enregistre un acte précis et normé : la revendication d'une invention, sa description technique et la demande de protection juridique associée. Les dossiers permettent de documenter non seulement les domaines concernés et les temporalités de dépôt, mais aussi les conditions socio-juridiques de l'activité inventive féminine, telles qu'elles apparaissent dans les pièces administratives : état civil, profession déclarée, présence éventuelle d'un mandataire, modalités de cession ou de licence. Dans le cadre du Code civil, la capacité juridique des femmes mariées est restreinte ; toutefois, les pratiques administratives liées au dépôt de brevets rendent possible l'existence juridique et économique de l'invention par des médiations, telles que le recours à un mandataire, le co-dépôt ou le transfert de droits (Chanteux 2022). Ces opérations ne sauraient être interprétées comme les indices d'une autonomie économique des déposantes. Elles attestent plutôt des modalités minimales par lesquelles une activité inventive peut être rendue juridiquement visible et transférable, dans un cadre où les femmes ne disposent ni d'une pleine capacité contractuelle ni d'un accès direct aux structures de valorisation économique.

Au XIX^e siècle, la distinction entre science et technique peut être comprise comme une hiérarchisation sociale des savoirs : ce qui est reconnu comme « scientifique » tend



à coïncider avec ce qui est institutionnalisé (cours, chaires, publications savantes) tandis que les savoirs opératoires et appliqués sont relégués hors du périmètre de la reconnaissance académique. Le brevet apparaît dès lors comme un espace intermédiaire, où se formalisent des savoirs opératoires fondés sur l'expérimentation, l'observation et l'ajustement empirique, sans pour autant accéder à la légitimité savante. Lorsque ces pratiques sont portées par des femmes, leur invisibilisation est redoublée par les mécanismes genrés de reconnaissance scientifique.

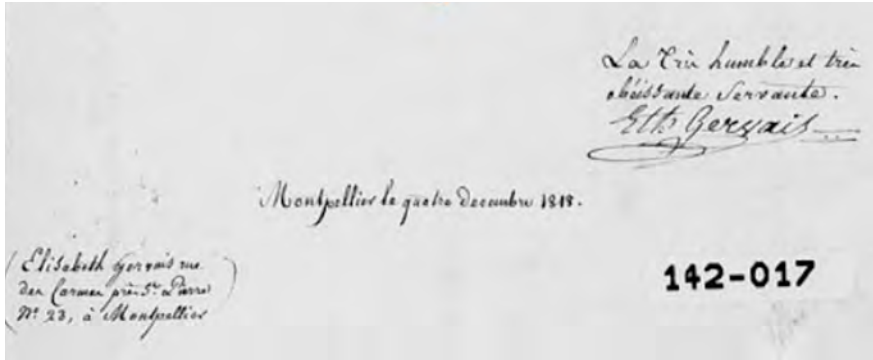


Fig. 2. – Extrait d'un brevet déposé par Élisabeth Gervais relatif à la fermentation et à la distillation du vin (XIX^e siècle). Plan et description technique d'un dispositif visant à améliorer le contrôle des gaz de fermentation et la condensation des vapeurs alcooliques. *Bulletin officiel de la propriété industrielle* (BOPI), archives de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). Domaine public (document d'archive antérieur à 1929).

Le cas d'Élisabeth Gervais rejoint ainsi ce que Zorina Khan a qualifié d'« entrepreneuriat caché » : des innovations féminines inscrites dans des structures artisanales, domestiques ou familiales, rendues peu visibles par les cadres dominants de l'histoire de l'invention (Khan 2005). Il permet de restituer une géographie élargie des pratiques de savoir, attentive aux lieux, aux supports et aux médiations par lesquels des connaissances sont produites, stabilisées et rendues opératoires en dehors des laboratoires et des institutions académiques.

L'étude de l'invention brevetée (fig. 2) éclaire une première modalité de participation féminine aux sciences, située dans la formalisation de savoirs appliqués. Pour saisir une autre configuration, il convient de déplacer l'enquête vers l'espace scolaire, où les sciences se stabilisent aussi par des programmes, des institutions et des pratiques d'enseignement.

3. Jeanne Desparmet-Ruello : science, enseignement et raison civique

Jeanne Desparmet-Ruello s'inscrit pleinement dans le champ des savoirs scientifiques de son temps. Ses diplômes (baccalauréat ès sciences obtenu en 1879 et licence ès sciences naturelles en 1880) attestent une formation universitaire scientifique reconnue, encore exceptionnelle pour une femme à la fin du XIX^e siècle (Fabre 2020). Cette formation lui confère une légitimité intellectuelle effective dans un contexte où l'accès féminin aux études scientifiques supérieures demeure rare, et où la présence des femmes dans les institutions savantes reste très limitée.

Son parcours professionnel se développe dans un moment de recomposition profonde du système éducatif républicain. La loi Camille Sée (1880) crée les lycées de jeunes filles, mais ces établissements doivent être mis en place dans l'urgence, sans

personnels spécifiquement formés pour en assurer la direction et l'encadrement pédagogique. L'École normale supérieure de Sèvres, destinée à former les enseignantes du secondaire féminin, n'ouvre qu'en 1881 ; dans l'intervalle, l'Administration s'appuie sur des profils déjà constitués, capables d'assurer à la fois la crédibilité pédagogique des établissements et leur acceptabilité sociale auprès des familles (Fabre 2020). La nomination de Jeanne Desparmet-Ruello comme première directrice du lycée de jeunes filles de Montpellier s'inscrit dans cette configuration institutionnelle précise : elle repose sur ses titres scientifiques, son expérience dans l'enseignement et sa capacité à incarner le projet éducatif républicain dans un contexte encore fragile.

La fonction de directrice ne se limite pas à une responsabilité administrative. Elle implique la mise en place des emplois du temps, le recrutement et la supervision des enseignantes, l'organisation des enseignements et la définition des priorités pédagogiques. À ce titre, Desparmet-Ruello occupe une position stratégique dans la structuration effective du secondaire féminin. Fabre montre qu'elle conçoit cette fonction comme un espace d'intervention intellectuelle, notamment en ce qui concerne la place des sciences dans les programmes (Fabre 2020). Loin de se contenter d'appliquer des prescriptions ministérielles, elle s'engage dans les débats relatifs aux contenus et aux finalités des enseignements scientifiques destinés aux jeunes filles.

Cette implication est particulièrement visible dans le texte *Les programmes de science dans les lycées de jeunes filles, réponse à M. Camille Sée* (1884), où Desparmet-Ruello discute explicitement les choix curriculaires opérés par l'Administration (cité par Fabre 2020). Elle y revendique pour les sciences un rôle structurant dans la formation intellectuelle des élèves, en insistant sur leur capacité à développer l'observation, le raisonnement et l'analyse. Ce positionnement est historiographiquement décisif : il montre que les sciences ne sont pas envisagées comme un simple complément culturel ou comme un enseignement de légitimation, mais comme des disciplines organisatrices du curriculum, participant pleinement à la formation intellectuelle dispensée dans les lycées de jeunes filles.

Chez Jeanne Desparmet-Ruello, les sciences occupent une place centrale dans le projet éducatif républicain, non comme savoirs accessoires ou de légitimation, mais comme disciplines formatrices de la raison. Dans ses écrits comme dans son action institutionnelle, elles sont conçues comme des instruments intellectuels permettant de développer l'observation, l'analyse et le jugement, et d'inscrire l'enseignement dans une perspective civique assumée (Fabre 2020).

Cette conception ne se limite pas au cadre scolaire. Collaboratrice de *La Fronde*, libre-penseuse et dreyfusarde, Desparmet-Ruello participe à la fondation de l'Université populaire lyonnaise en 1900, où les sciences sont mobilisées comme supports de diffusion des savoirs et de formation intellectuelle pour des publics éloignés de l'université. Cette continuité entre enseignement secondaire et éducation populaire atteste une conception cohérente de la science comme savoir à transmettre, à discuter et à partager au-delà des cercles savants.

Le cas de Jeanne Desparmet-Ruello permet ainsi de documenter une modalité centrale de contribution à la science : la structuration curriculaire, l'organisation institutionnelle et la diffusion sociale des savoirs scientifiques. En prenant au sérieux ces dimensions, l'histoire des sciences est invitée à intégrer pleinement l'école, ses programmes et ses dispositifs éducatifs comme des lieux où se construisent durablement les usages, les significations et les publics de la science. À ce titre, le parcours de Desparmet-Ruello équilibre et complète celui d'Élisabeth Gervais : l'une comme l'autre rend visibles des pratiques scientifiques situées hors des lieux canoniques de la recherche, mais pleinement constitutives de l'histoire sociale des sciences.



Ces deux études de cas invitent à déplacer la focale : il ne s'agit plus seulement d'identifier des actrices, mais de préciser quels types de sources et quels périmètres de scientificité permettent de les rendre visibles. La conclusion revient ainsi sur les implications méthodologiques de ce déplacement.

Conclusion. Une invitation méthodologique

Au terme de ce parcours, l'absence des femmes des laboratoires, des chaires et des sociétés savantes ne saurait être interprétée comme une absence de pratiques scientifiques. Elle résulte d'un cadre institutionnel historiquement exclu et d'une définition restrictive de la science, longtemps confondue avec ses formes académiques les plus légitimes.

L'analyse de trajectoires situées dans l'invention brevetée, l'enseignement secondaire et la diffusion éducative met en évidence des modalités plurielles de production, de structuration et de circulation des savoirs scientifiques. Ces pratiques, bien que durablement reléguées hors du champ de visibilité de l'histoire savante, participent pleinement à la construction sociale de la science et à son inscription dans des dispositifs techniques, pédagogiques et civiques.

Ce texte ne vise donc pas à clore un questionnement, mais à ouvrir une enquête. Explorer des corpus négligés, déplacer le regard vers d'autres sources et interroger les frontières de la scientificité constituent autant de conditions pour restituer la place des femmes dans l'histoire des sciences. Car au-delà des silences et des absences, leurs traces demeurent – et il appartient maintenant à l'historien d'en saisir la portée, la cohérence et la signification.

BIBLIOGRAPHIE

Association française pour l'avancement des sciences (1879), *Notices historiques et descriptives sur Montpellier, ses facultés, ses écoles, ses bibliothèques, ses musées, ses collections*. Congrès de Montpellier, 28 août 1879, Montpellier, Imprimerie centrale du Midi (Hamelin Frères), 1879.

CHANTEUX Anne, *Les filles d'Athéna : Femmes et brevets scientifiques en France (1791-1900)*, Paris, CNRS Éditions, 2022.

DULIEU Louis, *La Faculté des sciences de Montpellier : de ses origines à nos jours*, [Montpellier], Les Presses Universelles, 1981.

FABRE Mélanie, « Éduquer pour la République : Jeanne Desparmet-Ruello, une intellectuelle au temps de Jaurès », *Cahiers Jaurès* 235-236, 2020, p. 113-132.

KHAN B. Zorina, *The Democratization of Invention: Patents and Copyrights in American Economic Development, 1790-1920*, New York, Cambridge University Press, 2005.

MAYEUR Françoise, *L'enseignement secondaire des jeunes filles sous la Troisième République*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977.

THÉBAUD Françoise, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, Lyon, ENS Éditions, 2007.

Les brevets mentionnés sont consultables dans les *Bulletins officiels de la propriété industrielle* et dans les archives de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI).

14 novembre 2025

**Le Montpellier de Louise Guiraud et l'enseignement des « arts »
au Moyen Âge**

Béatrice BAKHOUCHE

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Nota. Pour retrouver les autres conférences de ce colloque : dans la page d'accueil (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/>) cliquer sur "Rechercher un document" et dans la fenêtre qui s'affiche, entrer le mot-clé : COLL2025

TdM

MOTS-CLÉS

COLL2025, arts (libéraux), Marius Chaillan (abbé), collège Saint-Benoît, École-Mage, église Saint-Firmin, église Sainte-Foy, enseignement, faculté, Louise Guiraud, Salle-l'Évêque, université.

RÉSUMÉ

Le nom de Louise Guiraud (1860-1918) apparaît souvent un peu noyé au milieu d'autres historiens de la ville de Montpellier. Quant à la personne même, on ne la connaît guère.

Cette communication propose deux choses. En premier lieu d'évoquer la vie, les activités et surtout les importantes publications de cette femme de la fin du XIX^e siècle, toutes centrées sur notre ville. La plus grande partie des études de Louise Guiraud s'inscrivent en effet dans l'espace montpelliérain et contribuent à le redessiner en nous permettant d'en retrouver la topographie médiévale. Pour le lecteur d'aujourd'hui, ses écrits n'ont guère vieilli plus de cent trente ans après et sont toujours mis à contribution par les chercheurs. Ce qui est une rareté. En second lieu de faire découvrir, à la suite de cette historienne – exceptionnelle par le nombre de ses ouvrages, par une vie tout entière sous-tendue par l'étude de sa ville, par le refus des « honneurs » – les contours médiévaux de la ville universitaire.

Sans être historienne¹, je me permets de marcher aujourd'hui dans les pas de mon collègue et confrère, le professeur d'histoire médiévale Daniel Le Blévec qui a beaucoup travaillé, entre autres, sur l'université médiévale de Montpellier. Lors de son discours de réception dans notre Académie, il a évoqué les historiens montpelliérains qui, à partir du XVII^e siècle et jusqu'au début du XX^e, se sont intéressés à l'histoire de notre ville en général et à celle de ses universités ou collèges universitaires en particulier. Bien entendu le nom de Louise Guiraud était, dans ce cadre, incontournable.

¹ Je tiens à remercier chaleureusement mon collègue Daniel Le Blévec pour l'acribie avec laquelle il a relu ce texte et la pertinence de ses remarques.

Sur la photo de la figure1, l'un des rares – mais d'autant plus précieux – clichés que nous avons conservés de Louise Guiraud², nous la voyons assise au milieu d'un groupe d'hommes, dans l'ensemble plus âgés qu'elle, auxquels s'est jointe une dame, sur la gauche, qui n'est autre que sa tante, la veuve Émilien Guiraud. Le cliché est donc nécessairement antérieur à 1893, date de la mort de cette parente, la sœur de sa mère, et après le 8 novembre.



Fig. 1. – Louise Guiraud à la Société archéologique de Montpellier

Où cette scène se situe-t-elle ? Sans nul doute à la Société archéologique de Montpellier qui la reçut comme titulaire en 1891, car on va voir que les hommes qui l'entourent appartiennent eux aussi à cette société savante. Toujours est-il que, née en 1860, elle avait à ce moment-là une trentaine d'années. On pourrait croire que la légende de la photo, que je reproduis avec les tirets séparant chaque mot, fait apparaître les noms des quatre hommes et d'une femme écoutant Louise :

« Louise-Guiraud-lisant-ses-travaux-avec-Léon-Coste-Bonnet-et-Joubin. »

Une première question se pose : ces noms sont-ils donnés dans l'ordre généralement observé, de gauche à droite ? Faut-il considérer Léon comme le prénom associé au nom qui le suit, Coste ? Mais au cas où on associerait « Léon » à « Coste »,

² Fabrice BERTRAND, « Louise Guiraud (1860-1918) : une pionnière de l'histoire montpelliéraine dans un siècle d'érudits », *Les carnets de Montpellier*, mercredi 12 février 2025 (<https://lescarnetsdmontpellier.fr/louise-guiraud-historienne-montpellier/>). Le cliché est identifié comme « Louise Guiraud présentant ses travaux aux éminents historiens de la Société Archéologique, M. Gaudin, Coste et Bonnet. » (Source : collection Fabrice Bertrand.)



une des personnes représentées sur la photo ne serait pas nommée. Ou alors l'un de ceux-ci serait-il nommé par son prénom « Léon », tandis que les trois autres le seraient par leurs noms ? Heureusement³, un document vient apporter une solution à cette énigme. En effet, on trouve dans les *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier* XI, 1928, p. XI, lors de la séance du 8 mars 1919 (p. VIII), la mention suivante : « M. Bonnet dépose sur le bureau l'agrandissement d'une photographie sur laquelle Mlle Guiraud est représentée donnant lecture d'un de ses premiers ouvrages devant MM. le docteur Coste, Gaudin, Mie, Guinard, etc⁴. » Il est raisonnable de penser qu'il ne peut y avoir plusieurs clichés de cet ordre, puisque cette séance photo traduit un moment exceptionnel. L'obscur séquence « Mie, Guinard » est probablement une erreur typographique pour « Mme Guiraud » ou « Vve Guiraud », la tante de Louise Guiraud – la veuve Émilien Guiraud –, qui se trouve à gauche, tournée vers le photographe. Il n'y aurait alors que trois noms mentionnés sur les cinq personnes présentes autour de Louise Guiraud.

Si l'on récapitule ces éléments, les quatre hommes ne peuvent être que des membres résidents de la Société archéologique de Montpellier. Cité dans la mention, le premier, seulement nommé par son prénom, ne peut qu'être Léon Gaudin (1826-1915), conservateur en chef de la Bibliothèque municipale et président d'honneur de la Société archéologique de Montpellier⁵, et ami de Louise Guiraud⁶. Le deuxième nom, « Coste », malgré une homonymie au sein de la Société⁷, désigne le médecin et maire de Montpellier (1871-1874, 1876-1878), le docteur Léon-Laurent Coste (1823-1904), tardivement admis – il était septuagénaire – comme membre de la Société d'archéologie de Montpellier (8 novembre 1893). Il est l'auteur d'un article sur les fontaines de Montpellier⁸ et d'un autre sur les transformations de Montpellier⁹. Le troisième nom, Bonnet, renvoie à Junior Marie Émile Bonnet (1863-1942), avocat et historien qui a été élu au fauteuil XVI de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier en 1894 et élu président de la Société archéologique de Montpellier en 1932. Il a beaucoup écrit sur Montpellier et Sète, et, en collaboration avec André Joubin (1868-1944), un ouvrage paru en 1912, *Montpellier aux XVII^e et XVIII^e siècles : architecture et décoration*. C'est lui qui apporte l'agrandissement du cliché à la séance de la Société archéologique du 8 mars 1919. Quant au quatrième et dernier nom, il s'agit d'André Joubin, le benjamin du groupe, qui est passé par l'École normale supérieure en 1886, puis l'École française d'Athènes en 1889. Il a ensuite beaucoup voyagé en Orient et s'est consacré aux études

³ Je dois à mon collègue et confrère Sydney H. Aufrère, que je remercie vivement pour ses recherches, la fin de ce paragraphe.

⁴ <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5440183p/f23.item>.

⁵ Gaston RACANIÉ-LAURENS, « Allocution de M. le Président Racanié-Laurens à l'occasion de la mort de M. Léon Gaudin », *Bulletin mensuel de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier* 8, n° 1, janvier 1916, p. 25-34 ; Josette BERTHELÉ, « Léon Gaudin (1826-1915) », *Annales du Midi* 27, nos 107-108, 1915, p. 249-255.

⁶ Louise Guiraud a rendu un hommage à Léon Gaudin le lendemain de sa mort ; cf. *ibid.* p. 249, n. 1.

⁷ Il existe un homonyme, Georges Coste (1866-19349), notaire honoraire, reçu membre résident en 1915. Il a également occupé le siège XVIII de la section Lettres de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, de 1912 à 1939. Voir https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/academie_edition/fichiers_conf/BRETONNEAU-ELOGE-COST-REP-MERCIERCALVAIRAC.pdf.

⁸ Léon-Laurent COSTE, *Notice historique sur les anciennes Fontaines de Montpellier* (= *Bulletin de la Société languedocienne de Géographie*, 9^e année, t. 9, 1886, p. 353-383, 509-526), Montpellier, 1886, 52 pages.

⁹ *Id.*, « Les transformations de Montpellier depuis la fin du XVII^e siècle jusqu'à nos jours », *Bulletin de la Société languedocienne de Géographie* 14, 1891, p. 351-405 et 599-616 ; *ibid.* 15, 1892, p. 150-178 et 269-282 ; *ibid.* 16, 1893, p. 53-67 et 341-353.

grecques en procédant au classement des collections antiques du musée de Constantinople (aujourd'hui Istanbul). À son retour en 1898, il devient en peu de temps professeur à la Faculté des Lettres de notre ville, où il enseigne l'archéologie classique. Dans sa riche bibliographie, seule une petite demi-douzaine de titres, parus entre 1893 et 1920, ressortit à l'étude du patrimoine montpelliérain, alors qu'il est très impliqué dans les activités de la Société archéologique, et une douzaine concerne le Musée Fabre qu'il dirige ainsi que le Musée Atger à partir de 1915. Le plus gros de ses publications, à cette époque, correspond à ses études sur la sculpture grecque et les collections du musée de Constantinople. La protection de Jacques Doucet (1853-1929), figure complexe de grand couturier et de collectionneur d'art du XVIII^e siècle, apparemment très influent, lui permet d'obtenir la direction de la Bibliothèque d'art et d'archéologie de l'Université de Paris, le 1^{er} janvier 1918, et Joubin y restera jusqu'à sa retraite en 1937¹⁰.

Sur cette photo donc, Louise Guiraud s'adresse donc à d'éminents intellectuels ou chercheurs chevronnés. Elle présente une communication, « lisant ses travaux » est-il écrit, à ce petit groupe.

Quand on compare cette photo avec celle, par exemple, également publiée dans ce volume (p. 214), de Suzanne Ballivet ¹¹ en 1920, à l'École des Beaux-Arts de Montpellier, vêtue d'un pull à col roulé et d'une jupe plissée, la différence de vêtements et d'attitudes témoigne de façon éclatante du changement radical dans l'habillement, vecteur des mutations à moins de 30 ans d'intervalle. L'apparence de Suzanne Ballivet reste déjà très proche de la nôtre, plus de 100 ans plus tard.

Mais qui était Louise ?

Une femme hors normes

C'est du cliché collectif (fig. 1) qu'est extrait le portrait de la jeune femme, qu'on trouvera page suivante (fig. 2).

Louise Roch Joséphine Guiraud est née le 22 juillet 1860, de parents négociants en draps. Sa mère meurt à sa naissance et c'est sa tante que l'on connaît déjà, la sœur de sa mère – elle avait épousé le frère de son père – qui la recueille. Le couple, sans enfants, l'élève comme si elle était leur fille. Et les liens resteront toujours très forts entre la nièce et la tante qui, avec son mari, prendra encore sous sa protection le reste de la fratrie – ils étaient dix en tout – après le décès du père. Ils habitent au n° 3 de la rue du Collège, tout près de la Salle Rabelais. C'est donc là que vit et meurt Louise.

Baptisée en l'église Notre-Dame-des-Tables, elle restera très attachée à cette paroisse, au point de lui consacrer son premier ouvrage, à peine âgée de 25 ans. Il faut dire que notre Louise est considérée comme ce que nous appellerions aujourd'hui une surdouée : elle passe brillamment son « premier brevet » en 1877 (elle a 17 ans) et, deux ans plus tard, le « brevet supérieur » tout aussi brillamment puisqu'elle sort « major » de sa promotion, selon une expression actuelle. Ce bagage en mains, que faire ? Le programme de professeur à l'École normale, qu'on lui propose, ne lui sied guère ; elle a 19 ans. Quelques années plus tard cependant, en 1881, la situation financière de sa

¹⁰ Sur A. Joubin, voir également, sur le site de l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA), <https://www.inha.fr/actualites/andre-joubin-directeur-de-la-bibliotheque-dart-et-darcheologie-1918-1937/>. C'est cette seule figure pour un temps montpelliéraine, que retient Ève GRAN-AYMERICH dans son livre intitulé : *Les chercheurs de passé 1798/1945. Aux sources de l'archéologie*, Paris, 2007 (1^{re} éd. 1998), p. 897-898.

¹¹ Voir sa photo, sur le site de l'ASLM, dans l'enregistrement vidéo de la communication de Carole Talon-Hugon (à 21' du début).



famille la contraint cependant à ouvrir un cours pour jeunes filles. Manifestement elle dirige l'établissement et y enseigne le français et le latin, appliquant à ces matières une méthode pédagogique jugée originale, dans la mesure où elle favorise le travail personnel et la réflexion individuelle. Elle compose même des pièces de théâtre pour ses élèves, et écrit, à ses heures perdues, des poèmes.



Fig. 2. – Portrait de Louise Guiraud
© Portraits de l'Hérault AM 4BIB131

Cette double charge – administrative et pédagogique – ne l'empêche pas de continuer à travailler – en mode mineur sans doute – sur ce qui la passionne, l'histoire et l'archéologie de Montpellier. Elle aime la recherche plus que l'enseignement et dès qu'elle le peut, met fin à ses expériences pédagogiques pour se consacrer entièrement à l'écriture de l'histoire montpelliéraine.

Excellente latiniste pour avoir exploité nombre d'archives écrites en latin, elle se forme apparemment seule à la paléographie, à la lecture des archives, des compoix – anciens registres servant de base aux impositions –, à la recherche de manuscrits dans les bibliothèques et archives de nombreuses villes du Midi, mais aussi au Vatican, à Paris et même en Allemagne et en Suisse. Ce qui suppose nombre de voyages en France et à l'étranger.

Qualités intellectuelles, a-t-on dit, mais aussi éthiques. L'abbé Marius Chailland, dans l'hommage *post-mortem* qu'il lui rend, en évoque un certain nombre¹². Dans le cadre de cette étude, je n'en donnerai qu'un exemple : sa générosité intellectuelle totalement désintéressée se lit en effet dans la genèse du livre sur l'histoire de Lodève. Un Lodévois à la retraite, Ernest Martin, avait accumulé des matériaux concernant sa

¹² Pour les renseignements sur la vie et l'œuvre de L. Guiraud, voir l'article de l'abbé Marius CHAILLAN, « Mademoiselle Louise Guiraud. Bio-bibliographie », paru à Montpellier en 1920, et inséré plus tard au tout début du volume d'Ernest MARTIN, *Cartulaire de la ville de Lodève, dressé d'après des documents inédits*, rééd. fac-sim., Nîmes, 1998 (1^{re} éd. Montpellier, 1920), 43 pages. Voir de même, sur notre historienne, la notice nécrologique de Victor-Louis BOURRILLY, « Louise Guiraud (1860-1918) », *Annales du Midi* 33, n^{os} 129-130, 1921, p. 110-111. Consulter également Nicole CADÈNE, « Guiraud, Louise (Montpellier, 1860 – Montpellier, 1918) », dans Chr. Amalvi (dir.), *Dictionnaire biographique des historiens français et francophones : de Grégoire de Tours à Georges Duby*, Paris, 2004, p. 147-148 ; Daniel LE BLÉVEC, « Montpellier et l'histoire du Moyen Âge », *Bulletin de l'Académie des Sciences et lettres de Montpellier* NS 55, 2014, p. 303-315 [p. 310-312].

ville natale. Mais il meurt sans avoir mené son projet à son terme. Contactée par sa veuve, Louise Guiraud finit par accepter d'achever le travail commencé par l'historien-amateur et, comme l'écrit l'abbé M. Chailland :

[Louise] se mit à la tâche avec ardeur, compara les notes, ajouta de nouvelles investigations, rédigea la composition et s'y résigna enfin au rôle d'éditeur anonyme. *L'Histoire de Lodève* est un ouvrage remarquable, élevé à la mémoire d'Ernest Martin dont le nom restera. *Tulit alter honores*¹³.

C'est ainsi qu'en 1900 est publiée *l'Histoire de la ville de Lodève depuis ses origines jusqu'à la Révolution* en deux volumes de près de 900 pages en tout, auquel s'ajoutera un troisième tome de quelque 500 pages, contenant le *Cartulaire de la ville de Lodève*¹⁴.

Exemple unique d'un long travail d'organisation, de transcription et de rédaction à partir d'un matériau laissé à l'état brut ; exemple unique d'une recherche totalement désintéressée, puisqu'elle ne fait même pas apparaître son nom dans un document qui est presque entièrement sien. Quel chercheur, à l'époque de Louise, aurait ainsi consacré plusieurs années de sa vie à un travail qu'elle n'a jamais revendiqué comme sien ? Aucun. Quel chercheur le ferait aujourd'hui ? Pas davantage.

Le caractère apparemment discret, modeste, voire effacé de la jeune femme ne correspond pourtant pas à sa détermination et à sa persévérance, indiscutables, à creuser les mystères médiévaux de notre ville. Ses travaux incessants, ses recherches constantes, son dévouement pour sa paroisse, auxquels se sont ajoutés, pendant la Première Guerre mondiale, un surmenage indéniable lié à son souci de l'autre, car, comme l'écrit encore l'abbé M. Chaillan, « elle prit sur ses heures de repos, travaillant pour les mutilés, se dévouant à l'ouvrage de l'ambulance du Grand Lycée »¹⁵, tout cela a eu raison de ses forces, et elle s'éteint le 6 mai 1918, à l'âge de 57 ans.

La seule historienne de Montpellier au Moyen Âge

Louise Guiraud s'inscrit chronologiquement à la suite immédiate d'Alexandre Germain. Né en 1809 et mort en 1887, A. Germain a dominé l'historiographie montpelliéraine de son imposante stature de professeur d'université, de doyen de la faculté des lettres de Montpellier, de membre de la Société archéologique et de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier et, au niveau national, de membre de l'Institut. Sans être montpelliérain, il a consacré toute sa recherche à déplier, à partir des documents d'archives, presque tous les replis du passé médiéval de la ville et de ses universités. Mais si Germain perpétue la tradition historiographique qui est celle des chercheurs de son temps, ce n'est pas le cas de Louise Guiraud. Pionnière comme on aime à le dire, mais aussi historienne et archéologue autodidacte, Louise, initiée cependant à la recherche par le bibliothécaire Léon Gaudin, arrive, par son travail intelligent et patient, à maîtriser une matière qui, au départ, lui est totalement étrangère.

Sur le plan méthodologique, son étude sur Julius Pacius¹⁶ offre un bel exemple d'une méthodologie que l'on retrouve encore aujourd'hui en sciences humaines : quel que soit le thème étudié, on commence par un état des lieux, c'est-à-dire par la liste critique des travaux qui ont précédé.

¹³ M. CHAILLAN, *art. cit.*, p. 18 ; trad. du latin : « C'est un autre qui en a recueilli les honneurs. »

¹⁴ L. GUIRAUD, *Cartulaire de la ville de Lodève dressé d'après des documents inédits pour servir de preuves à la ville de Lodève depuis ses origines jusqu'à la Révolution*, Montpellier, 1900.

¹⁵ M. CHAILLAN, *art. cit.*, p. 21.

¹⁶ L. GUIRAUD, *Julius Pacius en Languedoc (1597-1616)*, Montpellier, 1910, 36 pages.



L'abbé M. Chaillan, dans la notice nécrologique qu'il lui a consacrée en 1920, attribue à Louise 32 volumes ou brochures parus en 33 ans, entre 1885 et 1918. Voici quelques titres :

- « Une relation inédite de la démolition du grand temple en 1682 », *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, t. 1, 2^e série, 1899, p. 385-391.
- *Histoire du culte et des miracles de Notre Dame des Tables*, Montpellier, Libraires catholiques, 1885.
- *La paroisse Saint-Denis de Montpellier*, Montpellier, J. Calas, 1887.
- *Les fondations du Pape Urbain V à Montpellier*, 3 vol., Montpellier, J. Martel aîné 1889-1891, t. 1 : *Le collège des douze médecins ou collège de Mende : 1369-1561* ; t. 2 : *Le collège Saint-Benoît [...]* ; t. 3 : *Le monastère Saint-Benoît et ses diverses transformations depuis son érection en cathédrale en 1536*.
- *Recherches topographiques sur Montpellier au Moyen Âge*¹⁷, Montpellier, C. Coulet, 1895.
- *Les ouvrages lodévois de Bernard Gui reconstitués : étude sur leurs sources et leur portée*, Paris, A. Picard et fils, 1900.
- *Recherches et conclusions nouvelles sur le prétendu rôle de Jacques Cœur étudié dans ses rapports administratifs et commerciaux avec le Languedoc et principalement avec Montpellier*, Paris, A. Picard et fils, 1900.
- *Vox clamantis : nos églises, leur histoire, leurs épreuves, les inventaires, la spoliation*, Montpellier, chez les principaux libraires, 1906.
- *Le procès de Guillaume Pellicier, évêque de Maguelone-Montpelier de 1527 à 1567*, Paris, Picard fils, 1907.
- *Un incident des guerres de religion à Béziers au XVI^e siècle : mélanges régionaux*, Béziers, Imp. Générale, 1910.
- *Le premier jardin des plantes : création et restauration du jardin du roi à Montpellier par Pierre Richer de Belleval (1593-1632) : étude historique et documents*, Montpellier, imp. Roumégous et Déhan, 1911.
- *Mélanges régionaux. Les pénitents gris de Montpellier (1570-1577)*, Montpellier, Libr. Valat, 1913.
- *La Réforme à Montpellier : études*, Montpellier, Impr. générale du Midi, 1918, t. 1 : *Les origines et l'établissement du protestantisme. Les guerres de religion. La réforme catholique* ; t. 2 : *Preuves*.

Ces références indiquent d'emblée que les intérêts scientifiques de la jeune femme sont diversifiés et reflètent ses grands domaines de prédilection : archéologie et bâtiments universitaires, religion, les métiers à Montpellier (qui se reflètent dans les noms de rues).

¹⁷ Ce livre fut d'abord publié dans les *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*.

– Ses quatre premiers ouvrages – deux sur Notre-Dame-des-Tables¹⁸, un sur Notre-Dame de Montaigu et un sur Saint-Denis –, et trois autres, de quelques pages, sur un ancien registre de Notre-Dame-des-Tables, sur un monastère clunisien à Montpellier et les pénitents gris, constituent le premier groupe ressortissant à la thématique des monuments de l'Église.

– Les trois volumes sur les fondations d'Urbain V à Montpellier, à savoir les collèges des Douze Médecins, Saint-Benoît, Saint-Pierre, et du Pape, et le monastère Saint-Benoît attenant au collège du même nom, concernent l'organisation de divers établissements universitaires, sur lesquels Louise Guiraud nous livre une somme considérable de renseignements, y compris sur l'organisation des études et même le contenu de la bibliothèque.

– Les « Recherches topographiques sur Montpellier au Moyen-Âge » sont jugées par leur auteur indispensables pour appréhender la sociologie d'une ville ; il en est de même des monographies, plus ou moins longues, sur des personnages marquants comme Thomas Platter¹⁹, sur Jacques-Cœur, Pierre Charron ou Guillaume Pellicier. Ce qui est essentiel, me semble-t-il, pour Louise Guiraud, c'est de concevoir ou de restituer les pierres, le bâti ou les ruines comme des lieux de vie, comme le miroir d'une vie quotidienne dont les noms de rues elles-mêmes renvoient aux métiers qui s'y pratiquaient. Le bâti n'est pas inerte, le bâti n'est pas mort, mais reflète une vie disparue et la société qui lui est associée.

– Le dernier groupe – et celui qui a suscité le plus de réactions et lui a valu le plus de félicitations – concerne un épisode particulièrement douloureux dans la mémoire collective de notre ville, ce sont les guerres de religion, et, dans ce cadre, le point de vue catholique et celui des protestants avec, d'abord et dans une espèce de boucle avec les premières publications de Louise Guiraud mais dans une autre perspective, *Vox clamantis. Nos Églises. Leur histoire, leurs épreuves : les inventaires, la spoliation*, publié en 1906 et, en deux tomes sortis des presses de la librairie Valat juste avant sa mort, ses fameuses *Études de la Réforme à Montpellier*, avec au tome 1, *Les origines et l'établissement du protestantisme. Les guerres de religion. La Réforme catholique* et, au tome 2, les « preuves : chroniques, documents ».

Il est digne d'admiration qu'une personne aussi catholique que Louise Guiraud ait pu consacrer des années de recherches et d'écriture à l'un des épisodes les plus dramatiques et les plus clivants de notre histoire, les guerres de Religion. Sujet sensible donc, s'il en fut, à Montpellier même qui a payé au prix fort ces dissidences religieuses.

L'abbé Chaillan cite, à la fin de sa « bio-bibliographie », les réactions de lecteurs éminents à son dernier ouvrage, ainsi du cardinal de Cabrières, évêque de Montpellier :

Si j'avais lu votre livre, il y a cinquante ans », écrit-il le 16 mars 1918, un mois et demi avant le décès de Louise, « je l'aurais admiré sans doute, autant que je le fais aujourd'hui, mais je l'aurais lu dans un autre esprit.

[...] J'aurais autrefois cherché, dans les pages chargées de faits [...], de plus fortes raisons de ne pas aimer 'nos frères séparés'.

Aujourd'hui [...] vous évitez de condamner ou de justifier : vous vous bornez à des récits, appuyés sur des pièces indiscutables ; et, sans vous permettre une plaidoirie, vous vous êtes contentée d'établir un dossier, dans lequel on pourra puiser avec confiance.

¹⁸ Selon N. Cadène (cf. n. 2), « elle joue un rôle décisif dans la mise au jour de la crypte de Notre-Dame des Tables, participant aux fouilles, puis à la création du musée lapidaire ».

¹⁹ Emmanuel LE ROY LADURIE lui a consacré, ainsi qu'à son père, un ouvrage intitulé *Le Siècle des Platter : 1499-1628*, 3 vol., Paris, 1995-2006.



[...] L'unité française a été gravement atteinte au seizième siècle. Depuis ce temps éloigné, la partie protestante du pays s'est séparée de la partie catholique, bien moins pour des motifs de croyance que par le souvenir amer, toujours vivant, qu'elle conserve contre le pouvoir, appuyé alors par l'Église, ou se flattant ou d'agir en son nom.

[...] C'est [...] dans cette disposition d'âme pacifiée, mais toujours sensible au malheur des séparations anciennes et trop persévérantes, que j'ai lu votre volume²⁰.

Quant à P. Imbart de La Tour, membre de l'Institut, qui a préfacé par ailleurs ce livre, il conclut son analyse détaillée en ces termes :

Nous tenions [...] surtout à indiquer tout l'intérêt que présente une enquête approfondie sur la vie, les passions, les événements d'une des grandes villes dans cette tourmente du XVI^e siècle. Cette enquête, l'auteur l'a faite avec compétence et avec probité. Une connaissance complète des textes, une étude scrupuleuse des faits, une méthode sûre, un esprit d'impartiale justice recommandent son œuvre. Ses jugements seront-ils sans appel ? Nul ne saurait, sans parti-pris, les récuser d'avance. C'est déjà un grand mérite pour un livre que d'instruire. Rien, en histoire, n'est définitif. La science ne dit jamais son dernier mot : elle cherche toujours. Mais le savant a bien rempli sa tâche qui a frayé des voies nouvelles et, de toute son âme, servi la vérité [...] ²¹.

Quand on pense aux partis pris tendancieux et sectaires du courant historiographique représenté, comme l'écrit Daniel le Blévec, par « l'érudition ecclésiastique », ces travaux « ne méritent quand même guère, globalement, d'être conservés dans notre mémoire, car marqués au coin de l'apologétique »²². Il n'en a pas été de même pour Louise Guiraud, dont les publications ont continué à être lues et étudiées jusqu'à nos jours.

Centrée sur Montpellier, on pourrait croire notre historienne recluse dans sa ville ; or il n'en est rien. Elle a obtenu, assez jeune, la reconnaissance de ses pairs : en 1871, quand elle est élue à la Société archéologique de Montpellier, c'est la seule femme, car, comme le précise Roland Andréani, « les professions exercées par les sociétaires sont, pour la plupart, exclusivement masculines »²³.

Au Congrès des sociétés savantes, tenu à Montpellier en 1907, elle présente l'analyse du *Procès de Guillaume Pellicier* et est élevée au grade d'officier des Palmes académiques. Aux réunions de ces mêmes sociétés savantes à Paris en 1912 ou à Grenoble, en 1913, Louise a reçu les éloges de plusieurs membres de l'Institut. Sa

²⁰ M. CHAILLAN, *art. cit.*, p. 35-37.

²¹ *Ibid.*, p. 38.

²² D. LE BLÉVEC, *art. cit.*, p. 312.

²³ R. ANDRÉANI, « La Société Archéologique de Montpellier. Un demi-siècle de membres résidants (1842-1896) », *Études héraultaises* 52, 2019, p. 57-67, sous l'intertitre « Genres, âges et origines géographiques », où l'auteur ajoute : « Éduquées pour être des maîtresses de maison, les filles de la bourgeoisie ne disposent pas des connaissances permettant d'aborder l'archéologie. Le père, marchand drapier, destinait-il Louise Guiraud, première femme admise dans la compagnie, le 6 juin 1891, à exercer un métier ? La réussite aux examens de capacité de l'enseignement primaire, brevet élémentaire en 1877 et brevet supérieur en 1879, attestait une instruction générale du niveau du baccalauréat, latin exclu, chez celle qu'un revers familial de fortune amenait à ouvrir un cours privé en 1881, et qui publiait dès avant l'élection et les 31 ans, des travaux archéologiques et historiques appuyés sur une solide érudition. »

réputation était donc d'un niveau national, comme le montrent enfin les éditions d'abord parisiennes, aux éditions Picard, d'un certain nombre de ses monographies²⁴.

L'enseignement des « arts » au Moyen Âge

Les deux ouvrages en gras dans la liste ci-dessus des publications de Louise sont ceux qui vont guider le bref parcours qui nous attend. Je m'intéresserai en effet à la faculté des arts au XIII^e siècle et à l'un des collèges universitaires créés, au milieu du XIV^e siècle, par le pape Urbain V et auquel Louise Guiraud a consacré le deuxième volume de sa trilogie sur *Les fondations du Pape Urbain V à Montpellier*, à savoir le collège Saint-Benoît-Saint-Germain (1364).

En préalable et pour éviter toute confusion, il convient de préciser que les « arts » en question n'ont rien à voir avec la peinture ou la musique, mais qu'ils sont les héritiers de l'enseignement antique, à un premier niveau, sur les trois disciplines de ce qui sera le *trivium* médiéval (les trois voies), à savoir grammaire, rhétorique, dialectique et, à un second niveau, sur les quatre sciences du nombre ou *quadrivium*, c'est-à-dire arithmétique, géométrie, astronomie et musique. Ce double programme constituait la propédeutique à la philosophie et, spécifiquement, à la lecture de certains dialogues platoniciens jugés difficiles. Quand le maître de l'Académie a été remplacé, dans les universités médiévales, par Aristote, cet enseignement s'est réduit, transformé, mais a perduré.

Voici des passages des statuts édictés par Jean de Montlaur II, évêque de Maguelone, le 27 mars 1242. Ce document n'est pas une bulle papale, comme le sera la bulle d'Urbain V deux siècles plus tard. C'est une espèce de règlement intérieur promulgué par l'évêque de Maguelone pour « lisser » les rapports au sein de la faculté des arts :

Jean, par la permission divine évêque de Maguelone, à nos chers fils les maîtres et étudiants en grammaire et en logique, résidant soit à Montpellier soit à Montpelliéret, salut en notre Seigneur Jésus-Christ. [...] Afin donc de couper court aux empêchements qui seraient de nature à entraver la marche de ces études, après en avoir délibéré et nous en être entendu avec l'ensemble des docteurs et des disciples de **la Faculté des Arts de Montpellier**, nous promulguons la présente constitution, valable sous tous nos successeurs à perpétuité, et nous publions les statuts suivants, dont nous prescrivons à jamais le maintien. [...] Les débuts des nouveaux maîtres auront lieu dans **l'église Sainte-Foy** de Montpelliéret, ou dans les **salles affectées aux cours**, selon l'usage suivi dans les villes d'Université. Tout maître invité à une cérémonie inaugurale par un débutant, est tenu de se rendre à l'invitation.

Aucun maître ou élève de grammaire ou de dialectique ne doit [...] enlever à un autre maître ou élève **une maison déjà louée, ni la louer pour lui-même, si elle est occupée**. [...] Le présent règlement sera lu en entier au début solennel de chaque maître, en présence de tous les maîtres et de tous les élèves [...]

Donné à Montpelliéret, à la **Salle-l'Évêque**, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1242, le sixième jour avant les calendes d'avril [= 27 mars] [...].

Ce texte prouve indubitablement que, le 27 mars 1242, la faculté des arts existait déjà administrativement et pédagogiquement, comme un établissement avec des professeurs ou des docteurs (donc le doctorat existait parmi les diplômes délivrés par cet établissement, ou plutôt par le représentant du pouvoir religieux) avec lesquels l'évêque

²⁴ Voir, ci-dessus, la liste de ses publications à « Paris, Picard fils ».



a réfléchi à un règlement pour éviter les désordres. C'est la raison de ces statuts conçus par l'évêque Jean de Montlaur II en accord avec les enseignants. La concertation, sur laquelle insiste le rédacteur, paraît un élément important aux yeux de l'évêque. L'organisation administrative est assumée par le doyen comme responsable des enseignements et de la communication, mais aussi comme juge des conflits.

« Grammaire et logique » évoquent brièvement et de façon incomplète les deux niveaux d'enseignement en « arts » : classe de grammaire, d'humanités et de rhétorique pour le premier groupe et, pour le second, classes de philosophie et de sciences²⁵.

Le lieu de réunion solennelle est l'église Sainte-Foy pour la faculté des arts (et l'église Saint-Firmin pour la médecine). Cette église était située rue Jacques-Cœur, et c'est sur le même emplacement que se trouve aujourd'hui la chapelle des Pénitents blancs. Si l'on connaît le lieu de réunion et de célébrations de la faculté des arts, on est beaucoup moins renseigné sur les lieux de cours : il est question des « salles affectées aux cours » et de « maison louée » pour les étudiants de « Montpellier et MontPELLIÉRET » ; les cours étaient donc vraisemblablement donnés dans des locaux loués ou achetés, comme on en a au moins une preuve dans un document datant du 13 février 1462 et portant sur l'« acquisition de maisons pour le collège des Arts »²⁶.

Le lieu de vie et de réunion pour l'évêque à MontPELLIÉRET (quartier de la ville rattaché directement à l'évêché) était la Salle-l'Évêque, d'où il a écrit les lignes que nous avons lues. Sur l'emplacement de ce palais épiscopal (mais pas seulement) se trouve aujourd'hui la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC).

Nous avons également conservé un document intéressant sur le recrutement ; il s'agit d'un *rotulus*, c'est-à-dire une supplique présentée « au souverain pontife dans le but d'obtenir des grâces de nature diverse mais pour la plupart d'ordre bénéficial »²⁷ et envoyée en novembre 1378 au pape Clément VII par les membres de la faculté des arts de Montpellier. Bref, ce document nous renseigne sur le nombre d'étudiants : il y avait onze *studentes* venus d'horizons différents, un du diocèse de Reims, un de celui de Maguelone, un de Vabre, deux de Saint-Flour. Tous les autres étaient à ce moment-là d'origine étrangère : deux de Spire, un de Worms, un de Strasbourg, un de Bâle et un de Trèves²⁸.

Certes les effectifs, pour ce site, sont bien plus modestes que ceux de l'école de droit de Montpellier, par exemple, et on le comprend vu la multiplicité des collèges religieux, qui entraînent en concurrence avec la faculté des arts ; mais ils illustrent tout de même l'attrait de la faculté des arts de Montpellier sur des étudiants d'origines lointaines.

Plus tard, les « artiens » disposeront d'autres locaux qui leur appartiendront quand, comme l'écrit Louise Guiraud, « L'École-Mage [sera] acquise en 1462 par la Ville pour y placer les écoles de grammaire qui manquaient de locaux et de professeurs [...] »²⁹. Le nom même d'École-Mage, en latin *Schola major*, témoigne de son importance. Et, avant même cette acquisition, cette École était déjà un lieu d'enseignement des arts, qui a été

²⁵ Cf. Alexandre GERMAIN, « La faculté des arts et l'ancien collège de Montpellier (1242-1789) », *Mémoires de la Section des Lettres. Académie des sciences et lettres de Montpellier* 7, 1882, p. 185-250 [p. 190].

²⁶ *Cartulaire de l'université de Montpellier* I, ad 1162.

²⁷ Anne-Marie HAYEZ, « Les *rotuli* présentés au pape Urbain V durant la première année de son pontificat (6 novembre 1362-5 novembre 1363) », *Mélanges de l'École française de Rome* 96, n° 1, 1984, p. 327-394 [p. 327].

²⁸ *Cartulaire de l'université de Montpellier* I, ad 1023, n. 3.

²⁹ L. GUIRAUD, *Recherches topographiques sur Montpellier au Moyen Âge*, Montpellier, 1895, p. 135-136.

Sur cette carte (fig. 3), on reconnaît la Salle-l'Évêque, devenue hôtel de Grave et occupée aujourd'hui par la DRAC au 5 rue Salle-l'Évêque. En continuant vers la gauche, l'église Sainte-Foy se trouve au 14 rue Jacques-Cœur. Puis, quand on se dirige vers le nord, on note l'emplacement de l'église Saint-Firmin dans un îlot délimité d'un côté par la rue Rebuffy et de l'autre par la rue Saint-Firmin. Nous arrivons enfin, dans le quartier ou sixain Sainte-Croix, selon les découpages topographiques de l'époque, au monastère-collège Saint-Benoît créé par le pape Urbain V en 1367.

Le but de l'aménagement de ce dernier quartier par la volonté du pape – car il y avait d'autres collèges dans le même environnement – était de faire, dans cette partie de la ville, « une université complète », écrit Louise Guiraud, « c'est-à-dire la réunion de toutes les branches d'enseignement – médecine, droit, arts libéraux et théologie », moins dans le sens moderne du terme que dans celui de « centre provincial d'études »³¹.

Le travail exhaustif autant qu'excellent et toujours valide de Louise Guiraud nous permet de situer ce collège Saint-Benoît-Saint-Germain topographiquement (fig. 4), mais aussi d'en connaître le fonctionnement, le nom de divers responsables et même les livres de sa bibliothèque, ce qui constitue un témoignage exemplaire et irremplaçable de l'organisation d'un collège universitaire à cette époque.



Fig. 4. – Plan de l'église et du monastère Saint-Benoît-Saint-Germain

L. Guiraud, *Les fondations du Pape Urbain V à Montpellier* t. 3, 1891, hors pag.

C'est le seul bâtiment médiéval qui demeure encore visible et occupé, puisque les locaux du monastère-collège – devenus le siège de l'évêché – ont été occupés depuis 1795

³¹ L. GUIRAUD, *Les fondations du Pape Urbain V à Montpellier. Le collège Saint-Benoît, le collège Saint-Pierre, le collège du Pape (collège de Mende : deuxième période)*, Montpellier, 1890, p. 128. Voir également Rémi CABRILLAC, « Les lieux d'enseignement du droit à travers les siècles », *Bulletin de la Société de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier* 56, 2025, (https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/academie_edition/fichiers_conf/Cabrillac2_2025.pdf) p. 43-56.

Sur les distinctions lexicales et sémantiques des termes désignant les institutions universitaires, voir Olga WEJERS, *Terminologie de universités au XIII^e siècle*, Rome, 1984.

et jusqu'à présent, par la faculté de médecine. L'église Saint-Benoît, adossée au monastère, a, elle aussi, bien résisté aux ravages du temps et des guerres. Devenue cathédrale dès le transfert du siège épiscopal de Maguelone à Montpellier en 1536, elle est toujours restée debout, bien qu'elle ait été assiégée et saccagée par les troupes huguenotes, en 1561.

L'École-Mage enfin pouvait, au XIV^e siècle, se rattacher à cet ensemble.

En revanche, si, à partir de là, on se dirige vers la porte du Peyrou et le Puy Arquinel, nous découvrons sur une carte élaborée par Louise Guiraud elle-même, un quartier riche en écoles de grammaire.



Fig. 5. – Les écoles de grammaire au Puy Arquinel
(L. GUIRAUD, *Recherches sur la topographie à Montpellier au Moyen Âge*, p. 248).

On distingue, au-dessus de l'Écusson proprement dit, tout un quartier « d'écoles de grammaire », symétrique, par rapport au Puy Arquinel, à la première école de droit. C'est avec une certaine emphase que notre historienne compare cet espace au quartier latin :

Le monticule auquel s'adossait celui du Peyrou portait alors le nom de Puy Arquinel, et devint la montagne Sainte-Geneviève de Montpellier. Là s'établirent, dans la seconde moitié du XII^e siècle, avec Placentin et Alain de Lille, les premières écoles de droit et d'arts libéraux³².

³² L. GUIRAUD, *Recherches...*, p. 33.



L'école de droit couvrait la pente méridionale, tandis que les écoles de grammaire se trouvaient « au revers nord », comme l'écrit encore l'historienne qui ajoute : « l'ensemble était dit 'a las escolas'³³. » En revanche, on ne sait pas trop de quelle autorité – publique ou religieuse – dépendaient ces établissements. Peut-être les deux.

Aux yeux de Louise Guiraud, « les Écoles de Grammaire ne paraissent avoir été de plus modeste apparence que celles de droit, n'avoir pas été aussi nombreuses et avoir duré moins de temps : 'Cambra de grammatica', disent quelquefois les documents. Enfin, de bonne heure, la Ville dut soutenir un enseignement qui, malgré son caractère indispensable, était réduit à n'avoir qu'un seul professeur pour toute la Faculté des arts »³⁴. Ce dernier devait donc « enseigner logique, morale et philosophie naturelle, tant à ses écoliers privés qu'aux étrangers et même aux indigents ». « Je rappellerai enfin », continue-t-elle, « à propos des Écoles du faubourg Saint-Jaume, que là furent élevés les arrière-neveux du pape Urbain V, les fils d'Urbain Grimoard de Sanhoret³⁵. » C'est peut-être dans ce quartier, ou ailleurs dans la ville, que, durant son séjour montpelliérain auprès de Guilhem VIII, Alain de Lille intervenait soit par des enseignements soit par des conférences publiques, nouvelle marque de l'attrait de nos écoles à date haute.

Concluons. « Compétence et probité », deux qualités que P. Imbart de la Tour a attribuées avec raison à notre historienne, elle qui a appliqué, à la suite de ses prédécesseurs, la méthode évoquée par Daniel le Blévec dans son discours : « une exigence de rigueur et une critique raisonnée des documents d'archives³⁶ », documents que Louise Guiraud fait systématiquement figurer à la fin de ses livres, en appendice, ou dans un volume spécial. Et surtout – ce qui manque souvent à certains historiens aujourd'hui – comme ses prédécesseurs, elle savait lire, dans les deux sens du terme, déchiffrer et comprendre, les textes latins. À la différence d'Alexandre Germain, Louise n'écrit pas – ou peu – à la première personne et bannit, à l'instar de Pascal, ce « moi » qui « est haïssable ». Cela vaut pour l'écriture évidemment mais peut-être aussi pour l'ensemble de sa vie et de son œuvre, en dépit de leur solidité et de leurs caractères admirables.

Elle a donné des conférences devant des parterres de spécialistes, elle a été admise au sein de la Société archéologique de Montpellier ; et sa prose, plus nerveuse et moins rhétorique que celle de ses prédécesseurs, peut prendre à l'occasion des accents de moraliste, comme au début de ses *Recherches topographiques sur Montpellier* :

Si l'histoire politique d'une ville est indispensable à expliquer sa formation, il n'est pas moins vrai de dire que le tableau de ses mœurs, de ses coutumes, de ses usages ne peut être complet, et même ne saurait être exact, hors du cadre topographique où ces institutions naquirent et se développèrent. Ainsi les événements et les lieux se prêtant un mutuel secours, l'exposé brillant ou judicieux des uns ne doit pas faire négliger l'utile, quoique ingrate recherche des autres³⁷.

Aujourd'hui encore, les travaux de Louise Guiraud continuent à susciter l'intérêt, voire l'admiration, comme son travail remarquable – et remarqué – sur la Réforme, elle dont le catholicisme infusait tous les instants de sa vie. En cela aussi elle est exemplaire,

³³ *Ibid.*, p. 208.

³⁴ *Ibid.*, p. 214.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ D. LE BLÉVEC, *art. cit.*, p. 305.

³⁷ *Recherches...*, p. 1.

par son aptitude à embrasser – avec la rigueur scientifique qui lui était propre mais aussi avec un esprit de tolérance rare dans une ville qui a été longtemps déchirée sur le plan religieux – des modes de vivre, de penser et de croire qui n'étaient pas les siens.

« Remarquable Montpelliéraine » elle l'est, dans la mesure où, sans être historienne de formation, sans être archéologue de formation, sans être archiviste, elle a maîtrisé ces différents savoirs et a fait progresser, à son tour, la connaissance que nous avons de notre ville et en particulier, puisque c'est mon sujet aujourd'hui, de l'université et spécifiquement de la faculté des arts. En dépit de son sexe et de son statut – nécessairement – non-universitaire, elle a acquis, voire conquis une réputation nationale.

BIBLIOGRAPHIE

ANDRÉANI Roland, « La Société Archéologique de Montpellier. Un demi-siècle de membres résidants (1842-1896) », *Études héraultaises* 52, 2019, p. 57-67.

BERTHELÉ Josette, « Léon Gaudin (1826-1915) », *Annales du Midi* 27, n^{os} 107-108, 1915, p. 249-255.

BERTRAND Fabrice, « Louise Guiraud (1860-1918) : une pionnière de l'histoire montpelliéraine dans un siècle d'érudits », *Les carnets de Montpellier*, mercredi 12 février 2025 (<https://lescarnetsdmontpellier.fr/louise-guiraud-historienne-montpellier/>).

BORIES Marcel, « Les origines de l'université de Montpellier » *Les universités du Languedoc au XIII^e siècle* (Cahiers de Fanjeaux 5), Toulouse, Privat, 1970, p. 92-107.

BOURRILLY Victor-Louis, « Louise Guiraud (1860-1918) », *Annales du Midi* 33, n^{os} 129-130, 1921, p. 110-111.

CABRILLAC Rémi, « Les lieux d'enseignement du droit à travers les siècles », *Bulletin de la Société de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier* 56, 2025, p. 43-56, (https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/academie_edition/fichiers_conf/Cabrillac2_2025.pdf).

CADÈNE Nicole, « Guiraud, Louise (Montpellier, 1860 – Montpellier, 1918) », dans Christian Amalvi (dir.), *Dictionnaire biographique des historiens français et francophones : de Grégoire de Tours à Georges Duby*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2004, p. 147-148.

Cartulaire de l'université de Montpellier, publié sous les auspices du Conseil général des facultés de Montpellier, tome I (1181-1400), Montpellier, imprimé par la Maison Ricard Frères, 1890.

CHAILLAN Marius, « Mademoiselle Louise Guiraud. Bio-bibliographie », paru à Montpellier en 1920, et inséré plus tard au tout début du volume d'Ernest MARTIN, *Cartulaire de la ville de Lodève, dressé d'après des documents inédits*, rééd. facsim., Nîmes, Éditions Lacour-Ollé, 1998 (1^{re} éd. Montpellier, Roumegous et Déhan impr., 1920), 43 pages.

COSTE Léon-Laurent, *Notice historique sur les anciennes Fontaines de Montpellier* (= *Bulletin de la Société languedocienne de Géographie*, 9^e année, t. 9, 1886, p. 353-383, 509-526), Montpellier, Boehm, 1886, 52 pages.



- , « Les transformations de Montpellier depuis la fin du XVII^e siècle jusqu'à nos jours », *Bulletin de la Société languedocienne de Géographie* 14, 1891, p. 351-405 et 599-616 ; *ibid.* 15, 1892, p. 150-178 et 269-282 ; *ibid.* 16, 1893, p. 53-67 et 341-353.
- FAUCILLON Marcellin, « La Faculté des arts de Montpellier (1242-1700) », *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier* IV, 1855, p. 247-274.
- GERMAIN Alexandre, « La faculté des arts et l'ancien collège de Montpellier (1242-1789) », *Mémoires de la Section des Lettres. Académie des sciences et lettres de Montpellier* 7, 1882, p. 185-250.
- GRAN-AYMERICH Ève, *Les chercheurs de passé 1798/1945. Aux sources de l'archéologie*, Paris, CNRS, 2007 (1^{re} éd. 1998).
- GUIRAUD Louise, *Les fondations du Pape Urbain V à Montpellier. Le collège Saint-Benoît, le collège Saint-Pierre, le collège du Pape (collège de Mende : deuxième période)*, Montpellier, Jean Martel Aîné, 1890.
- , *Recherches topographiques sur Montpellier au Moyen Âge*, Montpellier, Camille Goulet, 1895, p. 135-136.
- , *Cartulaire de la ville de Lodève dressé d'après des documents inédits pour servir de preuves à la ville de Lodève depuis ses origines jusqu'à la Révolution*, Montpellier, Serre et Roumégous, 1900.
- , *Julius Pacius en Languedoc (1597-1616)*, Montpellier, Librairie Valat, 1910, 36 pages.
- HAYEZ Anne-Marie, « Les *rotuli* présentés au pape Urbain V durant la première année de son pontificat (6 novembre 1362-5 novembre 1363) », *Mélanges de l'École française de Rome* 96, n° 1, 1984, p. 327-394.
- LE BLÉVEC Daniel, « Montpellier et l'histoire du Moyen Âge », *Bulletin de l'Académie des Sciences et lettres de Montpellier* NS 55, 2014, p. 303-315.
- LE ROY LADURIE Emmanuel, *Le Siècle des Platter : 1499-1628*, 3 vol., Paris, Fayard, 1995-2006.
- RACANIÉ-LAURENS Gaston, « Allocution de M. le Président Racanié-Laurens à l'occasion de la mort de M. Léon Gaudin », *Bulletin mensuel de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier* 8, n° 1, janvier 1916, p. 25-34.
- WEIJERS Olga, *Terminologie de universités au XIII^e siècle*, Rome, Edizioni dell'Ateneo, Centro dei Sudio del C.N.R., 1984.

Pionnières en médecine : de l'exception à l'évidence

Table ronde présidée par

Isabelle LAFFONT

Doyenne de la Faculté de médecine

TdM



Table ronde, 14 novembre 2025, salle Rabelais, Montpellier

14 novembre 2025

Pionnières en médecine : de l'exception à l'évidence

Présentation de la table ronde

Olivier JONQUET

Membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Nota. Pour retrouver les autres conférences de ce colloque : dans la page d'accueil (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/>) cliquer sur "Rechercher un document" et dans la fenêtre qui s'affiche, entrer le mot-clé : COLL2025

TdM

MOTS-CLÉS

COLL2025, pionnières, médecine, Agnes Mc Laren, Glafira Ziegelmann, Lola Feyguine Abadie, Elisabeth Lafourcade, carrières hospitalières.

RÉSUMÉ

Les premières femmes engagées dans les études et la profession médicale à Montpellier ont mené un combat pour l'accès à la science et ont marqué la profession par leur dévouement et leur humanité. De nos jours, même si les femmes ont pris une grande place dans le monde de la médecine, leur exemple reste inspirant pour les jeunes femmes qui s'engagent à leur tour dans cette voie.

Au cours de cette table ronde, nous allons évoquer des pionnières qui ne se sont pas contentées de franchir les obstacles d'une époque pour obtenir un diplôme mais qui en ont fait une œuvre. Elle se déroulera en deux parties.

Dans un premier temps, quatre hommes, membres de la section médecine de notre Académie, vont évoquer brièvement quatre personnalités médicales féminines, issues de la faculté de médecine de Montpellier, qui ont eu chacune un parcours singulier.

Thierry Lavabre-Bertrand parlera d'Agnes McLaren,
Olivier Jonquet, de Glafira Ziegelmann,
Jean-Max Robin, de Lola Feyguine Abadie,
Michel Voisin, d'Élisabeth Lafourcade.

Et Bernard Guerrier, membre de notre Académie et ancien président du Conseil départemental de l'Ordre des médecins, conclura cette première partie avec l'évolution de la physionomie des carrières hospitalières et hospitalo-universitaires.

La deuxième partie sera animée par Madame la Doyenne Isabelle Laffont, première femme doyenne de la faculté de médecine de Montpellier, première femme présidente de la conférence des doyennes et doyens.

Elle est accompagnée de Marianne Kermarc qui fut vice-doyenne étudiante, Marie Tufféry, interne à Millau et d'Astrid Herrero, professeur de chirurgie digestive.

Elles vont nous faire part de leur propre expérience, réagir à ce qu'évoquent pour elles ces parcours et nous dire comment leur exemple peut irriguer nos pratiques actuelles.

TdM

14 novembre 2025

Pionnières en médecine. 1. L'exception

Agnes McLaren (1837-1913)

Thierry LAVABRE-BERTRAND

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Nota. Pour retrouver les autres conférences de ce colloque : dans la page d'accueil (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/>) cliquer sur "Rechercher un document" et dans la fenêtre qui s'affiche, entrer le mot-clé : COLL2025

TdM

MOTS-CLÉS

COLL2025, Agnes McLaren, maïeutique, Pakistan.

RÉSUMÉ

Première femme docteur en médecine à Montpellier, Agnes McLaren devenue religieuse va consacrer sa vie à soigner les femmes, surtout les plus pauvres, en France et au Pakistan.

Agnes McLaren naît à Édimbourg le 4 juillet 1837 dans une famille de notables presbytériens (son père sera plus tard *Lord-Prévôt* de la ville, et membre du Parlement). Elle perd sa mère très jeune et puise dans l'ambiance familiale le souci des pauvres, qu'elle visite et instruit dès sa jeunesse, ainsi qu'auprès de sa belle-mère la volonté de mener une lutte pour les droits politiques et sociaux des femmes. Ne pouvant faire d'études de médecine dans l'université de sa ville natale (qui avait déjà sèchement refusé les inscriptions féminines peu avant), elle vient s'inscrire à la faculté de médecine de Montpellier, qui l'accepte en 1875 sur recommandation du nouvel évêque de Montpellier, Mgr de Cabrières (1830-1921) qui connaissait bien le clergé catholique d'Outre-Manche. Bien accueillie par ses condisciples, très appliquée, elle est hébergée chez les sœurs franciscaines où elle mène une vie spirituelle profonde. Elle va passer sa thèse en 1878 sur *Les flexions de l'utérus* et sera la première femme docteur en médecine à Montpellier.

Elle partage au début sa pratique entre la Grande-Bretagne l'été et la Côte d'Azur l'hiver où les honoraires payés par les riches britanniques lui permettent de soigner gratuitement les pauvres. Elle se convertit au catholicisme en 1898 et devient tertiaire dominicaine dans la branche de Béthanie, vouée par son fondateur, le P. Lataste, à la réhabilitation des femmes sorties de prison. Son souci des déshérités et notamment les femmes la pousse à aller en Inde, à Rawalpindi (dans l'actuel Pakistan). Elle sait en effet que là règne la *Purdah*, cette règle ancestrale qui interdit aux femmes d'être traitées par des hommes. Elle crée à Londres le *Medical Mission Commitee* pour recueillir des fonds et arrive à fonder la clinique Ste Catherine à Rawalpindi, un établissement de 13 lits, qui ne pourra pas cependant se maintenir très longtemps. Elle comprend que son combat doit devenir une œuvre collective, et idéalement sous forme d'un ordre religieux, avec des

religieuses qui ayant obtenu un doctorat seront mieux à même de soigner efficacement, étant davantage reconnues tant au sein de la profession que des autorités. Elle se heurte cependant aux lourdeurs ecclésiastiques qui à cette époque n'admettent pour les femmes qu'un rôle subalterne dans les soins. Elle ira à plusieurs reprises plaider sa cause auprès des congrégations romaines.

Elle entre en contact à la toute fin de sa vie avec une jeune autrichienne, Anna Dengel (1892-1980), animée depuis son plus jeune âge de la volonté d'être missionnaire, qu'elle convainc d'entreprendre des études de médecine en Irlande. Celle-ci parviendra à concrétiser les idées d'Agnes, qu'elle a toujours reconnue comme son inspiratrice directe, en fondant en 1925 l'ordre religieux des *Medical Mission Sisters*, toujours bien vivant, qui vient donc de fêter son centenaire. Il comprend aujourd'hui 500 sœurs exerçant dans 17 pays.

Agnes, quant à elle, meurt en 1913. Elle est enterrée à Antibes. Dans sa notice nécrologique le *Bristih Medical Journal* la décrit comme : « Une femme de forte individualité et de caractère, connue d'un grand cercle de travailleurs philanthropiques de nombreuses nations, de nombreux groupes et de nombreuses croyances – elle-même s'était convertie au catholicisme. »

Le souvenir d'Agnes McLaren a été ravivé à Montpellier par une habitante de Grabels d'origine écossaise, Caroline Debladis, qui a fondé en 2018 l'Association Agnes McLaren, laquelle décerne chaque année depuis 2020, en tandem avec la Faculté, un prix de thèse pour récompenser un travail consacré aux soins des femmes en situation de précarité. Le nom d'Agnes McLaren a été donné à la salle de maïeutique du plateau de simulation de la Faculté sur le site Arnaud de Villeneuve.

Au total, Agnes McLaren nous laisse un message fort unifiant trois préoccupations : la défense des droits des femmes, le souci des plus pauvres parmi lesquels les femmes sont surreprésentées, la nécessité pour les femmes d'obtenir une reconnaissance universitaire en médecine qui ne soit pas simplement une victoire féministe mais aussi le moyen d'être pleinement efficace dans le service des plus démunis. C'est l'union de ces trois idées, qu'elle a su parfaitement incarner dans sa vie, qui rendent son héritage si unique et actuel.

14 novembre 2025

Pionnières en médecine. 1. L'exception**Glafira Ziegelmann (1871-1935)****Olivier JONQUET**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Nota. Pour retrouver les autres conférences de ce colloque : dans la page d'accueil (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/>) cliquer sur "Rechercher un document" et dans la fenêtre qui s'affiche, entrer le mot-clé : COLL2025

TdM

MOTS-CLÉS

COLL2025, Glafira Ziegelmann, Orenbourg, obstétrique, première interne, première chef de clinique.

RÉSUMÉ

Venue d'Orenbourg en Russie, elle sera la première femme reçue au concours de l'internat à Montpellier puis première femme chef de clinique. Écartée de l'agrégation par les préjugés de l'époque, elle exercera la profession d'obstétricienne.

Glafira Ziegelmann (fig. 1) est née en 1871, à Orenbourg, dans l'Empire russe, dans une famille de propriétaires aisés d'origine juive, convertie à l'orthodoxie. Avec son amie Raïssa Lesk, la future mère de Joseph Kessel, elle vient faire ses études de médecine à Montpellier à la rentrée 1894. Elles bénéficient d'une équivalence du baccalauréat, du fait de leurs études brillantes dans l'Empire russe où les études médicales ne sont pas ouvertes aux jeunes femmes. Glafira est une étudiante brillante, travailleuse, réservée. Son amie Raïssa, tout aussi brillante, est, disons-le, plus expansive. Elle fréquentait les cercles d'étudiants russes révolutionnaires de l'époque, à Montpellier.

Glafira tente et réussit le concours de l'externat en 1897. L'année suivante, poussée par le professeur Estor, elle est reçue à son premier concours de l'internat des hôpitaux de Montpellier. C'est la première femme admise à ce concours à l'époque où c'était encore un concours et un concours hospitalier.

En 1899, elle soutient sa thèse, se marie avec un de ses confrères, interne, le futur professeur Amans Gausseil, et l'emmène en



Fig. 1. – Glafira Ziegelmann lors de sa soutenance de thèse.

voyage de nocés à Orenbourg où elle retrouvera son amie Raïssa, mariée au docteur Kessel, lui aussi originaire de Montpellier, ami d'Ambroise Valéry, plus connu sous le nom de Paul Valéry.

Glafira et Amans Gaussel sont tous deux titulaires, en 1900, du prix Bouisson qui récompense les étudiants les plus brillants. En 1903, elle est reçue au concours de chef de clinique en obstétrique, une première en France. En 1907, Amans réussit à son premier concours, l'agrégation de médecine.

En 1910, entraînée et soutenue par les professeurs Grynfeldt, Grasset, Guérin, et Rauzier, les ténors de l'époque, Glafira s'inscrit au concours de l'agrégation de médecine. Elle part à Paris, y demeure plusieurs semaines pour passer les épreuves écrites et orales. Les épreuves écrites sont anonymes. Ziegelmann est admissible à l'oral mais pas Glafira, selon la belle expression de Madame Caroline Fabre-Rousseau autrice de l'ouvrage *Elles venaient d'Orenbourg*.

On lui déconseille de se présenter aux épreuves orales, une femme ne peut être professeur de médecine. Les mentalités n'étaient pas préparées. À l'origine d'une longue dynastie médicale, le docteur Charles Fiessinger, membre correspondant de l'Académie de médecine, avait écrit un article dans la revue *Médecine moderne* sur « L'inaptitude médicale des femmes ». Une anthologie de poncifs répandus et admis à l'époque : « les luttes, les fatigues de la profession, y a-t-elle songé ? [...] La femme, par la force des choses, en vertu de son infirmité naturelle, ne peut être qu'un thérapeute médiocre [...]. La femme doctoresse est une de ces herbes folles qui ont envahi la flore de la société moderne ; très innocemment elle s'est imaginé qu'ouvrir des livres et disséquer des cadavres allait lui créer un cerveau nouveau. La femme de génie, scientifiquement parlant, n'existe pas [...]. Une autre entrave et non des moindres ; indisposée plusieurs jours par mois, délicate et fragile le reste du temps, comment, armée de la sorte, la femme médecin peut-elle se croire en tenue de combat ? » Et ainsi de suite...

Elle reste toutefois à Paris, insiste pour présenter les épreuves orales qui se déroulent en public. Le public qui y a assisté souligne la qualité de sa présentation. Cependant, ceux qui sont passés par ces concours où tout est écrit d'avance connaissent le résultat. Elle est recalée. Elle prend acte du résultat :

Mais on ne se bat pas dans l'espoir du succès !
Non ! non, c'est bien plus beau lorsque c'est inutile !
Mais quelque chose que, sans un pli, sans une tâche,
J'emporte malgré vous, Messieurs, c'est mon panache.

Le succès de *Cyrano de Bergerac* n'est pas loin !

Elle prend le temps d'acheter des jouets pour ses enfants, rentre à Montpellier où elle a exercé brillamment la spécialité d'obstétrique, tout en s'engageant dans les œuvres sociales de l'époque.

Pendant la guerre de 14-18, son mari étant mobilisé, elle est nommée médecin-chef de ce qui était le sanatorium de Bon-Accueil tout en élevant ses enfants, Hélène et Georges, et en poursuivant sa carrière d'obstétricienne. Elle décède en 1935, deux ans avant son mari Amans.

Outre les ouvrages qui lui sont consacrés, un amphithéâtre de la nouvelle faculté de médecine porte son nom.



On dit souvent qu'à côté d'un grand homme, il y a toujours une femme. Dans le cas présent, à côté de cette grande dame, il y eut à ses côtés son grand amour, le professeur Amans Gausssel dont le tableau est accroché dans la salle des actes de la faculté de médecine (fig. 2). Je trouve ce tableau touchant. La famille a tenu à ce que Glafira apparaisse sur le tableau pour illustrer la personnalité et la fécondité de ce couple au destin si singulier. C'est la seule femme représentée dans la salle des actes de la faculté de médecine. Elle a ouvert la voie.



Fig. 2. – Amans Gausssel (1873-1937)
Portrait par J. Milhau, 1939, UM.MOBI.89.

POUR EN SAVOIR PLUS

FABRE-ROUSSEAU Caroline, *Elles venaient d'Orenbourg*, Montpellier, Chèvre-Feuille Étoilée, 2020.

FONTAINE Jacqueline, *Les étudiantes en médecine à la faculté de Montpellier au cours de la Troisième République*, Paris, L'Harmattan, 2016.

KESSEL Raïssa, *Pour mon fils*, Paris, Arthaud, 2025.

14 novembre 2025

Pionnières en médecine. 1. L'exception

Lola Feyguine (1881-1964)

Jean-Max ROBIN

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Nota. Pour retrouver les autres conférences de ce colloque : dans la page d'accueil (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/>) cliquer sur "Rechercher un document" et dans la fenêtre qui s'affiche, entrer le mot-clé : COLL2025

TdM

MOTS-CLÉS

COLL2025, Lola Feyguine, femmes médecins, Montpellier, état sanitaire de l'Algérie coloniale, Jules Abadie.

RÉSUMÉ

La première partie s'intéresse à la formation médicale de Lola et particulièrement à sa thèse, véritable programme de création d'un service de santé algérien. La seconde décrit son installation comme médecin à Oran, son rôle au cours de la Grande Guerre, et la poursuite de son action humanitaire exemplaire en Algérie.

Même si son séjour montpelliérain a été limité à sa formation médicale (1899-1905), Lola Feyguine peut être considérée comme une Montpelliéraine remarquable, puisque c'est grâce aux autorités médicales et administratives de Montpellier qu'elle a pu devenir médecin et affirmer les caractères exceptionnels de sa personnalité. Elle restera en effet une intellectuelle ayant publié de nombreux travaux innovants, mais surtout une femme de conviction, se consacrant à des actions profondément humanitaires, spécialement auprès des plus vulnérables.

Première partie : formation (1881-1905)

Lola est née le 21 mai 1881 à Samara dans l'immense Empire russe. Elle est issue d'un milieu relativement aisé, mais elle est juive et à l'époque, être juif en Russie n'est pas très drôle ; non seulement les Juifs subissent les horreurs des pogroms, mais ils sont discriminés et particulièrement les femmes qui n'ont pas accès à l'enseignement supérieur. Heureusement, elle est non seulement intelligente, mais dotée d'une forte capacité de résilience. Elle a brillamment mené à bien ses études secondaires à Odessa, où ses parents se sont établis, et a acquis de bonnes notions de français. Mais Odessa, plus cosmopolite que Samara, n'est pas plus tolérante vis-à-vis des Juifs. Lola n'a pas encore dix-huit ans et rêve de devenir médecin. Elle décide donc de se rendre en France et tout spécialement à Montpellier dont la faculté de médecine est très connue. Toute la personnalité de Lola s'affirme dans ce choix. Elle ne supporte pas l'injustice, l'ostracisation et, dès cette période, elle sait que sa vie sera un combat, non seulement pour elle-même, mais pour tous ceux qui sont démunis et qui sont dans la souffrance.

Voilà ce qu'elle écrit à sa mère en octobre 1889 :

Six mois déjà que je suis arrivée à Montpellier ! Tout n'a pas été toujours facile, pour moi. Je ne connaissais presque personne dans cette superbe ville. Mon français restait insuffisant et mon accent faisait rire tout le monde. Et puis je me rendais compte que les étudiants, presque exclusivement des hommes, me faisaient sentir qu'une femme n'avait pas sa place en médecine. Heureusement, plusieurs professeurs, en particulier les professeurs Forgue et Jeanbrau, m'ont apporté leur bienveillant soutien. Et surtout j'ai eu la chance de rencontrer Madame Bertrand, qui a bien voulu me loger, et qui m'a apporté beaucoup de réconfort.



Fig. 1. – Lola Feyguine autour d'une table de dissection. Faculté de médecine de Montpellier vers 1902.

Et pendant cinq ans, Lola va travailler d'arrache-pied, aussi bien à la faculté de médecine que dans la pratique hospitalière où la chirurgie l'intéresse tout particulièrement (fig. 1). Et c'est là qu'elle va rencontrer le jeune chef de clinique, Jules Abadie, de cinq ans son aîné, et que leur histoire commune va commencer. Jules est déjà un brillant chirurgien, mais il rêve d'aventure. Plutôt que l'agrégation de chirurgie, il préfère partir pour l'Algérie, où il dirigera un service de chirurgie à l'hôpital d'Oran. Mais avant de partir, Lola et Jules se sont mariés.

Lola de son côté soutiendra, en octobre 1905, sa thèse dont le titre en dit long sur ses intentions : *De l'assistance médicale des femmes indigènes en Algérie*.

Voici quelques phrases d'introduction de cette thèse :

Après cinq ans passés en France, et dont le résultat bien imprévu a été de faire de moi une Française d'adoption, il m'est agréable de remercier les maîtres que j'ai eus à la Faculté de médecine de Montpellier ; en dehors du côté utilitaire de leur enseignement, j'ai appris à estimer l'esprit de clarté et de synthèse bien propre au génie français. Je dois aussi à Mr Larivière, rédacteur en chef du *Petit Parisien*, et à Mr Jean Dupuy, sénateur, d'avoir si rapidement pu terminer mes études médicales.

Et elle ajoute :

Le sujet de thèse que j'ai adopté m'a intéressé à plusieurs titres : comme Algérienne d'adoption, j'avais le vif désir de voir comment en Algérie s'était posé le problème de l'assistance médicale des indigènes, quelles raisons avaient poussé la métropole à seconder ainsi les vaincus d'hier ; d'autre part, comme femme, le sort de la femme indigène me préoccupait et, comme femme



médecin, je sympathisais à l'avance avec une œuvre où les doctresses jouent le principal rôle. Enfin et j'allais dire comme russe, il me plaisait de rencontrer parmi ces dernières des compatriotes d'origine.

Et voici ses mots de conclusion :

Toutes les formes actuelles d'assistance médicale reposent sur l'utilisation de femmes médecins. Les efforts futurs doivent porter surtout sur l'assistance de femmes en couches, afin de diminuer la mortalité maternelle et particulièrement la mortalité infantile considérable. Le rôle de la femme médecin en Algérie prend chaque jour plus d'importance ; il s'inspire d'une idée civilisatrice et d'assistance humanitaire ; il se présente comme assez noble pour solliciter, de la part du gouvernement général, une amélioration de situation matérielle, et pour provoquer, de la part des doctresses, des candidatures plus nombreuses. Les résultats des tentatives d'assistance médicale de la femme indigène ont été très encourageants et inattendus ; c'est le meilleur stimulant pour persévérer dans la voie tracée, et si parfois des opinions sceptiques ou décourageantes se faisaient entendre, peut-être serait-il bon de remarquer qu'il s'agit ici, à tout prendre, d'expérience sociale et que des années et des années seront nécessaires pour en juger définitivement les résultats.

Pour en revenir à son travail de fond, disons qu'il comporte deux volets principaux : le premier est un constat de l'état sanitaire de l'Algérie en ce début du *XX^e* siècle. Certes les progrès sont immenses puisque, sous l'occupation ottomane, aucune structure médicale n'existait. La France a d'abord concentré ses efforts dans les zones urbaines, et les populations rurales sont restées d'autant plus démunies qu'elles étaient, surtout les femmes, réticentes à aller vers le colonisateur. Circonstance aggravante, celui-ci était, dans l'immense majorité des cas, un médecin militaire de sexe masculin. À partir de cet état des lieux, Lola va proposer toute une série de mesures pratiques qui se révéleront très efficaces ; création de dispensaires répartis sur tout le territoire, avec un personnel soignant indigène et dans le strict respect des coutumes et traditions locales. De plus, elle insiste sur la nécessité de femmes médecins à la tête de ces structures. Cette présence doit être très largement encouragée et doit s'accompagner de la formation massive de sages-femmes indigènes. Celles-ci pourront, à terme, diriger de petites structures locales, seules capables de réaliser un maillage complet du territoire.

Seconde partie : carrière (1905-1964)

Très vite après sa soutenance de thèse, Lola va rejoindre Jules son époux à Oran, et tous deux vont créer un centre médico-chirurgical privé, dans le quartier de Miramar, qui fonctionnera 24 heures sur 24, toute l'année, accueillant toutes les urgences et où les tâches seront parfaitement réparties, Jules s'occupant des interventions chirurgicales majeures, et Lola d'une chirurgie plus courante. Ajoutons que ce centre aura aussi un rôle de formation médicale très important dans une Algérie où les besoins médicaux sont immenses. Mais, bien entendu, Lola va considérablement élargir ses domaines d'action, en ouvrant des consultations, gratuites aux femmes indigènes, n'hésitant pas à se rendre parfois à leur domicile. Et parallèlement, elle sera à l'origine de la création d'une école de sages-femmes musulmanes, comme elle l'avait souhaité. Soulignons au passage la profonde complicité intellectuelle, professionnelle et affective qui a existé entre Lola et Jules, relation qui, à l'époque, n'était pas courante.

Et c'est dans le même esprit qu'ils affronteront la dure épreuve de la grande guerre. Jules avait été réformé en 1897 pour tuberculose, mais il n'hésite pas à s'engager

volontairement en 1915. Il est alors envoyé d'abord sur le front à Sainte-Menehould, comme chirurgien de guerre, puis à Paris au Val-de-Grâce ; Lola le rejoint presque aussitôt, et tous deux vont s'investir de manière exemplaire pour tenter de soulager les horreurs de ce conflit. Lola est infatigable ; son énergie, sa force de caractère, son dévouement auprès des blessés qu'elle opère elle-même, souvent dans des conditions difficiles, sont remarquables. Et malgré toutes ses charges, elle va publier de nombreux articles relatant son expérience sur les blessés de guerre. Enfin, avec Jules, elle mettra au point une voiture chirurgicale, conçue pour amener directement personnel médical et instruments auprès des blessés, dans les zones rurales dépourvues d'hôpitaux.

De retour à Oran en 1919, ils reprendront leurs anciennes activités, la notoriété de Jules s'affirmant de plus en plus dans le domaine médical, mais aussi dans le monde politique, où il devient un proche de Lyautey, ce qui lui vaudra d'être nommé ministre du premier gouvernement de la France libre d'Alger, en 1942. Les choses sont plus difficiles pour Lola qui est juive, et qui est déchue de sa nationalité française par le régime de Vichy. Elle n'a donc théoriquement plus le droit d'exercer la médecine. Mais Lola ne se laissera pas faire. Voici quelques phrases de la lettre qu'elle adresse au directeur de la santé d'Oran :

Monsieur, je prends acte de la loi qui exclut de leur fonction les médecins de confession juive. Mais je vous informe que je continuerai à soigner – Français, Arabes, Juifs – jusqu'à ce que la dernière plaie soit refermée. Ma blouse restera blanche jusqu'au bout.

De fait, Lola ne sera pas inquiétée et poursuivra sans répit son œuvre civilisatrice.

Pour terminer, on peut s'interroger sur son attitude vis-à-vis du nationalisme algérien et de la guerre d'Algérie. Même si des signes clairs d'engagement manquent, il apparaît qu'elle était favorable au maintien d'une présence française en Algérie. En revanche, elle soutenait l'émancipation des Algériens et surtout celle des femmes. Hélas, le code de la famille algérien de 1984, calqué sur le droit islamique, est fortement régressif vis-à-vis du droit des femmes. Lola n'était plus là ; elle s'est en effet éteinte en 1964 ; elle avait 83 ans.

Lola Hélène Feyguine malgré son triple handicap, être à la fois une femme, une étrangère et une juive, a réussi, grâce à sa résilience, à son intelligence et à son immense dévouement, à occuper une place emblématique dans la médecine franco-algérienne.

BIBLIOGRAPHIE

FONTAINE Jacqueline, *Les étudiantes en médecine à la Faculté de médecine de Montpellier*, Paris, L'Harmattan, 2025 (comportant une bibliographie exhaustive).

FEYGUINE Lola, *De l'assistance médicale des femmes indigènes en Algérie*. Thèse Faculté de Médecine de Montpellier, octobre 1905. Parue sous le titre : ABADIE-FEYGUINE Hélène, *De l'assistance médicale des femmes indigènes en Algérie*, Montpellier, Imprimerie Delord-Boehm et Martial, 1905.

FONTAINE Jacqueline, GILGENKRANTZ Simone, « Portraits de trois femmes médecins de la faculté de Montpellier au tournant du XIX^e siècle », *Histoire des sciences médicales*, t. XLIX, n° 3/4, 2015, p. 441-450.

Institut national universitaire Champollion, <https://poolcorpusuniv-ffs.fr>, Femmes de Sciences d'Occitanie, <https://poolcorpus.univ-jfc.fr/femmes-de-sciences-d-occitanie-XVe-1968> notice Feyguine <https://poolcorpus.univ-jfc.fr/node/14754>

14 novembre 2025

Pionnières en médecine. 1. L'exception

Élisabeth Lafourcade (1903-1958)

Michel VOISIN

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Nota. Pour retrouver les autres conférences de ce colloque : dans la page d'accueil (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/>) cliquer sur "Rechercher un document" et dans la fenêtre qui s'affiche, entrer le mot-clé : COLL2025

TdM

MOTS-CLÉS

COLL2025, Elisabeth Lafourcade, chirurgienne, Maroc.

RÉSUMÉ

Après de brillantes études de chirurgie à Montpellier, Elisabeth Lafourcade va consacrer sa vie à soigner des populations démunies en Tunisie et surtout au Maroc, où son dévouement sera unanimement reconnu et honoré.

Élisabeth Lafourcade¹ est née à Mourmelon en 1903. Orpheline de père et de mère, elle est d'une santé fragile qui l'incite à venir faire ses études dans le Midi. En 1922, elle s'inscrit en médecine à Montpellier. Elle y connaît la vie d'une étudiante pauvre, mais parfaitement insérée. Ses études sont brillantes. En 1928, elle est reçue major au concours d'internat. Une fois sa thèse soutenue en 1933 et diplômée de chirurgie, elle choisit de consacrer sa vie aux populations pauvres du Maghreb qu'elle avait côtoyées dans son enfance, son père étant officier colonial.

Entre 1934 et 1948, elle exerce à Tunis, à Sousse, puis à Fès

À Tunis (1934-1937), l'accueil est plutôt froid. Elle est affectée à la maternité et au bloc chirurgical. Elle découvre la souffrance et la pauvreté, à l'hôpital et en ville.

À Sousse (1937-1944), elle est tout de suite estimée pour son dévouement. Elle travaille à moderniser l'hôpital et développe la formation professionnelle des infirmiers afin qu'ils soient plus autonomes.

Le débarquement des Anglais a lieu en 1944 ; l'hôpital a souffert et est à réorganiser. La marine recrute du personnel féminin. Élisabeth signe un engagement temporaire et reçoit sa nomination pour l'hôpital maritime de Sidi Abdallah, dans la banlieue sud-ouest d'Alger.

¹ Ndlr : ce texte a été repris par M. Voisin sous le titre « Élisabeth Lafourcade (1903-1958), chirurgien au Maghreb », *e-Rabelais* 17, décembre 2025, p. 45-48.

En avril 1946, elle est nommée chirurgien à l'hôpital de Fès (fig. 1). Pour lutter contre la misère, elle fonde un dispensaire et une pouponnière, mobilisant ses contacts en France pour se procurer tout le nécessaire. Mais sa popularité lui fait ombrage. Après quelques jours, son œuvre est fermée.



Fig. 1. – À l'hôpital de Fès
Source : Association Jésus-Ouvrier
<https://www.youtube.com/watch?v=kGKDijeaCk>

Le Tafilalet, Ksar-es-souk, au Maroc 1948-1958

En 1948 elle est nommée chirurgien-chef à l'hôpital de Ksar-es-Souk, aujourd'hui Errachidia, dans le Tafilalet, région désertique en bordure du Sahara. D'emblée, elle est enthousiasmée par les magnifiques paysages combinant étendues de sable et montagnes. Elle va se consacrer totalement, durant ces dix années, au service des Berbères. L'hôpital est bien équipé. Elle opère jour et nuit. Très rapidement, les Berbères se rendent compte que ce n'est pas un médecin comme les autres, car elle les aime aussi fraternellement que si elle était du pays.

Deuxième versant de son activité, elle n'hésite pas à aller soigner les Berbères chez eux, avec de longs et pénibles déplacements dans le désert, au volant de sa voiture ou avec son chauffeur dans un véhicule sanitaire, pour s'occuper de populations misérables (fig. 2).

Vient la guerre, qui n'épargne pas Ksar-es-Souk. Les infirmiers la supplient de rester à l'hôpital, elle n'en fait rien, prend sa voiture connue de tous, traverse sans encombre les barrages des policiers ou des militaires : « N'ayez pas peur, c'est votre toubiba ! »





Fig. 2. – Dans le désert du Tafilalet
 Source : Association Jésus Ouvrier
<https://www.youtube.com/watch?v=kGKDijeaCk>

La maladie

La paix est signée entre la France et le Maroc, ce qui lui permet de rentrer en France à Noël 1955. Elle souffre du bras droit. Le prélèvement d'un nodule diagnostique un cancer. Elle décide de retourner à Meknès pour s'y faire opérer. Puis, elle rentre à Ksar-es-Souk et reprend son activité hospitalière et ses virées dans le désert.

Mais bientôt apparaissent des métastases. Elle refuse le traitement hormonal qui lui est proposé : « Je préfère », écrit-elle, « utiliser le temps où je suis encore capable de travailler pour les malades, plutôt que de le perdre à des traitements inutiles. »

Ses forces déclinent rapidement. Elle opère tant que cela lui est possible. Après, il lui arrive de se faire transporter en brancard auprès des malades qu'elle voulait suivre encore. Elle s'éteint le 7 janvier 1958. À ses obsèques étaient présentes des milliers de personnes, Marocains, Berbères et Européens, chrétiens et musulmans, personnalités officielles civiles et militaires.

Au nom du roi du Maroc, le ministre de la Santé publique déclara : « La majeure partie des Marocains du Tafilalet a été soignée par vous. En leur nom et au travers de vos qualités de cœur et d'abnégation, je dis merci à la France. »

Ce soir-là, un vieillard évoqua le dévouement d'Élisabeth : « Allah nous l'avait donnée, Allah nous l'a reprise ; mais son souvenir nous restera... car elle fut une grande marabouya, une grande sainte qui savait tout parce que Dieu l'inspirait. »

Et effectivement, sa motivation était spirituelle

À 24 ans, ne voulant ni se marier ni intégrer une congrégation religieuse, elle s'engagea dans une association de laïcs consacrés, l'association Jésus-Ouvrier. Dans ce cadre, sa vie fut toute consacrée aux plus pauvres. Jamais elle ne fit de prosélytisme.

Femme de prière, elle prenait régulièrement des temps de ressourcement, notamment chez les sœurs franciscaines de Midlet, dans le couvent qui devait accueillir, quelques décennies plus tard, les moines rescapés du monastère Notre-Dame de l'Atlas à Tibhirine.

Ce parcours remarquable d'Élisabeth Lafourcade mérite bien que nous en fassions mémoire dans notre faculté et dans notre ville de Montpellier.

BIBLIOGRAPHIE

FYOT Jean-François, *Élisabeth Lafourcade, chirurgien au Maghreb : 1903-1958*, s. l., Peuple Libre, 2010.

GIRAUD Gaston, « Présentation d'un ouvrage à la mémoire d'Élisabeth Lafourcade », *Annuaire 1968 de l'Internat des hôpitaux de Montpellier*, 1968, p. 149-152.

GIRAUD Gaston, « Un hommage à Élisabeth Lafourcade », *Montpellier Médical* 54, 1958, p. 278-281.

MASSON Robert, *Élisabeth Lafourcade sur les pas du Père de Foucauld*, s. l., Parole et Silence, 2009.

POUPINEAU Blanche, DELABROYE Marcel, *Élisabeth Lafourcade, médecin au Tafilalet. La vocation aux instituts séculiers*, Paris, Centre national des vocations, Éditions du Centurion, 1958.

Remerciements au Docteur Marie-Claude Barjon, fille du doyen Gaston Giraud, pour avoir mis à ma disposition le dossier de son père qui soutint Élisabeth Lafourcade dans son parcours médical.

14 novembre 2025

Vers une fissure du plafond de verre ?

Bernard GUERRIER

Professeur honoraire de la faculté de Médecine
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Nota. Pour retrouver les autres conférences de ce colloque : dans la page d'accueil (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/>) cliquer sur "Rechercher un document" et dans la fenêtre qui s'affiche, entrer le mot-clé : COLL2025

TdM

MOTS-CLÉS

COLL2025, femme médecin, plafond de verre, postes à responsabilités universitaires-hospitaliers, progression pour les femmes, situation montpelliéraine, situation nationale.

RÉSUMÉ

Malgré un nombre de plus en plus important (60 %) de femmes médecins, les postes à responsabilités universitaires sont à nette prédominance masculine pour les PU-PH. En revanche, pour les MCU-PH, il y a une nette progression féminine et même, pour les postes de praticiens hospitaliers une nette dominance. La prédominance masculine se retrouve pour les postes de chef de service et de chef de pôle, mais le nombre de chefs de service femme et chefs de pôle au CHU de Montpellier est supérieur à la moyenne nationale, ce qui traduit une nette évolution dans les choix des instances dirigeantes.

Frein, auto-censure et choix des médecins pour expliquer ces différentes répartitions sont discutés et permettent de mieux comprendre le choix des femmes en particulier pour les postes hospitaliers. Les mesures d'accompagnement des candidates à des postes hospitalo-universitaires doivent s'améliorer.

Depuis 2010 les étudiantes en médecine représentent 60 à 70 % des effectifs étudiants en médecine. Leur cursus est souvent brillant et elles accèdent sans difficulté aux postes de chef de clinique et/ou d'assistant des hôpitaux.

Et pourtant, en 2025, selon les données du CNG, 73,4 % des postes hospitalo-universitaires sont attribués à des hommes, d'où l'expression devenue classique de « ce fameux plafond de verre » qu'a évoqué notre maire dans son discours d'ouverture, traduisant les difficultés qu'ont les scientifiques féminines à accéder aux postes à responsabilités, et ceci est particulièrement net dans l'étude des différents parcours des étudiantes en médecine, même s'il semble apparaître une certaine fissure de ce plafond, ce qui sera l'objet de notre propos.

1. Quels sont les postes à responsabilité auxquels peut accéder tout docteur en médecine après avoir soutenu sa thèse de doctorat ?

Ils peuvent être hospitalo-universitaires ou hospitaliers et leur association est fréquente. Les postes hospitalo-universitaires sont au nombre de trois, deux définitifs PU-PH et MCU-PH, le troisième transitoire PHU.

Les candidats PU-PH (professeur des universités-praticien hospitalier) ont une triple fonction (soins – enseignement – recherche) et sont recrutés sur concours national en passant devant le Conseil National des Universités, après avoir été préalablement sélectionnés sur le plan local et nommés par décret du Président de la République.

Les candidats MCU-PH (maître de conférence des universités-praticien hospitalier) ont également une triple fonction et sont recrutés selon le même principe que celui des PU-PH sur concours, mais à un niveau adapté, et nommés par arrêté conjoint des ministres chargés de l'Enseignement supérieur et de la Santé.

Les candidats PHU (praticien hospitalier des universités) sont des candidats qui ont satisfait à la sélection locale mais qui sont en attente de la libération d'un poste de PU-PH pour pouvoir se présenter au concours national devant le Conseil national des universités. Cette situation est transitoire.

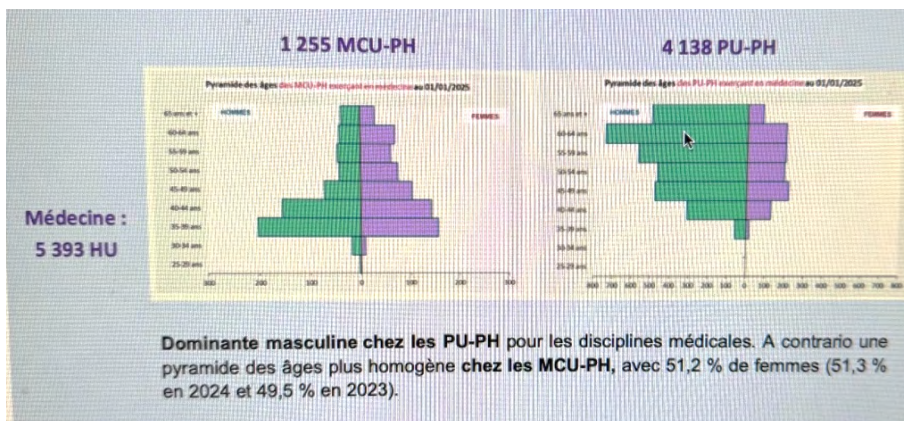
Les postes hospitaliers sont également au nombre de trois : praticien hospitalier, chef de service et chef de pôle.

Les candidats PH (praticien hospitalier) sont recrutés après l'aval de l'équipe du service hospitalier où doit exercer ce praticien, sur concours national (CNPH) organisé par le CNG (Centre national de gestion) qui est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de la Santé.

Les chefs de service sont désignés après entente avec l'équipe du service hospitalier par le/la président/e de la Commission médicale d'établissement (CME) en accord avec le directeur ou la directrice général(e) de l'établissement.

Les chefs de pôle sont désignés après entente avec les différentes équipes des services hospitaliers inclus dans le pôle par le président ou la présidente de la Commission médicale d'établissement (CME), en accord avec le directeur ou la directrice général(e) de l'établissement et le doyen ou la doyenne.

2. Quelle est la situation actuelle sur le plan national ? [1]



Ce diagramme publié à partir du rapport 2025 du CNG résume parfaitement la situation actuelle dans le cadre de la médecine. 76,7 % des HU exerçant une spécialité médicale sont des PU-PH, alors que la répartition chez les MCU-PH est plus homogène. Cette progression féminine chez les MCU-PH est encore plus nette en pharmacie (63,8 %) où, en revanche, les PU-PH femmes restent minoritaires (38 %). Cette répartition est différente en odontologie où ce sont les hommes qui sont majoritairement des MCU-PH (57 %) alors que les PU-PH sont quasiment en nombre équivalent (50,8 % pour les hommes). Ces pourcentages en pharmacie et en odontologie sont donnés à titre d'information et désormais nous ne nous intéresserons qu'à la médecine.

3. Situation montpellieraine universitaire [2]

PU-PH	Hommes	Femmes
Professeurs honoraires-professeurs émérites : 134	127	7 (5,2 %)
PU-PH classe exceptionnelle. 64	57	7 (11 %)
PU-PH première classe. 55	44	11 (20 %)
PU-PH deuxième classe. 49	35	14 (28,6 %)

Les chiffres de ce tableau concernant les professeurs proviennent du site de la Faculté de médecine et sont intéressants à plusieurs titres.

Les professeurs honoraires et émérites sont les plus anciens qui ont été reçus au concours dans les années 1970-1980. À cette époque, le « plafond de verre » était une réalité évidente, compte tenu du nombre de femmes promues : 5,2 %.

La classe exceptionnelle obtenue habituellement dans les dernières années d'activité montre une progression féminine (11 %) et cette progression se confirme dans les classes plus jeunes puisque, sur les 104 PU-PH de premières et deuxièmes classes, on compte 25 femmes, soit 24 %, ce qui place notre faculté à un niveau intermédiaire sur le plan national, niveau qui devrait s'améliorer puisque, dans la révision des effectifs de cette année, trois femmes doivent être promues.

MCU-PH	Hommes	Femmes
MCU-PH hors classe 10	5	5 (50 %)
MCU-PH de première classe 18	10	8 (44,5 %)
MCU-PH de deuxième classe 16	7	11 (68,75 %)

Dans ce statut de maître de conférences, les femmes représentent un peu plus de 50 % des effectifs et ce pourcentage augmente régulièrement (68,75 % chez les plus récemment nommées).

La spécialité de médecine générale est une spécialité récente, créée en 2004, et donc les premiers enseignants titulaires nommés par la voie du concours l'ont été en 2011. Dans cette spécialité il existe une nette prédominance féminine représentée par une seule PU ; chez les MCU il y a une femme et un homme en première classe et six femmes et trois hommes en deuxième classe. Il est à noter qu'il n'y pas de valence hospitalière dans cette spécialité car il n'existe aucun service de médecine générale dans le CHU, selon les souhaits des enseignants de cette discipline.

Nous avons précédemment expliqué le statut de PHU (praticiens hospitalo-universitaires), une situation transitoire en attente de nomination à un poste de PU-PH le plus souvent. À la faculté de médecine de Montpellier, il y a dix PHU, neuf hommes et une femme. J'ai tenu à rapporter ces chiffres, car ils montrent que les femmes sont peu attirées par cette situation à l'avenir incertain et préfèrent s'orienter vers une situation plus stable.

Un chiffre également intéressant à rapporter pour comprendre le choix du statut ultérieur est celui des 85 femmes (65 %) parmi les 131 praticiens chargés d'enseignement car il montre que l'enseignement n'est pas un facteur rebutant pour la profession féminine.

4. Situation des femmes au CHU de Montpellier [1] [3]

4.1. Praticiens hospitaliers

Sur les 381 postes de praticiens hospitaliers travaillant au CHU de Montpellier, 228 sont occupés par des femmes représentant 60 % de ce contingent de poste. Cette situation peut paraître paradoxale car les femmes sont majoritaires et leur accès aux postes universitaires limité. S'agit-il d'un frein ou d'une auto-censure ? Nous aborderons le sujet ultérieurement.

4.2. Chefs de service

Sur les 87 services du CHU de Montpellier, 33 sont dirigés par des femmes (37,9 %) dont 18 par une PU-PH. Cette proportion nous situe légèrement au-dessus du niveau national qui est de 32 %.

4.3. Chefs de pôle

Il existe onze pôles au CHU de Montpellier et quatre femmes sont chefs de pôle soit 36,6 %, la moyenne nationale étant de 23 %.

5. Comment expliquer cette dominante masculine dans les postes à responsabilité ? [4] [5]

Auparavant, rappelons que le choix de l'orientation professionnelle arrive à un âge où une femme exprime, au terme de longues études, le souhait d'une meilleure vie familiale.

Classiquement deux explications sont données : le frein et l'auto-censure. J'en ajouterai une troisième, le choix personnel.

LE FREIN serait constitué par le manque de propositions par le chef d'équipe aux candidates féminines alors qu'elles seraient plus nombreuses pour les candidats masculins, le chef d'équipe ayant la crainte d'un manque de disponibilité d'une équipière féminine. Il est vrai qu'il y a un manque de modèles féminins, ce qui n'est pas le cas à Montpellier, notre doyenne Isabelle Laffont étant le plus bel exemple que l'on peut avoir.

L'AUTO-CENSURE en refusant une éventualité professionnelle plus prestigieuse ; ceci est démontré par les chiffres donnés par le CNG : moins de femmes de 45 ans (31 %) souhaitent accéder à des postes à responsabilité que les hommes (58 %)

La triple mission du statut HU (soins-enseignement-recherche) peut paraître lourde, en particulier le temps passé à la recherche, ce qui n'est pas le cas pour l'enseignement,



car nous avons vu l'attrait qu'avaient les femmes PH pour l'enseignement. L'obligation de faire un stage dans une faculté étrangère peut être difficilement accepté.

L'importance accordée à la recherche et aux publications scientifiques constitue un poids chez les femmes souvent confrontées à une charge de travail à la fois familiale et professionnelle.

Il est certain de plus qu'existent des pratiques de cooptation à partir de réseaux dominés par les hommes.

LE CHOIX PERSONNEL de donner la priorité à sa vie familiale et en particulier à un désir de maternité est un facteur qui est loin d'être négligeable. Il apparaît ainsi que les statuts de poste de PH offrent plus de possibilités à cette priorité car ils ont évolué de façon favorable : revalorisation salariale-sécurité de l'emploi, progression professionnelle rapide, contraintes administratives plus faibles, possibilités de RTT et temps partiel, retraite sécurisée et de qualité.

Si on compare ces statuts à ceux de MCU-PH, il est certain que celui de PH offre beaucoup plus d'avantages expliquant le choix préférentiel des femmes pour ces postes.

6. Quelles sont les mesures pour favoriser une meilleure égalité entre hommes et femmes ?

Plutôt qu'à la mise en place de quotas, il faut sensibiliser le corps enseignant universitaire aux égalités professionnelles, à un mentorat et un meilleur accompagnement des femmes candidates.

En conclusion, nous retiendrons une nette amélioration de la répartition des postes à responsabilités, tant sur le plan universitaire qu'hospitalier, plaçant Montpellier à une place honorable sur le plan national et notre doyenne, par sa situation personnelle, a joué pour cela un rôle important en s'investissant dans le mentorat.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] Rapport CNG année 2024-2025. Chapitre : Personnels enseignants et hospitaliers titulaires et stagiaires (hospitalo-universitaires HU). Éléments statistiques sur la partie hospitalière de leur activité.
- [2] Site internet de la faculté de médecine de Montpellier. Service gestion du personnel <https://facmedecine.umontpellier.fr/universite-de-montpellier/>
- [3] Site internet du CHU de Montpellier <https://www.chu-montpellier.fr/fr/a-propos-du-chu/offre-de-soins/medecins>
- [4] WHAT'S UP DOC « Plus de femmes médecins oui, mais toujours pas à hauts postes », *La rédac'* (1^{er} août 2025). <https://www.whatsupdoc-lemag.fr/article/plus-de-femmes-medecins-oui-mais-toujours-pas-hauts-postes>
- [5] Groupe Pasteur Mutualité. « État des lieux de la place des femmes dans les postes hospitalo-universitaires en France : évolutions et défis en 2024 » (03/03/2025). <https://www.gpm.fr> > proportion-femme-postes-hospitalo-...

14 novembre 2025

Pionnières en médecine

2. De l'exception à l'évidence

Isabelle LAFFONT

Doyenne de la Faculté de médecine

Nota. Pour retrouver les autres conférences de ce colloque : dans la page d'accueil (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/>) cliquer sur "Rechercher un document" et dans la fenêtre qui s'affiche, entrer le mot-clé : COLL2025

TdM

MOTS-CLÉS

COLL2025, gouvernance universitaire, médecine académique, rapports sociaux de genre, égalité professionnelle, parité.

RÉSUMÉ

Après les exceptions que furent les pionnières, les femmes se sont progressivement imposées dans le monde médical, mais leur accession aux postes de haute responsabilité reste encore limitée. Les témoignages de trois jeunes femmes engagées dans la profession les montrent aussi déterminées et courageuses que les figures historiques qui les inspirent. Il reste à faire évoluer pratiques et mentalités pour donner aux femmes médecins toute leur place.

Après les interventions d'Olivier Jonquet, Bernard Guerrier, Michel Voisin, Thierry Lavabre-Bertrand et Jean-Max Robin, voici les réactions d'Astrid Herrero, Marie Tufféry et Marianne Kermarc.

1. Introduction

Parce que l'histoire des femmes en médecine à Montpellier a été profondément marquée par le parcours de quelques pionnières, connues ou moins connues, entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle, à l'époque où Marie Curie devenait la première femme à recevoir le prix Nobel de physique en 1903 et le prix Nobel de chimie en 1911, et la première femme professeur des Universités en France en 1906. Parce que cette histoire singulière de la médecine montpelliéraine a une valeur universelle à travers les messages et les symboles qu'elle transmet. Parce que les sociétés écrivent elles-mêmes leur devenir et que rien n'arrive par hasard. Et enfin, parce que rien n'est jamais complètement acquis, même quand l'évidence s'impose, en particulier quand on pense à demain.

En France, la première femme diplômée de médecine était Madeleine Brès, gardoise et diplômée de la Faculté de médecine de Paris en 1875. La première femme professeur de la faculté de médecine de Montpellier fut Marie-Madeleine Loubatières-Mariani en 1968 (Dumas 2014, p. 82-84), plus de 50 ans après la tentative infructueuse de Glafira Ziegelman. La première femme doyenne d'une faculté de médecine en France

fut Hélène Pellet à la faculté de médecine de Lyon en 1989. Isabelle Laffont est devenue la première doyenne de la faculté de médecine de Montpellier-Nîmes en 2021, puis la première femme présidente de la Conférence des doyennes et des doyens de médecine de France en 2025.

En 2025, les chiffres sont là et ils parlent d'eux-mêmes : les femmes constituent 50 % de l'humanité. Le corps médical français a atteint la stricte parité parmi les médecins en activité, avec 49,9 % de femmes (*Atlas du Conseil de l'ordre des médecins* 2025). En seconde année de médecine, on compte entre 60 et 65 % de jeunes femmes.

Et pourtant, cela fait plus de dix ans que les femmes ne représentent que 25 % du corps des professeurs des Universités-Praticiens Hospitaliers (PU-PH). On dénombre seulement dix doyennes sur 38 doyens et doyennes dans les UFR médecine de France (26,3 %). On ne compte que 20 femmes parmi les 135 membres titulaires de l'Académie nationale de médecine (14,8 %). Et le constat est le même dans les centres hospitalo-universitaires (CHU), aux postes de direction générale ou de présidence de commission médicale d'établissement (CME).

Ces constats questionnent les raisons des difficultés rencontrées par les femmes à accéder à des postes très qualifiés ou à prendre des postes à responsabilité. Ils donnent un éclairage singulier à des questions sociétales qui dépassent la médecine et qui traversent nos frontières. Les explications sont multiples et trouvent une partie de leurs racines dans l'éducation, dans des modèles professionnels colportés de génération en génération, dans des attributions causales erronées, et dans un implicite sociétal tenace et difficile à appréhender.

Pour toutes ces raisons, ce colloque admirable autant qu'indispensable de l'Académie des sciences et des lettres de Montpellier consacré aux « Remarquables Montpelliéraines » était une évidence. La tenue de cette table ronde intergénérationnelle, paritaire et visionnaire méritait un format original et innovant, sur le fond comme sur la forme. À la suite des témoignages historiques voici des paroles de femmes d'aujourd'hui.

2. Les jeunes générations : des valeurs communes et un regard nouveau

Astrid Herrero



Chirurgienne digestive, première femme PU-PH de chirurgie de Montpellier nommée en 2023, elle officie au CHU de Montpellier et s'est spécialisée dans la chirurgie du foie.

Sur les quatre figures de femmes pionnières de la faculté de médecine de Montpellier-Nîmes décrites par les premiers orateurs, elle retrouve de nombreux points communs avec son propre parcours : le courage incroyable de ces femmes pour dépasser les codes et développer leur propre projet, un engagement important dans leur carrière professionnelle et leur intérêt pour les populations les plus démunies. Sur ce dernier



point, elle insiste sur les valeurs profondément humanistes et altruistes qui incitaient ces femmes à s'intéresser aux « invisibles », valeurs qu'elle partage pour « progresser et vivre dans un monde meilleur ».

Elle souligne le fait que ces quatre femmes semblaient très soutenues par leur entourage personnel et professionnel, ce qui caractérise également les carrières d'aujourd'hui sans distinction de genre. Elle insiste sur sa propre carrière qui a été largement soutenue par ses collègues de travail, par son chef de service, et par son entourage familial et amical. Elle revient aussi sur son propre parcours et ses propres motivations, avouant avoir hésité initialement à affirmer sa volonté de devenir chirurgienne : « casser les codes » et dépasser ses propres limites est parfois difficile, alors que ces pionnières, dont trois sont devenues obstétriciennes, ont su le faire il y a un siècle.

Elle souligne enfin le caractère préoccupant des chiffres qui illustrent les difficultés rencontrées par les femmes à s'engager dans des carrières longues et très exigeantes. Pour elle, les représentations sociales que les femmes se sont appropriées sont un frein qui limite leurs ambitions personnelles et professionnelles. Elle souligne l'importance du mentorat, formel ou informel, et l'importance des modèles, pour lutter contre cela.

Marie Tufféry

Élève de Montpellier, Marie est une jeune interne de médecine générale en première année. Elle fait partie de la « Promotion des 800 ans » entrée en deuxième année de médecine en 2020, année du huitième centenaire de la Faculté. Elle a choisi de faire son premier semestre à Millau, dans un territoire où la densité médicale est très insuffisante.



Marie souligne le caractère particulièrement inspirant des quatre biographies. Elle met en exergue la passion qui animait ces femmes et l'importance de l'exemple qu'elles donnent aux jeunes générations. Elle reçoit avec enthousiasme le message « c'est possible » qui lui est renvoyé par ces quatre lectures, ainsi que les encouragements implicites qui se dégagent de ces trajectoires. Elle salue avec enthousiasme l'engagement de ces quatre femmes.

Elle a été frappée par le fait que, pour ces quatre pionnières, la médecine est avant tout une vocation, ce qui résonne totalement avec ses propres motivations. Elle perçoit cela dans les quatre portraits, avec des trajectoires très diverses mais qui partagent cet engagement sans limite et une approche passionnelle de la médecine dans laquelle elle se reconnaît. Elle exprime, à travers ses propres choix de pratiquer la médecine dans un territoire rural en dehors des grandes métropoles, ce sens de la responsabilité sociale qui s'exprime dans le parcours de ces pionnières, chacune à sa façon.

Elle souligne enfin la détermination de ces jeunes femmes qui ont quitté leurs pays pour devenir médecins et qui ont mis de côté leur vie personnelle pour s'adonner à leur passion.

Marianne Kermarc



Étudiante en médecine en début de quatrième année, ancienne vice-doyenne étudiante de la faculté de médecine Montpellier-Nîmes, elle est vice-présidente chargée des études médicales de l'Association nationale des étudiants en médecine de France (ANEMF).

Marianne (voir encadré ci-dessous) synthétise les points les plus importants de ces quatre portraits : elle revient sur l'« ouverture des portes » qui rend les choses possibles, au-delà des codes sociaux, des usages et même des lois. Elle exprime à son tour l'« importance des modèles » qui confortent les vocations, même un siècle plus tard, et qui facilitent les prises de décision.

Elle met l'accent sur l'importance de la vision historique qui permet de reformuler et de repositionner les enjeux contemporains : pour ces femmes, les obstacles étaient au niveau de l'enseignement secondaire (obtention du Baccalauréat), puis au niveau de l'enseignement supérieur (accès aux études de médecine), ainsi qu'au niveau sociétal (émancipation de la femme). Pour les jeunes générations, les enjeux sont autres, même s'ils ont presque les mêmes conséquences que ceux du siècle dernier : comme le montrent bien les résultats scolaires des jeunes filles et le taux de féminisation de la seconde année de médecine, il n'y a plus vraiment de difficultés pour l'accès aux études pour les femmes en 2025. En revanche, il reste l'auto-censure (je suis une femme, je veux des enfants, on me dit que certaines spécialités sont incompatibles avec une vie de famille), ou le poids du regard de la société sur les ambitions féminines. Elle avoue être très sensible au fait que ces femmes ont eu des enfants, et qu'elles sont parties à l'étranger, pour certaines d'entre elles, à une époque où les femmes étaient très dépendantes, légalement et souvent financièrement, de leurs maris. C'était aussi une époque où les prestations sociales ne permettaient pas aux femmes de condition modeste de se libérer de certaines tâches domestiques et de la garde des enfants.

Enfin, en réponse à une question du Dr Jean-Max Robin, elle revient sur la trajectoire de Lola Feyguine qui, au-delà de sa vocation de médecin, a eu un engagement très marqué pour les organisations du système de santé à l'étranger. Marianne retrouve effectivement, dans le parcours de cette pionnière, les prémices de son propre engagement, d'abord comme Vice-Doyenne de la Faculté de médecine de Montpellier Nîmes, puis comme Vice-Présidente de l'ANEMF.

3. En conclusion : de l'exception à l'évidence, l'indispensable vigilance

Cette table ronde incroyablement riche et passionnante montre le chemin à suivre mais esquisse aussi les menaces de ces évolutions sociétales, encore très fragiles quand on les regarde sous l'angle de l'accession des femmes aux postes à responsabilité en médecine.



L'exception, ce sont ces pionnières qui ont marqué l'histoire et dont les biographies inspirantes nourrissent les jeunes générations actuelles. La façon dont les jeunes universitaires ou les étudiantes d'aujourd'hui se reconnaissent dans les valeurs, les parcours, et la vocation, qui ont fait de ces pionnières ce qu'elles sont devenues, est saisissante. Mais attention ! ces biographies inspirent parce qu'elles sont racontées, mises en valeur et érigées comme modèles. Sans une lecture historique étayée, juste, et choisie, ces quatre femmes seraient probablement tombées dans l'oubli. C'est le rôle des historiens, mais aussi des philosophes, et des universitaires que de mettre de la couleur sur ces pans importants de notre patrimoine historique : ceux qui font sens et qui font grandir nos sociétés et nos institutions. Pour la Faculté de médecine de Montpellier-Nîmes, il va falloir aller plus loin : écrire cette histoire dans la perspective d'éclairer l'avenir, brandir ces étendards au-delà des noms donnés à certaines salles et de la petite vitrine décorée de la galerie Honoré Picquet du Bâtiment historique de la Faculté, continuer à promouvoir ces carrières déclinées au féminin qui sont bien trop souvent plus fragiles et plus difficiles que celles de leurs homologues masculins.

L'évidence, ce sont les chiffres de 2025 avec ce paradoxe criant entre l'importante féminisation de la médecine et la faible représentation des femmes aux postes dits « à responsabilité ».

- Ce décalage anormal trouve ses racines dans l'implicite sociétal, dans l'éducation, et dans l'absence de modèle. Ce « plafond de verre » est sous-tendu par ce que nous ne voyons plus, tellement c'est évident, et qu'on appelle les « stéréotypes de genre » : sur le bulletin scolaire d'une excellente élève, on lit en général qu'elle est « sérieuse, travailleuse et mature ». Sur celui d'un excellent élève, on lit plutôt qu'il est « intelligent et brillant ».
- Ce paradoxe, il est cultivé par ces petits mots de tous les jours qui culpabilisent les jeunes femmes ambitieuses, qui encouragent des choix professionnels inconsciemment subis, ou qui découragent de façon différenciée les jeunes femmes de toute projection dans des études longues ou dans des carrières prenantes pour des raisons de féminité ou de maternité.
- Ce paradoxe, il est écrit dans nos histoires personnelles et dans l'éducation que nous avons reçue, il est lisible dans le regard des autres, pas forcément des hommes, quand on parle carrière et qu'on est une femme en âge de procréer.
- Il est renforcé par l'absence de modèle, ou plutôt par des modèles masculins omniprésents : on parle de réanimateur et pas de réanimatrice, on cherche un rendez-vous avec un chirurgien et rarement avec une chirurgienne, alors qu'on appelle une infirmière et rarement un infirmier quand on a besoin de soins à domicile.

Alors que tous les ingrédients étaient déjà présents à la fin du XIX^e siècle et que les pionnières que l'on dresse en étendards l'avaient déjà compris, la place des femmes dans l'enseignement et la recherche en médecine doit encore être affirmée. La mise en place de mesures spécifiques de discrimination positive, de mentorat formel ou informel et de communication orientée, est une nécessité. Tout le monde en sortira grandi.

À cet égard, cette table ronde organisée par l'Académie des sciences et lettres de Montpellier était exemplaire.

Et tellement nécessaire.

L'histoire c'est hier, c'est aujourd'hui et c'est demain.

Les hommes et les femmes écrivent l'histoire et l'histoire écrit l'humanité.

Marie TUFFERY

En quoi ces quatre figures féminines sont-elles des exemples pour les générations à venir ?

Tout d'abord, je tiens à souligner l'immense privilège que nous avons d'être accompagné(e)s aujourd'hui par des hommes inspirants, innovants, qui se battent pour laisser une place à part entière à des femmes d'exception. La plupart de mes maîtres et des personnes qui ont été et qui sont encore des exemples, des sources d'inspiration et de motivation à ma pratique médicale, sont des hommes. Les professeurs, les médecins, les infirmières, les aides-soignantes ou des femmes qui n'exercent pas dans le milieu du soin, que je croise tous les jours dans le cadre de ma profession ou non, me donnent la possibilité de mettre en avant ce côté maternel, inhérent à chaque femme, pour m'occuper, dans le respect et dans la globalité, des personnes souffrantes, vulnérables, dans le besoin.

Ces quatre femmes sont remarquables par leurs actes de résilience, de persévérance et d'engagement auprès des plus faibles ! Elles ont pris des risques pour avoir la possibilité d'exercer la médecine par VOCATION MÉDICALE par Amour pour leurs patients dans des conditions le plus souvent précaires. Elles ont quitté leurs pays, leur confort quotidien, leur famille pour se rapprocher et se mettre au service des plus faibles, de ceux qui en avaient le plus besoin.

À ce titre, elles sont des exemples de don total de leur personne, à s'en oublier, la plus grande part de leur temps, et à refuser de se soigner comme cela a pu être le cas pour le docteur Élisabeth Lafourcade, afin de rester au plus proche des populations qui étaient, à leurs yeux, bien plus malades et bien plus importantes. Elles aspirent à transmettre la définition même du MÉTIER-PASSION, de la PROFESSION-VOCATION où le temps auprès de la personne souffrante n'est pas compté, pas mesuré et où le patient devient le centre du soin. Elles prennent part, avec humilité et compétence, à une relation médecin-patient équilibrée, respectueuse où le patient a la première place.

Dans ces situations, comment et pourquoi continuer ainsi, notamment dans des conditions matérielles difficiles, loin de chez elles, le plus souvent démunies ? Tout simplement, parce qu'elles aimaient chacun de leurs patients, et qu'elles voyaient en eux, une Personne qui doit être respectée, aimée, écoutée et qui devait être prise en charge dans sa globalité !

Cette vision, exposée par ces quatre femmes, est la source même de ma vocation médicale au service de la personne fragile et de mon choix de spécialité : la médecine générale. Dans cette relation privilégiée, où le temps n'est rien, avec chaque patient, que le médecin connaît, qui lui témoigne de sa confiance, qu'il soit en pleine forme ou désespéré, est basée sur l'AMOUR DU PROCHAIN et du RESPECT DE L'AUTRE. Elle permet de se lever chaque jour, malgré les difficultés, heureuse et épanouie de partir travailler et de retrouver mes patients, qui donnent sens à ma vocation.

FEMMES CRÉATRICES

TdM

14 novembre 2025

Présidence de séance

Anne FRAÏSSE

Présidente de l'université de Montpellier Paul-Valéry

TdM

Merci beaucoup de m'avoir confié une présidence de séance sur un sujet passionnant, dans le colloque *Remarquables Montpelliéraines* ! Remarquables mais pas toujours remarquées, et, comme dans les autres thématiques d'hier et de ce matin, c'est ce qui va peut-être apparaître dans les différentes interventions qui vont suivre.

Avant de présenter les intervenants, j'aimerais vous citer un chiffre, qui concerne les femmes créatrices, un chiffre du ministère de la Culture : le pourcentage de femmes présentes dans les catalogues collectifs des musées de France est de 6,6 %. Je ne sais si nos remarquables Montpelliéraines font partie ou non de ce pourcentage. On voit bien en tout cas quelle peut être l'invisibilité des artistes femmes.

Et juste un petit mot (je ne voudrais pas déflorer ce qui va être dit) pour parler d'une artiste qui concerne spécialement mon université. Je pense que va être évoquée tout à l'heure, Colette Richarme, qui, née en Chine en 1904, est décédée en 1991 à Montpellier où elle a vécu plus de 35 ans. Elle a été sinon exclue, du moins non intégrée aux groupes régionaux, parce que ces groupes d'artistes étaient essentiellement masculins et que la diversité et la richesse de son œuvre n'ont pas toujours été mises en valeur comme il aurait dû.

Alors, quel est le lien avec l'université Paul Valéry ? Il m'en apparaît au moins deux. Tout d'abord c'était une artiste-peintre qui réfléchissait sur son art, qui a beaucoup écrit sur son art, qui a écrit aussi des poèmes, et qui a beaucoup développé, dans ses écrits et sa correspondance, le thème de l'interrogation sur le geste créatif. Et cela bien sûr intéresse particulièrement notre université. Mais nous avons aussi un lien beaucoup plus précis avec cette artiste. Vous savez que le théâtre de l'université s'appelle La Vignette, mais peut-être ne savez-vous pas tous pourquoi il s'appelle ainsi. La Vignette, en fait, c'était le nom du mas campagnard sur lequel l'université a été construite, route de Mende. Mas qui a été habité pendant plus d'un quart de siècle par ce peintre, Colette Richarme. C'était sa maison, son atelier. Et du reste dans mon bureau de présidente se trouve un tableau de Colette Richarme, *Les amandiers en fleurs*. Amandiers du mas, qui ont été protégés par la première présidente de l'université Paul Valéry, à l'époque Montpellier 3, Michèle Weil, là où est le théâtre de l'université. Il y a donc un lien très étroit avec Colette Richarme : l'université Paul-Valéry s'est construite sur le lieu où était sa maison, son atelier. Et en souvenir de cela, nous avons décidé avec la mairie que la crèche qui va être construite sur ce terrain de l'université, route de Mende, porterait le nom de Colette Richarme. Ce nom maintiendra le lien avec le lieu où elle a habité et peint pendant un quart de siècle, et qui en fait une femme montpelliéraine et une femme créatrice.

Notre première intervenante, Carole Talon-Hugon, va nous parler des Beaux-Arts de Montpellier et de ses figures féminines. Carole Talon-Hugon est membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier et membre de l'Académie des Sciences morales et politiques. Elle est agrégée de philosophie, et a fait une partie de sa

carrière, en tout cas comme maître de conférences, à l'université Paul-Valéry, avant d'être nommée professeur à Nice. Elle occupe, depuis 2021, à la Sorbonne, un poste de professeur dans le département de philosophie, sur la chaire d'Esthétique et de philosophie de l'art. Elle dirige le centre Victor Basch, dans l'équipe Métaphysique, histoires, transformations, actualités. Elle est également présidente de la Société française d'Esthétique, directrice de publication de la *Nouvelle revue d'esthétique* et directrice de rédaction de la revue *Noesis*.

Pour nous faire découvrir les femmes écrivaines, c'est Michèle Verdelhan et Thierry Lavabre-Bertrand, tous deux membres de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, qui ont collaboré dans cette recherche. Michèle Verdelhan, agrégée de Lettres, a d'abord enseigné les Lettres classiques dans le second degré avant de se tourner vers la linguistique et les problèmes d'enseignement du français, en IUFM et à l'université Paul-Valéry, où elle a dirigé l'équipe de recherche DIPRALANG et le master FLE. Elle s'efforce depuis plusieurs années de faire re-connaître des personnalités trop oubliées, comme l'écrivaine Jeanne Galzy, dont un bâtiment de l'université porte le nom. Thierry Lavabre-Bertrand, médecin, professeur émérite des universités en histologie, jusqu'à récemment directeur du Jardin des Plantes, est également docteur en histoire, et a publié de nombreux travaux en histoire de la médecine. Il s'intéressera aux premières femmes académiciennes à Montpellier.

Et c'est encore un médecin Jacques Mateu, membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, spécialiste de chirurgie esthétique et réparatrice, qui nous entraînera à la recherche des Montpelliéraines du monde du spectacle. Les *Assises du Corps transformé*, qu'il a créées en 2008, attirent tous les deux ans un public toujours plus nombreux. Il est lui-même passionné de théâtre depuis toujours, et a travaillé avec Jean-Louis Cochet ou Robin Renucci, Daniel Mesguich. C'est dire qu'il connaît bien le milieu du spectacle et ses ressources cachées.

Poursuivons donc la découverte des femmes de Montpellier remarquables en activité créatrice à la suite de ces intervenants tous passionnés !

13 novembre 2025

Remarquables plasticiennes

Carole TALON-HUGON

Professeure des universités, Philosophie, Sorbonne université, Paris

Membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Nota. Pour retrouver les autres conférences de ce colloque : dans la page d'accueil (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/>) cliquer sur "Rechercher un document" et dans la fenêtre qui s'affiche, entrer le mot-clé : COLL2025

TdM

MOTS-CLÉS

COLL2025, artistes femmes, Beaux-Arts Montpellier, Germaine Richier, Suzanne Ballivet, Renée Rauzy, Valentine Schlegel.

RÉSUMÉ

En s'interrogeant sur les critères permettant d'identifier des plasticiennes remarquables liées à Montpellier et après avoir écarté les approches purement académiques ou institutionnelles, on se concentrera ici sur quatre artistes formées à l'École des beaux-arts de Montpellier : Germaine Richier (sculptrice majeure du XXe siècle), Suzanne Ballivet (illustratrice célèbre des années 1940-50), Renée Rauzy (peintre et créatrice de vitraux) et Valentine Schlegel (céramiste et plasticienne polyvalente). Trois d'entre elles ont largement pratiqué des arts dits « mineurs » — illustration, vitrail, arts décoratifs — et remettent en question la hiérarchie traditionnelle entre beaux-arts et arts appliqués et la distinction entre art majeur et art mineur.

Comment choisir quelques noms seulement parmi toutes les femmes plasticiennes ayant entretenu un lien plus ou moins fort avec Montpellier selon qu'elles y sont nées, y ont vécu une partie plus ou moins longue de leur vie ou y ont réalisé une partie significative de leur œuvre ? Le critère de la valeur artistique de leur production serait certainement le plus pertinent, mais il est aussi le plus délicat à manier : à quel titre décerner cette qualification à une œuvre ? Lesquelles de ces femmes artistes montpelliéraines peuvent être dites « remarquables » en tant qu'artistes, c'est-à-dire du fait de la réussite de leurs réalisations plastiques ?

On n'est plus à l'époque de Roger de Piles, qui, dans sa *Balance des peintres* (1708) évaluait le talent des peintres – et donc la valeur de leurs réalisations – en notant leurs habiletés respectives dans ce qu'on appelait alors les « parties » de la peinture : l'invention, la composition, le dessin, le coloris et l'expression. D'abord parce que les arts plastiques débordent très largement la peinture, et surtout parce que l'idée de normes académiques a volé en éclats, conduisant par là à un certain agnosticisme critique.

Fallait-il utiliser l'outil du *Kunst Kompass* (« la boussole de l'art ») inventé par l'économiste allemand Willy Bougard, qui établit un classement des artistes selon une échelle de notoriété, établie non en fonction du talent et du savoir-faire ou de normes universellement partagées, mais de la présence de leurs œuvres dans les musées et dans

les grandes collections privées, du nombre de monographies qui leur sont consacrées, de la quantité de mentions de leur production dans les ouvrages spécialisés, etc. ? Ce serait sélectionner à partir de la cote des artistes, établie à partir de données factuelles extra-artistiques.

Entre la solution académique impraticable et la position institutionnelle insatisfaisante, j'ai choisi un critère local qui se décline en trois points. D'abord, retenir des noms de femmes ayant étudié à l'École des beaux-arts de Montpellier. Mais elles sont assez nombreuses et les retenir toutes conduirait, dans les vingt minutes qui me sont imparties pour cet exposé, à une énumération superficielle. D'où la nécessité d'un second filtre : choisir parmi elles, celles que cette école – sur son site Web – retient aujourd'hui parmi ses élèves les plus éminentes. Enfin, troisième filtre : ne pas traiter d'artistes aujourd'hui toujours vivantes, au motif que leur œuvre est toujours, et fort heureusement, en devenir.

Ces principes de choix nécessaires conduisent à des renoncements difficiles. Je ne parlerai pas de « Montpelliéraines remarquables » à plusieurs titres, dont je mentionne toutefois les noms.

Une pionnière : **Rosalba Laurens-Viguié** (1828-1886), fille de Bonaventure Laurens, administrateur de la faculté de médecine de Montpellier, membre de l'Académie des sciences et lettres de la ville, et surtout peintre et musicien, qui fit grandir sa fille dans un milieu propice aux arts où put se développer son talent pour le dessin et l'aquarelle.



Colette Richarme-Boisseau (1904-1991), grande figure de Montpellier, auteur d'une œuvre considérable (750 huiles, plus de 2 000 œuvres sur papier, une cinquantaine de Carnets), lumineuse et colorée, marquée par la Chine des premières années de sa vie et par les paysages bretons (fig. 1).

Fig. 1. Colette Richarme-Boisseau, 1904-1991.

Jeanne Gérardin (1930-2014), qui pratiqua le polymorphisme artistique en travaillant la peinture, la composition textile, mais aussi le vitrail (on lui doit ceux de l'église Notre-Dame d'Espérance de Montpellier), et en enseignant à l'École d'architecture de la ville (fig. 2).



Fig.2. Jeanne Gérardin, 1930-2014.

Henriette Viallat (1936-2025), artiste très talentueuse dont la production s'est quelque peu faite dans l'ombre de celle de son époux, mais à laquelle une très prochaine exposition à Montpellier donnera toute la lumière qu'elle mérite.

Laissant de côté à regret ces personnalités remarquables, je me concentrerai donc ici sur quatre artistes : Germaine Richier (1902-1959), Suzanne Ballivet (1904-1985), Renée Rauzy (1925-1998) et Valentine Schlegel (1925-2021), que je présenterai par ordre chronologique.

Leurs travaux sont extrêmement divers et il serait malvenu de chercher une étiquette artistique commune qui les réunisse. Elles ont toutefois en commun le fait d'avoir un médium de prédilection, mais aussi une grande liberté de pratiques qui les fait expérimenter d'autres formes d'art. Et surtout, plusieurs d'entre elles explorent des genres artistiques dits « mineurs ».

Germaine Richier

Provençale par son père et languedocienne par sa mère, Germaine Richier (fig.3) est née en 1902 à Grans, dans les Bouches-du-Rhône, et a grandi à Castelnau-le-Lez, dans la propriété du Prado. Entrée en 1920 aux Beaux-Arts de Montpellier dans l'atelier de Louis-Jacques Guigues, elle y apprit la technique de la taille directe et y réalisa essentiellement des bustes. Puis vint sa période parisienne : à partir de 1926, elle fut l'élève d'Antoine Bourdelle. Elle se maria à Paris, y vécut et y exposa jusqu'à la déclaration de guerre de 1939, date à laquelle elle et son mari s'installèrent à Zurich. Elle en revient seule à Paris en 1946, y rencontra l'écrivain et poète René de Solier qui devint quelques années plus tard son compagnon, puis son second mari en 1954, après son divorce d'avec son premier époux. Pour des raisons de santé, le couple s'installa à Antibes en 1957. Germaine Richier mourut deux ans plus tard à Montpellier ; elle est inhumée dans le cimetière communal du village de Mudaison, à une vingtaine de kilomètres de Montpellier.



Fig. 3. Germaine Richier, 1902-1959.

Germaine Richier fut avant tout une grande sculptrice. La sculpture est indiscutablement un art majeur ; elle appartient, avec l'architecture, la peinture, la littérature et la musique, aux cinq arts canoniques qui, selon Hegel, se déduisent de l'essence de l'art. Toutefois, au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, la sculpture fut dévalorisée au profit de la peinture. Tout particulièrement au tournant des XIX^e et XX^e siècles, au moment où s'instaura la modernité artistique et où la peinture fut considérée comme résolument moderne car propre à exprimer l'émotion, alors que la sculpture était associée au passé, voire à l'Antiquité. Comme l'a bien montré Jacqueline Lichtenstein dans *La tâche aveugle. Essai sur les relations de la peinture et de la sculpture à l'âge moderne* (2003), la peinture ne s'appréhende que par l'œil, sens noble parce que sens de la distance, alors que la sculpture appelle aussi le toucher, sens plus corporel. L'activité du sculpteur, en outre, exige des efforts physiques, des savoir-faire techniques, une confrontation directe au poids et à la résistance de la matière, qu'il s'agisse de marbre, de bois, de bronze, toutes choses qui font signe vers la dimension artisanale de l'art.

À l'intérieur du cercle des arts canoniques, Germaine Richier choisit donc le plus mineur des arts majeurs et contribua à la restauration de sa grandeur. Sculptrice majeure du XX^e siècle, elle fut admirée par des écrivains et des poètes comme Francis Ponge, ou Jean Paulhan qui vit en elle « l'artiste qui sauva la sculpture », et son œuvre fut progressivement reconnue par les grandes institutions muséales qui, depuis 1959, lui

consacrèrent expositions et rétrospectives, jusqu'aux deux grandes rétrospectives de 2023, au Centre Pompidou à Paris et au Musée Fabre de Montpellier. La présence de ses œuvres dans les collections françaises et étrangères, attestent d'une vraie reconnaissance internationale. Elle fut la première femme à être exposée de son vivant au Musée national d'art moderne en 1956.

L'originalité de l'œuvre de Germaine Richier tient d'abord, paradoxalement, à son classicisme. Le contexte moderniste dans lequel son œuvre est née conduisait la sculpture à viser ce que l'historienne de l'art, Rosalind Krauss, appelle un « espace idéaliste », comme on le voit dans les œuvres de Brancusi (pensons à son *Oiseau dans l'espace*, 1923), de Henry Moore (*Large Interior Form*, 1953-54, par exemple), de Jean Arp ou de Barbara Hepworth, dont les formes épurées se détachent de la figuration. Rien de tel chez Germaine Richier, qui ne cherche pas du côté de l'abstraction. Les choses et les êtres qu'elle sculpte sont reconnaissables, même si ce sont parfois des êtres hybridés. L'époque est aussi au primitivisme et à l'emprunt à des cultures non occidentales comme on le voit notamment chez Picasso (pensons à *Tête de femme africaine*, 1908). Rien de tel chez Germaine Richier. Alors que l'air du temps conduit un certain nombre d'artistes à se tourner vers des matériaux inusités (carton, matières synthétiques, objets récupérés...), Germaine Richier utilise des matériaux et des techniques classiques : elle travaille le bronze, comme Rodin et Bourdelle, maîtrise les savoir-faire techniques, use du compas et recourt au modèle.

Ce classicisme n'a pourtant rien d'académique. Germaine Richier ne recherche pas le fini, le liché, le lisse dans l'exécution. Crevassées, griffées, entaillées, ses œuvres portent la trace du travail sculptural et laissent voir l'empreinte de la main qui pétrit la terre. Leurs surfaces sont faites de trous et de bosses.

Germaine Richier ne recherche pas davantage le beau idéal. Il lui fut d'ailleurs reproché d'avoir trahi la Vénus d'Arles, au profit de corps imparfaits, comme on le voit dans *La Pomone*. Le sujet, emprunté aux Métamorphoses d'Ovide est un classique de la sculpture, mais la belle nymphe a ici un corps lourd et disgracieux, une peau rugueuse, un œil en forme de bille et une expression égarée.

Les corps de Germaine Richier sont moins des représentations mimétiques d'individus singuliers que des silhouettes anthropomorphes inquiétantes qui renvoient à l'archaïque, à l'humain en général, à sa force et à sa fragilité. L'orage que Francis Ponge qualifiait d'« homme sauvage », est massif et imposant comme un gorille, mais son corps est percé de trous au nombril, au coude, au crâne, et son visage mutilé est terrifiant. Contrairement à l'humanité puissante et assurée de *L'Homme qui marche* de Rodin, *L'Homme qui marche* de Germaine Richier est à la fois bancal, blessé peut-être, et menaçant (fig. 4).



Fig. 4. G. Richier, *L'homme qui marche*, 1945 – Bronze, 88 × 36 × 24 cm.

©Adagp, Paris. Hélène Mauri, centre Pompidou, MNAM-CCI/Dist. RMN-GP.



Fig. 5. G. Richier, *La Chauve-souris*, 1946 –
Bronze naturel nettoyé, 84 × 91 × 58.
Musée Fabre, Montpellier.

Si cet expressionnisme informel rapproche Germaine Richier de Dubuffet ou de Fautrier, son imagination poétique et les créatures fantastiques qu'elle engendre font signe vers le surréalisme. Pensons à cette femme-amphore baptisée *L'eau*, au *Cheval à six têtes*, à ses créatures hybrides, mi-homme, mi chauve-souris (*La Chauve-souris*, fig. 5), mi femme-mi mante religieuse (*La Mante*), à ces formes, humaines par leurs contours, mais animales par leur posture (*Le Crapaud*), ou encore à cette sculpture où, d'une toute autre manière que dans la *Daphné* du Bernin (*Apollon et Daphné*, 1622), le règne humain et végétal se confondent dans la silhouette d'une femme-arbre (*La forêt*).

Cette manière unique et cet univers mental singulier se retrouvent dans cette œuvre à vocation religieuse qu'est son Christ de l'église d'Assy. Dans le cadre du mouvement du Renouveau de l'art sacré qui visait à renouveler l'art des lieux de culte chrétiens étouffés par l'imagerie sulpicienne, le père Marie-Alain Couturier commanda à Germaine Richier un Christ en croix. Ici, la fusion du visage du Christ et du bois de la croix ne relève pas du registre du fantastique mais signifie sensiblement le sacrifice de l'homme-Dieu, et la longueur démesurée de ses bras lui fait embrasser le monde. Cette audace plastique à fin théologique fit scandale et divisa au point que les autorités ecclésiastiques prirent le parti de la remiser. Ce n'est qu'en 1969 que l'œuvre retrouva la place qui lui était destinée au-dessus du maître-autel de l'église du plateau d'Assy, en Haute-Savoie. Morte dix ans plus tôt, Germaine Richier ne vit pas ce retour.

Suzanne Ballivet

De la même génération que Germaine Richier, Suzanne Ballivet (fig. 6) est née le 12 août 1904 à Paris, puis est arrivée très jeune à Montpellier où son père était photographe. Une émouvante photo la montre endormie dans un placard de l'atelier où elle aimait à faire des dessins et des moulages en glaise (fig. 7).



Fig. 7. Suzanne enfant.



Fig. 6. Suzanne Ballivet en 1947.

Suzanne Ballivet fit ses études secondaires à Montpellier puis y intégra l'École des beaux-arts en 1922 où elle eut pour camarades d'atelier, Germaine Richier, Renée Altier, Gabriel Couderc, Georges Dezeuze, Albert Dubout et Camille Descosy (fig. 8). Elle épousa ce dernier en 1925.



Fig. 8. Suzanne aux Beaux-Arts de Montpellier en 1922 (au premier plan sur la photo), à 18 ans.

Commença ensuite une période parisienne, avec son mari d'abord, de 1927 à 1931, puis, après leur divorce, en 1941. Elle retrouva à Paris Albert Dubout, qui avait été son condisciple aux Beaux-Arts de Montpellier, et qui était devenu le caricaturiste, affichiste et illustrateur que l'on sait. Chez ce dernier elle rencontra des gens de Lettres et notamment Colette, Sacha Guitry et Marcel Pagnol. Montpellier restait toutefois son port d'attache. C'est dans sa propriété familiale de Saint-Aunès qu'en 1968, elle épousa en secondes noces Dubout, pour qui elle fut aussi une assistante efficace dans ses relations avec les éditeurs. Tous deux s'installèrent à Mézy-sur-Seine, dans l'Ouest parisien, et partagèrent leur temps entre ce lieu et Saint-Aunès. Après la mort de son époux en 1976, Suzanne Ballivet se retira à Saint-Aunès. Les dix dernières années de sa vie furent assombries par des rhumatismes articulaires l'empêchant de peindre. Elle consacra son temps à la lecture et s'éteignit dans son village le 15 juin 1985. Elle fut inhumée dans le cimetière Saint-Fulcrand, aux côtés d'Albert Dubout. En 2022, une exposition intitulée « Suzanne Ballivet – Songes et littérature », à l'Espace Dominique-Bagouet de Montpellier, a rassemblé un ensemble significatif de ses œuvres sur papier, permettant de faire mieux connaître le remarquable talent de Suzanne Ballivet dans le domaine du dessin, de la peinture et de l'illustration.

L'activité artistique de Suzanne Ballivet fut en effet protéiforme. À la fin des années 1920, à Paris, elle fit du dessin de mode. En 1932, ses aquarelles étaient exposées dans la vitrine de M. Lapeyrie, rue de la Loge, à Montpellier. Elle fit aussi des décors et des costumes de théâtre, notamment pour *La Belle au bois dormant*, une pièce de Jules Supervielle, mise en scène par André-Jean Villars, directeur de l'AGEM, pièce donnée dans le cadre de la semaine théâtrale de Montpellier en mars 1941. Retournée à Paris



après son divorce en 1941, elle expose ses dessins au Salon des humoristes et, l'année suivante, participe à Nice, avec Albert Dubout, à la création de dessins animés.

C'est dans le domaine de l'illustration que la reconnaissance de son talent fut la plus manifeste. Elle fut l'illustratrice-vedette du Paris des années 1940, et fut célèbre par son travail dans les magazines humoristiques et érotiques d'après-guerre, comme *Frou-Frou*, *Le Rire*, *Fou-rire* ou *Éclats de rire* dans lesquels Suzanne Ballivet peint des femmes fines, élégantes et sensuelles.

Bien au-delà des magazines, Suzanne Ballivet est connue et reconnue pour les illustrations d'œuvres littéraires qu'elle réalisa à partir de 1943. La liste des grands écrivains et poètes sur lesquels elle a travaillé est longue : Colette, Baudelaire, Balzac, La Fontaine ou Sacha Guitry, Stendhal, Anatole France, Marcel Pagnol, Dickens... Son style graphique – traits fins, palette claire, ton léger – est mis au service d'œuvres majeures de la littérature ; pensons à *Le Rouge et le Noir* de Stendhal, aux *Scènes de la Vie Parisienne* de Balzac, ou aux *Œuvres* de Gérard de Nerval aux éditions de l'Acanthe.

Le goût de Suzanne Ballivet pour l'érotisme – un genre jusque-là réservé aux hommes – se manifeste dans son choix d'illustrer *Le Diable au corps* de Radiguet, *Les Fleurs du mal* de Baudelaire, *Les Chansons de Bilitis* de Pierre Louÿs (fig. 9), ou *La Vénus aux fourrures* de Leopold von Sacher-Masoch. Les illustrations de Suzanne Ballivet figurent dans des éditions soignées, aux tirages souvent limités et numérotés. Elles se signalent par un style singulier, fait d'élégance, de finesse autant que de sensualité et de discrète audace pour l'époque.



Fig. 9. Pierre Louÿs, *Les Chansons de Bilitis* – Aquarelle originale de S. Ballivet – Éd. du Carrefour, 1943.



Fig. 10. Marcel Pagnol, *La Gloire de mon père*, 1962.

Quant aux illustrations des romans de Pagnol (*Marius*, *César*, *Fanny*, *Souvenirs d'enfance*, *Le Temps des Secrets*, *Le Château de ma Mère*, *Jean de Florette*), ou de Giono (*Regain*), bien plus largement diffusés et populaires, elles ont marqué l'imaginaire de générations de lecteurs (fig. 10).

Réaliser des costumes et des décors, être illustratrice, c'est pratiquer des arts minorés dans la mesure où ces pratiques contredisent l'idée moderne d'art sur un point important : l'autotélie, autrement dit l'affirmation selon laquelle l'œuvre d'art doit être à elle-même son propre but. Or, réaliser des costumes, des décors ou des illustrations, c'est servir le théâtre ou le roman ; c'est pratiquer des arts ancillaires.

Considérons plus précisément l'art de l'illustration dans lequel excelle Suzanne Ballivet. Le dessin est destiné à un texte préexistant, autrement dit à autre chose que lui-même. L'illustration est un art appliqué qui semble avoir un caractère additif et donc secondaire.

Pourtant, l'illustration n'est pas un simple ajout juxtaposé au texte, une image dotée d'une valeur propre dont l'expérience viendrait s'ajouter à celle de la lecture. Le texte littéraire contient ce que Roman Ingarden nomme des objets « à peine esquissés » (*L'Œuvre d'art littéraire*, 1931) ; c'est au lecteur de compléter imaginativement le texte. Pagnol ne donne pas, dans la trilogie de ses souvenirs d'enfance, la description complète de tous les meubles et de tous les objets qui figurent dans la salle à manger familiale. Pourtant, le lecteur en a une image mentale, car les phrases qui constituent le texte suscitent leur accomplissement par la mobilisation de ses facultés psychiques (imagination, jugement, mémoire, anticipation, etc.). L'acte de lecture est ainsi une activité psychique dirigée. L'imagination n'y est pas librement créatrice, comme dans la rêverie, mais créatrice sous contrôle de significations qui ne sont pas de son fait. L'activité mentale du lecteur est mise en branle ici pour donner corps à des représentations mentales à l'origine desquelles il n'est pas. Lorsque des images s'ajoutent au texte, l'acte de lecture devient une activité psychique doublement dirigée : par les mots et par les images, qui combinent leur force à celle des mots.

Les images de Suzanne Ballivet se mêlent ainsi au texte, tant elle réussit à imaginer par ses outils picturaux la forme vraisemblable des personnages imaginés ou peints par l'écrivain. S'entrelacent ainsi dispositifs narratifs et dispositifs picturaux, en vue d'une expérience de lecture singulière où se déploient leurs influences réciproques.

Renée Rauzy



Fig. 11. Renée Rauzy, 1925-1998.

Née Renée Talon, la plasticienne Renée Rauzy est née le 4 février 1925 à Bédarieux. En 1955 elle intégra l'École des beaux-arts de Montpellier et y fut l'élève de Camille Descossy, de Georges Dezeuze et de Jean-Raymond Bessil. Elle y reçut une formation classique rigoureuse et aussi une ouverture aux techniques contemporaines. Influencée par le surréalisme ainsi que par l'œuvre de Nicolas de Staël et très active dans ces milieux, proche des sculpteurs César et Albert Féraud ainsi que du peintre Modest Cuixart, sa peinture gagna, au-delà du monde artistique montpelliérain une reconnaissance nationale (Avignon, Marseille, Paris où elle fut exposée à la Galerie Katia-Granoff à partir de 1963), et, dès le début des années 1960, internationale. Elle exposa en Italie (Milan, Florence, Venise), aux États-Unis (Chicago, New York, Detroit) et aussi au Japon où elle participa en 1963 à une exposition à Tokyo avec Jean Cocteau qui lui avait dédié un poème, *Le bois dormant*, en témoignage de son admiration. Renée

Rauzy mourut à Montpellier le 29 septembre 1998. En octobre 1993, le *Midi Libre* avait organisé une exposition rétrospective de son œuvre, « Hommage à Renée Rauzy : œuvres de 1953 à 1993 », au siège du journal à Saint-Jean-de-Vedas.

Parallèlement à la peinture, les recherches de Renée Rauzy sur les matériaux acryliques la conduisirent à réaliser des œuvres qui relèvent du design comme on le voit dans les sculptures lumineuses en altuglas réalisées pour de nombreux bâtiments, dont celui de l'Hôtel de Région de Montpellier. Son intérêt pour des médiums variés la fit s'intéresser aussi à l'art du vitrail. Elle réalisa ceux de l'église Saint-Paul, dans le quartier de La Paillade à Montpellier et lorsque, dans les années 1980, fut édifié le quartier d'Antigone sous la direction de l'architecte Ricardo Boffil, c'est elle qui fut désignée pour concevoir les vitraux de l'église Don Bosco. Celle-ci, construite en 1985, est remplie de la lumière des 80 m² de vitraux aux 140 nuances de couleurs qu'elle conçut pour le lieu (fig. 12).



Fig. 12. Renée Rauzy, Vitraux de l'église Don Bosco, Montpellier.

Comme l'illustration, le vitrail est aujourd'hui un art mineur, presque un artisanat. Il n'en a pourtant pas toujours été ainsi. C'était au contraire un art d'une très grande importance au Moyen Âge en raison de ses dimensions spirituelles et théologiques. Guillaume de Mende y voyait « des Écritures divines qui versent la clarté du vrai soleil, c'est-à-dire de Dieu, dans l'église, c'est-à-dire dans le cœur des fidèles, tout en les illuminant », et l'abbé Suger contemplant les vitraux colorés, déclarait : « J'ai l'impression de me trouver dans une région lointaine de la sphère terrestre, qui ne résiderait pas tout entière dans la fange de la terre ni tout entière dans la pureté du ciel et de pouvoir être transporté, par la grâce de Dieu, de ce monde inférieur vers le monde supérieur suivant le mode anagogique. » Mais, à la différence des vitraux médiévaux, ceux de Renée Rauzy, et plus généralement ceux du XX^e siècle, ne sont plus figuratifs et ne représentent plus les épisodes bibliques. Ils signifient quelque chose d'autre : en confinant le regard dans l'espace clos de l'église et en répandant dans celle-ci la lumière naturelle transmuée par le jeu de la translucidité des verres colorés, il donne à sentir la Lumière et il favorise, le recueillement, la méditation et la prière.

Valentine Schlegel



Fig. 13. Valentine Schlegel, 1925-2021.

Valentine Schlegel (fig. 13) est née le 23 novembre 1925 à Sète et y a grandi. Son père dirigeait un atelier de restauration de meubles et son grand-père était ébéniste. Attirée par l'artisanat, elle s'y initia très tôt et apprit les techniques du feu et la fabrication d'outils lorsqu'elle était scoute chez les Éclaireuses de France. Ses deux sœurs aînées avaient pris la voie de l'art ; Andrée Vilar, épouse de Jean Vilar, était poète, peintre et dessinatrice ; Suzanne Schlegel-Fournier, était photographe. En 1942, Valentine Schlegel entra à l'École des beaux-arts de Montpellier pour y apprendre le dessin et la peinture. Trois ans plus tard, elle s'installa à Paris et s'y initia à la céramique et à la sculpture dans un atelier de la rue Vavin partagé avec une amie de

Beaux-Arts de Montpellier, Frédérique Bourguet, puis, successivement dans deux autres ateliers, l'un rue Daguerre, l'autre rue Bezout. En dépit d'une production importante, Valentine Schlegel avait du mal à vivre de ses céramiques et, en 1956, elle débuta parallèlement une carrière d'enseignante au lycée de Sèvres où elle enseignait la poterie. Puis, répondant à la sollicitation de François Mathey, conservateur du musée des Arts décoratifs, elle y fonda le pôle modelage des ateliers pour les moins de 13 ans et y enseigna de 1958 à 1987, atelier sur lequel Agnès Varda a fait en 1966 un reportage intitulé, *Les Enfants du musée*. Attachée à sa ville natale, Valentine Schlegel passa sa vie entre Paris et Sète. Elle mourut dans la capitale le 16 mai 2021.

Plus encore que Suzanne Ballivet et Renée Rauzy, Valentine Schlegel explora une palette très large d'activités artistiques. Elle œuvra dans le monde du théâtre, celui du Festival d'Avignon où, à partir de 1947 et pendant quatre ans, elle travailla avec Jean Vilar, son beau-frère. Elle fut d'abord accessoiriste, assistante pour les peintures, les décors et les costumes, régisseuse, costumière, souffleuse. Plus tard, en 1955, elle fit le décor de la pièce de théâtre de Paul Claudel, *L'Histoire de Tobie et de Sara*. Elle toucha aussi au cinéma par l'intermédiaire d'Agnès Varda dont elle avait été la camarade d'école à Sète et dont elle fut toujours proche : en 1954, elle assura la direction artistique du premier long métrage de cette dernière, *La Pointe courte*. Son goût pour le travail artisanal au contact de la matière n'a cessé de l'habiter. Lorsqu'elle était à Sète, elle aimait à travailler le cuir et le bois, à broder des bavoires et des draps. Ses créations étaient destinées au quotidien : le cuir lui servait à faire des sacs ou des chaussures, le bois des couverts, les broderies ornant le linge de maison. Beauté et fonctionnalité sont unies.

Un voyage au Portugal lui fit découvrir les techniques portugaises de modelage, ce qui lui inspira la fabrication de santons de crèche. Mais c'est essentiellement par le travail de la céramique débuté dans les années 1950 que Valentine Schlegel est connue. Dans son atelier de la rue Vavin, des formes inspirées de céramiques méditerranéennes antiques deviennent des objets du quotidien (fig. 14). Plus tard, et jusque dans les années 1960, elle réalisa une grande série de vases en explorant différentes techniques de poterie : celle, antique, du colombin, celle de la faïence, celle de l'argile chamottée. L'invention formelle découple l'objet de sa fonction sans la lui ôter, le rend insolite et énigmatique mais néanmoins pratique. L'extra-ordinaire féconde l'ordinaire.





Fig. 14. *Lampe en grès brut*, 22 × 17 × 13 cm.



Fig. 15. *Les genoux fleuris*, 1957.

L'exploration de nouveaux matériaux se poursuit : le plâtre avec lequel Valentine Schlegel aménageait ses lieux de vie et de travail lui inspira d'extraordinaires cheminées à la blancheur immaculée et aux formes arrondies, qui rappellent les voiles des bateaux de la Méditerranée et les vagues de sable de ses plages (fig. 16).

Valentine Schlegel a réalisé une centaine de ces cheminées qui se prolongent parfois sur le mur par des niches ou des étagères, mêlant, là encore, usage pratique et contemplation esthétique. L'une de ces remarquables sculptures-cheminées était destinée à l'appartement de Jeanne Moreau.



Fig. 16. Cheminée de Valentine Schlegel. Source : *AD magazine*, 2021, photo Hélène Bertin.

Dans la large palette de ses talents, Valentine Schlegel a aussi eu recours à la sculpture pour rendre hommage à son beau-frère Jean Vilar, en réalisant une statue en bronze pour le Théâtre national de Chaillot à Paris, ainsi qu'un buste en terre cuite pour le Musée Paul-Valéry de Sète. Par leur fonction mémorielle, ces deux œuvres portent la marque d'une artiste qui ne réduit pas l'art à l'esthétisme. Le beau, pour Valentine Schlegel, n'est jamais isolé d'autres valeurs, que celles-ci soient morales, comme dans le cas présent, l'hommage, ou pratiques, comme dans les objets utilitaires vus plus haut.

Beaucoup d'œuvres des trois dernières artistes montpelliéraines dont il a été question ici appartiennent au domaine des arts mineurs. L'œuvre de Germaine Richier fait exception même si, comme je le notais en commençant, la sculpture fut, pour la modernité, la forme la plus mineure des arts majeurs. Mais les vitraux de Renée Rauzy, les illustrations de Suzanne Ballivet, les vases ou les cheminées de Valentine Schlegel renvoient bien au domaine des arts décoratifs ou appliqués. Pourquoi sont-ils, ou plutôt pourquoi ont-ils été, à un moment de l'histoire, mineurs ? Parce que leurs réalisations sont en vue d'autre chose qu'eux : compléter, augmenter ou enrichir un texte préexistant, repousser le froid, le vent, la pluie, et illuminer l'espace de l'église d'une lumière transfigurée, embellir des objets prosaïques. Or l'ornement contredit l'idée moderne d'art : il est accessoire alors que l'art se veut nécessaire, il a une fonction alors que l'œuvre d'art n'est subordonnée à aucune ; il est destiné à autre chose que lui, alors que l'œuvre est à elle-même sa propre fin. Mais que penser de cette opposition ? L'art n'a-t-il pas d'abord été ornement, comme l'a montré Gottfried Semper (*Le Style*, 1862) ? Certes le *parergon* est, par nature, subordonné à l'*ergon*. Mais est-ce que cette occasionnalité signifie pour autant qu'il est insignifiant et négligeable ? L'ornement n'a pas de nécessité en soi, mais est-il pour autant superflu et dispensable ? Pour le croire, il faut penser que la chose ornée est auto-suffisante, et que l'ornement est une parure gratuite et indifférente. Il en va autrement si on pense qu'il existe entre les deux une affinité mutuelle, une convenance, qui transforme la nature des deux termes : alors l'ornement qui met en valeur, loin d'être négligeable, confère un surcroît d'être à la chose ornée, et cette dernière acquiert par cet embellissement une sorte d'accomplissement et de puissance accrue.

À l'époque d'un essoufflement de la notion de beaux-arts et de la fin de l'idée moderne d'art qui lui est corrélée, les œuvres qu'on vient de voir invitent à reconsidérer la pertinence de la distinction entre art majeur et art mineur, entre beaux-arts et arts appliqués, entre Art et artisanat.

14 novembre 2025

Du temps des troubadours à nos jours, quelle littérature des femmes ?

Michèle VERDELHAN BOURGADE et Thierry LAVABRE-BERTRAND

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Nota. Pour retrouver les autres conférences de ce colloque : dans la page d'accueil (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/>) cliquer sur « Rechercher un document » et dans la fenêtre qui s'affiche, entrer le mot-clé : COLL2025

TdM

MOTS-CLÉS

COLL2025, écrivaines montpelliéraines, Jeanne-Yves Blanc, Juliette Figuier, Lydie Wilson de Ricard, Marie Reynès Monlaur.

RÉSUMÉ

Malgré l'accès lent et malaisé des femmes au savoir, Montpellier peut se flatter de compter de nombreuses écrivaines, et ce depuis le Moyen Âge. Certaines sont maintenant reconnues, comme Jeanne Galzy ou Albertine Sarrazin. Mais bien d'autres restent dans l'ombre, bien qu'en leur temps nombre d'entre elles aient reçu des prix ou des distinctions.

On s'efforcera ici de partir à leur recherche, en posant quelques questions : quels genres littéraires ont-elles abordés ? Se sont-elles cantonnées dans les genres dits « féminins » ou ont-elles investi plus largement la littérature ? Quels thèmes ont-elles pu traiter ?

Écrire dans tous les cas est un acte de courage, et encore plus pour une femme aux siècles passés. Après un survol de l'ensemble de cette création littéraire, on prendra pour exemple quatre femmes encore très méconnues qui ont su, à leur manière, affirmer leur écriture et leur personnalité, chacune dans un domaine différent : Lydie Wilson de Ricard, Juliette Figuier, Marie Reynès Monlaur, Jeanne-Yves Blanc.

« Les femmes qui écrivent ne sont plus des femmes. Ce sont des hommes – du moins de prétention – et manqués ! Ce sont des Bas-bleus. » C'est Barbey d'Aurevilly (1808-1889) qui le dit dans son ouvrage *Les Bas-bleus* en 1878. Tout le monde n'est pas de son avis, et un peu plus tard au début du XX^e siècle, un écrivain, Jean de Bonnefon (1866-1928), affirme : « Les femmes de lettres étaient jadis des monstres. Elles sont maintenant des femmes parfaitement femmes, avec tout le charme des yeux et des rondeurs qui sont les orbes du monde en réduction¹. »

Comme on le voit, même si au XIX^e siècle elles sont devenues nombreuses, les femmes en littérature demeurent une anomalie, une gêne. Elles cumulent depuis

¹ Monique de SAINT-MARTIN, « Les “femmes écrivains” et le champ littéraire », dans *Actes de la recherche en Sciences Sociales* 83, n° 3, *Masculin/Féminin-1*, juin 1990, p. 52-56 [p. 53], citant (*ibid.*, p. 52, n. 5) Jean de BONNEFON, *La Corbeille des roses ou les dames de lettres*, Paris, 1909.

longtemps un double handicap. L'absence d'instruction d'abord, car il est admis que l'éducation des filles n'en a pas besoin, cela risque de les pervertir moralement, de les détourner de leur devoir d'épouse et mère, et qui sait si elles ne deviendraient pas ensuite concurrentes des hommes. Ces « têtes folles » sont donc à surveiller. Et puis, la littérature n'est-elle pas une affaire d'hommes, depuis Homère ?

Malgré ce contexte, en partant à la recherche des femmes écrivains de et à Montpellier, on va faire d'étonnantes découvertes, la première d'entre elles étant leur nombre. On en trouvera en Annexe 1 une liste, qu'il faut prendre comme non exhaustive, seulement une première approche.

La répartition par siècle est édifiante, avec un grand vide du XIII^e au XIX^e siècle, à l'exception de Suzanne Allut épouse Verdier (1745-1813), née à Montpellier, qui sera la deuxième femme admise à l'académie de Nîmes en 1807, comme membre correspondant, et de Laure Junot d'Abrantès (1784-1838)².

Lorsqu'elles se lancent malgré tout dans l'écriture, les femmes rencontrent un nouvel obstacle. Écrire, à la rigueur, mais pas n'importe quoi. Ces dames ont de l'imagination, de la sensibilité, de l'affectivité : elles devront donc s'en tenir à la poésie sentimentale, le roman d'amour, la littérature enfantine et la correspondance³. Le reste demeure une affaire d'hommes⁴.

Qu'ont donc produit les écrivaines de Montpellier ? S'en sont-elles tenues aux conventions de leur époque ? Quel a été leur degré d'audace littéraire ?

1. Les femmes à la conquête des genres littéraires

À la question : « Quels sont les genres littéraires pratiqués par les écrivaines de Montpellier ? », la réponse serait : tous, mais différemment selon les époques et avec des succès divers. Certains genres littéraires ont été plus facilement que d'autres admis et donc pratiqués pour les femmes désireuses d'écrire, avec très fréquemment une touche de transgression par rapport aux exigences du conformisme social.

1.1. La littérature « autorisée »

LA POÉSIE. – On ne s'étonnera donc pas de voir que c'est dans la poésie que figurent au fil du temps (fig. 1) un grand nombre d'écrivaines (14), depuis la *trobairitz* Azalaïs de Porcairargues, la plus ancienne (seconde moitié du XII^e siècle), originaire du pays de Montpellier et qui figure ici en raison de son lien amoureux avec Gui Gerrejat (~ 1136-1178), le frère du seigneur de Montpellier Guilhem VII, jusqu'à Aldébaran, pseudonyme de la jeune Arielle Monney (1957-1975), qui s'est suicidée à 17 ans.

Qu'ont-elles apporté à la littérature poétique ? On prendra deux exemples.

² L'ouvrage d'Huguette KRIEF et de Valérie ANDRÉ, *Dictionnaire des femmes des Lumières*, Paris, 2015, montre bien cependant l'importance des intellectuelles femmes au XVIII^e siècle.

³ M. de SAINT-MARTIN, *art. cit.*, p. 53.

⁴ Martine REID, « Quelques réflexions critiques sur les femmes en littérature », dans François Le Guennec (dir.), *Un premier féminisme (1774-1830)*. Actes du colloque International « Femmes des Lumières et de l'ombre », 2011. Vaillant, p. 14-18, 2012.



XII ^e -XIII ^e siècle	XVIII ^e siècle	XIX ^e siècle	XX ^e siècle
Azalaïs de Porcairargues	Suzanne Verdier née Allut	Juliette Figuiet née Bouscaren Louise Guiraud Lydie Wilson de Ricard	Vera Kovarsky Jeanne-Yves Blanc Anne-Marie de Backer Jeanne Galzy Odette de Marquez Claire Pascal Geneviève Agel née Demoyen Aldebaran (Arielle Monney)

Fig. 1. Les poétesses de Montpellier

Les *trobairitz* en général et Azalaïs de Porcairargues en particulier, jouent en écrivant un rôle délicat. Dames nobles et cultivées, elles doivent garder leur rang tout en inversant les rôles traditionnels de la *canson* : c'est elle l'amoureuse qui écrit à son galant mais elle se garde de s'abaisser, elle doit se faire respecter. Azalaïs, de plus, accompagne l'inversion du rôle par l'inversion du thème : là où les troubadours hommes chantent l'arrivée du printemps comme invitation à l'amour, elle se place à l'orée de l'hiver pour décrire sa tristesse :

<i>Ar em al freg temps vengut</i>	Voici venus le temps froid
<i>Que'l gèls e'l nèus e la fanha</i>	Le gel, la neige et la fange,
<i>E l'aucelet estan mut</i>	Quand les oiseaux se sont tus
<i>Qu'uns de chantar non s'afranha</i>	Et qu'aucun d'eux ne gazouille ¹ .

D'autres poétesses ont apporté leur touche créatrice, comme Anne-Marie de Backer (1908-1987)⁵, qui a vécu un temps à Montpellier, y a fait des interviews pour FR 3 ou Radio Agora, a collaboré avec Henry-Jean Servat, et a été titulaire de nombreux prix entre 1954 et 1985. Sa forme poétique innovante utilise une métrique variée : pair, impair, vers de 5 à 14 pieds.

LA LITTÉRATURE PÉDAGOGIQUE. – Autre domaine littéraire jugé à peu près acceptable pour les femmes, la littérature éducative, morale ou religieuse, ou la littérature pour enfants. Thierry Lavabre-Bertrand évoquera plus loin Marie Reynès-Monlaur (1866-1940) et Jeanne-Yves Blanc (1886-1970), premières femmes admises à l'Académie des sciences et lettres de Montpellier. Mais d'autres ont aussi écrit des livres pour enfants, qu'il s'agisse de Berthe Baraduc (1889-1961), la sœur de Jeanne Galzy (1883-1977), dont un roman a été primé par l'Académie française, ou Geneviève Demoyen Agel (1922-2024).

LES « SOUVENIRS... » – De plus les femmes, parce qu'elles sont réputées sensibles et affectives, peuvent écrire des souvenirs, des autobiographies, en tout cas des textes empreints de leur affectivité, nostalgie d'enfance ou d'adolescence. Ce que feront Juliette Figuiet (1827-1879) et Jeanne-Paul Crouzet-Benaben (1870-1961), laquelle a intitulé son ouvrage écrit à Montpellier *Souvenirs d'une jeune fille bête* ! Tant il était

⁵ Achmy HALLEY, *Anne Marie de Backer, fille adoptive d'un songe*, Montpellier, 1992.

nécessaire aux femmes encore en 1944 d'adopter une posture modeste. Pas si « bête » que cela la « jeune fille », au vu du sous-titre du livre⁶, puisqu'admise à l'École normale supérieure de Sèvres !

LA CORRESPONDANCE. – En matière de correspondance, on possède celles de Lydie Wilson de Ricard (1850-1880) et de Jeanne-Yves Burgues Blanc, dont il sera question plus loin.

1.2. L'appropriation des champs littéraires masculins

Quant aux autres domaines, plus traditionnellement réservés aux hommes (et Madame de Staël s'en plaignait⁷), les femmes de Montpellier n'ont pas hésité à les investir dès le XIX^e siècle, puis surtout au XX^e siècle.

C'est d'abord le roman et la nouvelle, où se sont illustrées neuf femmes, dont certaines ont été célèbres, récompensées par des critiques favorables (Josette Clotis 1910-1944, Albertine Sarrazin 1937-1967) ou de nombreux prix (Jeanne Galzy) (fig. 2). Romans sentimentaux certes pour la plupart, mais souvent à portée sociale, un seul roman policier et un roman à caractère fantastique se trouvant écrits par Jeanne Galzy.

Juliette Figuiet (1827-1879)
 Marie Reynès-Monlaur (1866-1940)
 Jeanne-Yves Blanc (1886-1970)
 Jeanne Galzy (1883-1977)
 Josette Clotis (1910-1944)
 Odette de Marquez
 Claire Pascal (1921-2000)
 Renée Boviatsis (1912-1993)
 Albertine Sarrazin (1937-1967)

Fig. 2. Romancières montpelliéraines

Si l'autobiographie féminine s'admet facilement en raison de la propension des femmes à s'épancher, la biographie, d'une certaine manière plus scientifique, davantage liée à l'histoire, demeure un domaine plutôt masculin et on n'y trouve à Montpellier que trois autrices, parmi lesquelles Marie Reynès. Laure d'Abrantès, qui écrit des mémoires historiques sur Napoléon I^{er} (en 16 volumes)⁸, mêle d'ailleurs vindicte personnelle et souvenirs à l'exposé des faits. Jeanne Galzy écrit sept ou huit biographies dont certaines magistrales, comme celles de Thérèse d'Avila ou d'Agrippa d'Aubigné, mais une certaine critique lui reproche son affectivité !

Et, contrairement à la poésie pratiquée par les Montpelliéraines tout au long des siècles, c'est seulement au XIX^e siècle qu'elles abordent le champ de la littérature argumentative et au siècle suivant qu'elles l'investissent largement (fig. 3) par la

⁶ Jeanne-Paul CROUZET-BENABEN, *Souvenirs d'une jeune fille bête. Souvenirs autobiographiques d'une des premières agrégées de France*, Paris, s. d.

⁷ Cf. Mona OZOUF, *Les mots des femmes. Essai sur la singularité française*, Paris, 1995, p. 113-141.

⁸ *Mémoires de Madame la duchesse d'Abrantès, ou souvenirs historiques sur Napoléon, la Révolution, le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Restauration*, 16 vol., À Paris, 1832.

critique, les essais littéraires, culturels, philosophiques, ou sociétaux comme le fait Vera Kovarsky (1896-1973) sur les enfants gauchers.

Littérature argumentative	Critique littéraire	Claire Pascal Josette Clotis Jeanne Galzy Odette de Marquez
	Essais	Geneviève Demoyen Agel Jeanne Yves Burgues-Blanc Renée Boviatis Vera Kovarsky France Quéré
	Histoire	Laure d'Abrantès Louise Guiraud
	Écrits militants	Gormonda Paule Mink Lydie Wilson de Ricard
Fig. 3. Critiques et essayistes		

Mais deux genres littéraires considérés comme dévolus aux hommes ont été abordés bien plus tôt par des femmes. C'est dès le XIX^e siècle que Juliette Figuié (1827-1879) ose écrire des pièces de théâtre, on va y revenir, et une des premières œuvres de Jeanne Galzy est une pièce en un acte représentée au théâtre de l'Odéon en 1911. Quant au domaine archi-masculin de la littérature militante, la toute première œuvre féminine dans ce domaine, montpelliéraine mais peut-être même nationale, c'est à Na Gormonda de Montpellier (*fl.* 1226-1229) qu'on la doit au début du XIII^e siècle : un long poème guerrier, un *serventès*, habituellement apanage d'hommes, qu'elle écrit contre l'hérésie cathare.

À l'issue de ce panorama, on remarquera que certaines écrivaines se sont exprimées dans un seul genre littéraire, la poésie par exemple, comme Aldébaran (Arielle Monney) ou Anne-Marie de Backer (1908-1987), ou le roman, comme Berthe Baraduc (1889-1961). Mais la plupart ont exprimé leur talent de façon polyvalente : Jeanne Galzy bien sûr, championne toutes catégories, mais aussi Juliette Figuié (1827-1879), Josette Clotis (1910-1944), Jeanne-Yves Burgues Blanc, ou Claire Pascal-Brocardi (1921-2000). Poétesses, romancières, essayistes et dramaturges, les voilà échappant au carcan d'un seul genre littéraire, et surtout, au cadrage masculin de la *littérature féminine assignée*.

1.3. La libération des thématiques

De quoi parlent-elles dans leurs écrits tous genres confondus ? Restent-elles sagement attachées à la seule expression de leur affectivité ? Là encore on peut voir les écrivaines montpelliéraines s'émanciper des schémas inventés par les préjugés de leur époque.

UNE LITTÉRATURE DE L'INTIME,... – Bien que le genre lyrique soit jugé par certains encore en 1911 comme trop élevé pour les femmes auteurs⁹, poèmes et romans traitent souvent des grands thèmes lyriques que sont l'amour, le terroir, la nature, la religion, plus rarement la mort. Celle-ci toutefois domine l'œuvre brève mais intense d'Arielle Monney. La célébration de la nature irrigue cependant l'œuvre poétique de presque toutes les poétesses. L'ancrage régional est très fort chez Jeanne Galzy, qu'on a pu appeler le « Mauriac du sud », chez Josette Clotis dans *Le temps vert* (1932), ou dans les romans et nouvelles de Juliette Figuiet.

... DE L'ÉVASION. – Toujours intime car liée à des réactions personnelles, mais déjà tournée vers les autres, apparaît la relation d'un voyage, comme chez Juliette Figuiet ou Jeanne-Yves Blanc, l'évocation d'un ailleurs parfois fantastique comme le fait Jeanne Galzy, ou simplement exotique. Et en proposant des analyses d'ouvrages ou de films, les écrivaines livrent leurs impressions tout en faisant acte d'information, voire de formation du goût et de la pensée.

... FORMATRICE. – Un pas supplémentaire vers une écriture pour les autres se situe dans les œuvres destinées à l'instruction ou à la formation morale et religieuse. Marie Reynès Monlaur est l'emblème de cette dernière. Juliette Figuiet a beaucoup fait dans ses romans et au théâtre pour la formation scientifique, Geneviève Agel pour l'éducation au cinéma et les manuels scolaires produits par Paul Crouzet (1873-1952) pour l'enseignement du français ou des langues anciennes sont sans doute redevables aussi à son épouse Jeanne Benaben, bien que la signature de celle-ci n'apparaisse que rarement aux côtés de celle de son mari.

... DE LA SOCIALITÉ. – On a parlé de Gormonda et de son original *sirventès* guerrier. D'autres écrivaines sortiront des champs balisés de la tradition en prenant des positions offensives : Paule Mink (1839-1901) au XIX^e siècle militera, par des articles de presse, pour l'égalité et la justice sociale, et Lydie Wilson de Ricard pour un renouveau occitan laïque. Romans ou essais abordent plus ou moins nettement des thèmes dérangeants pour leur époque : l'homosexualité féminine, présente dans les romans de Jeanne Galzy, la marginalité dans ceux d'Albertine Sarrazin.

Toutes ces femmes ont fait acte de courage en se lançant dans l'écriture. Et quatre d'entre elles nous ont paru devoir mériter d'être présentées plus précisément, en raison de leur engagement, et du caractère particulier des défis qu'elles ont affrontés.

2. Quatre écrivaines, quatre défis¹⁰

2.1. Le défi de la langue

De quoi parle Lydie Wilson de Ricard dans son œuvre poétique, parue d'abord dans des journaux et revues méridionaux ? Après son décès en 1880, son mari a rassemblé un certain nombre de poèmes dans un recueil intitulé *Aux Bords du Lez*, paru en 1891 (fig. 4)¹¹. Elle y parle de la nature, des arbres, des fleurs, des oiseaux. Dans sa préface, son mari loue

⁹ M. de SAINT-MARTIN, *art. cit.*, p. 53, citant le Vicomte DE BROU, *Les femmes auteurs*, Paris, 1911, p. 11 : « Elles ne sont pas appelées à réussir dans le genre lyrique, ni dans la poésie épique. »

¹⁰ On trouvera en annexe 2 quelques indications sur leurs œuvres.

¹¹ Le portrait de Lydie, peint par sa sœur Jeanne, appartient à la famille de Jean-Marie Petit qui a aimablement donné l'autorisation de l'utiliser.

ses « qualités d'observation, d'analyse, et des subtilités de sensation et de rendu ». Rien d'exceptionnel donc, dans la ligne de la poésie intime accordée aux femmes.

Lydie Wilson de Ricard



1850-1880

Alias La Lauseta
Na Dulciorella



Fig. 4. Lydie Wilson de Ricard et son ouvrage.

Sauf que... l'essentiel de son œuvre poétique est en occitan, et pas n'importe lequel : l'occitan montpelliérain, au service de la défense d'une identité régionale en renouveau¹².

Ayant reçu à Paris et en Angleterre une excellente éducation, elle épouse en 1873 un ami de la famille, Louis-Xavier de Ricard, de famille méridionale, et qui avait soutenu la Commune. Le couple s'installe d'abord à Castelnaud-le-Lez, puis à Montpellier, et très rapidement s'intéresse au mouvement de la Renaissance d'oc, initié en 1854 en Provence par Joseph Roumanille (1818-1891) et Frédéric Mistral (1830-1914). Lydie apprend le parler languedocien par le dialogue avec son entourage, et aussi par les lectures savantes et les conseils du poète audois Auguste Fourès (1848-1891). Elle fréquente les sommités du Félibrige, Roumanille, Mistral, à Montpellier ou Avignon, elle participe aux Fêtes latines du Félibrige et y obtient un premier prix avec son poème *A la Mar latina* en 1878. Elle publie des poèmes dans la *Revue des Langues romanes* dont un des fondateurs, en 1870, est Charles de Tourtoulon (1836-1913), académicien de Montpellier et d'Aix-en-Provence, qui lui dédie un sonnet : *La Lauseta* (« *L'alouette* »).

Mais si l'admiration de Lydie et Louis-Xavier pour Mistral et son action en faveur du patrimoine occitan est immense, ils se démarquent aussi du Félibrige mistralien : ils se veulent résolument républicains et laïques (ce qu'était d'ailleurs Mistral avant 1870), et prônent la valorisation du ou des parlers languedociens, contre l'uniformisation souhaitée par Mistral autour du provençal. La transgression opérée par Lydie est donc multiple. Écrire des poèmes pas seulement en français dans une langue régionale, revendiquer aux côtés du Félibrige la reconnaissance d'une culture régionale ancienne et riche, depuis le Moyen Âge et dans un espace qui pour Mistral allait de la Catalogne à l'Italie, traduire des troubadours militants, Guilhem Figueira (1195-1250) et

¹² Le parcours et les idées de Lydie Wilson sont connus grâce aux travaux de Rose BLIN-MIOCH, *Lettres de la Félibresse rouge Lydie Wilson de Ricard (1850-1880)*, Montpellier, 2013.

Marcabrun (1110-1150), tout cela est mal vu à une époque où le centralisme jacobin pèse fortement. Mais, à l'intérieur de ce mouvement, instaurer de plus une légitimation des parlers autres que le provençal en écrivant en languedocien, et un mouvement occitan républicain, laïque voire anticlérical, est un autre défi. Lydie, décédée de tuberculose à 30 ans et enterrée civilement à Montpellier en 1880 (autre transgression), aura connu toutefois la reconnaissance de son talent par Tourtoulon, Mistral et même Victor Hugo.

2.2. Le défi de la science

C'est un défi d'un autre ordre qu'a relevé Juliette Bouscaren (1827-1879), née à Montpellier où elle épouse le médecin, chimiste et physicien Louis Figuiet (1818-1894) en 1848 (il avait été élu à l'Académie des sciences et lettres de Montpellier en 1847). Le couple part en 1853 à Paris où Juliette, qui a reçu une solide éducation, tient un salon réputé, tout en gardant de fortes attaches à Montpellier¹³. Son activité littéraire est intense, et ce dans des genres divers : poésie, romans et nouvelles, souvenirs, récit de voyage (fig. 5)¹⁴.



Figure 5. Juliette Figuiet.

Elle les écrit d'abord sous couvert de pseudonymes : une certaine Claire Sénart publie ainsi, dans la *Revue des Deux Mondes*, sous un titre général de série – *Scènes et souvenirs du Bas-Languedoc* – une nouvelle : *Mos de Lavène* (1858)¹⁵. Ou bien sous couvert du nom de son mari : c'est « Mme Louis Figuiet » qui écrit, dans la même revue, *Les Fiancés de la Gardiole* (1860)¹⁶, tant il était inconvenant pour une femme à l'époque d'afficher son prénom et son nom de jeune fille¹⁷. Mais dans ses écrits, Juliette n'hésite

¹³ Patrick CABANEL, « Série d'été : Mme Louis Figuiet, femme de lettres et protestante », *Réforme*, 21 août 2025 ; Patrick CABANEL, André ENCREVÉ (dir), *Dictionnaire biographique des protestants français. De 1787 à nos jours*. Tome 2 : D-G, Paris, 2020, s. v. « Juliette Figuiet ».

¹⁴ Source du portrait : Fonds Victor Hugo. III. Carnet. 1^{er} juin 1869-15 août 1870, folio 78-80v (BNF, Paris).

¹⁵ *Revue des Deux Mondes*, 2^e période, tome 17, 1858, p. 789-836.

¹⁶ *Ibid.*, 2^e période, tome 25, 1860, p. 393-424.

¹⁷ Comme l'affirme la Baronne STAFFE, *Usages du monde : règles du savoir-vivre dans la société moderne*, 24^e édition, Paris, 1891, p. 235 : « Le nom de baptême d'une femme ne doit être connu que de sa famille et de ses amis intimes. »

pas à faire quelques pas de côté : dénonciation des préjugés de caste, des mariages arrangés, des inégalités de la conscription (à laquelle échappent ceux qui ont assez d'argent pour se payer un remplaçant), de l'hypocrisie religieuse... La nouvelle *Le Franciman* (1860)¹⁸ narre ainsi les déboires d'un jeune instituteur venu de l'École normale de Montpellier, nommé au village de Brissac dans lequel on peut reconnaître Balaruc, et en butte aux persécutions du curé. Juliette Figuiet n'hésite pas non plus à truffier son texte de termes occitans, le « Franciman » étant d'ailleurs cet olibrius qui prétend faire apprendre le français à une population qui parle le dialecte régional. On retrouve cette même liberté d'esprit dans *L'Italie d'après nature* (1868)¹⁹, récit de voyage de Cannes à Foggia dans les Pouilles, vingt-cinq chapitres où se mêlent observations pittoresques sur les lieux et les comportements, et stéréotypes généralisants (*le Romain, le Napolitain, le peuple* etc.). Un détail qui l'a beaucoup amusée à Rome : la censure pontificale, vers 1867-1868, transforme les opéras pour leur ôter tout aspect sulfureux. C'est ainsi que Satan disparaît de *Faust*...

Mais c'est dans le théâtre que Juliette Figuiet relève le plus grand défi. À un double titre. La signature d'abord. Son premier drame joué en public, en 1872, *Le presbytère*, est d'abord présenté de façon anonyme jusqu'à la 15^e représentation. Après quoi elle avoue être l'auteur et avoir attendu la confirmation du succès pour le reconnaître. Et elle ajoute même : « Que le sexe fort me pardonne²⁰ ! » Les pièces suivantes seront signées soit du pseudonyme Jean Mirval, soit du nom marital, « Mme Louis Figuiet ». Le théâtre n'était décidément pas une affaire de femmes ! Le contenu ensuite. Le mari de Juliette était reconnu comme un grand vulgarisateur scientifique, et Juliette elle-même avait reçu une instruction scientifique sérieuse grâce à un pasteur protestant. Son dévouement à la vulgarisation l'a conduite à un genre littéraire déjà ancien²¹ mais assez peu pratiqué, – et jamais par des femmes : le théâtre scientifique²². Elle écrira de nombreuses pièces sur des sujets divers : la découverte de l'imprimerie par exemple, avec *Gutenberg* (1869), le paratonnerre, la pharmacopée, la machine à vapeur (*Denis Papin*, 1879). Pour convaincre et éduquer il faut plaire, d'où des intrigues souvent « à l'eau de rose », bienséance et nécessité d'attirer le public obligent, comme elle le note en préface de *Gutenberg* : « Le public réclame avec raison, au théâtre, l'expression de sentiments nobles et généreux. » Ainsi Gutenberg n'est-il pas victime de la malhonnêteté de son associé qui lui vole la gloire de son invention et le réduit à la misère ? Heureusement le grand prince de Mayence le rétablira dans ses droits et avec les honneurs. Jusqu'en 1879, date de son décès, on compte douze pièces dont onze représentées, ce qui est remarquable.

Quelle reconnaissance a donc obtenue cette écrivaine prolifique, courageuse et dévouée ? Aucune. Dans la préface à son premier recueil en 1879, *Le Théâtre scientifique*, son mari Louis Figuiet lui rend hommage, en indiquant que ces pièces ont bien été écrites par une femme. Mais dix ans après le décès de Juliette, une nouvelle

¹⁸ *Revue des Deux Mondes*, 2^e période, tome 22, n^o 4 (15 août 1859), p. 936-962.

¹⁹ *L'Italie d'après nature*, Paris, librairie Ferne, Jouvet et Cie, 1868.

²⁰ Valérie NARAYANA, « Le Théâtre scientifique de Juliette Figuiet / Jean Mirval : rhétorique d'une "œuvre-masque" ? », dans Jean-Philippe Beaulieu et Andrea Oberhuber (dir.), *Jeu de masques. Les femmes et le travestissement textuel (1500-1940)* (= *L'École du genre* 6, Année 2011), Saint-Étienne, 2011, p. 133-143 [p. 137].

²¹ On le fait remonter à ARISTOPHANE, *Les Nuées*, 423 avant J.C.

²² Amélie CALDERONE, « Le théâtre scientifique au XIX^e siècle : usages esthétiques, pédagogiques et sociopolitiques du spectacle de la science », *Itinéraires* [En ligne], 2023-3 | 2025, mis en ligne le 24 mars 2025. URL : <http://journals.openedition.org/itineraires/16007> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/13u4m>.

édition du recueil paraît, sous un titre nouveau, *La science au théâtre*, signé de Louis Figuiet, et augmenté de quelques pièces. Certains titres de la première version ont été modifiés. Ainsi, *La fraise* est devenu *Cherchez la fraise*, et miracle sans doute de la science, l'auteur lui aussi s'est transformé de « Mme » en « M. ». Ce sont les mêmes pièces de théâtre dont Louis Figuiet a pu allègrement s'approprier l'écriture²³ et dont on le crédite d'ailleurs depuis cette époque²⁴.

D'autres femmes ont relevé des défis différents, et l'un des moindres n'est pas le défi de l'Académie.

2.3. Les Montpelliéraines face au défi académique

L'entrée des femmes dans le monde des académies a été très laborieuse : rappelons-nous que Marguerite Yourcenar, première femme membre de l'Académie française, n'a été élue, et non sans débats houleux, qu'en 1980. L'Académie des sciences avait laissé Marie Curie se présenter sur le fauteuil qu'avait occupé son mari, mais pour lui préférer finalement Édouard Branly par 30 voix contre 29 ! Elle ne se représentera pas et la première femme titulaire y est élue en 1979. L'Académie royale de peinture admettait pourtant les femmes sous l'Ancien Régime dès 1663 !

Notre Académie s'est montrée plus ouverte, puisqu'elle élut la première académicienne en 1916, en la personne de Marie Reynès-Monlaur, suivie – 19 ans plus tard cependant ! – de Jeanne Yves-Blanc (nom de plume de Jeanne Burgues-Brun). Il n'est pas sans intérêt de parler de ces deux femmes, qui l'une et l'autre produisirent une œuvre originale, de qualité et de conviction, et de mettre en regard leur vie académique.

MARIE REYNES-MONLAUR. – Marie Reynès qui prendra le nom de plume de M. R. Monlaur puis M. Reynès Monlaur, avant de signer *in extenso* Marie Reynès Monlaur, (fig.6) est née à Montpellier le 15 décembre 1866, dans une famille bourgeoise²⁵. Son père, Jules, d'origine aveyronnaise est conseiller de préfecture (c'est-à-dire juge administratif), sa mère, Julie Garbouleau, est la fille d'un avoué qui avait acquis, sous la II^e République l'hôtel de la Vieille-Intendance, lequel avait abrité sous l'Ancien Régime les intendants de Languedoc, d'Aguesseau, Basville et Saint-Priest et où avait logé la famille d'Auguste Comte au début du siècle (et plus tard Paul Valéry). Cette maison sera centrale dans sa vie : elle y est née, elle y mourra. Maison qui sera, de façon voilée mais bien reconnaissable, la véritable héroïne d'un de ses romans les plus attachants, *Leur Vieille Maison*, paru en 1912. La famille est nombreuse, douze enfants dont neuf survivront. Le dernier naît alors qu'elle a 18 ans. Elle est scolarisée principalement chez les sœurs de l'Assomption.

La famille est en relations étroites avec le jeune évêque de Montpellier, arrivé en 1874, Monseigneur de Cabrières. Ce sera pour elle une rencontre capitale. C'est lui-même en effet qui va être, au long des années, son directeur spirituel, la tenant de plus en plus pour une âme d'élite. La piété de Marie Reynès est en effet intense, profonde et réfléchie. Elle renonce très vite à toute idée de mariage et songe à une vocation religieuse,

²³ V. NARAYANA, *art. cit.*, p. 139.

²⁴ Comme le fait Fabienne CARDOT, « Le théâtre scientifique de Louis Figuiet ». *Romantisme* 65, 1989, *Sciences pour tous*, p. 59-68.

²⁵ Il existe deux grands aperçus biographiques de Marie Reynès : Jacqueline ROUX, *Marie Reynès-Monlaur, une figure catholique du XX^e siècle*, Paris, 2006, et Marie-Hélène VIALA, « Marie Reynès-Monlaur ou la tentation de l'absolu », *Études aveyronnaises, Recueil des travaux de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, 2001, p. 241-294.

notamment à l'abbaye bénédictine de Dougne, devenant très liée à sa fondatrice, Mère Marie Cronier (1857-1937). Cependant, les vues de Mgr de Cabrières, comme ses propres obligations familiales (c'est elle qui a en charge son père veuf depuis 1909) orientent progressivement sa vie dans une autre direction. L'évêque de Montpellier, qui se montre à plusieurs occasions un traditionaliste novateur, et novateur parce que traditionaliste²⁶, veut remettre en vigueur dans l'Église, malgré les réticences romaines, l'état de vierge consacrée qui avait notamment été illustré au v^e siècle par sainte Geneviève, patronne de Paris. Il s'agit de femmes restant dans le monde mais pour y mener une vie de prière, de témoignage et d'action sociale, tout en s'engageant dans le célibat et recevant une bénédiction officielle et une mission de l'évêque. Ce n'est qu'en 1970, après le concile Vatican II, que ce statut a fait un retour officiel dans l'Église catholique. Celui qui était entretemps devenu le cardinal de Cabrières lui confère la bénédiction le 21 novembre 1916. Après la disparition du cardinal en 1921, l'histoire de Marie Reynès sera difficile : elle veut grouper des compagnes auprès d'elle, mais dans un statut ambigu, oscillant entre laïcité et invention d'une nouvelle famille religieuse, sous le nom de Schola Christi. Elle meurt en août 1940 et ces ambiguïtés vont avoir raison de son œuvre. La Schola quitte la Vieille-Intendance au printemps 1944, vivote dans la région parisienne pour être absorbée en 1968 par la congrégation des Sœurs Auxiliatrices de la Charité.



Fig. 6. – Marie Reynès-Monlaur (1866-1940), à l'âge de 23 ans.
Source : J. Roux, *Marie Reynès Monlaur*, [...], Tèqui, 2006.

Mais il faut en venir à son œuvre littéraire : elle se rattache à plusieurs genres, qui vont s'entremêler tout au long de sa vie, de 1898 à 1936. Écrire est pour Marie Reynès une passion qu'elle assume pour convaincre, sans verser dans l'érudition ni l'ascèse. Elle commence, sur la proposition de Mgr de Cabrières, par la biographie de Marie-Félice des Ursins (1600-1666), qui, après l'exécution de son mari, Henri II de Montmorency, en 1632, était entrée au couvent de la Visitation de Moulins. Elle bénéficie des conseils

²⁶ Voir Thierry LAVABRE-BERTRAND, « Centenaire de la mort du cardinal de Cabrières », *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier* 53, 2022, p. 21-34.

de l'abbé Brémond (1865-1933), qui va devenir célèbre par son *Histoire littéraire du sentiment religieux en France* (1916) (laquelle lui vaudra d'entrer à l'Académie française) et dont une sœur a épousé son frère Pierre. Celui-ci l'encourage chaudement. Une deuxième biographie paraît en 1901, *Angélique Arnaud*. Plus tard, elle publiera notamment *Grandes Abbesses et Moniales, correspondantes de Bossuet* (1928) et *Sous la conduite de Bossuet* (1929).

Mais ses œuvres les plus retentissantes sont des romans « évangéliques » où à la trame du récit des évangiles se mêlent des personnages de fiction tel *Le Rayon* (1902), qui connaîtra 158 éditions ! Suivent notamment *Après la neuvième heure* (1903) et *Ils regarderont vers Lui* (1907). Dans cette veine romanesque, *Les Dieux s'en vont* (1922) semble le plus personnel, où elle raconte la fin, sous Domitien, du collège des Vestales, ces vierges romaines entretenant, dans le temple de Vesta, le feu sacré de Rome, avec l'une d'entre elles qui embrasse la foi chrétienne après avoir assisté au martyre d'une des jeunes esclaves à leur service... Un voyage en Terre Sainte en 1907 lui fait écrire les deux volumes de *Jérusalem*, récit mystique de ce périple. Au total 26 volumes, dont la plupart paraissent chez Plon ou Grasset jusqu'à *L'œuvre de l'heure. La Schola Christi* (1936).

Cette œuvre de qualité, au large rayonnement dans les milieux catholiques, lui ouvre les portes de l'Académie en 1916. La section des Lettres saisit l'Académie en séance plénière (les sections tenaient alors fréquemment séance séparément) de son souhait de se voir ouvrir la possibilité d'élire *exceptionnellement* des femmes. Une commission composée de trois membres (Gaston Racanié-Laurens alors président général, Jules Valéry et Gaston Mercier-Calvayrac) avait été favorable à l'unanimité « à cette innovation qui n'a rien de contraire aux statuts », ajoutant : « Elle a été depuis longtemps admise dans un grand nombre de sociétés savantes, soit à l'étranger, soit en France, notamment à Paris et même à Montpellier, où le niveau intellectuel est si élevé d'une manière générale, sans distinction de sexe, et qui compte ou peut compter dans l'avenir des personnalités féminines dont l'admission à titre exceptionnel serait justifiée par leur haute valeur littéraire ou scientifique. » Max Bonnet demande si la section des Lettres entend ne recruter que des personnes s'occupant seulement de travaux de science ou d'érudition. Le président général répond « qu'on a toujours pris les mots 'Sciences et Lettres' dans leur sens le plus large, en comprenant ainsi tous les travaux intellectuels, toutes les productions de l'esprit telles que le roman, la poésie, la littérature d'imagination dans lesquelles le mérite féminin s'est le plus souvent manifesté sans exclure d'ailleurs les travaux de science ou d'érudition ». Plusieurs membres des autres sections, dont le Prof. Joseph Grasset (section Médecine), appuient. Le principe est voté. La section des Lettres se réunit le 23 juin. Lecture est donnée d'une lettre de Louise Guiraud, furieuse qu'on ait avancé son nom sans son aval. Le recteur Antoine Benoist « émet l'avis qu'il est hostile, en principe et en dehors de toute conception de personne, aux candidatures féminines ». On élit cependant Marie Reynès par huit voix sur dix votants alors que l'autre élu du jour, Gérard Kuhnholz-Lordat (1860-1925), en recueille 10. Cette élection est confirmée le 26 juin en réunion générale des sections : sur 34 votants, la candidate recueille 29 voix et le candidat... 33.

Marie Reynès, trop prise par l'organisation de la *Schola Christi*, renoncera à son fauteuil en 1933. C'est le Prof. Pierre Jourda, nouvellement nommé à la Faculté des lettres qui lui succède et est reçu en 1935²⁷. Contrairement au sage principe d'aujourd'hui qui interdit l'éloge public d'un ex-académicien vivant, il se livre dans son discours à une

²⁷ Pierre JOURDA, Discours de réception, *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier* 65, 1935, p. 111-120.



analyse critique de l'œuvre de celle à qui il succède. Il ne ménage ni éloges ni critiques discrètes, notamment sur le côté de littérature à thèse pour conclure assez perfidement :

Il est [des œuvres] plus brillantes, il en est de plus belles, il en est de plus émouvantes et qui flattent mieux en nous le plaisir de la pensée ou le goût de l'art sous toutes ses formes, parfois sous les plus dangereuses et les plus discutables ; il n'en est pas de plus nobles.

Mais ne faut-il pas donner le dernier mot à Marguerite Yourcenar qui se souvenait avoir parcouru dans sa prime enfance *Après la neuvième heure* (1904) sans guère y rien comprendre ? Cependant l'image d'une barque à voile pourpre remontant le Nil restait présente à sa mémoire :

Un sentiment d'émerveillement m'envahit, si fort que je refermai le livre. La barque a continué à remonter le fleuve, consciemment ou inconsciemment, dans ma mémoire pendant quarante ans ; le soleil rouge à descendre à travers la palmeraie ou sur la falaise, le Nil à couler vers le Nord²⁸.

Y a-t-il plus bel hommage au talent suggestif de notre académicienne ?

JEANNE BURGUES-BRUN. – Venons-en à Jeanne Burgues-Brun, qui prendra pour nom de plume Yves Blanc puis Jeanne-Yves Blanc²⁹ (fig. 7).



Fig. 7. – Jeanne Burgues-Brun dite Jeanne-Yves Blanc (1886-1970)
Source : *La Vie montpelliéraine*, via Région Occitanie, site
ressourcespatrimoines.laregion.fr

²⁸ Marguerite YOURCENAR, *Quoi ? L'Éternité*, Paris, 1988, p. 222-223.

²⁹ On peut recourir aux discours académiques prononcés lors de sa réception par son parrain, Louis-Jacques THOMAS, « Réception de Mme Jeanne-Yves Blanc », *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier* 65, 1935, p. 137-145, et son éloge par son successeur sur le XXVIII^e fauteuil de la Section des lettres, Jacques BATIGNE, « Discours de réception », *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier* 3, 1972, p. 147-157.

Elle naît à Cognac le 10 février 1886, dans un milieu prédestiné : son père est professeur de lettres, poète à ses heures, de même que son oncle, Jean-Charles Brun (1870-1946), qui est en outre majoral du Félibrige, fondateur de Fédération régionaliste française... et confident de la sulfureuse poétesse Renée Vivien (1877-1909). Sa passion pour l'écriture, notamment poétique, est précoce et elle entame une carrière de professeur de lettres au lycée de jeunes filles (futur lycée Georges-Clémenceau) puis à l'Institution Marcorelles après avoir été admissible à l'École normale supérieure de Sèvres en 1905. Elle épouse en 1909 le médecin ORL Georges Burgues, issu d'une vieille famille montpelliéraine. Sa vie va se dérouler à Montpellier et elle y mènera une carrière littéraire discrète, qu'on aurait tort de minimiser. Sa première œuvre publiée sera un roman historique *Histoire de la maison de l'Espine* (1912) mettant en scène une famille noble du XVII^e siècle.



Fig. 8. – Guillaume Apollinaire (1880-1918), photographie prise en 1916
Source : Wikimedia commons

Mais une rencontre essentielle se produit en 1915, celle de Guillaume Apollinaire (fig. 8) alors artilleur à Nîmes, par l'entremise d'un ami de la famille, Émile Léonard, qui y était aussi mobilisé. Apprenant l'habitude qu'avait Apollinaire d'envoyer un quatrain à ses camarades qui partaient pour le front, elle lui adresse, lorsqu'il part au combat, ce quatrain qu'à raison elle trouvera plus tard banal mais qui va faire mouche dans l'âme du poète-combattant :

Vous allez allonger le geste de vaillance
Des héros polonais au sol de nos aïeux
Recevez en partant pour les sorts hasardeux
Ce quatrain espérant d'une femme de France.

C'est Apollinaire qui lui suggère de féminiser quelque peu son nom de plume : ainsi naît Jeanne-Yves Blanc.

Une correspondance va se nouer jusqu'à la mort du poète en novembre 1918³⁰. Elle ne le verra qu'une fois, mais il lui dira : « Vous êtes ma marraine de guerre, je serai votre parrain de lettres. »

Jeanne-Yves Blanc va être surtout connue par son œuvre poétique, qu'elle veut délibérément voir rester modeste et régionale, en une prosodie on ne peut plus classique, mais qui tire de cette forme impeccable même un charme certain :

Je veux de menus soins, comme d'humbles fatigues,
Ponctuer mon destin d'être utile et banal,
Tandis que, sur le ciel, les changeantes garrigues
Rétréciront mon rêve à l'horizon natal.

Plusieurs recueils se succèdent : *Le Long de la route* (1919), *Petits poèmes du terroir languedocien* (1921), *La Barque sur le sable* (1927), *Corbeille de septembre* (1933), *Octave* (1948), *Crépuscules* (1969). Elle participe aux réunions poétiques régionales languedociennes ou catalanes (donnant par exemple en 1943 une très belle

³⁰ Cette correspondance (lettres d'Apollinaire et de J.-Y. Blanc) a été publiée par Pierre Caizergues (éd.), *G. Apollinaire, Lettres à sa marraine : correspondance avec Jeanne-Yves Blanc*, Fata Morgana, 2023. Une première édition des seules lettres d'Apollinaire avait paru en 1951 chez Gallimard.

conférence : « Pourquoi j'aime le Roussillon », est même fêtée sur la scène parisienne (Jean Noury, *Une poétesse méridionale Jeanne-Yves Blanc*, Paris, 1935). Aurait-elle eu une plus grande renommée si Apollinaire avait survécu à la guerre ? On peut le penser, vu la haute opinion qu'il avait de son talent.

À côté de l'œuvre poétique figurent trois romans. Outre celui déjà cité, *Le Chemin hors des vignes* (1931) relate la vie difficile d'une jeune femme, victime de l'ambition démesurée de son père qui la force à se déraciner pour poursuivre des études universitaires, *Mystère à Montségur* (1958), roman pour la jeunesse. Enfin, un récit de voyage, *Images de Lithuanie* qui lui vaudra la croix d'officier de l'ordre du grand-duc Gediminas.

Jeanne-Yves Blanc sera élue à l'unanimité à l'Académie en 1935, succédant à Maurice Roche-Agussol (1877-1934), professeur d'économie politique. Elle en fera un éloge très fin et chaleureux, dans la communion à la culture languedocienne, alors que leurs carrières n'avaient rien de commun. Reçue par Louis-Jacques Thomas (1870-1946), restaurateur des barons de Caravètes, elle put entendre très pertinemment louer son œuvre poétique. Jacques Batigne (1901-1995), qui lui succéda, ne fut pas en reste dans l'éloge.

Au total, on a le sentiment d'une personnalité très affective, modeste, trop modeste, mais combien sympathique et profonde, ne serait-ce que dans ces vers issus de son dernier recueil *Crépuscules* (1966) :

Mais il faut revenir avant le grand Peut-être
 Au coin que marque encor le tombeau d'un ancêtre.
 C'est la loi de la race et le devoir certain.
 Si, par hasard, plus tard, tu vis dans la mémoire
 D'un attardé chercheur soucieux d'humble gloire
 Ce sera par tes chants sur ton pays latin.

Deux femmes, deux personnalités, certes différentes, mais toutes deux attachantes, très enracinées dans l'espace montpelliérain, et que l'Académie sut admettre à une époque où c'était loin d'être l'usage. Certes, elles n'étaient pas des révolutionnaires et allaient même au-delà de ce qu'un milieu masculin sûr de lui aurait pu se croire en droit d'attendre, Marie Reynès dans la piété, Jeanne-Yves Blanc dans le personnage de l'humble poétesse provinciale. Mais cette voie choisie l'a été en toute liberté. Elles l'ont assumée pleinement et ont su rencontrer et séduire un public tout à fait notable, auquel appartenaient sans doute nombre d'académiciens. L'élection fut plus rude pour la première, et les oppositions vigoureuses de principe manifestées par quelques-uns, et notamment le recteur Benoist, étaient-elles au fond d'un autre ordre que celles qui s'obstinaient encore à refuser l'idée même d'admettre les femmes dans le corps électoral ? Mais le bastion académique montpelliérain céda de bien meilleure grâce à la simple humanité, et en honorant des femmes telles qu'elles étaient et non dans l'infériorité rassurante que leur aurait imposée l'éducation de leur temps.

Conclusion : femmes et littérature à Montpellier.

Faire le bilan d'une activité littéraire au long des âges est toujours une gageure. Plus encore quand il s'agit de parler des femmes. Il y a un biais évident : on ne peut parler que de celles qui ont laissé une trace, et si les cimetières sont pleins de gens qui ont eu des idées originales, qui ont rédigé, au long des jours, des journaux intimes ou des

correspondances qui ne seraient pas sans mérites, combien plus encore sont-ils pleins de femmes qui ont longtemps eu à passer à travers un filtre masculin, qui seul pouvait décréter un tel mérite.

Et pourtant la liste est longue, on l'a vu, de même que sont variés les domaines d'excellence. Rien de surprenant à ce que soient bien représentés ceux qui sont ancrés dans l'image traditionnelle de la femme : poésie, littérature « pieuse », littérature éducative, roman... Rien ici qui contredise le schéma traditionnel. Et même les femmes aux « idées avancées » ou en marge du schéma classique le sont dans l'orbite de leur mari, qui les citent souvent à peine, telles Juliette Figuière ou Lydie Wilson de Ricard...

Ces cadres auraient pu être enfermement, ils ont au contraire été source de création. Paul Valéry, entre bien d'autres, a magnifiquement illustré cette fécondité des limites, quand on lit tel de ses poèmes auquel s'imposaient a priori les règles maximalistes de la prosodie classique. Il a pu laisser sous-entendre que de là, presque mécaniquement, résultaient des beautés inatteignables. Mais c'est faire bon marché de la passion sous-jacente. Si Valéry peut ainsi créer, c'est qu'il a la passion de lui-même : « et je jouis sans fin de mon propre cerveau » comme il l'écrivait dans un poème de jeunesse. Nos Montpelliéraines sont elles aussi des passionnées, moins narcissiques, mais c'est en étant pleinement elles-mêmes, dans la voie qu'elles ont librement choisie, qu'elles s'accomplissent et créent des œuvres d'indiscutable valeur.

N'aurait-on pas pu dire de même à propos de n'importe quelle ville ? Sans doute non, car si cadre il y eut, quel cadre plus original que ce microcosme montpelliérain, si marqué et si divers, si accueillant à toutes les connaissances et à toutes les spiritualités, si attaché à son identité et pourtant pétri de toutes les cultures et de toutes les rencontres méditerranéennes, que tâche avec obstination de représenter notre Académie ?

BIBLIOGRAPHIE

ABRANTÈS, duchesse d', *Mémoires de Madame la duchesse d'Abrantès, ou souvenirs historiques sur Napoléon, la Révolution, le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Restauration*, 16 vol., À Paris, chez Ladvocat, libraire, 1832.

ANONYME, « Montpellier mille ans de littérature » (dossier), *Revue Entailles* (Montpellier) 20-21, 1985.

BATIGNE Jacques, « Discours de réception », *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier* 3, 1972, p. 147-157.

BEC Pierre, *L'amour au féminin : les femmes troubadours et leurs chansons*, Gardonne, Fédérop, 2013.

BLIN-MIOCH Rose, *Lettres de la Félibresse rouge Lydie Wilson de Ricard (1850-1880)*, Montpellier, PULM, 2013.

—, « Les trois premières femmes de la Revue des langues romanes », *Revue des langues romanes* 125, n° 2, *Écritures de femmes occitanes et frioulanes (XIX^e-XXI^e siècles)*, 2021, p. 235-238.

BONNEFON Jean de, *La Corbeille des roses ou les dames de lettres*, Paris, Bonville et Cie, 1909.

BROC, Vicomte de, *Les femmes auteurs*, Paris, Plon, 1911.



- CABANEL Patrick, « Série d'été : Mme Louis Figuiet, femme de lettres et protestante », *Réforme*, 21 août 2025.
- CABANEL Patrick, ENCREVÉ André (dir.), *Dictionnaire biographique des protestants français. De 1787 à nos jours*. Tome 2 : D-G, Paris, Les éditions de Paris, 2020, s. v. « Juliette Figuiet ».
- CALDERONE Amélie, « Le théâtre scientifique au XIX^e siècle : usages esthétiques, pédagogiques et sociopolitiques du spectacle de la science », *Itinéraires* [En ligne], 2023-3 | 2025, mis en ligne le 24 mars 2025. URL : <http://journals.openedition.org/itinéraires/16007> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/13u4m>.
- CARDOT Fabienne, « Le théâtre scientifique de Louis Figuiet ». *Romantisme* 65, 1989, *Sciences pour tous*, p. 59-68.
- HALLEY Achmy, *Anne Marie de Backer, fille adoptive d'un songe*, Montpellier, Centre d'Études Littéraires du XX^e siècle, Université Paul Valéry, 1992.
- JOURDA Pierre, « Discours de réception », *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier* 65, 1935, p. 111-120.
- KRIEF Huguette, ANDRÉ Valérie (dir.), *Dictionnaire des femmes des Lumières*, Paris, Champion, 2015.
- LAVABRE-BERTRAND Thierry, « Centenaire de la mort du cardinal de Cabrières », *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier* 53, 2022, p. 21-34.
- MICHAUD Stéphane, « Idolâtries, représentations artistiques et littéraires », dans Geneviève Fraïsse et Michelle Perrot (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, tome IV : *Le XIX^e siècle*, Paris, Plon, 2002, chap. 5, p. 147-173.
- OZOUF Mona, *Les mots des femmes. Essai sur la singularité française*, Paris, Fayard, 1995.
- NARAYANA Valérie, « Le théâtre scientifique de Juliette Figuiet / Jean Mirval : rhétorique d'une "œuvre-masque" ? », dans Jean-Philippe Beaulieu et Andrea Oberhuber (dir.), *Jeu de masques. Les femmes et le travestissement textuel (1500-1940)* (= *L'École du genre* 6, Année 2011), Saint-Étienne, PU de Saint-Étienne, 2011, p. 133-143.
- REID Martine, « Quelques réflexions critiques sur les femmes en littérature », dans François Le Guennec (dir.), *Un premier féminisme (1774-1830)*. Actes du colloque International 2011. Collection « Femmes des Lumières et de l'ombre », Les rencontres de Mix-Cité Orléans, Antibes, Éditions Vaillant, 2012, p. 14-18.
- ROUX Jacqueline, *Marie Reynès-Monlaur, une figure catholique du XX^e siècle*, Paris, Téqui, 2006.
- SAINT-MARTIN Monique de, « Les "femmes écrivains" et le champ littéraire », dans *Actes de la recherche en Sciences Sociales* 83, n° 3, *Masculin/Féminin-1*, juin 1990, p. 52-56.
- STAFFE, Baronne, *Usages du monde : règles du savoir-vivre dans la société moderne*, Paris, Victor-Havard, 1896, 24^e édition.
- THOMAS Louis-Jacques, « Réception de Mme Jeanne-Yves Blanc », *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier* 65, 1935, p. 137-145.

VIALA Marie-Hélène, « Marie Reynès-Monlaur ou la tentation de l'absolu », *Études aveyronnaises, Recueil des travaux de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, 2001, p. 241-294.

YOURCENAR Marguerite, *Quoi ? L'Éternité*, Paris, Gallimard, 1988.

Ouvrages généraux sur les femmes de Montpellier

DELOBETTE Hubert, *Femmes d'exception en Languedoc-Roussillon*, Villeveyrac, Le Papillon Rouge Éditeur, 2010.

PAPINI Jo, *Montpelliéraines sans pareilles, des femmes au destin extraordinaire*, Rivesaltes, TDO éditions, 2020.

Annexe 1 Femmes écrivaines de Montpellier au fil des siècles

Moyen Âge	XVII ^e	XVIII ^e	XIX ^e	XX ^e
	Suzanne Verdier née Allut			Anne-Marie de Backer
Azalaïs de Porcairargues		Laure Junot d'Abrantès née Permon		Berthe Baraduc
				Renée Boviatsis
				Jeanne-Yves Burgues Blanc
Gormonda de Montpellier			Juliette Figuiet née Bouscaren	Jeanne Crouzet née Benaben
				Josette Clotis
				Geneviève Demoyen Agel
			Louise Guiraud	Jeanne Galzy
				Vera Kovarsky
				Odette de Marquez
			Paule Mink	Arielle Monney (Aldebaran)
				Claire Pascal
				France Quéré
				Marie Reynès Montlaur
			Lydie Wilson de Ricard	Albertine Sarrazin



Annexe 2 Quatre écrivaines et quelques-unes de leurs œuvres**Juliette BOUSCAREN, ép. FIGUIER (1827-1879)**

Poèmes

Nouvelles et romans dont :

*(Claire Senart) Mos de Lavène, Scènes et souvenirs du Bas-Languedoc, Revue des deux mondes, 1860.**Les Sœurs de lait, Scènes et souvenirs du Bas-Languedoc, 1861.**Nouvelles languedociennes, 1860, Paris, Hachette, dont :**Les Fiancés de la Gardiole**Le Franciman,**Scènes et souvenirs du Languedoc, La Prédicante des Cévennes, 1864, rééd. Nîmes, Lacour-Ollé, 2011.*Récit de voyage. *L'Italie d'après nature. L'Italie méridionale, 1868.*12 pièces de théâtre scientifique dont : *Le presbytère, 1872, Gutenberg, 1869, La Vie brûlée 1872, La Parisienne, 1873, Les Pilules de M. Brancolar, 1874, L'enfant, 1874, La fraise 1878.***Lydie WILSON ép. DE RICARD (1850-1880)***Aux bords du Lez, recueil posthume, établi par Louis-Xavier de Ricard, Paris, Lemerre, 1891. Réed. Nîmes, Lacour, 1995.**A la mar latina (en ligne sur Gallica), 1^{er} prix des Fêtes Latines, Montpellier, 1878. Revue des langues romanes n°38, p. 279.*Traductions de l'occitan ancien : « *Un sirventès* » de G. de Figueira et « *A la fontana del vergièr* » de Marcabru, 1877, *La Lausetta*, p171-173.Correspondance : *Lettres de la félibresse rouge Lydie Wilson de Ricard (1850-1880) édition critique par Rose Blin-Mioch, Montpellier, PULM, 2013.***Marie REYNÈS-MONLAUR (1866-1940)***La Duchesse de Montmorency, 1600-1666, Paris, Plon, 1898.**Angélique Arnaud, Paris, Plon, 1901.**Le rayon, scènes évangéliques, Paris, Plon, 1902.**Après la neuvième heure, Paris, Plon 1903.**Aube de Pâques, Montpellier, Hamelin, 1903.**Âmes celtiques, Paris, Plon, 1904.**"Ils regarderont vers lui", Paris, Plon, 1907.**Jérusalem, Quand vous passiez par nos chemins, Paris Plon, 1909.**Alain et Vanna, Paris, La Bonne Presse, 1911.**Leur vieille maison, Paris, Plon, 1912.**Le songe d'Attis, Paris, Grasset, 1913.**Pages de deuil et d'héroïsme :**I. Les paroles secrètes, Paris, Plon, 1916.**II. Les autels morts (II), Paris, Plon, 1917.**III. La fin de Claude, Paris, Plon, 1917.**Les appels du Christ, Paris, Plon, 1920.*

Les Dieux s'en vont, Paris, Plon, 1922.

Sainte Geneviève, Paris, Plon, 1924.

Je suis roi, Paris, Plon, 1926.

Grandes abbesses et Moniales correspondantes de Bossuet, Marseille, Publiroc, 1928.

Sous la conduite de Bossuet, Paris, Plon, 1929.

Pourquoi êtes-vous tristes ? Paris, Plon, 1932.

Lumière pour lumière, Paris, Plon, 1934.

L'œuvre de l'heure, la Schola Christi, Paris, Plon, 1936.

Jeanne-Yves BLANC (1886-1970)

Romans

Yves Blanc, *Histoire de la maison de l'Espine*, Paris, H. Daragon, 1912.

Jeanne-Yves Blanc, *Le Chemin hors des vignes*, Paris, Gedalge, coll. « Aurore », 1931.

Jeanne-Yves Blanc, *Mystère à Montségur*, Paris, Gedalge, coll. « Aurore », 1958.

Récit de voyage

Jeanne-Yves Blanc, *Images de Lithuanie*, Paris, Chanth, 1938.

Recueils de poèmes

Yves Blanc, *Le Long de la route*, Paris, La Belle édition, 1919.

Yves Blanc, *Petits poèmes du terroir languedocien*, Montpellier, Imprimerie de L'Économiste méridional, 1921.

Jeanne-Yves Blanc, *La Barque sur le sable*, Paris, Éditions de la *Revue des poètes*, 1927.

Jeanne-Yves Blanc, *Corbeille de septembre*, Paris, Les Gêmeaux, 1933.

Jeanne-Yves Blanc, *Octave*, Montpellier, Compagnie des écrivains méditerranéens, 1948.

Jeanne-Yves Blanc, *Crépuscules*, Éditions du Centre, Charme du Savoir. Aurillac, 1966.

14 novembre 2025

Depuis Montpellier, elles firent entendre leur voix, briller leur image

Jacques MATEU

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Nota. Pour retrouver les autres conférences de ce colloque : dans la page d'accueil (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/>) cliquer sur "Rechercher un document" et dans la fenêtre qui s'affiche, entrer le mot-clé : COLL2025

TdM

MOTS-CLÉS

COLL2025, Emma Calvé, Régine Lacroix-Neuberth, Madeleine Attal, Juliette Gréco, Caroline Cellier, Paula Delsol, Sophie Desmarests.

RÉSUMÉ

Que de noms prestigieux ! Emma Calvé, Régine Lacroix-Neuberth, Madeleine Attal, Juliette Gréco, Caroline Cellier, Paula Delsol, Sophie Desmarests...

Autant de Montpelliéraines remarquables qui ont marqué de leur talent, de leur voix et de leur image les mondes de l'art lyrique, du théâtre, de la radio et de la télévision, de la chanson, du cinéma.

Certaines furent seulement de passage à Montpellier, d'autres y ont longuement vécu, faisant rayonner le nom de Montpellier associé au leur, indissociable du leur, en véritables ambassadrices. Madeleine Attal en est certainement le plus bel exemple.

Que de noms prestigieux ! Emma Calvé, Régine Lacroix-Neuberth, Madeleine Attal, Juliette Gréco, Caroline Cellier, Paula Delsol, Sophie Desmarests...

Autant de visages, autant de voix dont nous gardons, pour certaines d'entre elles en tout cas, le souvenir.

Remarquables Montpelliéraines ! Certaines le sont tout simplement parce qu'elles sont nées à Montpellier, ou qu'elles y ont vécu ou transité quelque temps, à temps partiel. Montpellier en est flattée et s'en est accaparé la mémoire... par pur prestige...

D'autres le sont plus réellement ! Ayant vécu à Montpellier la majeure partie de leur vie, elles y ont construit leur renommée et de là elles ont fait rayonner le nom de Montpellier associé au leur, indissociable du leur, en véritables et splendides ambassadrices.

Elles ont toutes écrit, chacune à sa façon, de belles pages d'un des beaux livres de la vie de notre cité que je vous invite à feuilleter.

Chapitre 1 : les remarquables Montpelliéraines de toute une vie ! Nos ambassadrices !

Commençons par celle qui en est sans aucun doute le parangon MADELEINE ATTAL, connue aussi sous le nom de Madeleine ATTAL-CHARVET, la plus montpelliéraine de toutes, même si elle n'est pas née à Montpellier mais dans le département de Constantine en Algérie, alors française, le 11 décembre 1921.

Deux passions l'ont toujours animée : la radio et le théâtre !

Et à travers elles une vie consacrée à l'éloge de la voix selon l'expression de Marguerite Duras. Elle aimait les mots, les beaux textes, les lire, les dire, les faire vivre sur les ondes et sur la scène !

C'est ainsi qu'elle fut tour à tour speakerine, comédienne, journaliste, réalisatrice. Tout cela s'est enchaîné très naturellement.

Engagée en décembre 1946 par la station de radiodiffusion de Montpellier en tant que speakerine et par ailleurs comédienne amateur dans la Compagnie du Peyrou que dirigeait Régine Lacroix-Neuberth, autre Montpelliéraine remarquable, on propose très rapidement à Madeleine de prendre la tête de la troupe d'art dramatique de la station. Bien sûr elle accepte !

C'est peut-être alors le moment de réaliser ce projet qui lui tenait à cœur depuis longtemps : promouvoir, à travers la radio, les auteurs régionaux, tels Joseph Delteil, Max Rouquette, Gaston Bonheur, Pierre Moustiers, André de Richaud, Jeanne Galzy, et cela à travers la voix de comédiens. Alors, avec Pierre Bourgoïn dès 1949, elle crée le Centre d'essai radiophonique de Montpellier qui, avec la création de plus de 300 textes radiophoniques inédits, dépasse bien vite le cadre strictement régional et devient une vraie filiale du Club d'essai national de la Radiodiffusion française dirigé par Jean Tardieu. À cet effet, de nombreux comédiens célèbres viennent à Montpellier enregistrer avec des comédiens régionaux. Madeleine Attal ne pouvait rêver mieux ! Son pari est tenu ! Et bien tenu !

Parallèlement à tout cela, son amour immodéré pour le théâtre se concrétise encore par la mise en scène de nombreuses œuvres dont *La Pastorale des valeurs* de Max Rouquette en 1960 présentée au Festival de Carcassonne, ainsi que *Gaslight* de Patrick Hamilton en 1963 présentée Salle Molière à Montpellier.

En 1969, à l'occasion du 20^e anniversaire du Centre d'essai radiophonique de Montpellier, elle prend un autre pari : organiser à Montpellier Les journées nationales de l'ORTF. C'est un succès !

Un an plus tard, elle est officiellement adoubée par le petit monde de la télévision et reconnue comme réalisatrice.

Cinq ans plus tard, en 1975, elle est nommée à Toulouse responsable des programmes Radio et Télévision pour la Région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon.

Et en 1983, 37 ans après son entrée en radio, on lui propose très naturellement de créer Radio France Hérault, ancienne appellation de France Bleu Hérault, qu'elle dirige de 1983 à 1986. Ses studios n'étaient pas à l'époque dans le quartier Antigone de Montpellier, comme aujourd'hui, mais rue de la République.

Courte période de direction ! Certes, car on la nomme alors à Toulouse directrice des programmes de France 3 Sud !

Mais, encore une fois, elle n'en oublie pas pour autant sa carrière de comédienne, ce plaisir de servir les textes... Régulièrement invitée du Printemps des Comédiens, elle y reprend en 1989 le rôle de Winnie dans *Oh les beaux jours* de Samuel Beckett, dans une mise en scène de Jacques Bioulès. En 1991, elle retrouve, jouant avec elle, Nicole Garcia, Sophie Desmarests, Jean-Claude Carrière, Michel Galabru, tous porteurs d'une



histoire avec Montpellier, pour un superbe « Festin littéraire autour de Rabelais » ! Et en 2001, l'une des toutes dernières fois qu'elle monte sur les planches, c'est pour une adaptation de *Neige*, un roman poétique de Maxence Fermine.

Quelle vie ! Savait-elle, pour allumer tant de feux, qu'elle avait du temps devant elle, qu'elle deviendrait centenaire ?

Elle s'est éteinte le 13 janvier 2023, elle venait de fêter ses 101 ans et de vivre une vie de passion consacrée à l'éloge de la voix !

Autre ambassadrice, dont nous avons cité le nom en parlant de la formation théâtrale de Madeleine Attal et qui restera toute sa vie une amie de Madeleine, RÉGINE LACROIX-NEUBERTH.

Régine Lacroix-Neuberth est née à Montpellier, y a grandi et longtemps vécu avant de s'en éloigner à peine jusqu'à Castelnau-le-Lez. Elle a marqué le monde du théâtre par ses travaux de recherche sur les techniques de la parole. Pour Régine Lacroix-Neuberth, la parole doit restituer l'énergie vitale d'un texte, tel un mouvement avec des alternances de rythme et d'intensité, des temps d'arrêt, des reprises. Par ailleurs, la parole doit aussi être porteuse d'intentions personnelles.

Dotée d'un charisme prodigieux, Régine Lacroix-Neuberth a ainsi conçu la technesthésie, cette technique sensorielle et motrice du langage qui conduit à l'état de sensation dans et par la parole. Elle l'a enseignée à des milliers de personnes dont des comédiens illustres et des enseignants dont elle devint la conseillère et l'amie ; parmi elles, Odette Laure, Jean-Laurent Cochet, Fabrice Luchini.

Régine Lacroix Neuberth nous a quittés à la veille de ses 98 ans, le 18 août 2010.

Troisième ambassadrice de charme et de choc : PAULA DELSOL.

À quelques exceptions près, seuls les grands cinéphiles sans doute connaissent son nom... Et pourtant !

Paula Delsol naquit à Montagnac dans l'Hérault le 6 octobre 1923 ; on ne pouvait donc pas la dire réellement montpelliéraine...

Jusqu'à ce qu'elle vienne s'installer à Montpellier en 1946, à l'âge de 23 ans, à son retour du Vietnam où elle a passé le plus clair de son enfance.

Et elle est restée à Montpellier une vingtaine d'années, jusqu'en 1965, avant de partir vivre à Paris. Vingt ans ! On peut donc désormais la dire montpelliéraine. Et la dire remarquable car, cinéaste de la nouvelle vague, elle eut, dans les années 1960, un engagement combatif exceptionnel, plein de vivacité, comme peu l'ont eu, saluée et encouragée par de nombreux confrères, notamment par François Truffaut qui écrivait que « les films de Paula Delsol, par leur audace, ne pouvaient être comparés qu'aux tout premiers films d'Ingmar Bergman ».

Deux longs-métrages audacieux donc : *La Dérive* tourné pour partie à Palavas et autour de Montpellier en 1964, et *Ben et Bénédicte* en 1977. Paula Delsol y parle avant l'heure de liberté sexuelle, de stérilité, d'avortement clandestin et de plaisir féminin, sujets encore tabous qui effraient et font reculer producteurs et distributeurs, font tomber le couperet de la censure et d'une certaine critique railleuse dans cette France corsetée des années soixante.

Peu lui importe, Paula Delsol produira elle-même ses films.

Sa ténacité sans égale eut finalement raison de tous les barrages car les deux films firent partie de la sélection officielle du 25^e et du 30^e Festival de Cannes et qu'elle fut encensée dans les *Cahiers du cinéma*.

Deux téléfilms – *Un homme comblé* en 1984, et *Augusta* en 1985 toujours sur ces mêmes thèmes féministes – compléteront la production cinématographique de cette réalisatrice d'avant-garde qui nous a quittés le 12 juin 2015 à l'âge de 91 ans.

Chapitre 2 : de remarquables Montpelliéraines à un moment de leur vie

Rares sont ceux qui se souviennent encore de son nom, nombreux sont ceux qui n'ont jamais entendu parler d'elle... Et pourtant ce fut une des plus grandes divas du siècle dernier ! J'ai nommé EMMA CALVÉ. Immense soprano, une des plus grandes voix lyriques.

À travers le monde entier, Europe bien sûr mais aussi États-Unis, Inde, Japon, Australie, le public se précipitait pour l'entendre.

C'est sur la scène du Met à New York qu'éclate son triomphe en 1893 dans le rôle de Santuzza dans *Cavalleria rusticana* puis dans celui de *Carmen*. C'est là le début d'un culte qui va durer vingt ans sans interruption.

En France, Jules Massenet compose expressément pour elle deux opéras *La Navarraise* et *Sapho*. Jules Claverie, auteur dramatique et administrateur de la Comédie-Française, lui propose d'entrer au « Français » tant son talent de tragédienne est grand !

En Angleterre, la reine Victoria l'invite tous les ans à Windsor pour un récital privé et fait sculpter d'elle un buste en marbre, exposé au château afin qu'on ne l'oublie jamais.

Aux États-Unis, des contrats mirobolants, des tournées gigantesques avec Barnum et trains spéciaux sont réguliers.

Son succès triomphal aux États-Unis était identique à celui de Sarah Bernhardt en tous points. Elle était au lyrique ce que Sarah Bernhardt était au théâtre.

Emma Calvé n'était pas montpelliéraine mais aveyronnaise, née le 15 août 1848 à Decazeville. Mais, éprise de Montpellier, elle décide de s'y installer. En 1906 elle fait l'acquisition d'un terrain au 72, avenue de Lodève et demande à l'architecte Edmond Leenhardt (1870-1950) de réaliser la maison de ses rêves qu'elle qualifie de « maison simple ».

Les travaux pour cette « maison simple », de fort belle taille, riche de superbes décors, dont la corniche et le larmier sont décorés de portées musicales tirées de *Carmen*, s'échelonnent de 1907 à 1910, date à laquelle elle s'installe dans la Villa Harmonie pour de brefs séjours, puisque toujours en tournée à travers le monde. Un an plus tard, en 1911, elle épouse un jeune ténor italien et quitte définitivement Montpellier. Ce fut bref ! La villa sera vendue en octobre de la même année.

Trois ans plus tard, en 1914, tout comme Sarah Bernhardt, Emma Calvé se mobilise pour la Grande Guerre et donne de nombreux récitals à cet effet. Elle vient ainsi à Montpellier interpréter morceaux religieux et chants patriotiques dans le vaisseau de la cathédrale, à l'invitation de Monseigneur de Cabrières qui y avait organisé un concert de bienfaisance.

Et c'est à Montpellier qu'Emma Calvé décédera le 6 janvier 1942, âgée de 83 ans, dans la clinique du Docteur Parès, cours Gambetta, où elle avait été hospitalisée quelques mois plus tôt souffrant d'un cancer du foie. Elle sera enterrée à Millau.

On pourrait la croire née à Saint-Germain-des-Prés dont, au cours de l'après-guerre, elle fut la Muse... Point du tout ! JULIETTE GRÉCO (1927-2020) fut une des « jolies mômes » de Montpellier où elle naquit !

Figure emblématique de la chanson française, interprète inoubliable, qui a traversé les générations, de compositeurs de Boris Vian à Benjamin Biolay en passant



par Jacques Brel, Serge Gainsbourg, Roda-Gil, Miossec... Mais elle fut aussi actrice ! On l'oublie souvent...

Juliette Gréco est née le 7 février 1927 au 2, rue Doria, dans le quartier des Arceaux.

Mais elle ne sera pas longtemps montpelliéraine... Elle n'y restera que les trois premières années de sa vie, le temps de profiter des jardins du Peyrou et de ses glaces aux fruits confits dont elle disait se souvenir. Au divorce de ses parents – son père était policier à Montpellier –, elle partira vivre à Bordeaux chez ses grands-parents maternels puis à Paris... Elle ne revint à Montpellier qu'en octobre 2012 pour y être déclarée citoyenne d'honneur par Madame Hélène Mandroux, y dévoiler une plaque apposée sur la façade de sa maison natale et y donner un très beau concert.

Juliette Gréco est décédée le 23 septembre 2020 à l'âge de 93 ans. Un an plus tard, le 2 octobre 2021, lors de l'inauguration de la Cité des Arts, on baptisa de son nom le grand hall.

Bel hommage à cette grande dame de la chanson dont le passage à Montpellier fut éphémère certes, mais ô combien symboliquement fort !

CAROLINE CELLIER naît le 7 août 1945 à Montpellier.

Passionnée par le théâtre et le cinéma au point de vouloir en faire son métier, elle quitte Montpellier pour Paris, à l'âge de 18 ans. À Paris, elle s'inscrit au cours d'art dramatique de René Simon, où elle travaille d'arrache-pied et, accessoirement, fait tout pour se débarrasser de son accent du Midi qui fait tant rire ses camarades.

Pudique, réservée, discrète, elle n'en est pas moins décidée et fonceuse.

Un an plus tard, en 1964, à 19 ans, elle joue à la fois dans *Croque-Monsieur* au côté de Jacqueline Maillan et, dans *Du vent dans les branches de sassafras* de René de Obaldia, aux côtés de Michel Simon – Jacqueline Maillan, Michel Simon, on a connu pire parrainage ! – deux pièces pour lesquelles elle obtient respectivement les prix Gérard-Philippe et Suzanne-Bianchetti, consacrant tous deux la jeune comédienne la plus prometteuse.

Un an plus tard, elle fait ses débuts au cinéma dans *La Tête du client* de Jacques Poitrenaud. Elle va y découvrir une troupe de joyeux lurons, Francis Blanche, Jean Richard, Darry Cowl, Sophie Desmarets avec laquelle elle pourra échanger sur Montpellier, Michel Serrault et Jean Poiret... Jean Poiret qui deviendra l'homme de sa vie, tant privée que professionnelle. Et c'est ainsi que théâtre et cinéma alterneront tout au long de sa vie. Mais rien ne lui plaisait tant que le théâtre !

Quel rapport avec Montpellier ?

Aucun, sinon quelques tournées qui l'ont conduite en notre bel Opéra Comédie !

Sinon tout de même la pièce *L'Aide-mémoire* de Jean-Claude Carrière (1931-2021), homme on ne peut plus de chez nous.

Sinon, enfin, la pièce *Les Liaisons dangereuses* de Christopher Hampton, d'après Choderlos de Laclos, qu'elle joua avec Coraly Zahonero, cette autre Montpelliéraine aujourd'hui sociétaire de la Comédie-Française.

Côté cinéma, elle a tourné avec les plus grands réalisateurs français : deux de ses nombreux films l'ont ramenée vers Montpellier. *L'Emmerdeur* d'Édouard Molinaro avec Jacques Brel et Lino Ventura, et *Didier* d'Alain Chabat avec, là encore, un superbe duo Bacri-Chabat ! Un retour aux sources pour Caroline Cellier !

Caroline Cellier nous a quittés il y a cinq ans, le 15 décembre 2020, à l'âge de 75 ans.

Enfin SOPHIE DESMARETS ! Montpelliéraine d'adoption après son mariage en 1949 avec Jean de Baroncelli, écrivain et critique de cinéma. Savait-elle alors qu'elle avait une

dette envers Montpellier ? Car elle avait débuté au cinéma dans l'adaptation de *120, rue de la Gare*, roman d'un grand Montpelliérain, Léo Malet.

Sophie Desmarests venait régulièrement à Montpellier, surtout passer ses vacances à La Paillade, dont les membres de sa belle-famille furent les premiers habitants, possédant là une très belle demeure et un très beau domaine viticole, communément appelé le Domaine des De Baroncelli. Et c'est en vendant en 1978 des terrains agricoles à la ville de Montpellier que Sophie Desmarests et son mari ont rendu possible la réalisation de la ZUP.

On put ainsi la croiser à Montpellier à tous les âges de sa vie. Elle aimait y retrouver son amie Madeleine Attal qui l'y a plusieurs fois interviewée...

Elle nous a quittés le 13 février 2012, à la veille de ses 90 ans.

Voilà la boucle bouclée. Nous avons commencé à feuilleter ce livre de la vie de Montpellier à travers ces remarquables Montpelliéraines qui firent entendre leur voix, briller leur image, avec Madeleine Attal et nous en terminons la lecture avec elle aux côtés de Sophie Desmarests.

Que de belles empreintes ces sept grandes dames ont laissées en notre cité ! Et combien elles auront fait rayonner le nom de Montpellier !

14 novembre 2025

De quelques héroïnes lyriques à l'Opéra de Montpellier

Élisé LOPEZ

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Nota. Pour retrouver les autres conférences de ce colloque : dans la page d'accueil (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/>) cliquer sur "Rechercher un document" et dans la fenêtre qui s'affiche, entrer le mot-clé : COLL2025

TdM

MOTS-CLÉS

COLL2025, opéra, héroïnes lyriques, Didon, Marguerite, Lucia de Lammermoor, Traviata, Carmen, Tosca, opéra de Montpellier, condition féminine.

RÉSUMÉ

Le drame lyrique est le mode musical le plus expressif, celui qui traduit le mieux les sentiments et les passions et qui donne un juste reflet de la société de son temps. Nos concitoyens ont toujours manifesté un grand intérêt pour les spectacles lyriques donnés à Montpellier ainsi que pour les salles qui les abritaient, et se sont particulièrement passionnés pour les grands rôles féminins des opéras présentés dans leur ville au fil du temps.

Les personnages féminins évoqués dans ce texte sont ceux que le public a pu apprécier sur la scène de l'Opéra de Montpellier au fil des époques, et que leur popularité a rendus familiers au point de nous sembler aujourd'hui presque réels. Ces grands rôles lyriques nous permettent d'appréhender des aspects de la condition féminine de leur époque – et peut-être encore de la nôtre ? – sur lesquels ont attiré notre attention ceux qui leur ont donné chair : librettistes, compositeurs, metteurs en scène et artistes lyriques.

Pour ces héroïnes lyriques, le désespoir, la trahison, la vengeance, le suicide, le meurtre et la mort sont monnaie courante et leur malheur procède toujours des rapports conflictuels que les hommes entretiennent avec elles et des violences physiques et morales qu'ils leur font subir. Il en est ainsi par exemple de Didon, de Lucia de Lamermoor, de Marguerite, de Traviata, de Tosca, bien sûr de Carmen, la femme libre assassinée, et de tant d'autres encore.

Au terme d'un colloque consacré aux « Remarquables Montpelliéraines », mon intervention se propose de traiter encore de quelques grands personnages féminins. Mais contrairement aux précédents évoqués dans ce colloque, ces personnages, fruits de l'imagination de leurs auteurs, ne sont ni réels ni montpelliérains. Ils sont en revanche ceux que le public a appréciés sur la scène de l'Opéra de Montpellier au fil des époques, ceux que leur popularité a rendus presque réels et qui nous permettent de reconnaître, par leur truchement, certains aspects de la condition féminine tels que les ont esquissés les librettistes, les compositeurs, les metteurs en scène et les artistes lyriques qui leur ont donné chair. Il nous a donc semblé légitime d'évoquer à la fin de ce colloque ces grands rôles féminins qui ont tant fait vibrer, et depuis tant d'années, les cœurs des Montpelliéraines et des Montpelliérains.

La musique constitue une forme de langage universel, et le drame lyrique en est le mode le plus expressif, celui qui traduit le mieux les sentiments et les passions, et qui est aussi le reflet de la société de son temps. Même s'il est impossible de dégager une spécificité des goûts des Montpelliérains en matière d'opéra, on peut constater que nos concitoyens ont toujours manifesté un grand intérêt pour les spectacles lyriques et pour les salles qui les abritaient, et qu'ils se sont passionnés pour les grands rôles féminins des opéras présentés dans leur ville au fil du temps.

C'est d'abord une tragédie lyrique en cinq actes, œuvre de Rebel et Francœur, *Pyrame et Thisbé*, qui fut donnée pour l'inauguration du premier théâtre de la Comédie le 22 décembre 1755. Le livret de François de La Serre (1733-1789) reprenait une légende contée par Ovide dans ses *Métamorphoses* et qui avait déjà inspiré le *Roméo et Juliette* de Shakespeare, celle d'un jeune couple dont les amours, contrariées par leurs familles, s'achèvent dans la mort. *Thisbé* est ainsi devenue la première de la longue liste d'héroïnes malheureuses qui se sont succédé sur la scène du Grand Théâtre de l'Opéra Comédie.

Nous devons cet édifice initial à un grand personnage, Louis-François-Armand de Vignerot du Plessis maréchal-duc de Richelieu (1696-1788), arrière-petit-neveu du célèbre cardinal. Premier gentilhomme de la Chambre du roi, commandant en chef et gouverneur du Languedoc de 1738 à 1755, qui, à la fin de l'année 1752, poussa les consuls de Montpellier à décider la construction d'un grand théâtre associant dans un même édifice une salle de spectacle à l'italienne qui servirait pour les représentations scéniques, et une salle plus petite destinée aux concerts de musique instrumentale. La construction fut confiée à Jacques-Philippe Mareschal (1689-1778), ingénieur royal et directeur des fortifications de la province, dont le projet s'inscrivait dans un vaste aménagement urbanistique. La représentation inaugurale de décembre 1755 put se dérouler alors que les aménagements de l'Opéra n'étaient pas terminés.

À partir de cette date, les Montpelliérains fortunés de la seconde moitié du XVIII^e siècle firent leur ce nouveau lieu de divertissement installé sur une grande place publique, qui devint rapidement le cœur de la cité, un lieu de sociabilité et un symbole de la ville, dominé par l'édifice théâtral où les citoyens venaient assister à des comédies, des opéras bouffes, des opéras comiques, des ballets et des pantomimes. Ainsi le jeune Cambacères, spectateur assidu du Théâtre, vint assister à l'opéra de Jean-Jacques Rousseau le *Devin du Village* et applaudir le comédien Duel de Neuville. Ce dernier, une fois nommé directeur, installa en 1783 la première troupe permanente.

Le 17 décembre 1785, le premier théâtre disparaît dans un incendie. Il sera reconstruit à l'identique à partir de 1786, sur ses propres ruines, par deux architectes, le Parisien Samson-Nicolas Lenoir dit Le Romain (1733-1810) et le Montpelliérain Jacques Donnat (1742-1824). Ce second théâtre est inauguré en 1788 avec *L'Ami de la maison*, comédie mêlée d'ariettes de Marmontel et Grétry.

Le répertoire se compose alors de comédies et d'opéras comiques comme ceux d'Adolphe-Charles Adam (1803-1856), de Daniel-François-Esprit Auber (1782-1871), et de Gioachino Rossini (1792-1868) mais aussi de grands opéras à la française : Rossini, avec *Moïse et Pharaon* en 1827 et *Guillaume Tell* en 1829, Giacomo Meyerbeer (1791-1864) avec son fameux *Robert le Diable* de 1831, et Fromental Halévy (1799-1862) avec *La Juive* de 1835, en seront les grands représentants. À plusieurs reprises, de célèbres cantatrices parisiennes créent l'évènement à Montpellier en se mélangeant à la troupe permanente à l'occasion de soirées de gala, comme Rosine Stoltz (1815-1903) et la grande Célestine Galli Marié (1837-1905), créatrice à Paris du rôle de *Carmen* en 1875 et qui vient le chanter en 1880. Dans la nuit du 5 au 6 avril 1881, un nouvel incendie se déclare qui détruit entièrement



le bâtiment. Un théâtre provisoire, en bois, est construit selon le projet de Carlier et Mercurin, sur le Champ de Mars, en retrait de l'Esplanade. Inauguré en 1883, il brûlera lui aussi complètement dès 1889. Mais entre-temps avait été construit, sous l'impulsion du maire Alexandre Laissac (1834-1913) et sur l'emplacement élargi du théâtre initial de Mareschal, l'Opéra Comédie, nouveau grand théâtre à l'italienne, œuvre de l'architecte Joseph-Marie Cassien-Bernard (1848-1926), élève de Charles Garnier. Le bâtiment monumental, d'un millier de places, complètement électrifié, richement pourvu de dorures, peintures, draperies et décors sculptés, et dont la façade principale comporte trois grandes baies vitrées surplombant trois larges portes au-dessus d'un vaste parvis, fait depuis l'orgueil des Montpelliérains et constitue le point de repère le plus connu de l'espace urbain (fig. 1).



Fig. 1. – Le Théâtre Municipal de Montpellier en 1888

Voici un grand opéra à la française en cinq actes de Meyerbeer, *Les Huguenots*, déjà donné plusieurs fois à Montpellier avec succès depuis sa première en 1840, et qui sera choisi pour son inauguration, le 1^{er} octobre 1888. A partir de cette date et jusqu'à la Première Guerre mondiale et l'arrivée du cinématographe, les spectacles lyriques vont rythmer la vie culturelle montpelliéraine. Le Grand Théâtre municipal constitue alors le symbole de la prospérité de la Ville et permet aux élites locales d'afficher leurs goûts culturels, à l'image des Parisiens. Le bâtiment abrite à l'arrière, dans la Salle des Concerts, les activités de la Société des concerts symphoniques, et, au deuxième étage, le Conservatoire de Montpellier. Mais c'est surtout la grande salle donnant sur la place de la Comédie qui constitue le lieu emblématique du spectacle le plus populaire, l'opéra, à même de toucher toutes les catégories sociales.

L'Opéra va vivre un véritable âge d'or à la fin du XIX^e siècle avec les œuvres de compositeurs italiens : Gioachino Rossini avec son *Barbier de Séville*, Gaetano Donizetti (1797-1848) avec *Lucia de Lammermoor* et *La Favorite*, et Giuseppe Verdi (1813-1901) avec *Le Trouvère* en 1857, *Rigoletto* en 1863, et *La Traviata* en 1866. Les opéras de l'Allemand Richard Wagner (1813-1883) avaient été exclus du répertoire après la guerre franco-allemande de 1870, mais on donnera finalement *Lohengrin* en 1892 et *Tannhäuser* en 1896. Les œuvres des compositeurs français ne sont pas en reste : Ambroise Thomas (1811-1896) avec *Hamlet* et *Mignon*, Jules Massenet (1842-1912) dont le *Werther* avait remporté un grand succès vient assister à la première montpelliéraine de sa *Thaïs* en 1897, Charles Gounod (1818-1893) avec *Faust* en 1861 et *Mireille* en 1864. Une œuvre de Louis-Aimé Maillart (1817-1871), *Les Dragons de Villars*, sera donnée 50 fois jusqu'en 1914, tandis que sont régulièrement à l'affiche les opérettes d'Hervé (1825-1892) et d'Offenbach (1819-1880). Camille Saint-Saëns (1835-1921) après le succès à

Montpellier de *Samson et Dalila* vient en 1900 diriger lui-même *Déjanire*, créée à Béziers deux ans auparavant. On donne enfin les grands succès de Georges Bizet (1838-1875) : *Carmen* et *Les Pêcheurs de perles*, et de Giacomo Puccini (1858-1924) : *La Vie de Bohème*, *Tosca*, et *Madame Butterfly*.

En cette fin du XIX^e siècle, les opéras baroques du siècle précédent sont moins populaires en raison du peu de goût alors éprouvé pour les œuvres du passé. C'est toutefois à Montpellier, grâce au compositeur et musicologue Charles Bordes (1863-1909), très actif fondateur de la *Schola Cantorum* de la place Saint-Ravy, que sera redécouvert, en 1908, l'opéra oublié de Jean-Philippe Rameau (1683-1764), *Castor et Pollux*, créé à Paris en 1737, et que vint chanter la célèbre cantatrice Georgette Leblanc (1869-1941), sulfureuse compagne de l'écrivain belge Maurice Maeterlinck (1862-1949). À la Belle Époque, la célèbre soprano internationale Emma Calvé (1858-1942), originaire de Decazeville près de Millau, continuera d'attirer les foules montpelliéraines à chacune de ses rares venues au Théâtre.

La déclaration de guerre, en 1914, va marquer la fin de l'âge d'or de l'Opéra de Montpellier. Une décadence progressive va s'accroître avec la Deuxième Guerre mondiale, puis avec la montée en puissance du cinéma et surtout de la télévision, et avec l'adoption de modes de vie différents. On note toutefois les venues des grandes chanteuses : Mado Robin (1918-1960) en 1953 dans *Rigoletto* de Verdi, et Régine Crespin (1927-2007) en 1957 dans *Pénélope* de Gabriel Fauré (1845-1924). L'Opéra demeure administré par une régie municipale directe, mais dont les faibles moyens ne lui permettent pas une programmation lyrique conséquente et l'obligent à louer la salle à des troupes de passage et à des organismes divers. En 1960, la municipalité de François Delmas (1913-2002), dont l'adjoint à la culture était notre collègue académicien Georges Desmouliéz (1918-2004), attribue la concession de l'Opéra à un mandataire, le Nîmois Ferdinand Aymé (1899-1982), qui est à la fois organisateur de spectacles lyriques et de variétés à Montpellier, Nîmes et Nice, mais aussi de spectacles taumachiques à Béziers, Arles et Nîmes ! Le nouveau maire Georges Frêche (1936-2010), qui met fin à son mandat en 1978, décide d'une politique culturelle ambitieuse en s'appuyant sur le programme national de décentralisation. Devenu centre de création et de production lyrique avec un statut associatif, l'Opéra est confié, en 1985, à un grand spécialiste de l'art lyrique, Henri Maïer, dont le mandat, couronné de succès, est entre autres marqué, en 1987, par un événement de portée nationale qui manifeste le renouveau de l'opéra baroque en France : la création d'*Atys* de Lully par William Christie et *Les Arts Florissants*.

Henri Maïer va diriger aussi le nouvel Opéra Berlioz de 2 000 places, bâti au sein du Palais des Congrès, le Corum (fig. 2). Son inauguration en 1990 est marquée par la reprise



Fig. 2. – Le Corum – Palais des Congrès de Montpellier et sa salle « Opéra Berlioz »



de l'opéra emblématique de l'histoire lyrique de Montpellier, *Les Huguenots* de Meyerbeer. La programmation s'ouvre aux œuvres contemporaines comme le *Château des Carpathes* de Philippe Hersant en 1992, la *Marie de Montpellier* de René Koering en 1994, ou le *Perella* de Pascal Dusapin en 2003. En 2001 l'Opéra de Montpellier devient Opéra national et fusionne avec l'Orchestre de Montpellier, déjà doté du statut national depuis 1999 sous l'impulsion de René Koering, créateur du Festival de Radio-France et Montpellier. L'actuelle directrice, Valérie Chevalier, nommée en 2014, poursuit la même ambition.

Ce court historique de l'Opéra de Montpellier objective, s'il en était besoin, l'importance de cet équipement dans la vie culturelle montpelliéraine, et l'attachement que lui portent nos concitoyens depuis trois siècles. Mais ce cadre matériel, aussi indispensable soit-il, n'explique pas toute la profondeur de cet attachement, et c'est bien au contenu lyrique lui-même qu'il faut s'intéresser.

Il est difficile de dresser un classement des œuvres données à Montpellier selon la fréquence de leurs représentations depuis l'ouverture du premier Opéra, et d'en tirer un ordre des préférences du public montpelliérain. Outre la disparition d'une partie des archives et un recensement des œuvres parfois défaillant, ce classement serait vain, car trop lié aux goûts de chaque époque, à des conjonctures artistiques particulières, à des thématiques dont l'importance varie avec le temps et obéit à des effets de mode. Par exemple, les succès exceptionnels des *Huguenots* de Meyerbeer à partir de 1840, ou des *Dragons de Villars* de Maillart à la fin du XIX^e siècle s'expliquent par leur intrigue traitant du protestantisme, de l'intolérance et des guerres de Religion, thèmes dont la prégnance à Montpellier était alors encore forte mais a disparu aujourd'hui.

On peut toutefois mettre en avant quelques œuvres qui ont toujours rencontré un succès indiscutable à Montpellier, et qui continuent d'attirer le public lorsqu'elles sont reprises de nos jours : *Carmen* de Bizet, *La Traviata* de Verdi, *Tosca* de Puccini, *Lucia de Lammermoor* de Donizetti, *Didon et Enée* de Purcell, *Faust* de Gounod. On pourrait ajouter l'opéra *Les Huguenots* de Meyerbeer dont le succès permanent à Montpellier, au long de la deuxième moitié du XIX^e siècle, lui a valu d'être choisi pour l'inauguration du Grand Théâtre en 1888 et pour celle de l'Opéra Berlioz du Corum un siècle plus tard.

Les ouvrages les plus donnés au fil du temps à Montpellier, œuvres de célèbres compositeurs et de grands librettistes, doivent avant tout leur succès à leurs qualités musicales et à l'habileté de leur construction dramatique. Mais il est frappant de constater qu'une de leurs caractéristiques est l'importance du grand rôle féminin, tant dans l'intrigue elle-même que du fait de la performance vocale spectaculaire qu'il requiert. Ils ont pourtant été écrits et composés par des hommes, mais qui ont su traduire l'âme féminine dans ce qu'elle a de plus intime et profond. Or ces rôles sont marqués par le désespoir et le malheur. Chez eux, la folie le dispute au meurtre, la vengeance côtoie la mort ou le suicide, et ce sont le plus souvent des cadavres de femmes qu'on voit joncher les scènes des opéras.

Il nous a donc paru intéressant d'analyser ces grands rôles et de dégager ce qu'ils disent de la condition féminine, telle qu'on la percevait lors de leur création et telle que les spectateurs montpelliérains peuvent encore la percevoir à travers la vision qu'en donnent les metteurs en scène. Ces derniers ont pris en effet, depuis quelques décennies, une place essentielle et toujours croissante aux côtés du compositeur et du librettiste. Mais les adaptations originales qu'ils s'autorisent, au prétexte d'une nécessaire mise au goût du jour d'œuvres dont l'intrigue pourrait sembler désuète et inadaptée à l'air du temps, se font parfois au risque de trahir les intentions du librettiste et du compositeur, et l'esprit même de l'œuvre *Didon et Enée*, qui présente une reine amoureuse et désespérée, puissante mais trahie par son amant, est un opéra d'Henry Purcell, créé en 1689 à Londres

sur un livret tiré de l'Énéide. Il conte l'amour malheureux de Didon, reine de Carthage, pour le Troyen Énée qui va l'abandonner. Contrainte de s'empoisonner en raison de son statut de reine incompatible avec un abandon, Didon est l'archétype des victimes féminines désespérées par une trahison masculine. Cette œuvre très appréciée préfigure, dès le XVII^e siècle, ce que seront plus tard, chez Mozart, Verdi, et Puccini, les positionnements des rôles de l'amoureuse, de l'amant, de la servante, et des chœurs.

À Montpellier, cet opéra fut donné la dernière fois en février 2009, dans une mise en scène de Jean-Paul Scarpitta, avec Juliette Chassain d'Opéra Junior dans le rôle de Didon, et Cyril Auvity dans celui d'Énée.

Vidéo : « La Mort de Didon », chaconne magistrale et poignante, un des airs les plus sublimes de l'histoire de l'opéra. La voici dans l'extraordinaire interprétation de Malena Ernman, en 2008 avec l'ensemble Les Arts Florissants de William Christie (https://youtu.be/ou8A0g_jYvA?si=vz44cpxD0pF19PxA)

Lucia de Lamermoor de Gaetano Donizetti illustre la rébellion d'une femme qu'on voulait soumettre. Cet opéra fut créé en 1835 au Teatro San Carlo de Naples. Son livret, tiré d'un roman de Walter Scott, est basé sur la triste obligation imposée aux femmes d'assurer la prospérité familiale par un mariage arrangé, en ne tenant pas compte de leurs aspirations personnelles. Dans une Écosse de la fin du XVII^e siècle en proie aux conflits religieux, les amours de la soprano Lucia et du ténor Edgardo sont contrariées par Enrico, frère de Lucia, qui la contraint à épouser Arturo. Lucia, sombrant dans la folie, va tuer Arturo avant de mourir à son tour.

Cette œuvre a connu un succès immédiat et jamais démenti en raison de sa partition inspirée, de la beauté des ensembles, des exigences vocales du rôle-titre, et de son intrigue de mélodrame romantique. *Lucia* a été donnée à Montpellier quelques années après sa création et repris de nombreuses fois depuis, en particulier dans la seconde moitié du XIX^e siècle. La dernière représentation eut lieu en mai 2006 dans une mise en scène de Nicolas Joël, avec Laura Aikin dans le rôle-titre et sous la direction d'Enrique Mazzola.

Vidéo : « L'Air de la folie », un air belcantiste spectaculaire au cours duquel l'héroïne apparaît, couverte du sang de l'époux qu'elle vient de tuer. Il exige de la soprano à la fois virtuosité vocale et expressivité dramatique. En voici la fameuse interprétation de Natalie Dessay au MET de New York en 2007, dirigée par James Levine. (<https://youtu.be/92jiitUEahg?si=TTivCts10PXSKFf>)

Marguerite. Dans l'opéra *Faust* de Charles Gounod créé au Théâtre-Lyrique de Paris en mars 1859, sur un livret de Barbier et Carré tiré de Goethe, Marguerite est une ingénue abusée par Faust. Cette œuvre a connu, dès le début, un succès éclatant au point d'être, avec *Carmen*, l'opéra français le plus connu au monde, joué partout à de multiples reprises.

Après son pacte avec Méphisto, le Docteur Faust, désormais riche et rajeuni, rencontre la naïve et pure Marguerite. Délaissant son rouet, elle est séduite par Faust, subjuguée par son cadeau d'un coffret de bijoux. S'ensuivront ensuite sa perte, son infanticide, la prison puis la mort, son âme étant finalement sauvée des griffes de Méphisto. Marguerite est ainsi l'archétype de l'héroïne romantique, candide et rêveuse, abusée par la lubricité de Faust et victime de l'égoïsme masculin et du machiavélisme de Méphisto.

À Montpellier *Faust* a été l'œuvre la plus donnée depuis sa première en mai 1861 : 340 fois entre 1876 et 1940, soit plus de cinq fois par an en moyenne ! Il est, depuis,



moins donné, et la dernière fois ce fut en mars 2009, dans une mise en scène de René Koering et sous la direction de Claude Schnitzler.

Vidéo : « La Chanson du roi de Thulé » chantée par une Marguerite naïve filant la laine à son rouet, et qui va être bientôt la victime d'un Faust transformé par Méphisto en prédateur sexuel. La voici dans l'interprétation de la roumaine Christina Radu en 2008 <https://youtu.be/A8oTw4O3URk?si=dSjGIULOHm6X-j>

Carmen, opéra composé par Georges Bizet (1838-1875), fut créé à l'Opéra-Comique de Paris le 3 mars 1875, trois mois avant la mort brutale du compositeur, à seulement 36 ans. Son livret était tiré d'une nouvelle de Prosper Mérimée (1803-1870), publiée en 1845, dont le succès contribua, avec celui des œuvres de Théophile Gautier (1811-1872), à la vogue française de l'exotisme espagnol qui perdurera jusqu'au début du siècle suivant. Trois personnages composent un triangle amoureux : Carmen, une belle Gitane séductrice, se proclamant libre, indépendante et rebelle, Don José, un sergent follement amoureux d'elle, et Escamillo, le torero machiste dont s'est épris Carmen, avant d'être poignardée à mort par Don José, fou de jalousie, de ressentiment et de désespoir.

Cette histoire tragique inspira les librettistes Henri Meilhac (1831-1897) et Ludovic Halévy (1834-1908), qui surent développer avec habileté une couleur locale et créer des personnages secondaires pittoresques et attachants. Mais elle inspira surtout Bizet qui composa des musiques sublimes, particulièrement évocatrices et pittoresques par leurs rythmes et leurs sonorités (dont certaines typiquement espagnoles, comme la habanera et la séguedille) et qui distribua judicieusement le rôle de *Carmen* à une mezzo-soprano, voix somptueuse dotée d'une large tessiture et dégageant une assurance provocatrice. L'ensemble constitue un ouvrage lyrique dont la qualité et l'inventivité sont reconnues par tous les musicologues et que Gustav Mahler (1860-1911) a même considéré comme « la perfection absolue ».

À sa création en 1875, le thème de l'opéra *Carmen* choqua fortement les mœurs établies. Cette séductrice compulsive, s'affichant sans foi ni loi autre que la sienne, affirmant effrontément sa sensualité impérieuse, et revendiquant sa liberté jusqu'à la mort, ne pouvait que heurter l'ordre moral cher au maréchal-président Mac-Mahon, quand les salles bourgeoises étaient encore sous le choc de la Commune et de ses pétroleuses. Ni la mort rédemptrice de la Bohémienne, ni l'honneur vengé du soldat ne pouvaient rassurer une société patriarcale où la femme était étroitement soumise à un statut d'épouse et de mère, garant de la cohésion du foyer familial sous la dépendance du mari.

L'accueil de *Carmen* par le public populaire fut tout autre, en particulier dans le Midi de la France où le succès de l'œuvre alla croissant à mesure de sa diffusion, au point d'acquérir une immense célébrité au tournant du siècle, en particulier à Montpellier où elle demeure l'opéra le plus souvent donné à ce jour. La première à Montpellier eut lieu le 11 décembre 1879, quatre ans après Paris, d'abord avec Madame Caillot dans le rôle de Carmen puis, dès la neuvième représentation en avril suivant, avec la grande Célestine Galli-Marié (1837-1905), créatrice, à Paris de ce rôle qui paraît fait pour sa personnalité (fig. 3). Le succès s'expliquait certes par la musique géniale de Bizet, mais aussi par l'intérêt que suscitait une intrigue simple et connotée comme scandaleuse. Il s'expliquait aussi à Montpellier par la proximité de l'Espagne, la connaissance des mœurs andalouses, la présence locale d'une communauté gitane et par la pratique, dans le Midi, de la tauromachie, dont l'essor en France est contemporain de la diffusion de l'opéra de Bizet.



Fig. 3. – Célestine Galli-Marié (1837-1905)



Fig. 4. – Emma Calvé (1858-1942)

On peine à imaginer ce que fut ensuite, dans la première moitié du XX^e siècle, la popularité locale de cet opéra, celle de son personnage Carmen devenu mythique et de ses musiques connues de tous comme la habanera de « L'Oiseau rebelle » et surtout l'air du « Toréador ». Ce dernier est même devenu, dans les arènes du Midi, celui de l'ouverture du « paseo », ce défilé haut en couleurs des toréros et des picadors au début des corridas, accompagné de battements des mains du public. Le succès régional de *Carmen* a même participé, dans les villes de tradition taurine, au remplacement progressif du folklore local par des musiques et des particularités festives importées de l'Espagne voisine.

Vidéo : « L'amour est enfant de Bohème ». Sur un rythme d'habanera, les paroles de cet air chanté au premier acte de l'œuvre, symbolisent la liberté des mœurs de Carmen. Son comportement amoureux place la belle Gitane au rebours des conventions de l'époque et de la soumission féminine qu'elles sous-entendent. Un document de 1907 permet d'écouter Emma Calvé dans son rôle fétiche (fig. 4).

(https://youtu.be/KEMHiww3JEI?si=--UUKI_BrmaNJHOV)

Au fil des décennies, la perception par le public de l'intrigue de *Carmen* allait évoluer. Dans un premier temps, sa concentration de violences, sa sensualité débridée, ses prostituées, ses contrebandiers, se déroulant dans un pays étranger considéré comme arriéré, parut particulièrement scandaleuse, surtout dans une ville de province comme Montpellier où, peu de temps auparavant, on voilait encore la nudité des Trois Grâces au passage des processions sur la place de la Comédie.

Mais le personnage de Carmen allait perdre peu à peu de son particularisme andalou pour acquérir une dimension universelle. Il apparut bientôt comme le symbole d'une émancipation féminine dont la marche irrésistible allait progresser à l'aune de la libération des mœurs et s'accélérait encore après la Grande Guerre. *Carmen* est devenue mythique et cette femme, rebelle aux conventions, ni épouse ni mère, affichant

sa liberté sexuelle, est désormais le paragon du féminisme. Son meurtre, d'abord perçu comme le juste châtement de son indécence, est maintenant l'exemple du féminicide le plus odieux et des violences insupportables faites aux femmes. Et Don José, qu'un public méridional empreint de machisme méditerranéen considéra d'abord avec sympathie en tant que vengeur légitime d'un honneur masculin outragé, apparaît maintenant pour ce qu'il est vraiment, un meurtrier lamentable, narcissique et niais.

À Montpellier comme partout ailleurs, les mises en scène de *Carmen* ont suivi la même évolution. Pendant des décennies ce furent souvent de caricaturales « espagnolades » avec force mantilles, Gitans, toreros, danseuses sévillanes et contrebandiers, s'achevant par la mort de l'héroïne punie pour avoir bafoué l'honneur d'un homme. Mais par la suite, les mises en scène s'éloignèrent de l'exotisme andalou à mesure que le mythe de *Carmen* devenait universel, comme en témoignent les quatre dernières productions présentées à Montpellier en près de vingt ans.

En 1989, la mise en scène minimaliste de Pierre Strosser, avec pour tout décor une vaste étendue de sable, mit en valeur la sensualité irrésistible de la Carmen, la mezzo-soprano Magali Chalmeau-Damonte, traitée presque comme un double féminin de Don Juan. Celle de Dimitri Bertman en 1999 insistait sur son activisme sexuel tapageur et transposait l'action dans la décharge publique d'une banlieue moscovite où mourait une Carmen prostituée, tuée par Micaela et non par Don José, que des dealers avaient assassiné auparavant. En 2005, une mise en scène de Jean-Paul Scarpitta montrait Marie-Ange Todorovitch en Carmen, femme fatale en robe rouge sang, telle l'Ava Gardner de *La Comtesse aux pieds nus*, du cinéaste Joseph L. Mankiewicz, faisant le sacrifice de sa vie en revendication suprême de sa liberté. Enfin la dernière, en 2018, celle d'Aik Karapetian, se déroulait dans un univers interstellaire où Carmen, déesse galactique, se suicidait en fuyant un Don José, envahisseur de sa planète, qui cherchait à la tuer à coups de pierre !

Il est vrai que cette même année 2018, à l'Opéra de Florence (Le Teatro del Maggio Musicale Fiorentino), dans la mise en scène de Leo Muscato, c'est Carmen qui tuait Don José, vengeant les centaines de Carmen assassinées depuis la création de l'œuvre et mettant ainsi fin à un siècle et demi de « masculinité toxique ». Mais faisant aussi se retourner dans leurs tombes respectives Mérimée, Meilhac, Halévy et bien sûr Georges Bizet.

La Traviata (*La Dévoyée*), opéra de Giuseppe Verdi, est créé à Venise sur un livret de Francesco Maria Piave tiré du célèbre roman d'Alexandre Dumas fils, *La Dame aux camélias* (1848) et de la pièce qu'il a inspirée. Mal accueilli à La Fenice, il triomphe ensuite au Teatro San Benedetto de Venise puis à New York, Londres, Buenos Aires et Milan, mais ne sera créé à l'Opéra-Comique de Paris qu'en 1886. Le succès de *La Traviata* est tel qu'il sera donné partout dans le monde, sans interruption, jusqu'à aujourd'hui. À Montpellier, la première est donnée en avril 1866, et elle a depuis été reprise de nombreuses fois. La plus mémorable, en janvier 2001, était dirigée par Jérôme Pillement avec Inva Mula et Rolando Villazón, dans une mise en scène de Jean-Claude Berutti, tandis que les deux dernières, l'une en juin 2010 et l'autre en juin 2014, ont été données dans des mises en scène épurées de Jean-Paul Scarpitta.

Verdi abordait, avec *La Traviata*, un genre nouveau, très éloigné à cette époque des thèmes d'opéra jusqu'alors inspirés surtout par la mythologie grecque ou romaine ou par l'Antiquité. Il s'agit d'un drame bourgeois contemporain, mettant aux prises à Paris une courtisane, Violetta Valéry, qui vit dans le luxe et les plaisirs et dont la relation amoureuse sincère autant que passionnelle avec un fils de famille, Alfredo Germont, est contrariée au prétexte d'un discrédit jeté sur l'honneur familial, par le père de ce dernier, représentant assumé de la morale bourgeoise. Violetta doit faire alors le sacrifice de son amour, avant que sa phtisie la contraigne à faire celui de sa vie. L'entourage peut

compatir à la fin pathétique et rédemptrice d'une débauchée car le scandale a été évité et l'honneur est sauf.

Dans la Venise du milieu du XIX^e siècle, le célèbre compositeur dut éviter la censure en transposant sa pièce au siècle précédent. Mais le caractère contemporain de l'œuvre put très vite être rétabli et son parfum de scandale ainsi que son intrigue mélodramatique s'ajoutèrent à l'expressivité exceptionnelle de la musique et aux performances vocales spectaculaires qu'elle exigeait de la chanteuse, pour assurer le succès permanent de l'œuvre. Le public de province, et donc celui de Montpellier, appréciait en outre la critique d'une société parisienne dont les mœurs dissolues se dissimulaient hypocritement sous un épais vernis de conformisme et de rigueur morale et derrière l'écran des mondanités.

Aujourd'hui, alors que près de deux siècles d'évolution des mœurs sont venus atténuer la critique sociologique féroce que contenait *La Traviata* et disperser le parfum de scandale du début, les spectateurs restent sensibles à la destinée tragique de l'héroïne et au drame humain qui frappe un couple amoureux. Violetta Valéry, *La Traviata*, a perdu son image de demi-mondaine et elle est devenue mythique en incarnant la victime expiatoire d'un monde dissolu, superficiel et cruel qui lui interdit l'amour, le bonheur, la respectabilité et, finalement, la vie. Mais le public apprécie surtout la beauté intrinsèque de la musique de Verdi et les performances vocales qu'elle accompagne. L'ensemble confine au sublime et touche tous les cœurs, même les plus endurcis, assurant à l'œuvre un succès universel et toujours renouvelé.

Vidéo : « *Addio del passato* ». *Il s'agit d'une aria située à la fin de l'œuvre et dont les effets pathétiques accentuent la prise de conscience de Violetta et les plaintes amères qu'elle pousse sur son amour impossible, son exclusion sociale et la maladie qui va l'emporter. La musique reprend fugacement les thèmes illustrant les moments heureux révolus et vient sublimer la résignation et le sacrifice final de l'infortunée Traviata.* (<https://youtu.be/Vt5gFBP9s-w?si=EiKE4rt5lsYfS4PZ>)

Tosca. Opéra de Giacomo Puccini sur un livret d'Illica et Giacosa tiré d'une pièce de Victorien Sardou (1831-1908), *Tosca* fut créé au Teatro Costanzi de Rome le 14 janvier 1900, et à l'Opéra-Comique de Paris en octobre 1903. Donné à Montpellier pour la première fois en 1905, il a été repris plusieurs fois au cours du XX^e siècle et récemment en mars 2005, dans une sage mise en scène de Sylvie Auget. Mais ses dernières représentations en mai 2022, dans une mise en scène sado-masochiste de Rafael Villalobos, ont suscité de vives polémiques en mettant en parallèle les destinées tragiques du héros, le peintre Mario Cavaradossi, du sulfureux cinéaste Pier Paolo Pasolini (1922-1975) assassiné à Ostie, et du peintre Le Caravage, mort dans des circonstances voisines.

L'intrigue se déroule à Rome en juin 1800, après la période de l'occupation française et de la République romaine et pendant la féroce restauration de la monarchie des Bourbon-Sicile. Elle tourne autour de trois personnages principaux : la célèbre cantatrice Floria Tosca, son amant Mario Cavaradossi, un artiste peintre aux sympathies républicaines, et le cruel baron Scarpia, chef de la police secrète de Rome.

Vidéo : « *Vissi d'arte* ». *Dans cette célèbre aria, la malheureuse Tosca fait face à l'infâme Scarpia qui exige qu'elle se donne à lui pour sauver son amant condamné à mort. En voici l'interprétation historique de la divine Maria Callas au Covent Garden de Londres en 1964.* (<https://youtu.be/0O-mgVB50i0?si=h7ZSTCLvhyfuLWiU>)



Au terme de cette évocation de quelques héroïnes vues à l'Opéra de Montpellier, vous me permettrez d'être à mon tour un peu lyrique et d'imaginer que le rideau rouge de notre Opéra Comédie s'est maintenant abaissé. Dans la pénombre des coursives qui conduisent depuis la scène jusqu'aux loges des artistes, s'ouvre le long cortège des fantômes de celles qui nous ont tant fait vibrer, et qu'accompagnent par instants quelques notes de musique déchirant le silence de la nuit.

C'est toi bien sûr qu'on reconnaît d'abord, toi Carmen, qui viens de t'effondrer après avoir tenté en vain de fuir celui qui a plongé son couteau dans ton ventre. C'est ensuite toi, Lucia, hagarde, maculée du sang de celui qu'on t'avait imposé et que tu viens de poignarder, qui te heurtes maintenant aux murs emprisonnant ta folie. Et puis c'est toi, Tosca, brisée, tombée de la terrasse du Château Saint-Ange et qui ne peux plus te relever, pleurant ton Mario fusillé sous tes yeux. Toi, Didon, la reine abandonnée et désespérée, qui marche vers la mort en suppliant qu'on ne l'oublie pas. Et toi Violetta, rejetée par un monde futile et cruel, secouée par les quintes de la phtisie qui va t'emporter.

Et vous aussi Elvire, Donna Anna, Zerline, bafouées par un séducteur cynique, et tant d'autres femmes encore : Médée, Desdémone, Gilda, Butterfly, formant à votre suite une longue procession funèbre, tant d'autres dont la défaite était écrite d'avance dans les livrets, pauvres victimes des violences faites aux femmes et de la fureur séculaire des hommes, de ces hommes qui se sont crus victorieux de vous, avant que le temps nous ouvre les yeux sur leur vanité et leur faiblesse.

Vous toutes, héroïnes condamnées pour l'éternité à revivre soir après soir vos destinées funestes et à mourir sur scène à chaque fois, pour renaître le lendemain, et pour chanter encore et encore votre passion tragique, mais aussi pour proclamer votre liberté et votre dignité. Tandis que s'élèvent depuis la fosse d'orchestre des musiques sublimes qui viennent couvrir vos plaintes et dont l'écho, en se répercutant dans les rues de la ville, loin des murs de l'Opéra, continuera longtemps de nous hanter.

BIBLIOGRAPHIE

- ACCARIÈS Maurice, *Historique du théâtre [de Montpellier]*, extraits des numéros 109-111 des 3, 10 et 17 décembre 1952 du *Courrier de l'Opéra et du Conservatoire*, BM, 1952.
- ANDREANI Roland, « Le répertoire dramatique du théâtre de Montpellier de 1888 à 1911 », dans *Actes du 115^e Congrès national des Sociétés savantes à Avignon (9-15 avril 1990)*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1990, p. 235-243.
- ANONYME, *L'Opéra [de Montpellier] : le Centenaire*, Montpellier, A.R.O.M., 1988.
- BLADIER-DESCAS Anne-Martine, *Le Théâtre municipal de Montpellier*. Thèse de l'université de Bordeaux III, 1980.
- BRISSON Élisabeth, *Opéras mythiques*, Paris, Ellipses Édition, 2008.
- CLÉMENT Catherine, *L'opéra ou la défaite des femmes*, Paris, Grasset & Fasquelle, 1979.
- DERMONCOURT Bertrand (dir.), *L'univers de l'opéra*, Paris, Robert Laffont, 2012.
- ESCURET Louis H., « Le théâtre à Montpellier », dans *Bulletin du Syndicat d'Initiative de Montpellier* 1, 1964, p.28-29 ; *ibid.* 2, 1964, p. 61-62.
- GUYOT [Sylvaine], *Le Théâtre et les spectacles à Montpellier, XVIII^e-XIX^e siècles*, Montpellier, s. d., A.D. de l'Hérault.

- HAMAND-GELBSEIDEN Annick, *L'Art lyrique à Montpellier de 1789-1914*. Thèse de III^e cycle en musicologie de l'université de Paris IV, 1987.
- JOURDA Pierre, *Le théâtre à Montpellier, 1755-1851* (« Studies on Voltaire and the Eighteenth Century » XI), Oxford, Voltaire Foundation, 2001.
- KAMINSKI Piotr, *Mille et un opéras*, Paris, Fayard, 2003.
- KRAFT Laurence, *La première salle de spectacle de Montpellier, 1754 par l'ingénieur militaire J. Ph. Mareschal*. Thèse d'histoire de l'art, université de Montpellier III, 1986.
- LAREDO Dominique, *La Vie artistique à Montpellier de 1870 à 1918*. Thèse de doctorat de l'université de Montpellier III, 3 tomes, 1991.
- MILLOT Caroline, « La salle de spectacle et de concert de Montpellier au Siècle des Lumières (1753-1785) : une œuvre de l'ingénieur Jacques-Philippe Mareschal », *Bulletin historique de la ville de Montpellier* 35, 2013, p. 62-77.
- NOUGARET Jean, *Montpellier monumental*, tome 1 : *Lieux de culte et hôpitaux au Moyen - Âge, l'Architecture publique médiévale, vers une césure dans l'histoire de la ville (1520-1622)*, Paris, Monum'Éditions, 2004.
- REBATET Lucien, *Une histoire de la musique*, Paris, Robert Laffont (Coll. Bouquins), 1969.
- TAÏEB Patrick, *Et Célestine Galli-Marié créa Carmen*, Arles, Actes Sud/Palazetto Bru Zane, 2005.
- TEULON-LARDIC Sabine, « La Société des Concerts Symphoniques de Montpellier (1890-1903) : textes et contexte », *Mémoires de l'Académie de Nîmes* 82, 2008, p. 153-171.
- TEULON-LARDIC Sabine, BRANGER Jean-Christophe (dir.), *Provence et Languedoc à l'opéra en France au XIX^e siècle : cultures et représentations*, Saint-Étienne, Presses de l'université de Saint-Étienne, 2017.
- TEULON-LARDIC Sabine, « Parcourir la vie musicale à Montpellier, depuis le premier théâtre jusqu'à nos jours (1755-2019) », *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier* 50, Montpellier, 2019.
- TEULON-LARDIC Sabine, « La Société des Amateurs de Musique de Montpellier (1923-1927) Diffuser la musique de la Renaissance au XX^e siècle », *Études Héraultaises* 56, 2021, p. 61-81.
- SEYDOUX Hélène, *Les femmes et l'Opéra*, Paris, Ramsay, 2004.

14 novembre 2026

Conclusion du colloque « Remarquables Montpelliéraines ! »

Michèle VERDELHAN

Présidente de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Un grand merci à Élisé Lopez de nous avoir transportés dans ce monde de l'opéra dont il est un fervent admirateur, monde où les femmes sont toutes des héroïnes, et bien souvent cela leur est fatal !

Redescendons sur terre, après ces moments d'émotion.

Au terme de ce colloque, je souhaite remercier toutes les intervenantes et les intervenants, ainsi que les présidentes des sessions, pour leur participation compétente, argumentée et passionnante. Remercier aussi la section des Lettres pour sa confiance et son implication, le comité d'organisation pour son efficacité, Hilaire Giron pour son assistance informatique et Claude Balny grâce à qui vous pourrez retrouver les films des interventions sur le site de l'Académie, et merci également à l'équipe du centre Rabelais.

Ce que nous avons appris

Nous avons supposé – et ces deux journées nous l'ont démontré – que dans le passé de Montpellier les femmes ont été fort nombreuses à jouer un rôle marquant dans différents domaines : politique, social, économique, scientifique, culturel. Certaines étaient déjà bien connues, et malheureusement, faute de temps, le colloque n'a pas pu les mettre toutes en valeur. Mais il a permis d'en découvrir d'autres et de rendre justice à leurs actes ou à leur œuvre.

Si une seule femme, Marie de Montpellier, apparaît en situation du plus haut pouvoir, le rôle de toutes a été déterminant dans l'évolution de la ville, que ce soit par leur résistance à l'oppression, que celle-ci vienne du trône royal, de la révolution ou de l'occupant nazi, par leur militantisme éthique, religieux ou linguistique, par l'affirmation intellectuelle de leurs capacités scientifiques, et on a vu la place qu'elles ont conquise dans la médecine, ou encore par leurs qualités féminines de conversation ou d'élégance, et leurs capacités créatrices en art, littérature et spectacle.

Ce qu'on peut se demander

Alors comment se fait-il que ces femmes, dont certaines ont été célèbres ou ont produit de nombreux travaux, soient pour la plupart tombées dans l'oubli ? Les procédés d'invisibilisation des femmes sont nombreux et la question n'est pas simple.

Parce qu'elle est liée à la position secondaire de la femme selon les époques, dite éternelle mineure, la reconnaissance de « l'égalité » des femmes, comme l'a rappelé Christine Lazerges, est restée longtemps incomplète. Sans droit dans le domaine politique ou administratif, les femmes gênaient même ailleurs, en littérature, en médecine ou en art. Certes a pu influencer une mythologie religieuse qui voit la femme comme coupable dès l'origine du monde, que ce soit Ève ou Pandore, fragile créature, à tenir donc à l'écart de toute tentation. Il est possible aussi – et ce n'est pas incompatible –

que cette position mineure soit apparue dans des sociétés très anciennes, pour des raisons sans doute économiques.

Pourtant, à l'époque moderne, on a pu accepter dans certains milieux, pour diverses raisons, l'éducation et l'instruction des femmes : les *trobairitz* étaient cultivées, les filles protestantes montpelliéraines ont bénéficié du premier lycée de jeunes filles en France.

Placées souvent à l'ombre des hommes, pères ou maris, certaines sont connues par leur relation à un homme célèbre, et non pour leurs qualités propres, comme Jeanne-Yves Burgues-Blanc ou Josette Clotis. On signe « Mme Louis Figuier » ou « Yves Blanc », on prend des pseudonymes, on se cache. Comme l'a écrit Virginia Woolf, « le plus souvent dans l'histoire, "anonyme" était une femme¹ ».

On peut supposer qu'ont pu jouer aussi dans certains cas des critères idéologiques, comme la minoration de l'occitan ou le rejet de positions politiques.

Mais si le xx^e siècle a permis aux femmes d'accéder aux savoirs, aux techniques et de conquérir leur place à peu près partout, il n'en reste pas moins que le discours dominant reste le discours masculin qui, spontanément, valorise les hommes et minimise les femmes. Même présentes, les femmes sont sinon invisibles, en tout cas moins visibles que les hommes. Comme le dit un proverbe kabyle cité par Pierre Bourdieu (1930-2002), « la femme se débat comme la mouche dans le petit-lait, personne ne la voit ». Pour nos sociétés, ce n'est même pas du sexisme, c'est le résultat d'une imprégnation pas forcément consciente car de longue date. Homme ou femme, on ne se défait pas si facilement de siècles de pensée masculine dominante.

Ce qu'il nous reste à apprendre

Un diaporama en fin de première journée a esquissé une approche de femmes dont on aurait pu parler plus longuement si on en avait eu le temps, sur le thème de la seule première session, les femmes d'action. Il y en avait déjà beaucoup, il y en aurait encore davantage si on faisait le même recensement pour la seconde journée. Au total, approximativement, bien plus d'une centaine ! Et on va en dénicher sans doute bien d'autres dans les années qui viennent !

Une conclusion erronée qu'on pourrait tirer de ce colloque serait en effet que tout a été dit sur ces femmes de Montpellier et qu'il n'y a plus qu'à puiser dans ce réservoir. Bien au contraire, c'est un socle sur lequel s'appuyer pour aller plus loin. Il y a matière à de multiples colloques et thèses, et il faut continuer sans relâche à fouiller le passé, pour faire émerger des traces féminines comme les archéologues nous révèlent des vestiges enfouis.

Nous le savons, ce colloque si riche reste incomplet. Gardons-nous cependant de la frustration que pourrait engendrer ce sentiment d'incomplétude, en nous référant à Roger Caillois qui soulignait « la fécondité de l'insuffisant ». Un mouvement est lancé, souhaitons que toute la lumière se fasse sur l'audace, le courage et les multiples qualités des Montpelliéraines du passé.

Merci à tous de ce beau colloque et de sa richesse.

Merci de votre présence et de votre participation, et à la prochaine fois.

¹ Marie BOURDEAU, Maya-Inès TOUAM, Fanny MORÈRE, Nedjma KACIMI et Annella KNERR, « "Le plus souvent dans l'histoire, 'anonyme' était une femme" (Virginia Woolf). Résidence In Situ, Collège Nelson Mandela au Blanc-Mesnil (93) », *Hommes & migrations* 1342, 2023, p. 118-125.

Répertoire des femmes remarquables de Montpellier

Sydney H. AUFRÈRE

Membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Ce répertoire qui rassemble des personnalités disparues jusqu'il y a peu, a pour but de fournir l'éventail des divers domaines dans lesquels se sont illustrées les « Montpelliéraines » entre le XII^e siècle et aujourd'hui. Les noms, classés par ordre alphabétique, sont groupés selon l'ordre des contributions de ce colloque (on se reportera, à titre indicatif, à la pagination signalée après chaque intertitre de paragraphe).

On a placé aux § 8 et 16 des noms de femmes qui n'ont pu être présentées dans cet ouvrage.

Les noms signalés en italiques sont des surnoms ou des noms de plume ou d'artiste.

1) Pionnières (1 : dans le domaine de la médecine et des sciences) (p. 20)

BRÈS, Madeleine, née Madeleine Alexandrine GEBELIN (1842-1921), première femme française à entreprendre des études de médecine.

LEPAUTE, Nicole-Reine (1723-1788), calculatrice et astronome.

2) Premières « dames » de Montpellier (1 : les oubliées) et dissidentes populaires (p. 33-46)

BÉLIARDE, épouse de GUILHEM II.

CHIMBERGA, épouse de GUILHEM I^{er}.

CONSTANCE D'ARAGON, épouse en 1336 JACQUES III, reine de Majorque et « dame de Montpellier ».

ERMENGARDE, épouse de Guilhem IV.

ERMESSENDE DE CASTRIES, épouse de GUILHEM DE TORTOSE (frère de GUILHEM VII)

ERMESSENDE, épouse de GUILHEM V.

ESCLARMONDE de Foix, épouse en 1275 JACQUES II, reine de Majorque et « dame de Montpellier ».

MARIE D'ANJOU/DE NAPLES, épouse en 1301 SANCHE, reine de Majorque et « dame de Montpellier ».

MATHILDE de Bourgogne, épouse de GUILHEM VII.

NA PROUS BONETA, mystique et « hérétique », Montpelliéraine issue d'un milieu populaire, brûlée à Carcassonne (1328).

SAUVE, Catherine, recluse au réclusoir du chemin de Lattes (1416).

SÉNÉGONDE (X^e siècle), épouse du comte de Melgueil, première Montpelliéraine propriétaire connue d'un lieu à Montpellier.

SIBINDA, veuve de Raymond SAUREL, argentier de Montpellier, testatrice (24 janvier 1407).

SIBYLLE DE MAZTAPLANA, épouse de GUILHEM VI.

TIBURGE D'ORANGE, épouse de GUILHEM D'AUMELAS (frère de GUILHEM VI).

YOLANDE DE HONGRIE, épouse en 1235 JACQUES I^{er}, reine de Majorque et « dame de Montpellier ».

YOLANDE DE VILLARAGUT, épouse en 1347 JACQUES III, reine de Majorque et « dame de Montpellier ».

3) Premières « dames » de Montpellier (2 : les mieux connues) (p 47-66)

EUDOXIE Comnène (Eudoxia = « Bonne volonté ») Sébaste (~ 1165~ 1202), princesse byzantine, épouse de Guillem VIII de Montpellier et mère de MARIE de Montpellier.

MARIE DE MONTPELLIER (ou Maria DE MONTPELHIÈR) (1180/83-1213), fille de Guilhem VIII de Montpellier et d'Eudoxie Comnène, seigneur de Montpellier, reine d'Aragon, mère de Jacques d'Aragon.

4) Premières signataires d'actes (p. 69-85)

GERMAIN, Jeanne, épouse de Raymond GERMAIN, poivrier : signataires d'un acte notarié de dot pour leur fille (15 juillet 1301).

CHARLES, Claire, née FORÈSE (fille de feu Jean FORÈSE de Montpellier, et épouse d'Étienne CHARLES) : signataire d'un acte de vente d'une maison (29 janvier 1426).

5) Révoltées (1 : règne de Louis XIV) (p. 87-93)

ANONYME, dite *LA BRANLAÏRE*, insurgée (1645), parfois confondue avec Élisabeth (ou Isabeau) de Bouissonade.

ANONYME, dite *LA MONTELLS*, insurgée (1645).

ANONYME, femme de BANAL (cardeur), insurgée (1645).

ANONYME, femme de FABRE, dit *LE BOSSU* (maître d'école), insurgée (1645).

ANONYME, femme de maître MÉNARD (boucher), insurgée (1645).

ANONYME, femme de VESSES (laboureur), insurgée (1645).

BOUISSONADE (ou BOISSONADE), Élisabeth (ou Isabeau) de, dite *LA PORTUSE*, insurgée, pendue (9 mars 1647).

BRANLAÏRE (LA) ; cf. ANONYME, dite *LA BRANLAÏRE*.

ETT, Gabrielle d', insurgée, bannie à perpétuité de Montpellier, avec son mari, Antoine Issartel, dit *MONTPEYSSON* (1647).

MONTELLS (LA) ; cf. ANONYME, dite *LA MONTELLS*.

6) Révoltées (2 : Révolution française) (p. 94-98)

BOUQUET, Jeanne, insurgée, condamnée à mort (8 mai 1794).

CARTEYRADE, Françoise, insurgée, jugée (8 avril 1791).

CHAFFARDE, Marie, veuve d'Étienne Guy, insurgée (1645), pendue (9 mars 1647).

CITOYENNE SAUVERT ; cf. SAUVERT, dite *la Citoyenne Sauvert*.

COSTE, Madeleine, insurgée, condamnée à mort (8 mai 1794).

COSTE, Élisabeth (1748-1794), marchande drapière, insurgée lors de l'affaire des « Galettes », guillotinée sur la place du Peyrou (1794).

CRESPY, Marie (17 ans), fille de cabaretière, insurgée (1^{er} juin 1791).

FABREGUETTES, Anne, pro prêtre réfractaire, insurgée (septembre 1793).

FERRARD (ou FERRAND), Catherine, sans profession, insurgée (1794), acquittée.

HUC, Louise, veuve de Ballard, marchande, insurgée, exécutée sur la place du Peyrou (1794)

JOURDAN, Marianne, insurgée (2 juin 1791)..

MAZOT, Françoise, femme de Serres, pro prêtre réfractaire, insurgée, accusée (5 mai 1794).

PORTUSE (LA) ; BOUISSONADE (ou BOISSONADE), Élisabeth (ou Isabeau) de RIVIÈRE, Magdeleine, insurgée (jugée le 8 avril 1791).
SAUVERT, dite *la Citoyenne Sauvert*, et son coq anti-prêtre jureur, insurgée (fin 1791).

7) Résistantes (1 : les plus connues) (p. 101-110)

ATGER, Marie ; cf. **Résistantes (2)**.

ATGER, Jeanne (1906-1998), médecin et résistante, FTP dès 1942, militante du mouvement « Combat », responsable départementale du service social des Mouvements unis de la Résistance (MUR) en 1943, membre des comités de la Libération, dirige le Comité des œuvres sociales de la Résistance.

BABUT, Suzanne, née PLANCHON (1887-1978), petite-fille de Jules Émile Planchon (botaniste) (1823-1888), patronne de la Pension Babut, résistante, Juste parmi les Nations.

BERTHOLIO, Paulette (1924-1999), dite *POUNE*, résistante, déportée à Ravensbrück puis Neubrandenburg.

BLETON-BARRAUD, Jeanne (1924-2016), dite *NANE*, institutrice, résistante, agent de liaison dans le réseau « Action R3 », déportée à Ravensbrück puis Neubrandenburg.

BOJEKOVSKA, Liliane (1916- ?), Juive d'origine ukrainienne, résistante, cachée par la famille LAGET, maquis du Massif Central.

CHAUVET, Claude (1923-1981), bibliothécaire, résistante, agent de liaison puis assistante sociale départementale du service social de la Résistance, déportée à Ravensbrück puis au camp satellite de Zwodau.

DEMANGEL, Simone, née GILLET (1903-1995), fille de l'académicien Louis Gillet (1876-1943), résistante, membre du mouvement « Liberté » (1940), membre du maquis Léon (région de Clermont-l'Hérault).

FÉVRIER-PASCAL, Lucie (1911-1968), bijoutière à Ganges, résistante, Juste parmi les Nations (1994).

FOURNIER, Anna (1906-1988), née RODA, employée municipale, résistante, fabrication de fausses pièces d'identité, arrêtée par la Gestapo.

GABRIEL, Marie-France Mariette, épouse LEFEBVRE (1918- ?), résistante, exfiltrée vers le journal *Combat* à Lyon, aïeule de l'écrivain Camille PASCAL.

GUIBAL, Marthe (1894-1971), résistante, membre du mouvement « Liberté » (Villa Argentine).

GUIBAL, Simone (1922-1997), dite *MONETTE*, fille de Marthe GUIBAL, résistante, membre du Mouvement « Liberté » (Villa Argentine).

JOTTE ; cf. PEYRE, Josette.

JULLIAN, Ginette (1917-1962), résistante, opératrice-radio, parachutée lors de la Libération.

LAGET, Suzanne (1921-2009), dite *SUZY*, membre du mouvement « Liberté » (Villa Argentine), maquis de Corrèze.

MONETTE ; cf. GUIBAL, Simone.

MONTCOUQUIOL, Marie (1909-1987), directrice de l'école Paul-Bert (Montpellier), engagée dans la propagande clandestine, résistante.

MOULIN, Laure (1892-1974), sœur de Jean MOULIN, (1899-1943) enseignante, résistante, secrétaire de son frère, déchiffreuse de codes secrets, biographe de son frère.

NANE ; cf. BLETON, Jeanne.

NICHTERWITZ, Thérèse (1908-1974), concierge, résistante, agent de liaison, membre du mouvement « Combat », déportée à Romainville, Ravensbrück et Sachsenhausen.

- PALLARÈS, Marie-Antoinette (1903-1982), résistante, Juste parmi les nations (1996).
- PALLARÈS, Pauline ou Paulette (1926-1989), épouse ROCHE, fille de Marie-Antoinette PALLARÈS, résistante, Juste parmi les nations (1996).
- PALLARÈS, Renée (1925-2007), épouse PARISELLE, fille de Marie-Antoinette PALLARÈS, étudiante, résistante, Juste parmi les nations (1996).
- PEYRE-DUBOIS, Josette (1923-1984), dite *JOTTE*, résistante, déportée à Ravensbrück puis Neubrandenburg.
- PIC, Suzanne (1927-2018), épouse ORTS, résistante, réseau « Marco Polo », emprisonnée à la prison de Montluc, déportée à Ravensbrück et Buchenwald.
- PLANCHON, Suzanne ; cf. BABUT, Suzanne.
- POUNE ; cf. BERTHOLIO, Paulette.
- SUZY ; cf. LAGET, Suzanne.
- TORES, Anna (1897-1987), résistante, agent de liaison, membre du réseau « Combat », maquis « Stalingrad », déportée à Ravensbrück puis Buchenwald.
- VINCENSINI, Noëlle (1927-2025), résistante, déportée à Ravensbrück puis Neubrandenburg.
- ZLATIN, Sabine (1907-1996), née CHWAST, peintre et résistante juive française, figure de la colonie des enfants d'Izieu.

8) Résistantes (2 : moins connues, d'après le travail de mémoire de la Ville de Montpellier et autres sources)

- ALBERNHE, Alice (1926-2021), résistante, passeuse de mémoire (Archives départementales de l'Hérault), déportée à Ravensbrück.
- ATGER, Marie (1908-1992), a aidé sa sœur (cf. *supra* Résistantes [1], Atger, Jeanne) au sein du service social de la Résistance.
- BARDOT, Viviane (1904-1992), résistante dès 1941, arrêtée par la Gestapo, déportée.
- BARJONET, Marcelle (1911-1986), résistante, responsable du réseau « Front National Languedoc » en 1943.
- BEAUCLAIR, Colette (1921-2020), héberge des résistants à Vallombreuse, participe à la Libération de Montpellier.
- BENEDETTO, Amélia (1908-2013), résistante, déportée à Buchenwald.
- BISSY, Monique de (1923-2009), résistante, agent de liaison.
- BLAQUIÈRE, Jeanne (1912-1992), membre du réseau « Akak » (1942-1944) à Montpellier, agent de liaison, une des premières femmes ayant appartenu aux Francs-tireurs et partisans (FTP) de France.
- BORREL, Célestine (1895-1978), seconde son époux Philippe Chapert dans les Mouvements unis de la Résistance (MUR) à Gignac.
- BOSC, Joséphine (1902-1952), arrêtée en possession d'explosifs, déportée.
- BOUYS, Suzanne (1925-2020), membre du MLN et du réseau « Front National ».
- CHAPERT, Madeleine (1922-2013), membre du réseau « Combat », arrêtée en 1943.
- DIJOL Françoise (1914-2008), médecin hygiéniste, membre de « Liberté » et du réseau « Combat ».
- GUIZONNIER Maria (1895-1958), membre du Mouvement de libération nationale (MLR), héberge le résistant Jean BÈNE (1901-1992).
- MOSSE-BASTIDE, Rose-Marie (1909-1999), résistante, réseau « Front National », professeure au lycée Clemenceau.
- NICHET, France (1915-1990), résistante, peu d'informations disponibles.

ROUAN, Marguerite (1920-2005), épouse de François ROUAN (1914-1992), chef du maquis « Bir-Hakeim ».

SERRIÈRE, Madeleine (1899-1987), agent de liaison, déportée à Ravensbrück.

TSITSKICHVILY, Élise (1920-1955), arrêtée à Montpellier avec Georges Charpak.

VABRE, Claudine (1913-1998), membre de l'état-major des Francs-tireurs et partisans (FTP) de Montpellier.

9) Philosophe (p. 111-119)

QUÉRÉ, France (1936-1995), née France Éliette Blanche JAULMES, fille du professeur Paul JAULMES (1904-1993), théologienne protestante, éditorialiste, sociologue, philosophe, membre du Comité consultatif national d'éthique (1983-1995).

10) Précieuses (p. 131-143)

ALCIDIE ; cf. Madame de ..., précieuse.

AUMELAS, Madame d' (~ 1650-1660), précieuse, dite *DORINDE*.

CALVISSON, Madame de (~ 1650-1660), précieuse.

CASTRIES, Madame de (~ 1650-1660), précieuse, dite *CORINNE*.

CASTRIES, Mademoiselle de (~ 1650-1660), dite *CLÉOBULINE*, précieuse.

CLÉOBULINE ; cf. CASTRIES, Mademoiselle de.

CLIMÈNE, Madame la conseillère ... (~ 1650-1660), précieuse.

CLORIS ; cf. Madame la conseillère de ..., précieuse.

COLOMBI, Madame la conseillère de (~ 1650-1660), précieuse.

FABRÈGUES, Madame de (~ 1650-1660), précieuse.

GANGES, Madame de (~ 1650-1660), précieuse.

GREFEUILLE, dite *la Jeune* (~ 1650-1660), Madame la trésorière de, sans doute l'épouse du trésorier général de France, Pierre de GREFEUILLE (1610-1666), précieuse.

LA ROCHE, Madame de (~ 1650-1660), précieuse.

LA ROCHE, Mademoiselle de (~ 1650-1660), précieuse.

LOZIÈRES, Madame la baronne de (~ 1650-1660), précieuse.

MARIOTTE, Madame la présidente de (~ 1650-1660), précieuse.

MURLES, Madame la baronne de (~ 1650-1660), précieuse.

PRÉSSIEUX, Madame la conseillère de (~ 1650-1660), précieuse.

ROUSSET, Madame la jugeasse de (~ 1650-1660), précieuse.

SUMÈNE, Madame de (~ 1650-1660), précieuse.

TOYRAS, Madame de (~ 1650-1660), précieuse.

TOYRAS, Mademoiselle de (~ 1650-1660), précieuse.

11) Pionnières (2 : science et histoire) (p. 149-173)

BRANZAC, Paul ; cf. DESPARMET-RUELLO, Jeanne.

DESPARMET, Jeanne, née RUELLO (1847-1937), pseudonyme : *BRANZAC Paul*, diplômée en sciences, enseignante et directrice du premier lycée de jeunes filles de France, à Montpellier, en 1881.

GERVAIS, Élizabeth (XIX^e siècle), pionnière de l'œnologie, dépositrice de plusieurs brevets.

GUIRAUD, Louise-Roch-Joséphine (1860-1918), historienne de Montpellier, historienne de l'art, archéologue.

12) Pionnières (3 : médecine) (p. 177-204)

MCLAREN, Agnes (1837-1913), première femme diplômée de médecine à l'université de Montpellier (qui accepte les femmes).

ZIEGELMANN, Glaphira (1873-1935), médecin français d'origine russe, première femme admissible au concours des hôpitaux de Montpellier, première femme admissible à l'agrégation de médecine (1910).

FEYGUINE ABADIE, Hélène (dite *Lola*) (1881-1964), épouse ABADIE, médecin, gynécologue-obstétricienne, créatrice d'une école de sages-femmes à Oran.

LAFOURCADE, Élisabeth (1903-1956), médecin formé à Montpellier, major au concours d'Internat (1928), exerce à Tunis, Sousse et à Fez (1934-1948) puis au Tafilalet, à Ksar-es-Souk au Maroc (1948-1958).

LOUBATIÈRES, Marie-Madeleine (1929-), née MARIANI, épouse du physiologiste Auguste LOUBATIÈRES (1912-1977), médecin, pharmacologue, première femme professeur de médecine (1968).

13) Artistes (1 : céramique, peinture, sculpture) (p. 209-220)

BALLIVET, Suzanne (1904-1985), épouse d'Albert DUBOUT (1902-2000), peintre, illustratrice, décoratrice de théâtre.

GÉRARDIN, Jeanne (1930-2014), peintre, travail sur textile et vitrail.

LAURENCE-VIGUIER, Rose, surnommée *Rosalba* (1828-1886), fille de Bonaventure Laurens (1801-1890), dessinatrice et aquarelliste.

RAUZY, Renée (1925-1998), née TALON, peintre, plasticienne, travail du vitrail.

RICHARME, Colette, née BOISSEAU (1904-1991), artiste peintre.

RICHIER, Germaine (1902-1959), sculptrice.

SCHLEGEL, Valentine (1925-2021), céramiste et peintre.

VIALLAT, Henriette (1936-2025), artiste peintre.

14) Écrivaines (roman, poésie, théâtre, traduction) (p. 221-240)

ABRANTÈS, Laure, née PERMONT Laure Adélaïde Constance (1784-1838), duchesse d', épouse Junot, mondaine, femme de lettres, mémorialiste.

AGEL, Geneviève, née DEMOYEN (1922-2024), poétesse, spécialiste du cinéma.

BARADUC Berthe, romancière, livres pour enfants. Sœur de Jeanne GALZY.

BENABEN, Jeanne ; cf. CROUZET, Jeanne Paule.

BLANC, Jeanne-Yves ; cf. BURGUES, Jeanne-Yves.

BLANC, Yves ; cf. BURGUES, Jeanne-Yves.

BOUSCAREN, Louise Juliette ; cf. FIGUIER, Juliette.

BOVIATSI, Renée (1912-1993), femme de lettres et philosophe, spécialiste de l'œuvre de *San Antonio* (Frédéric Dard) (1921-2000).

BURGUES, Jeanne-Yves, née Jeanne Lucie Élisabeth Henriette Marie BRUN (1886-1970), pseudonymes *Yves BLANC* ou *Jeanne-Yves BLANC*, poétesse et romancière.

CLOTIS, Josette (1910-1944), journaliste, femme de lettres, romancière, autrice de *Le Temps vert* (1932).

CROUZET, Jeanne Paule (1870-1961), née BENABEN, agrégée de lettres en 1891, pédagogue et autrice sous la signature de *Jeanne CROUZET*, *Jeanne-Paul CROUZET* ou *Jeanne BENABEN*.

CROUZET, Jeanne-Paul ; cf. CROUZET, Jeanne Paule.

DEMOYEN, Geneviève ; cf. AGEL, Geneviève.

- FIGUIER, Louise Juliette (1827-1879), née BOUSCAREN Juliette, pseudonymes : *Claire SÉNART*, *Jean MIRVAL*, *Madame Louis FIGUIER*, dramaturge, romancière.
- GALZY, *Jeanne*, pseudonyme de Jeanne Louise BARADUC (1883-1977), femme de lettres, autrice de vingt-deux romans, Prix Femina (1923).
- GORMONDA de Monpeslier (~ 1226-1229), troubairitz, écrivant en occitan.
- KOVARSKY Vera, née Vera Rebeka Emila KOVARSKY (1896-1973), psychologue, spécialiste de l'orientation scolaire et des enfants gauchers.
- LA LAUSETA* ; cf. WILSON DE RICARD, Lydie.
- MARQUEZ, Odette de, écrivaine.
- MARQUEZ, Odette de, née LOUIS, romancière.
- MINK (ou MINCK), *Paule*, née MEKARSKI, Adèle Pauline (1839-1901), femme de lettres.
- MIRVAL, *Jean* ; cf. FIGUIER, Louise Juliette.
- MONNEY, Arielle, dite *ALDÉBARAN* (1957-1975), poétesse, suicidée à 17 ans.
- NA DULCIORELLA* ; cf. WILSON DE RICARD, Lydie.
- PASCAL Claire, née Bracardi (1921-2000), romancière.
- PORCAIRARGUES, Azalais de (~ 1170), troubairitz, écrivant en occitan.
- REYNÈS-MONLAUR Marie, née REYNÈS Marie (1866-1940), première femme à entrer à l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.
- SARRAZIN, Albertine (1937-1967), femme de lettres.
- SÉNART, Claire* ; cf. FIGUIER, Louise Juliette.
- VERDIER, Suzanne, née ALLUT (1745-1813), écrivaine, poétesse.
- WILSON DE RICARD, Lydie (1850-1880), dite *La Lauseta*, *Na Dulciorella*, félibresse, traductrice et poétesse d'expression française et occitane.

15) Artistes (2 : chant lyrique, mise en scène) (p. 241-246)

- ATTAL-CHARVET, Madeleine, née Madeleine Jacqueline ATTAL, (1921-2023), actrice et metteuse en scène.
- CALVÉ, Emma, née Rosa Noémie Emma CALVET (1858-1942), cantatrice (soprano lyrique et soprano dramatique), actrice, écrivaine.
- CELLIER, *Caroline*, née Monique Marie Louise CELLIER (1945-2020), actrice.
- DELSOL, Paula (1923-2015), speakerine, réalisatrice et écrivaine.
- DESMARETS, *Sophie*, née Jacqueline Yvonne Eva DESMARETS, (1922-2012), actrice.
- GRÉCO, Juliette (1927-2020), chanteuse, chansonnière, comédienne.
- LACROIX (ou LACROIX-NEUBERTH), Régine, née NEUBERTH (1912-2010), comédienne.

16) Dans divers domaines, quelques femmes non citées dans ce volume

- ARGENCOURT, Anne de Conty d' (1641-1718), Bienfaitrice de l'Œuvre de la Miséricorde, fondée à Montpellier.
- CAIZERGUES, Marie (1797-1851), religieuse, fille de la Charité de saint Vincent de Paul, bienfaitrice de l'Œuvre de la Miséricorde de Montpellier.
- CARMICHAEL, Jocelyne (1935-2017), poétesse, écrivaine, metteuse en scène, actrice et militante pour le droit des femmes, ayant fondé la compagnie Théâtre'Elles.
- CAUQUIL, Germaine (1897-1983), chimiste.
- CEZELLI, Françoise de (ou Francese DE CEZELLY) (1558-1615), gouverneure de la place de Leucate (1593), à la mort de son mari, Jean de Boursiez de Barri.
- DEMESSIEUX, Jeanne (1921-1968), pianiste, organiste internationale, professeur d'orgue et compositrice.

DOMERGUE, Androline, première femme à faire des études à la faculté de pharmacie à Montpellier (1869).

FERRAND, Catherine (1945-), comédienne, sociétaire de la Comédie française (2006).

LAUTAUD, Pauline (1864-1897), troisième femme et première Française à diplômée à la faculté de Médecine de Montpellier.

MONTÉNÉGRO, Hélène de, née Jelena PETROVIĆ-NJEGOŠ (1873-1952), épouse de Victor-Emmanuel III (1869-1947), roi d'Italie, empereur d'Éthiopie et roi d'Albanie.

MONTHOLON, Albine, marquise de, née Albine Hélène DE VASSAL (1780-1848), épouse de Charles-Tristan, marquis de Montholon (1783-1853), dernier amour de Napoléon à Sainte-Hélène.

OLIVIERI Isabelle (1957-2016), chercheuse en biologie et professeure à l'université de Montpellier, spécialisée en sciences de l'évolution. Médaille d'argent du CNRS (2007), fait partie des 72 femmes scientifiques dont le nom va être inscrit sur la Tour Eiffel à Paris.

PUECH, Suzette (1937-2005), botaniste.

RAYNAL-ROQUES, Aline, née Aline Marie Roques RAYNAL (1937-2022), botaniste.

TUZET, Odette, née Odette Marthe Louise TUZET (1903-1976), zoologiste et biologiste.

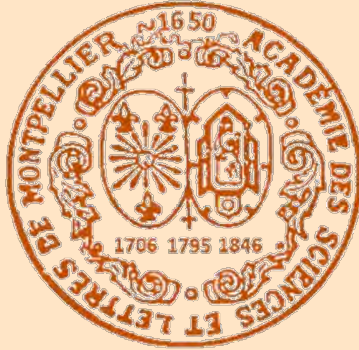
L'impression de ce bulletin a bénéficié du soutien financier de l'association des « Amis des arts et cultures du Languedoc » (AACL).

Imprimé en France
Les papiers utilisés
pour cet ouvrage sont
tous issus de forêts
gérées durablement.

Achévé d'imprimer
en juin 2026
sur les presses de
l'imprimerie AGL
8 rue de Rondelet
Parc Activa - Maurin
34970 Lattes
Montpellier Métropole

Imprimé en France
Dépôt légal juin 2026





*Diffuser la connaissance et la culture
Les mettre en réflexions et en débats*



Tome 56 (2025)
Supplément 1

ISSN 1146-7282